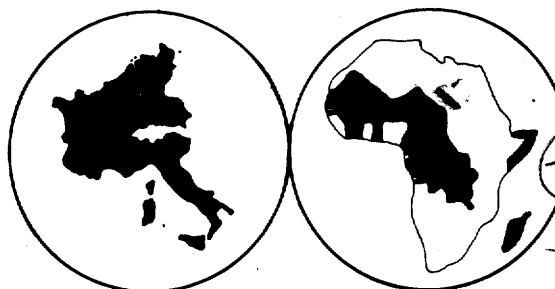


COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE - COMMISSION

DIRECTION GENERALE DU DEVELOPPEMENT DE L'OUTRE-MER

DIRECCIÓN DES ETUDES DE DEVELOPPEMENT



**LA PROMOTION COMMERCIALE DES FRUITS TROPICAUX**  
**(autres que la banane)**  
**SUR LE MARCHÉ DE LA CEE**

Tome II : MONOGRAPHIES PAR PAYS

VIII/B/6301/67-F

LES FRUITS TROPICAUX

TOME II

MONOGRAPHIES PAR PAYS

## S O M M A I R E

### F R A N C E

1ère Partie : Approvisionnement p. 1 à 17

- 1.1. Fruits frais p. 4 à 12
- 1.2. Fruits en conserve p. 13 à 17

2ème Partie : Structure de la distribution p. 18 à 38

- 2.1. Réglementation des importations p. 18 à 21
- 2.2. Circuits de distribution p. 22 à 24
- 2.3. Prix pratiqués p. 25 à 34
- 2.4. Le marché de Paris par rapport au marché général p. 35 à 38

3ème Partie : Consommation p. 39 à 49

- 3.1. La consommation générale de fruits en France p. 40 à 43
- 3.2. Place des fruits tropicaux dans la consommation totale des fruits p. 44 à 47
- 3.3. Les habitudes de consommation de fruits en France p. 48 à 49

4ème Partie : Actions de promotion recensées p. 50 à 54

- 4.1. Actions des producteurs p. 51
- 4.2. Actions des distributeurs p. 52 à 54

5ème Partie : Obstacles au développement du marché p. 55 à 60

- 5.1. Obstacles généraux p. 55 à 56
- 5.2. Obstacles spéciaux p. 57 à 60

### U. E. B. L.

1ère Partie : Approvisionnement p. 61 à 71

- 1.1. Les fruits frais p. 62 à 68
- 1.2. Les fruits en conserve p. 69 à 70
- 1.3. Les jus de fruits p. 71

- 2ème Partie : La structure de la distribution p. 72 à 86
- 2.1. Règlementation des importations p. 73 à 76
  - 2.2. Les circuits de distribution p. 77 à 81
  - 2.3. Les prix pratiqués p. 82 à 86

- 3ème Partie : Consommation p. 87 à 94
- 3.1. Habitudes de consommation p. 87 à 89
  - 3.2. Consommation de fruits tropicaux p. 90 à 94

- 4ème Partie : Les actions de promotion recensées p. 95 à 96
- 4.1. Les fruits frais p. 95
  - 4.2. Les fruits en conserve p. 96

- 5ème Partie : Les obstacles au développement du marché des fruits tropicaux en U.E.B.L. p. 97 à 101
- 5.1. Obstacles généraux p. 97 à 98
  - 5.2. Obstacles spéciaux p. 99 à 101

A L L E M A G N E

- 1ère Partie : Approvisionnement p. 102 à 116
- 1.1. Fruits frais p. 103 à 113
  - 1.2. Fruits en conserve p. 114 à 116

- 2ème Partie : Structure de la distribution p. 117 à 130
- 2.1. Règlementation des importations p. 118 à 120
  - 2.2. Agents de la distribution p. 121 à 123
  - 2.3. Prix pratiqués p. 124 à 130

- 3ème Partie : Consommation p. 131 à 136
- 3.1. Habitudes de consommation p. 132
  - 3.2. Consommation de fruits tropicaux p. 133 à 136

- 4ème Partie : Actions de promotion recensées p. 137 à 139
- 4.1. Action d'Israël p. 138
  - 4.2. Autres actions p. 139

- 5ème Partie : Principaux obstacles au développement du marché p. 140 à 143
- 5.1. Désintéressement des importateurs et grossistes p. 141
  - 5.2. Prix pratiqués p. 142
  - 5.3. Autres obstacles p. 143

P A Y S - B A S

1ère Partie : Approvisionnement p. 144 à 155

- 1.1. Fruits frais p. 146 à 152
- 1.2. Fruits en conserve p. 153 à 155

2ème Partie : Structure de la distribution p. 156 à 171

- 2.1. Règlements des importations p. 157 à 159
- 2.2. Les circuits de distribution p. 160 à 162
- 2.3. Les prix pratiqués p. 163 à 171

3ème Partie : Consommation p. 172 à 178

- 3.1. Habitudes de consommation p. 172 à 174
- 3.2. Consommation de fruits tropicaux p. 175 à 178

4ème Partie : Actions de promotion recensées p. 179

5ème Partie : Obstacles au développement du marché p. 180

I T A L I E

1ère Partie : Approvisionnement p. 181 à 198

- 1.1. Fruits frais p. 182 à 197
- 1.2. Fruits en conserve p. 197 à 198

2ème Partie : Structure de la distribution p. 199 à 213

- 2.1. Règlements des importations p. 199 à 203
- 2.2. Circuits de distribution p. 204 à 209
- 2.3. Prix pratiqués p. 209 à 213

3ème Partie : Consommation p. 214 à 219

- 3.1. Habitudes de consommation p. 214 à 215
- 3.2. Consommation de fruits tropicaux p. 216 à 218
- 3.3. Evolution probable de la consommation des fruits tropicaux p. 218 à 219

4ème Partie : Les actions de promotion recensées p. 220

5ème Partie : Les obstacles au développement du marché des fruits tropicaux en Italie p. 221 à 224

- 5.1. Dispersion des points de consommation p. 221
- 5.2. Structure des circuits de distribution p. 221
- 5.3. Concurrence des fruits métropolitains p. 222
- 5.4. Prix p. 222
- 5.5. Autres obstacles p. 223 à 224

- Annexes :
- 1. Liste d'adresses p. I à XXXII
  - 2. Guide d'entretien p. I à XIV

**LE MARCHÉ FRANÇAIS DES FRUITS TROPICAUX**

Première Partie

APPROVISIONNEMENT



En tonnage et valeur, les fruits tropicaux importés en France ont représenté en 1965 :

Tonnages bruts.

	Quantité	Valeur (1)
Ananas frais	8.419 t	2.775.800 U.C.
Dattes	15.302 t	5.400.400 U.C.
Noix de coco	3.303 t	935.000 U.C.
Noix de cajou	700 t	733.800 U.C.
Autres fruits tropicaux	715 t	453.800 U.C.
Conserves d'ananas	20.494 t	7.977.400 U.C.
Jus d'ananas	9.276 t	2.219.400 U.C.

(1) le dollar est l'unité de compte

x  
x x

Note : La source des séries de chiffres est le Ministère des Affaires Economiques (statistiques douanières) sauf indication contraire.

Il existe sur le marché français presque toutes les variétés de fruits tropicaux que nous avons à étudier. Certains évidemment ne sont là qu'à titre d'échantillon et ne représentent que des quantités infimes à arrivages aléatoires.

Sur base des statistiques douanières existantes, nous avons établi un tableau 1.1.0 donnant l'évolution des importations, des réexpéditions et la consommation apparente des fruits tropicaux depuis 1950. Le graphique correspondant illustre ce tableau.

D'une façon générale, il y a lieu de distinguer les fruits frais et les fruits en conserve, cette dernière rubrique comprenant les jus.

TABLEAU 1.10.

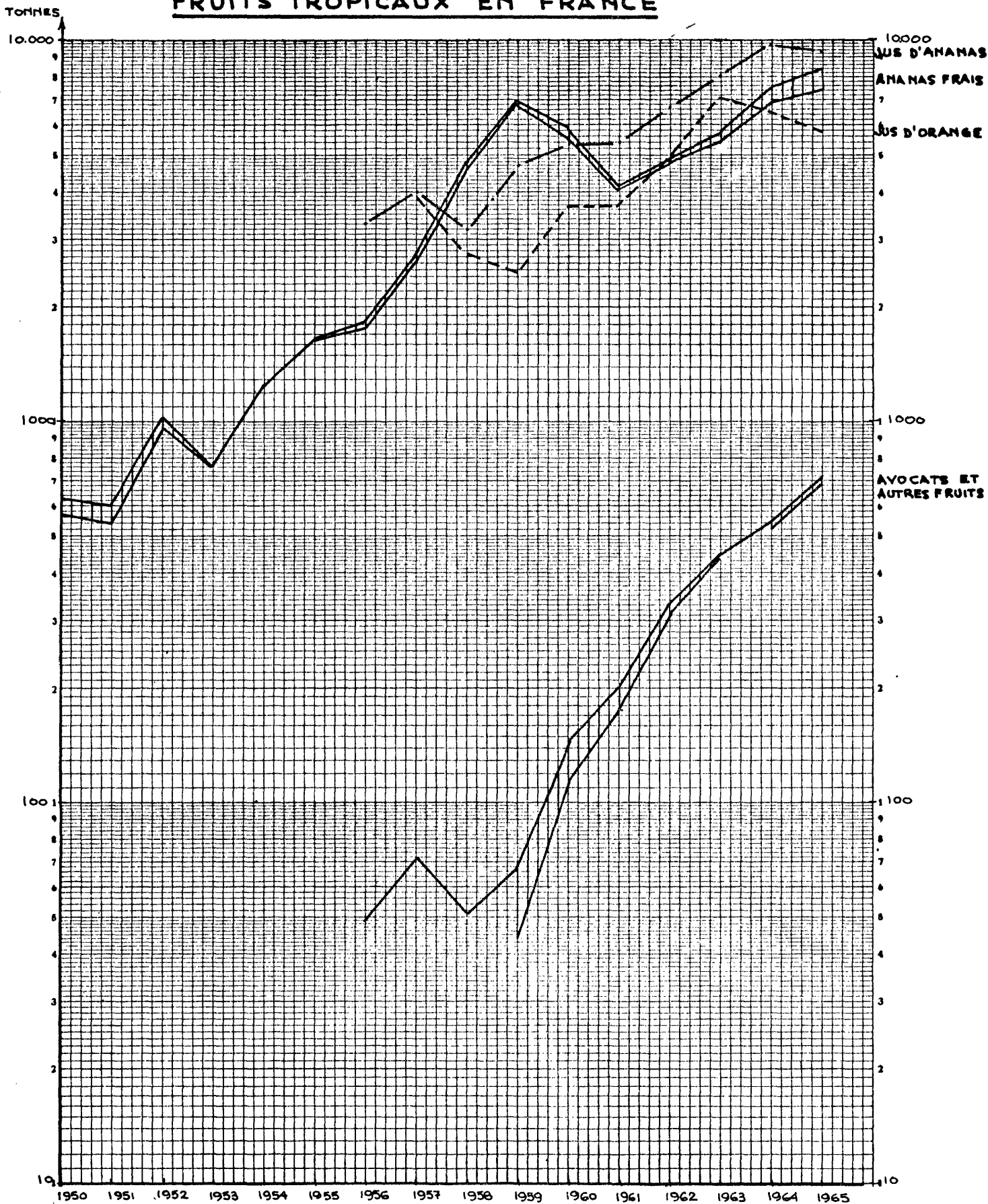
## CONSUMMATION DE FRUITS TROPICAUX EN FRANCE

(en tonnes)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Ananas frais	629	605	1021	772	1261	1677	1805	2713	4738	6944	5342	4181	4372	5561	7460	8119
Réexpéditions	57	66	56	3	2	19	36	40	127	89	222	93	71	225	529	1004
Importations nettes	576	539	965	769	1259	1658	1769	2673	4611	6855	5620	4088	4801	5435	6931	7415
Conserve ananas	2752	3647	3004	4337	3519	4426	5763	7577	7280	12637	14148	13957	13303	16042	19033	20493
Réexpéditions	-	-	-	-	-	-	32	34	100	171	253	108	59	73	64	17
Importations nettes	2752	3647	3004	4337	3519	4426	5731	7437	7180	12466	13895	13849	13244	15964	18969	20476
Jus d'ananas	...	...	...	...	...	...	3313	4035	3196	4641	5582	5353	6515	8001	9680	9276
Réexpéditions	...	...	...	...	...	...	16	27	24	47	53	87	52	75	91	115
Importations nettes	...	...	...	...	...	...	3297	4008	3172	4594	5204	5273	6567	8075	9589	9161
Oranges	18095	14651	17405	16521	20942	20871	16693	14610	17137	17319	21278	21520	20604	18293	22792	15302
Réexpéditions	2953	4732	5456	7207	7880	8892	7509	7469	7116	8171	9572	7776	9320	9253	9803	9553
Importations nettes	9140	9213	11949	9314	13062	11979	9184	7141	10021	9148	10605	13744	11284	9040	12989	5749
Avocats, etc ...	...	...	...	...	...	...	49	72	51	67	144	200	330	443	541	713
Réexpéditions	...	...	...	...	...	...	-	-	42	23	31	25	24	2	9	21
Importations nettes	...	...	...	...	...	...	49	72	9	44	113	175	306	441	532	692
Noix de cajou	...	208	527	259	102	134	334	210	203	74	162	196	621	420	591	700
Réexpéditions	...	...	40	7	13	9	2	10	5	7	8	3	5	3	-	11
Importations nettes	...	208	487	252	89	125	332	200	198	67	154	193	616	417	591	689
Noix de coco (pulpes déshydrat. et autres)	732	73	1428	1460	1893	2169	1781	1916	2200	1743	2146	2253	2324	2572	2888	3303
Réexpéditions	32	71	125	29	19	12	15	27	23	38	25	8	27	39	34	15
Importations nettes	700	2	1303	1431	1874	2657	1766	1889	2177	1705	2121	2245	2297	2533	2854	3288

GRAPHIQUE T.T.O.

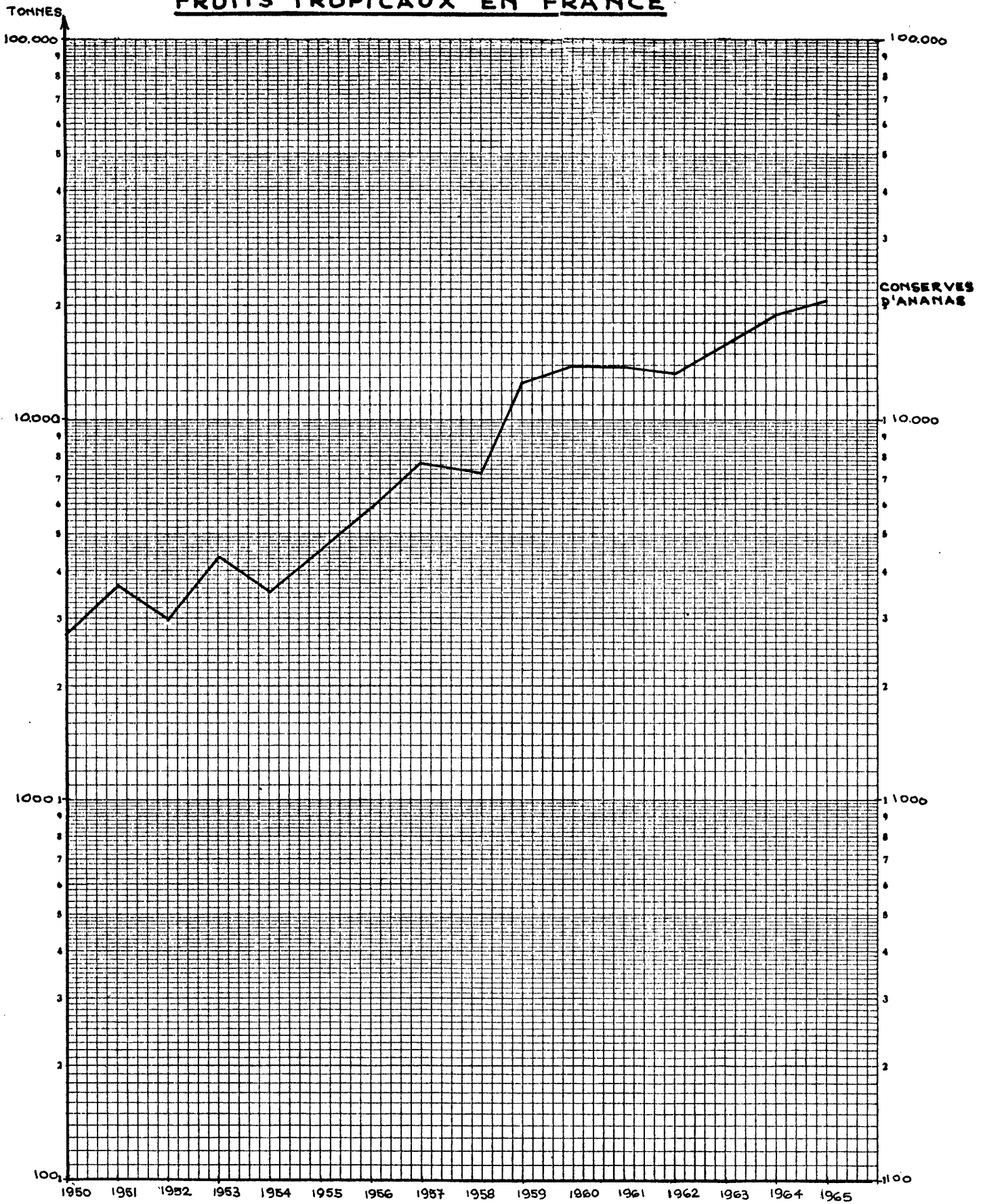
# LA CONSOMMATION APPARENTE DES FRUITS TROPICAUX EN FRANCE



GRAPHIQUE

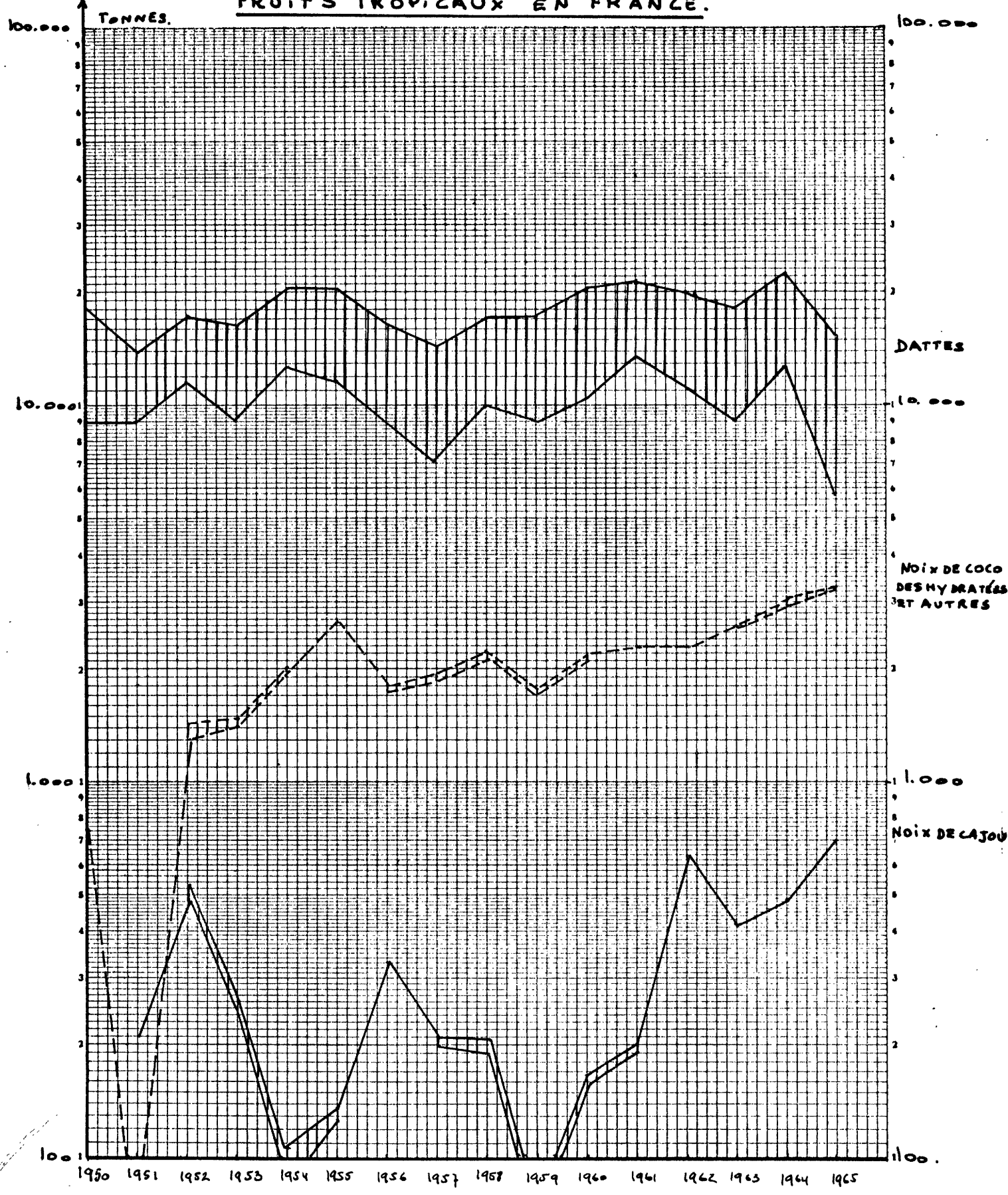
1.1.0. bis

LA CONSOMMATION APPARENTE DES  
FRUITS TROPICAUX EN FRANCE



# LA CONSOMMATION APPARENTE DES

## FRUITS TROPICAUX EN FRANCE.



## 1.1. FRUITS FRAIS

Les statistiques douanières comportent, jusqu'en 1965, des rubriques distinctes pour les fruits suivants :

- ananas
- dattes
- noix de coco (pulpe déshydratée et autres)
- noix (toutes)
- autres fruits tropicaux (avocats, mangues, etc ....).

Depuis le 1er Janvier 1966, il y a de nouvelles rubriques distinctes pour

- avocat
- mangue
- noix de coco
- noix de cajou.

L'évolution par fruit s'est caractérisée de la manière suivante :

### 1.1.1. Ananas

Le tableau 1.10, donne l'évolution générale depuis 1950.

Le tableau 1.1.1.1. (cf. aussi graphique correspondant) donne, pour les six dernières années, l'évolution des importations selon les origines.

De ces tableaux, nous pouvons retenir principalement :

- que les importations ont plus que décuplé en 15 ans
- que les réexpéditions à partir de la France ont augmenté considérablement aussi pendant la même période
- que la consommation s'est développée harmonieusement. La chute de 1959 est due à une cause conjoncturelle (sortie de la Guinée de la Communauté). Depuis 1961, le marché, régularisé, a repris son régime normal d'expansion (+ 20% en moyenne par an)
- qu'il y a eu une évolution différente des importations suivant les origines. Ainsi :
  - dans un marché en expansion, les importations des Açores sont stables

- les importations de Martinique qui ont été beaucoup développées entre 1961 et 1963 sont encore en expansion mais à un rythme moindre. La place relative de ce pays a beaucoup changé : 10% du marché en 1961 contre 27% en 1965
  - les importations de Côte d'Ivoire ont crû lentement de 1961 à 1963 mais, depuis cette date, elles auraient tendance à se développer plus rapidement. Cependant, la place relative sur le marché a un peu baissé. Alors qu'en 1961, la Côte d'Ivoire possédait 52% du marché et n'avait devant elle que des fournisseurs de moindre importance (Cameroun 2° avec 18% du marché), elle n'a plus que 50% en 1965 et la Martinique avec une part de 27% devient un concurrent plus sérieux
- que la part des pays de la zone franc très forte déjà en 1961 (95%) a encore augmenté (98%).

**TABLERAU 1.1.1.1. IMPORTATION D'ANANAS FRAIS**

	1960 Tonnes	1961 Tonnes	1962 Tonnes	1963 Tonnes	1964 Tonnes	1965 Tonnes
Portugal	213	234	229	226	233	247
Guinée	2208	514	594	469	437	445
Côte d'Ivoire	1740	2160	2370	2422	3651	4229
Cameroun	782	785	850	1002	1069	1053
Guadeloupe	418	76	48	-	-	44
Martinique	467	402	780	1515	2033	2382
Autres	14	10	1	27	37	19
<b>Total</b>	<b>5842</b>	<b>4181</b>	<b>4872</b>	<b>5661</b>	<b>7460</b>	<b>8419</b>
Réexpéditions	222	93	71	225	529	1004

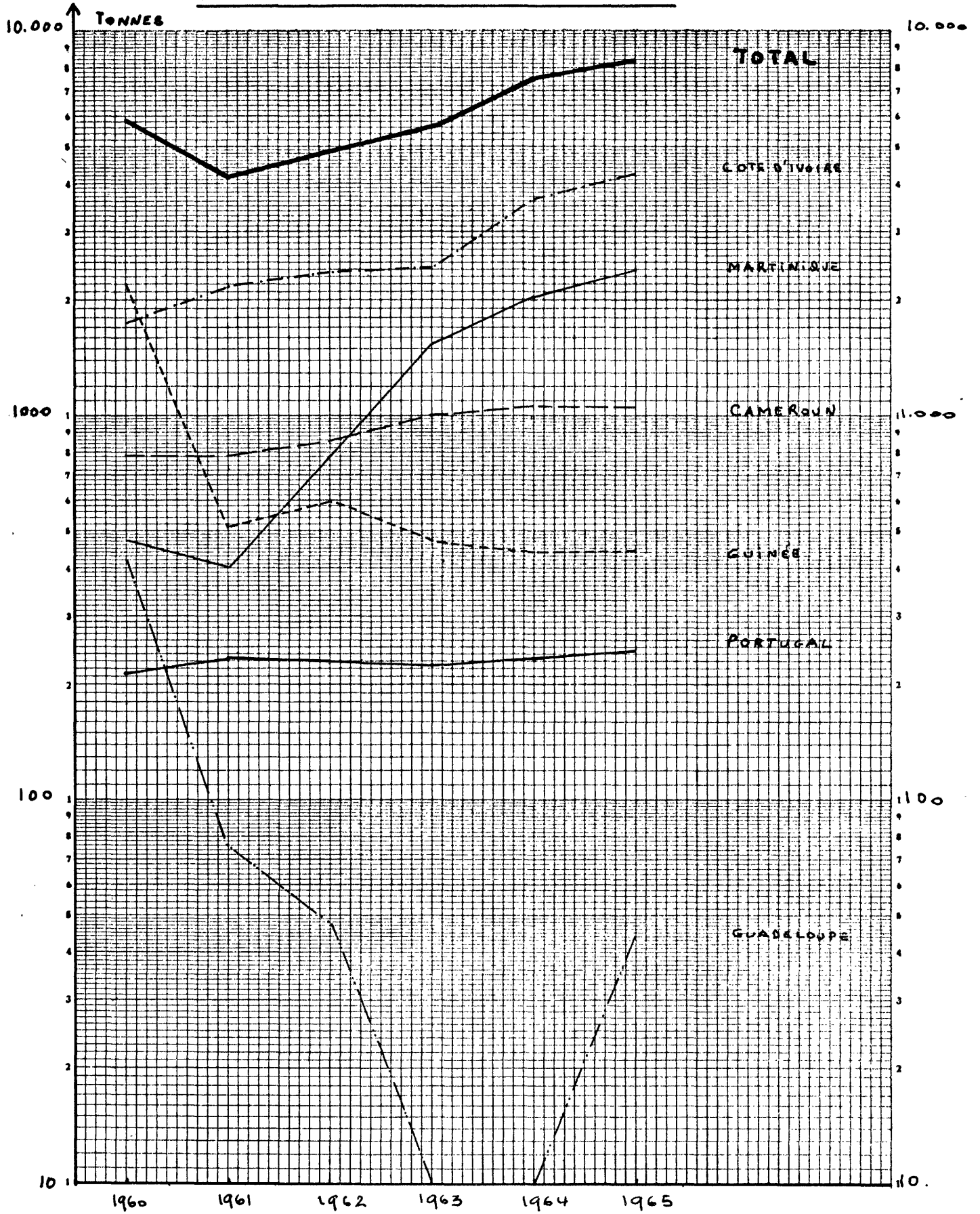
1.1.2. Dattes

Le tableau 1.1.0. montre l'évolution générale depuis 1950.

Le tableau 1.1.2.1. et le graphique correspondant donnent, pour les cinq dernières années, l'évolution des importations par origine.



# IMPORTATION D'ANANAS FRAIS.



De ces tableaux, nous retiendrons :

- qu'en 1950, la datte était le fruit tropical le plus connu et consommé. En 1965, la consommation a baissé de plus de 40% et est moindre que la consommation d'ananas
- que les principaux exportateurs (Tunisie et Algérie) subissent le contrecoup de cette regression
- que les réexpéditions de France vers les autres pays européens n'ont pas subi l'évolution de la consommation apparente et qu'elles sont pratiquement stables depuis cinq ans.

TABLEAU 1.1.2.1. EVOLUTION DES IMPORTATIONS DE DATTES EN FRANCE

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 8 mois
Algérie	19198	19283	18890	16752	21132	14555	6408
Tunisie	1069	1870	1654	1163	1641	747	73
Cameroun	-	367	-	380	-	-	-
Autres	11	-	60	3	19	-	-
Total	20278	21520	20604	18298	22792	15302	6481
Réexportations	9673	7776	9320	9258	9803	9553	...
Importat. nettes	10605	13744	11284	9040	12989	5749	...

### 1.1.3. Noix de coco

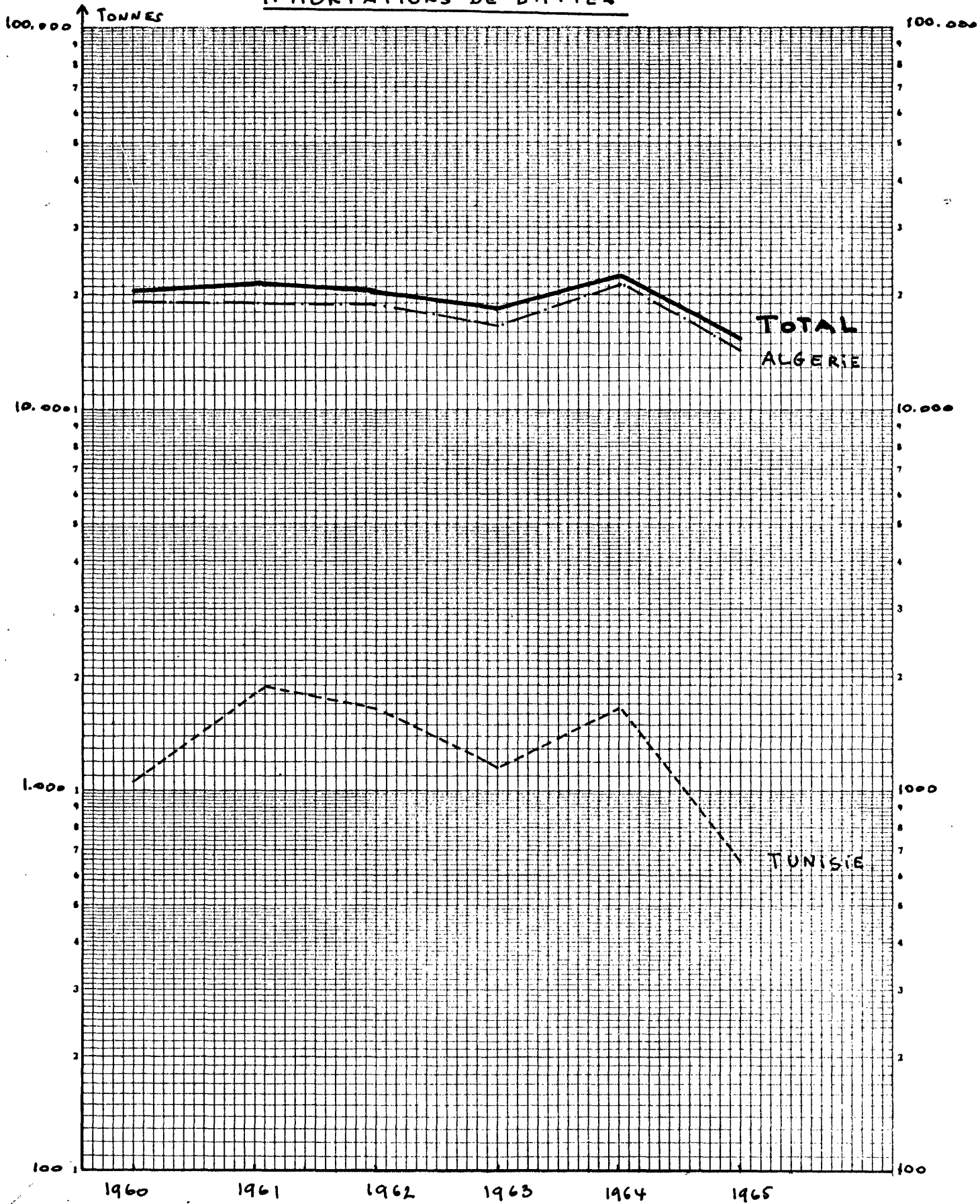
L'incohérence des recensements douaniers en matière de noix est extrême.

On distingue bien une rubrique douanière "noix de coco : pulpe déshydratée et autres" mais, suivant les années, la noix de coco fraîche est intégrée soit dans cette rubrique, soit dans la rubrique "autres noix en coques", soit - enfin et sans raison logique - dans "autres noix : cajou et Brésil".

Il y a donc lieu d'observer les plus grandes réserves pour estimer ce marché.

GRAPHIQUE 1.1.2.1.

IMPORTATIONS DE DATTES



Ainsi :

En 1950, toutes les noix sont comprises dans cette même rubrique.

De 1951 à 1960, seules seraient comptées les noix de coco fraîches et la pulpe déshydratée de noix de coco.

A partir de 1960, les importations de noix de coco fraîches seraient stoppées car on ne les retrouve ni dans la rubrique "noix de coco", ni dans la rubrique "autres noix en coques", ni enfin dans la rubrique "noix de cajou et autres noix".

Cependant, inexplicablement, on retrouve en 1965 la noix de coco fraîche dans la rubrique "autres noix" et comptée ainsi avec la noix de cajou, alors que la pulpe déshydratée de noix de coco est comptée seule.

Le tableau 1.1.3.1. a été établi par nous sur base des statistiques douanières disponibles et en les corrigeant quand nous avons la possibilité de le faire. Pour cela, nous avons essayé en examinant l'origine des importations de faire ressortir d'autres rubriques douanières les noix de coco qui y auraient été incluses sans raison.

Ce tableau regrouperait ainsi toutes les importations de noix de coco (fraîche et pulpe déshydratée).

L'évolution du marché de la noix de coco est caractérisée principalement par :

- une consommation quasi-totale de toutes les importations
- une expansion relativement faible mais régulière
- une dépendance plus grande des territoires hors de la zone franc

TABLEAU 1.1.3.1.

EVOLUTION DES IMPORTATIONS DE NOIX DE COCO  
(PULPES DESHYDRATEES ET AUTRES) EN FRANCE

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 8 mois
Dahomey	578	795	886	962	813	618	311
Ceylan	566	817	693	898	1691	1955	646
Philippines	-	-	-	55	75	456	505
Polynésie F.	454	403	465	461	128	-	23
Côte d'Ivoi.	348	82	170	111	110	213	138
Togo	-	-	-	-	71	-	25
Inde	-	10	-	-	-	-	-
Somalie	-	-	-	-	-	59	-
Autres	200	146	110	85	-	2	-
<b>Total</b>	<b>2146</b>	<b>2253</b>	<b>2324</b>	<b>2572</b>	<b>2888</b>	<b>3303</b>	<b>1648</b>
dont zone franc	1368	1280	1521	1534	1122	890	497
étranger	778	973	803	1038	1766	2413	1151
Réexpédi- tions	25	8	27	39	34	15	...
Importat. nettes	2121	2245	2297	2533	2854	3288	...

1.1.4. Noix de cajou

Il s'agit là exclusivement d'amandes décortiquées.

Là encore, il y a eu à critiquer les chiffres bruts pour ne retenir, à partir de l'origine des exportations, les seules exportations de noix de cajou.

Le tableau 1.1.4.1. et le graphique correspondant montrent l'évolution depuis 1960 de l'origine des importations.

Ce tableau nous permet de retenir que :

- le marché s'est beaucoup développé ces trois dernières années
- les pays qui ont installé récemment des usines de décortiqua-  
ge de noix de cajou, le Mozambique notamment, ont pris rapi-  
dement une bonne place sur le marché.

IMPORTATION DE NOIX DE COCO.

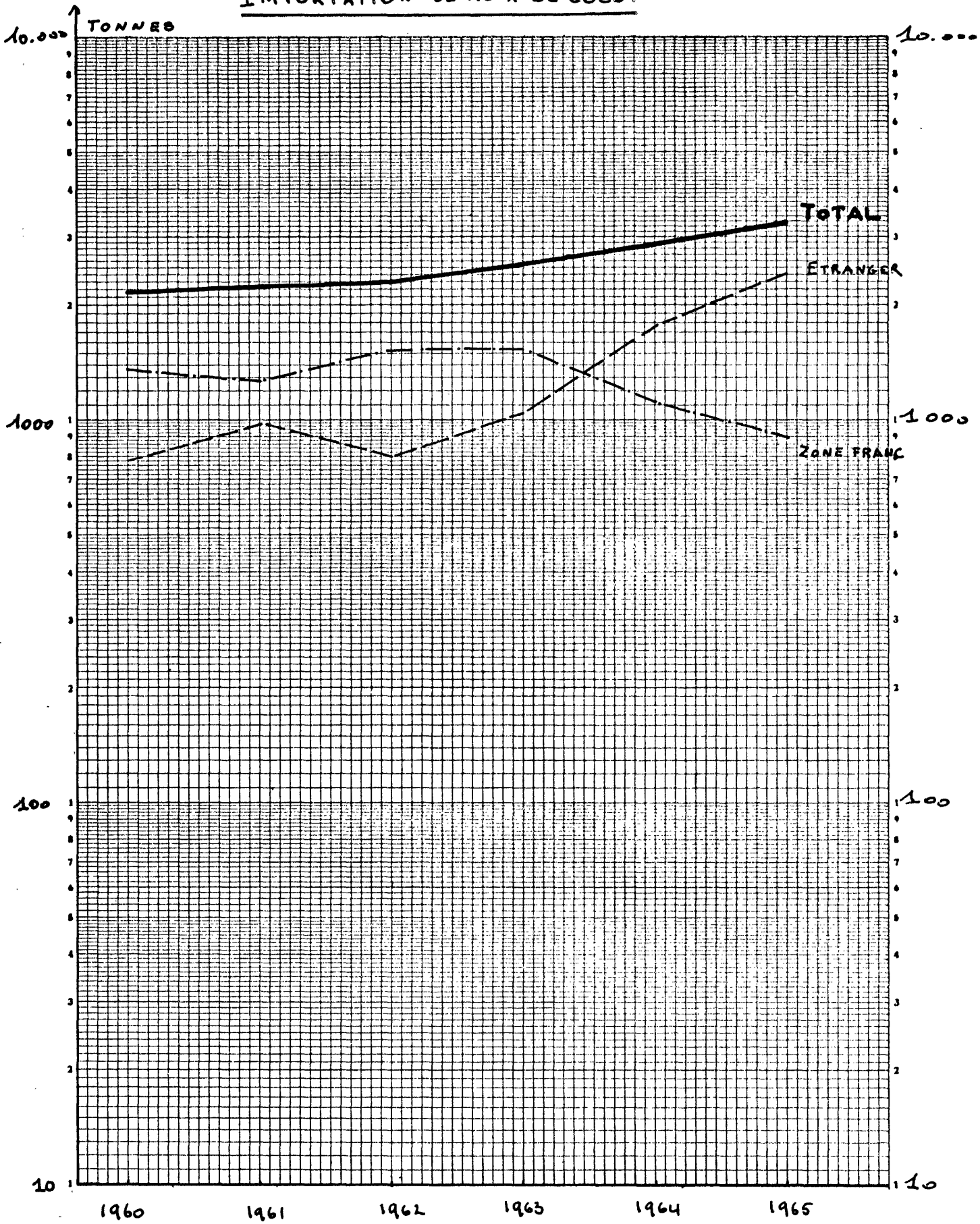


TABLEAU 1.1.4.1.

EVOLUTION DES IMPORTATIONS DE NOIX DE CAJOU EN FRANCE

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 8 mois
Portugal						17	
Mozambique	10	-	-	60	169	123	30
Inde	71	94	461	324	410	44	
Union Ind.	-	-	-	-	-	393	243
Madagascar	59	65	110	31	12	-	10
Tanzanie	-	-	-	-	-	-	5
Autres	22	37	50	5	-	123	
<b>Total</b>	<b>162</b>	<b>196</b>	<b>621</b>	<b>420</b>	<b>591</b>	<b>700</b>	<b>294</b>
Réexpédi- tions	8	3	5	3	-	11	...
Importat. nettes	154	193	616	417	591	689	...

1.1.5. Autres fruits tropicaux

Jusqu'en 1965, tous les fruits tropicaux secondaires tels que avocats, mangues, litchis, papayes, goyaves, etc .... sont regroupés sous la même référence douanière.

Depuis le 1er Janvier 1966, les avocats et les mangues doivent être comptés à part. En fait, si les avocats sont déjà effectivement sortis pour cette année, les mangues, au contraire, ont encore figuré avec les autres fruits tropicaux.

Le tableau 1.1.5 donne l'évolution générale de l'ensemble de ces fruits depuis 1950.

Le tableau 1.1.5.1. et le graphique correspondant montrent depuis cinq ans la part respective prise par les différents pays exportateurs.

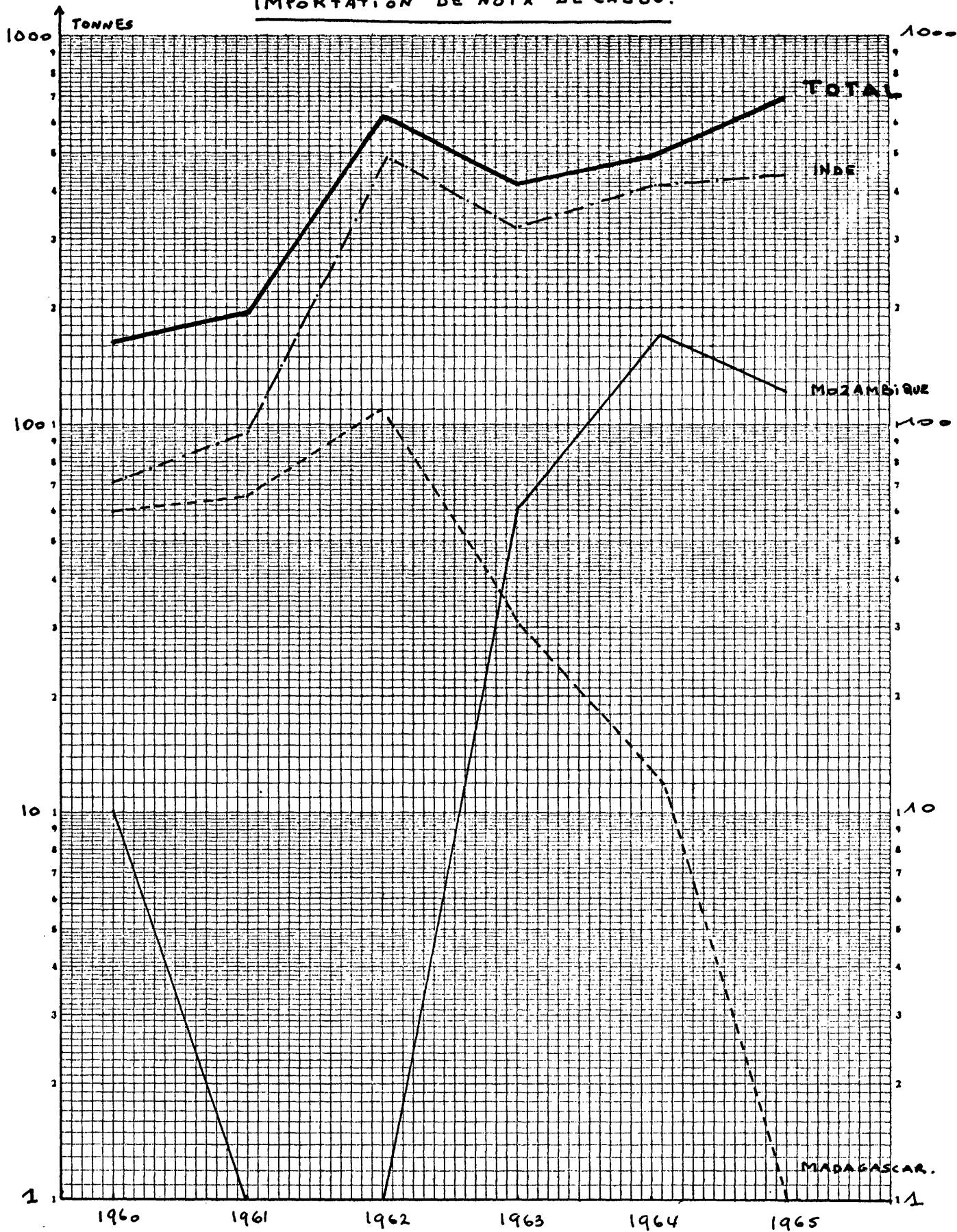
Le tableau 1.1.5.2. (cf. le graphique correspondant) donne les importations totales, par mois pour 1964 et 1965 et pour les onze premiers mois de 1966, d'une part, tous les fruits tropicaux secondaires, et d'autre part les importations d'avocats.

Nous retiendrons surtout :

- l'extraordinaire développement de ces produits qui, pratiquement pas consommés avant 56 (moins de 50 tonnes), représentent maintenant une importation totale de presque un millier de tonnes
- la place prépondérante de l'avocat qui représente plus de 80 % du total de ce marché. Nous pouvons donc dire que le développement du marché a été dû principalement au développement de la consommation de ce fruit
- le prodigieux accroissement des ventes d'Israël entre 1961 et 1963 qui s'est un peu ralenti en 1964 mais a repris pour 1965
- la consommation optimum de ces fruits qui se situerait en Octobre et l'accentuation de la tendance vers la baisse des consommations estivales.



IMPORTATION DE NOIX DE CAJOU.



TABEAU 1.1.5.1.

EVOLUTION DES IMPORTATIONS DES FRUITS TROPICAUX AUTRES QUE L'ANANAS

(en tonnes)

	1961	1962	1963	1964	1965
! Egypte	-	0,6	-	7,2	0,5
! Espagne	-	0,4	-	0,2	-
! Etats-Unis	-	2,3	-	2,6	-
! Indes	-	0,6	-	0,3	1,3
! Israël	33,1	112,0	233,0	244,7	274,2
! Afrique du Sud	-	18,5	17,0	30,7	28,3
! Cameroun	-	15,2	18,0	21,9	47,8
! Guadeloupe	-	6,9	-	3,3	-
! Guinée	21,1	1,8	-	11,7	5,0
! Maroc	-	6,3	-	12,9	4,7
! Martinique	-	82,9	43,0	70,8	181,4
! Congo (Brazza)	-	10,0	-	17,6	34,9
! Côte d'Ivoire	-	18,6	18,0	11,5	20,5
! Haute-Volta	-	0,3	-	4,8	22,4
! Madagascar	-	2,7	-	24,9	13,8
! Sénégal	-	4,8	-	14,1	13,0
! Mali	18,4	46,1	39,0	54,2	37,0
! Grande-Bretagne	-	-	-	0,7	0,4
! Kenya	-	-	-	0,4	4,2
! Mexique	-	-	-	0,1	-
! Salvador	-	-	-	1,2	-
! Algérie	-	-	-	4,6	17,0
! Réunion	-	-	-	0,4	0,8
! Brésil	-	-	-	-	0,9
! Chili	-	-	-	-	0,7
! Madère	-	-	-	-	1,8
! Tunisie	-	-	-	-	0,7
! Iles du Cap Vert	-	-	-	-	1,6
! Divers	127,4	-	75,0	-	-
! Total	200,0	330,0	443,0	540,8	712,9
! Réexpéditions	25,0	24,0	2,0	9,0	21,0
! Importations nettes	175,0	306,0	441,0	531,8	691,9

IMPORTATIONS DES AUTRES FRUITS TROPICAUX.

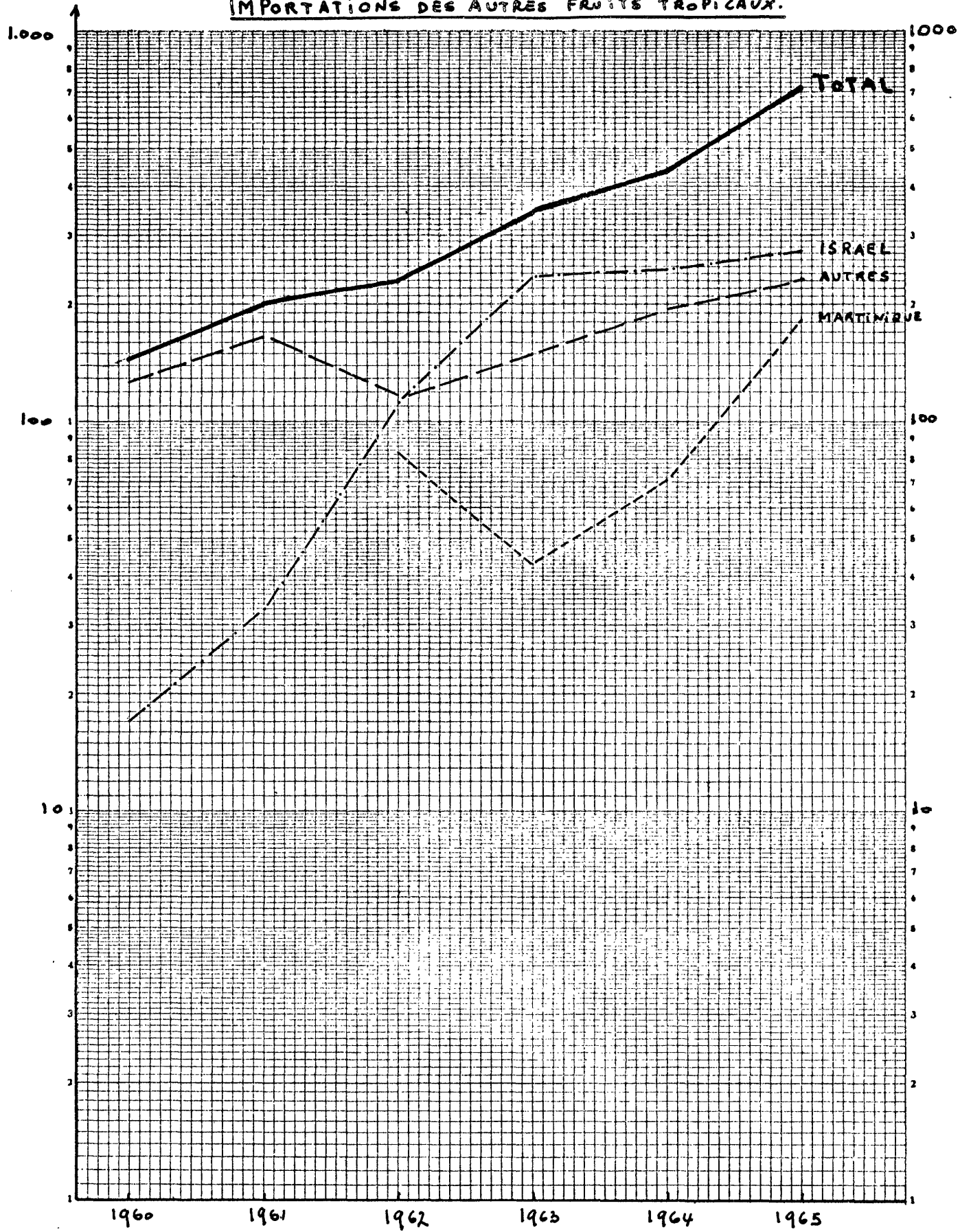


TABLEAU 1.1.5.2.

IMPORTATIONS MENSUELLES DES AUTRES FRUITS TROPICAUX EN FRANCE (1)

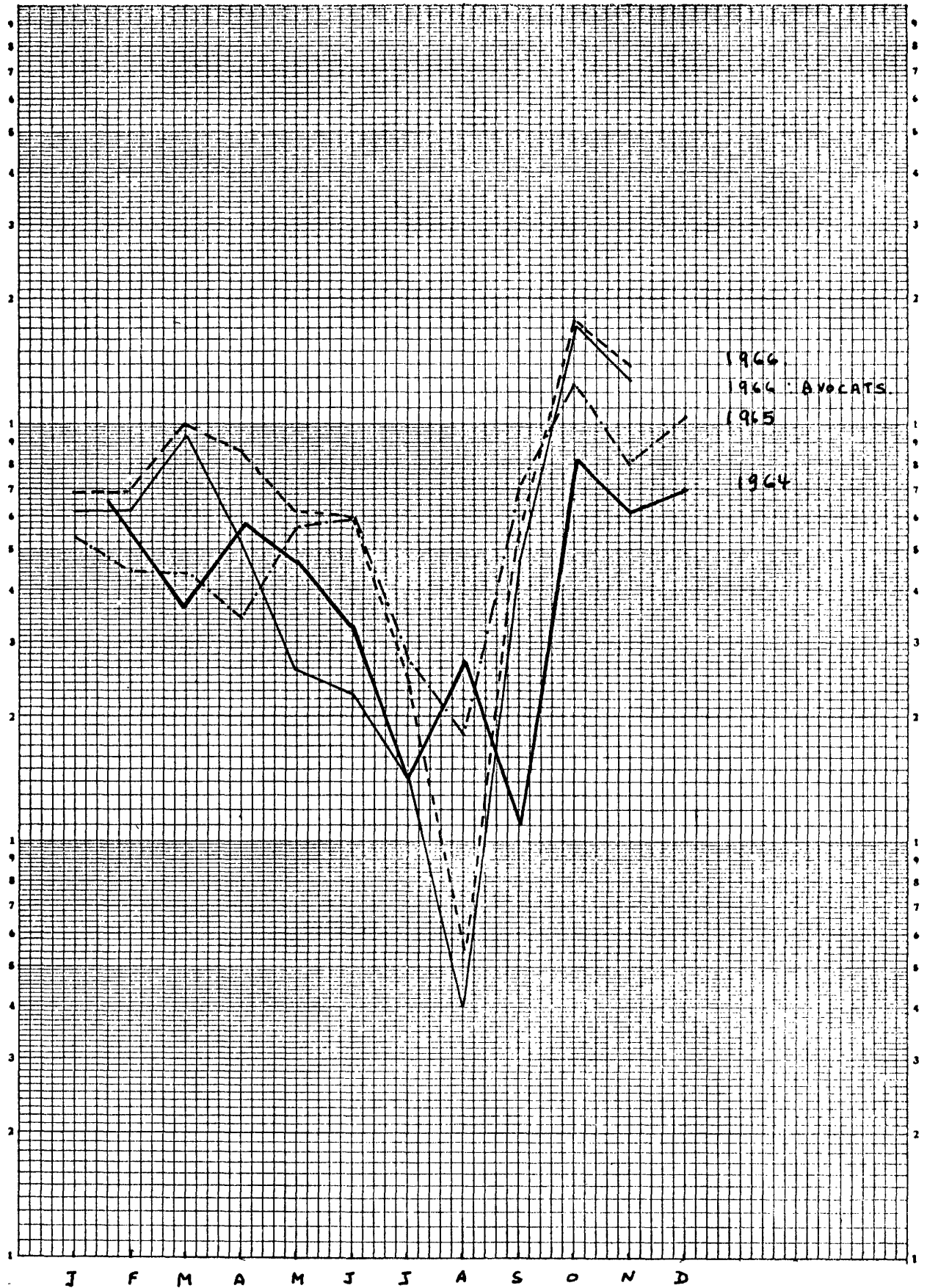
(en tonnes)

	1964	1965	11 mois 1966 dont	
			Total	Avocats
Janvier	) 91,2	52,8	69,2	61,5
Février	( 36,5	44,0	68,7	61,9
Mars	57,8	42,6	98,6	94,3
Avril	47,4	33,0	86,0	52,1
Mai	33,1	61,1	71,7	25,9
Juin	14,5	55,4	59,6	22,5
Juillet	27,5	26,9	24,3	14,5
Août	11,3	17,7	5,5	4,0
Septembre	83,4	69,9	50,4	46,8
Octobre	65,5	127,6	174,8	173,4
Novembre	72,6	77,8	133,9	129,3
Décembre		104,1	...	...
<b>Total</b>	<b>540,8</b>	<b>712,9</b>	<b>842,70</b>	<b>686,2</b>

(1) C'est à dire autres que : ananas, dattes, noix de coco et noix de cajou

Source : statistiques douanières

IMPORTATIONS MENSUELLES D'AVOCATS ET AUTRES FRUITS TROPICAUX.



## 1.2. FRUITS EN CONSERVE

Les fruits tropicaux en conserve vendus en France sont principalement l'ananas que l'on rencontre sous forme de tranches ou sirop (entières ou brisées) de compote ou intégrés dans des salades de fruits et, enfin, sous forme de jus.

Les autres fruits tropicaux en conserve sont sur le marché en quantité moindre.

Les plus répandus sont les litchis en provenance de Chine. On trouve enfin, mais en quantité infime, des conserves de mangues, goyaves. Il est impossible de repérer, à partir des statistiques douanières, les quantités que représentent ces conserves.

### 1.2.1. Conserves d'ananas

Sont appelées ainsi :

- les tranches au sirop, entières ou brisées
- les marmelades.

Le tableau 1.1.0 donne l'évolution générale des importations depuis 1950.

Le tableau 1.2.1.1. et le graphique correspondant montrent la répartition des importations selon leurs origines, depuis 1960.

Le tableau 1.2.1.2. donne la répartition des importations en 1965, selon les conditionnements.

De ces tableaux, il ressort principalement :

- Dans un marché en expansion, la stagnation des importations de Martinique qui ont beaucoup baissé en 1962. Depuis cette date, les importations de cette provenance se sont stabilisées et nous pouvons même noter une légère expansion en 1964. Cependant, la Martinique qui représentait 70% du marché en 1960 n'a plus qu'une part de 43% en 1965. En valeur absolue, les tonnages exportés ont aussi diminué.
- Contrairement à la Martinique, la Côte d'Ivoire a connu, ces dernières années, un bon développement de ses exportations de conserves d'ananas. Les tonnages ont presque triplé en 5 ans et la Côte d'Ivoire possède maintenant 48% du marché. Il faut remarquer pourtant que l'année 1965, qui marque une légère offensive de la Martinique, a été moins bonne que les précédentes.

- La part de la zone franc, toujours très importante, est cependant en légère baisse en 1965 (92% contre 95% en 1960).
- Les boîtes de 1 Kg ou plus, qui sont en majeure partie destinées aux conserveries pour être intégrées à des macédoines de fruits, représentent à peu près 7% du total des ananas en conserve.

TABLEAU 1.2.1.1.

TABLEAU COMPARATIF DES IMPORTATIONS FRANÇAISES DE CONSERVES

D'ANANAS DEPUIS 1960

(en tonnes)

Provenance	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Martinique	9.929,3	9.635,4	7.235,1	7.580,1	7.685,5	8.906,4
Côte d'Ivoire	3.432,4	4.020,8	4.766,2	7.539,3	9.517,7	9.960,6
Autres pays	786,8	300,9	1.302,0	922,2	1.830,1 (1)	1.625,6 (2)
<u>Total année entière</u>	<u>14.148,5</u>	<u>13.957,1</u>	<u>13.303,3</u>	<u>16.041,6</u>	<u>19.033,3</u>	<u>20.492,6</u>

(1) dont 1.633 tonnes en provenance des U.S.A.

(2) dont 1.452 tonnes en provenance des U.S.A.

GRAPHIQUE 1.2.1.1.

F

IMPORTATIONS DES CONSERVES D'ANANAS.

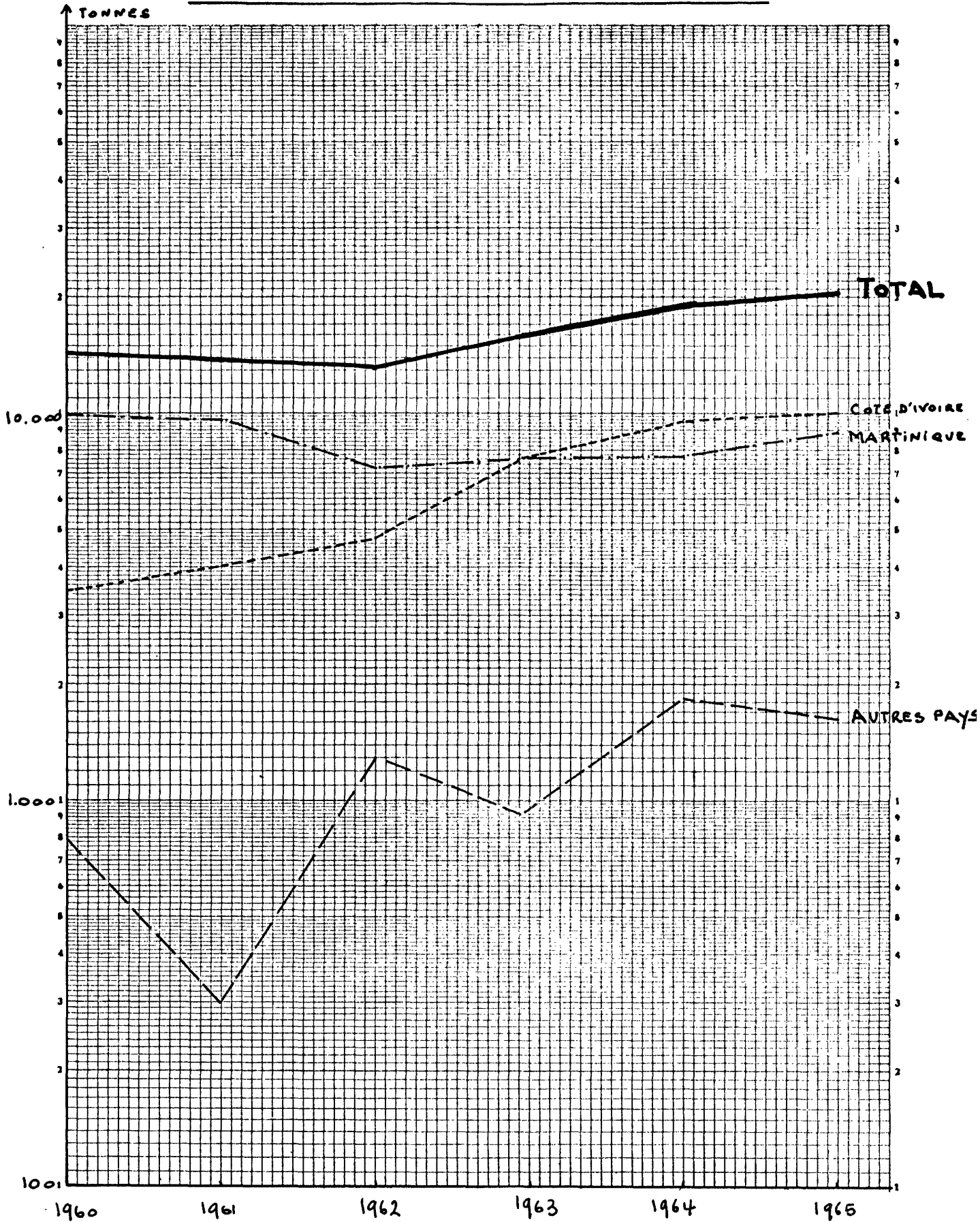




TABLEAU 1.2.1.2.

IMPORTATIONS EN FRANCE DE CONSERVES D'ANANAS EN 1965

(en tonnes)

Pays exportateurs	n° Tarif Douanier		Tonnage total	Valeur douanière (F.)
	20.06.41 Boîtes de + de 1 Kg	20.06.43 Boîtes de 1 Kg et -		
Maroc	1,5	-	1,5	2,000
Tunisie	-	7,5	7,5	16,000
Côte d'Ivoire	619,9	9.340,7	9.960,6	19.865,000
Kenya	-	16,8	16,8	24,000
Madagascar	12,6	1,5	14,1	29,000
Afrique du Sud	34,8	85,0	119,8	155,000
U.S.A.	147,2	1.305,1	1.452,3	2.302,000
Nicaragua	-	1,7	1,7	4,000
Martinique	667,9	8.238,5	8.906,4	17.472,000
Israël	0,5	-	0,5	1,000
Viet-nam Nord	-	2,0	2,0	4,000
Viet-nam Sud	-	2,5	2,5	3,000
Chine Continent.	-	5,4	5,4	7,000
Iles du Pacifique (USA)	-	1,5	1,5	3,000
	1.484,4	19.008,2	20.492,6	39.887,000

1.2.2. Jus d'ananas

Le tableau 1.1.0 donne l'évolution globale.

Le tableau 1.2.2.1. (cf. graphique correspondant): donne l'évolution des différents pays fournisseurs.

A la lecture de ces tableaux, il apparaît :

- qu'il y a eu un très grand développement des consommations de jus d'ananas durant ces quinze dernières années. En effet, les quantités globales consommées ont triplé en dix ans. Nous avons reporté sur le graphique 1.1.0 les consommations de jus d'orange. Nous pouvons noter que la tendance à été pratiquement la même pour ces deux boissons bien que l'expansion du jus d'orange se fasse avec plus d'à-coups.

- que le développement des exportations de Côte d'Ivoire s'est fait régulièrement et que sa part sur le marché a été de plus en plus importante (53,6% en 1956 contre 77,4% en 1965). Pour la Martinique, le développement a été moins régulier mais il a nettement amélioré sa position sur le marché puisqu'il représente 20,4% en 1965 contre 7,3% en 1956. Ainsi l'amélioration de la situation de la zone franc s'est faite au détriment de l'étranger qui a vu réduire à la fois ses tonnages globaux exportés et sa place relative (2,2% du marché en 1965 contre 39,1% en 1956).

TABLEAU 1.2.2.1.

TABLEAU COMPARATIF DES IMPORTATIONS FRANCAISES DE JUS D'ANANAS  
TOUTES PROVENANCES, de 1956 à 1965

ANNEES	MARTINIQUE		COTE D'IVOIRE		AUTRES PAYS		TONNAGE TOTAL T
	tonnage	en % du tonnage total	tonnage	en % du tonnage total	tonnage	en % du tonnage total	
1956	243,1	7,3%	1.774,2	53,6%	1.295,6	39,1%	3.312,9
1957	457,9	11,3%	2.230,6	55,3%	1.346,3	33,4%	4.034,8
1958	448,6	14,0%	2.298,4	72,0%	448,9	14,0%	3.195,9
1959	1.249,6	26,9%	2.762,8	59,5%	629,0	13,6%	4.641,4
1960	1.323,8	24,9%	3.294,9	61,9%	703,5	13,2%	5.322,2
1961	1.170,7	21,9%	3.543,7	66,1%	645,8	12,0%	5.360,2
1962	1.283,3	19,4%	3.598,6	54,4%	1.734,3	26,2%	6.616,2
1963	1.255,0	15,5%	5.421,4	67,0%	1.414,8	17,5%	8.091,2
1964	2.284,3	23,6%	6.645,7	68,6%	750,1	7,8%	9.680,1
1965	1.891,2	20,4%	7.176,2	77,4%	208,2	2,2%	9.275,6

IMPORTATIONS DE JUS D'ANANAS.



Deuxième Partie

STRUCTURE de la DISTRIBUTION

Le marché français compte, en 1965, près de 50 millions de personnes. Paris est de loin le centre de consommation le plus important, notamment pour les fruits tropicaux rares qui sont en quasi-totalité consommés dans la capitale.

Les réseaux de distribution sont différents suivant qu'il s'agisse de fruits tropicaux de faible consommation ou de produits déjà bien implantés sur le marché. Au fur et à mesure que la consommation croît, les réseaux de distribution tendent à s'élargir et à prendre les voies suivies habituellement par les produits de grande consommation.

Les fruits tropicaux étant importés, les règlements d'ordre douanier ont une incidence sur la structure de la distribution (par exemple, la détention de licences d'importation conduit à un monopole du fait des importations de fruits tropicaux en conserve). Nous étudierons donc, avant d'examiner la structure du marché, la réglementation des importations.

## 2.1. REGLEMENTATION DES IMPORTATIONS

Ces réglementations concernent :

- les droits de douane
- les licences d'importation
- les prescriptions phytosanitaires.

### 2.1.1. Droits de douane

Le tableau 2.1.1. donne les tarifs, actualisés au 15 Décembre 1966, des droits de douane relatifs aux fruits tropicaux en provenance de la C.E.E. ou des E.A.M.A. et en provenance de pays tiers.

Tous les fruits tropicaux entrant en France sont soumis à la T.V.A. (11%), à l'exception des dattes, bananes et ananas qui sont exemptés de droits complémentaires et des noix qui ont une T.V.A. réduite (6%).

Le tableau 2.1.2. montre l'évolution des droits de douane depuis 1957. Nous pouvons noter que les fruits frais en provenance de la C.E.E. et des E.A.M.A. sont pratiquement tous libérés, sauf les dattes qui ont encore à payer un droit de douane de 7% et les fruits secondaires qui ont aussi à payer 2% de droits. Les fruits frais en provenance d'autres origines payent jusqu'à 20% de droits.

Pour les fruits en conserve, il y a eu, depuis 1957, une libération importante pour les produits en provenance de la C.E.E. ou des E.A.M.A.

Les produits en provenance des pays tiers payent maintenant des droits au moins doubles de ceux perçus pour les fruits venant des pays associés.

TABLEAU 2.1.1.

DROITS DE DOUANE  
(% sur valeur Franco Frontière)

PRODUITS	FRANCE	
	CEE EAMA	TIERS
<u>08.01 Dattes</u>	7	15,20
en emballage de 0,5 brut ou -	-	-
" " de 1 Kg ou +	-	-
" " de 1 à 10 Kg	-	-
autrement conditionnés		
<u>Bananes</u>	7	20
<u>Ananas</u>	0	9
<u>Noix de coco, pulpes déshydratées</u>	0	4
<u>Noix de cajou</u>	0	3
<u>Autres noix</u>	0	9
<u>Avocats</u>	2	6,80
<u>Autres fruits tropicaux</u>	2	9,20
<u>20.06 Conserve ananas</u>		
en emballage de + de 1 Kg	12,25	27,80
" " de 1 Kg ou -	12,25	29
<u>20.07 Jus d'ananas, dens. 1,33 ou -</u>	12	24
dens. + de 1,33	35	42

TABLEAU 2.1.2.

EVOLUTION DES DROITS DE DOUANE EN FRANCE DEPUIS 1957

Produits	Droit de base 1957	1/1/59		1/7/60		1/1/61		1/1/62		1/7/62		1/7/63		1/1/65		1/1/66	
		CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS
<u>08.01</u>																	
Dattes	20	18	20	18	20	16	18	14	17,60	14	17,60	11	17,60	9	17,60	7	15,20
Bananes	20	18	20	18	20	16	20	16	20	14	20	11	20	9	20	7	20
Noix de coco																	
Pulpes	2	1,80	2	1,80	2	1,60	2	1,60	2	1,40	2,90	1,30	2,90	0	4	0	4
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1,50	0	1,50	0	1,50	0	3
Ananas	5	4,50	5	4,50	5	4	5	4	5	3,50	7,10	2,75	7,10	0	9	0	9
Autres fruits	5	4,50	5	4,50	5	4	5	4	5	3,50	7,10	3	7,10	2,50	7,10	2	9,20
<u>20.06</u>																	
Ananas conserve																	
sans alcool + 1 Kg	( 25	22,50	25	22,50	25	28	31,50	28	31,50	24,50	31,40	19,25	31,40	15,75	31,40	12,25	27,80
sans alcool 1 Kg ou -	( ) (					28	31,50	28	31,50	24,50	31,50	19,25	31,50	15,75	31,50	12,25	29
Autres + 4,5 Kg	( ) (					20	25	20	25	17,50	23	13,75	23	11,25	23	8,75	23
4,5 Kg ou -	( 35	31,50	35	31,50	35	20	25	20	25	17,50	23	13,75	23	11,25	23	8,75	23
<u>20.07</u>																	
Jus d'ananas	30	27	30	27	30	24	27	24	27	21	27	18	27	15	27	12	24

Source C.N.C.E. PARIS



### 2.1.2. Licences d'importation

Il n'y a aucune restriction aux importations de fruits tropicaux frais.

Pour les conserves d'ananas, au contraire, le marché est réglementé. Pour favoriser les ventes des EAMA (c'est-à-dire la Côte d'Ivoire qui possède des conserveries) et surtout les DOM, il y a en France un système de contingentement.

Ainsi, les importations des pays tiers sont autorisées dans la limite de 2,000 tonnes environ, celles de Côte d'Ivoire aux environs de 9,500 tonnes, les importations de Martinique étant libres.

### 2.1.3. Prescriptions phyto-sanitaires

Pour les fruits frais entrant en France, il y a un contrôle sanitaire; Ainsi, pour les ananas, les fruits qui porteraient des chenilles seraient refusés.

## 2.2. CIRCUITS DE DISTRIBUTION

### 2.2.1. Agents de distribution

#### 2.2.1.1. Fruits frais

Le schéma 2.2.1.1. donne l'organigramme général de la distribution des fruits tropicaux frais.

##### 2.2.1.1.1. Importateurs

Le marché français des fruits exotiques est très concentré au niveau des importateurs qui sont très spécialisés.

Moins de 10 personnes au maximum en font en France l'importation. En fait, 2 Entreprises représentent la plus grosse part du marché. Le marché est réparti ainsi :

- Importateur n° 1 : 60% du marché des ananas  
50% environ du marché des avocats  
50% environ du marché des litchis
- Importateur n° 2 : 10% du marché des ananas  
30 à 40% du marché des avocats  
50% du marché des mangues
- Autres : 30% du marché des ananas  
10 à 20% du marché des avocats  
50% du marché des mangues

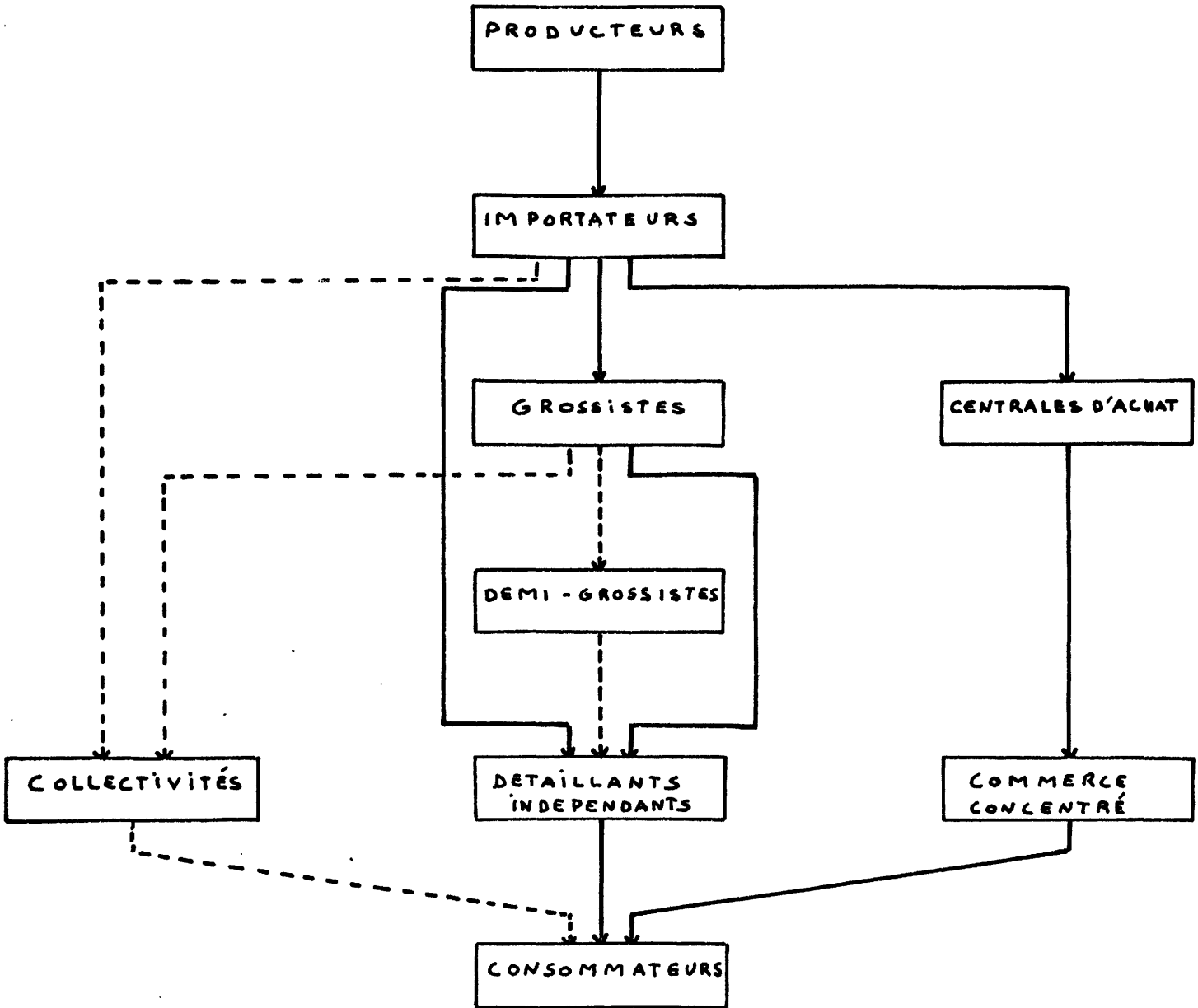
Le marché est en fait entre les mains d'une seule personne spécialisée dans ce secteur, particulièrement dynamique, et qui a déjà pris à sa charge plusieurs opérations de promotion très réussies dans le domaine de l'ananas et surtout, de l'avocat qu'elle a pratiquement fait connaître et accepter par les consommateurs français.

##### 2.2.1.1.2. Grossistes

Ce sont souvent des agents des importateurs avec lesquels ils ont des liens financiers assez étroits. Ce sont parfois les importateurs eux-mêmes qui jouent le rôle de grossistes. Leur rôle est plus passif que celui des importateurs mais non négligeable en province.

Il existe enfin des grossistes livreurs, POMONA notamment, qui s'intéressent vivement au problème des fruits tropicaux. Cet Organisme qui a déjà une place dans le marché de la banane est tout à fait équipé pour distribuer parfaitement les fruits tropicaux qui sont assez fragiles et qui demandent des installations spéciales.

DISTRIBUTION DES FRUITS TROPICAUX FRAIS.



———— : VOIES NORMALES

----- : VOIES MOINS COURANTES

### 2.2.1.1.3. Détaillants

Nous noterons l'intérêt que présentent notamment :

- les circuits du commerce concentré

Ces commerces, type Magasins Populaires, se sont depuis quelques années intéressés à ces produits, ont ouvert dans les grandes villes où ils possèdent des points de vente, des rayons fruits tropicaux considérés comme des rayons de prestige susceptibles de leur amener des clients nouveaux pour les autres articles. Parce qu'ils représentent une force de vente intéressante en nombre et en dynamisme, il est possible de penser que les fruits tropicaux seront en développement, ces types de magasins s'y intéressant. Nous avons noté, par ailleurs, qu'ils avaient déjà parfois fait des actions de promotion parfaitement réussies. Il semble que participer à d'autres actions les intéresserait.

- À Paris, les Cours des Halles (1)  
(qui s'étendent depuis peu en province)

Ce sont les spécialistes des fruits et légumes. De plus en plus nombreux à Paris, touchant une part importante de la consommation, ils doivent être intéressés par la vente des fruits tropicaux. Ils pratiquent en effet une politique de marge pas trop forte, c'est chez eux que s'achète une grande partie des fruits et légumes consommés sur le marché parisien, ils possèdent des réserves fraîches, et enfin, ils sont dans l'ensemble dynamiques et ouverts à de nouvelles ventes. Ces magasins distribuent 75 % des fruits et légumes consommés à Paris (informations provenant du Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes).

- Les magasins de luxe qui ont lancé ces fruits et qui continueront sans doute à les distribuer car leur fonction essentielle est de vendre des produits inconnus rares.

- Les détaillants traditionnels qui ne vendent les fruits que lorsqu'ils commencent à être connus, mais qui sont les plus nombreux en nombre de points de vente.

---

(1) Les Cours des Halles sont des magasins appartenant à des détaillants indépendants qui vendent, avec des marges relativement raisonnables, des fruits et légumes frais.

2.2.1.2. Fruits en conserve

Le schéma 2.2.1.2. donne l'organigramme de la distribution de la conserve.

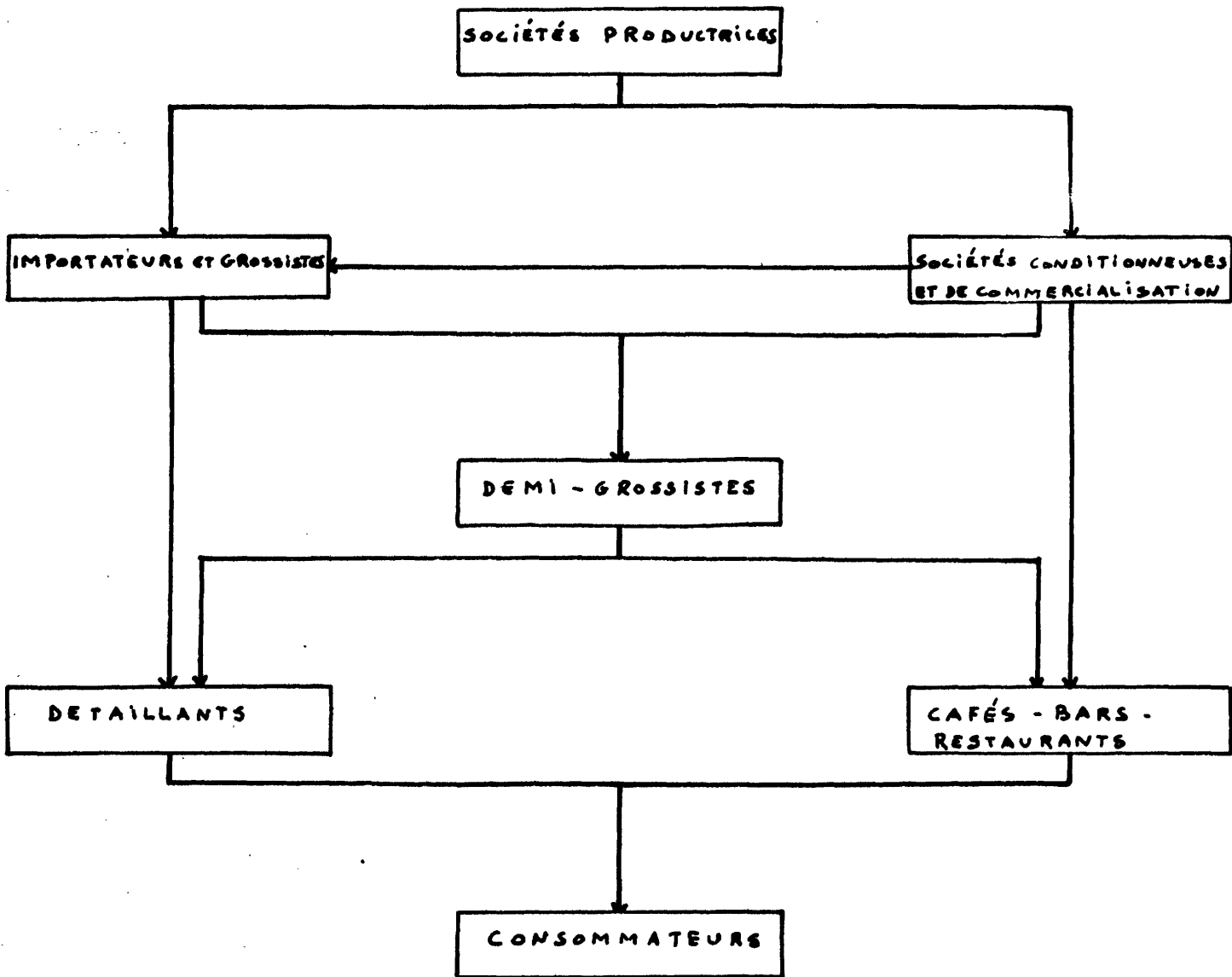
Les importateurs sont plus nombreux : une vingtaine environ. Il faut noter cependant, du fait de l'existence en France d'une politique de contingentement pour ces produits, qu'il est nécessaire de posséder une licence d'importation pour faire commerce d'ananas en conserve et certains importateurs possèdent donc un monopole de fait : 4 ou 5 personnes représentent ainsi la quasi-totalité du marché.

En effet, il a été décidé que les importations de pays tiers seraient limitées et que Antilles et Afrique fourniraient des quantités égales.

En 1965, la répartition des quotas qui semblent avoir été respectés est la suivante :

- Pays tiers	3.000 t
- Part Antilles	9.500 t
- Part Afrique	9.500 t
	<hr/>
	22.000 t
	=====

DISTRIBUTION DES CONSERVES ET JUS DE FRUITS TROPICAUX.



## 2.3. PRIX PRATIQUES

### 2.3.1. Décomposition du prix de vente pour les fruits frais

Le tableau 2.3.1. et le graphique correspondant donnent, pour chacun des fruits tropicaux, les prix aux différents stades de la distribution. De ce tableau, il ressort principalement :

#### 2.3.1.1. Pour l'ananas

Un prix variable selon les origines. En effet :

- à l'importation, le prix varie suivant l'origine de 0,29 à 0,55 U.C. (de 100 à 189)

- la marge du grossiste étant constante (10%), on trouve au prix de gros l'ananas vendu entre 0,40 et 1,10 U.C.

- au niveau du détail, la disparité est plus grande. On trouve sur le marché des ananas vendus entre 0,65 et 1,80 U.C. le kilo. En fait, il n'y a pas, au même moment, des différences aussi grandes sur le marché car les pays exportateurs ne livrent pas en même temps et les écarts de prix sont dus aux différentes origines. Ainsi, nous constatons que :

• l'ananas des Açores est nettement plus cher que les autres (2,5 fois plus cher que l'ananas du Cameroun et 1,75 fois plus cher que l'ananas de la Martinique ou de la Côte d'Ivoire). Cela est dû surtout à une qualité nettement supérieure. Pour l'ananas des Açores, le prix détail varie entre 1,45 et 1,80 U.C. selon les circuits. Cet ananas est surtout distribué par les commerces de luxe. Une part relativement faible est commercialisée par les autres circuits.

• l'ananas de la Martinique et celui de la Côte d'Ivoire sont vendus au même prix (de 0,80 à 1 U.C.). Ils constituent, en quantité, la plus grosse partie des ventes.

• enfin, l'ananas du Cameroun dont la qualité laisse encore à désirer est peu distribué par les commerces de luxe qui ne vendent pratiquement pas d'ananas, à moins de 0,80 U.C. le Kg. Son prix de vente varie entre 0,50 et 0,70 U.C.

TABLEAU 2.3.1.

PRIX DES FRUITS TROPICAUX FRAIS AUX DIFFERENTS STADES DE LA DISTRIBUTION

(en dollars U.C.)

ANANAS

ACORES

Prix moyen à l'importation .....	0,55
Prix de gros .....	1,10
Prix de détail : Grand Magasin .....	1,45/1,50
Détail de luxe .....	1,70/1,80

MARTINIQUE

Prix moyen à l'importation .....	0,30
Prix de gros .....	0,50/0,65
Prix de détail : Grand Magasin .....	0,65/0,75
Détail de luxe .....	0,90/1,01

COTE D'IVOIRE

Prix moyen à l'importation .....	0,35
Prix de gros .....	0,53/0,73
Prix de détail : Grand Magasin .....	0,71/0,90
Détail de luxe .....	0,81/1,01

CAMEROUN

Prix moyen à l'importation .....	0,29
Prix de gros .....	0,38/0,48
Prix de détail : Grand Magasin .....	0,50/0,60
Détail de luxe .....	0,53/0,71



GRAPHIQUE 2.3.1.

PRIX DES FRUITS TROPICAUX AUX DIFFERENTS STADES DE LA DISTRIBUTION.

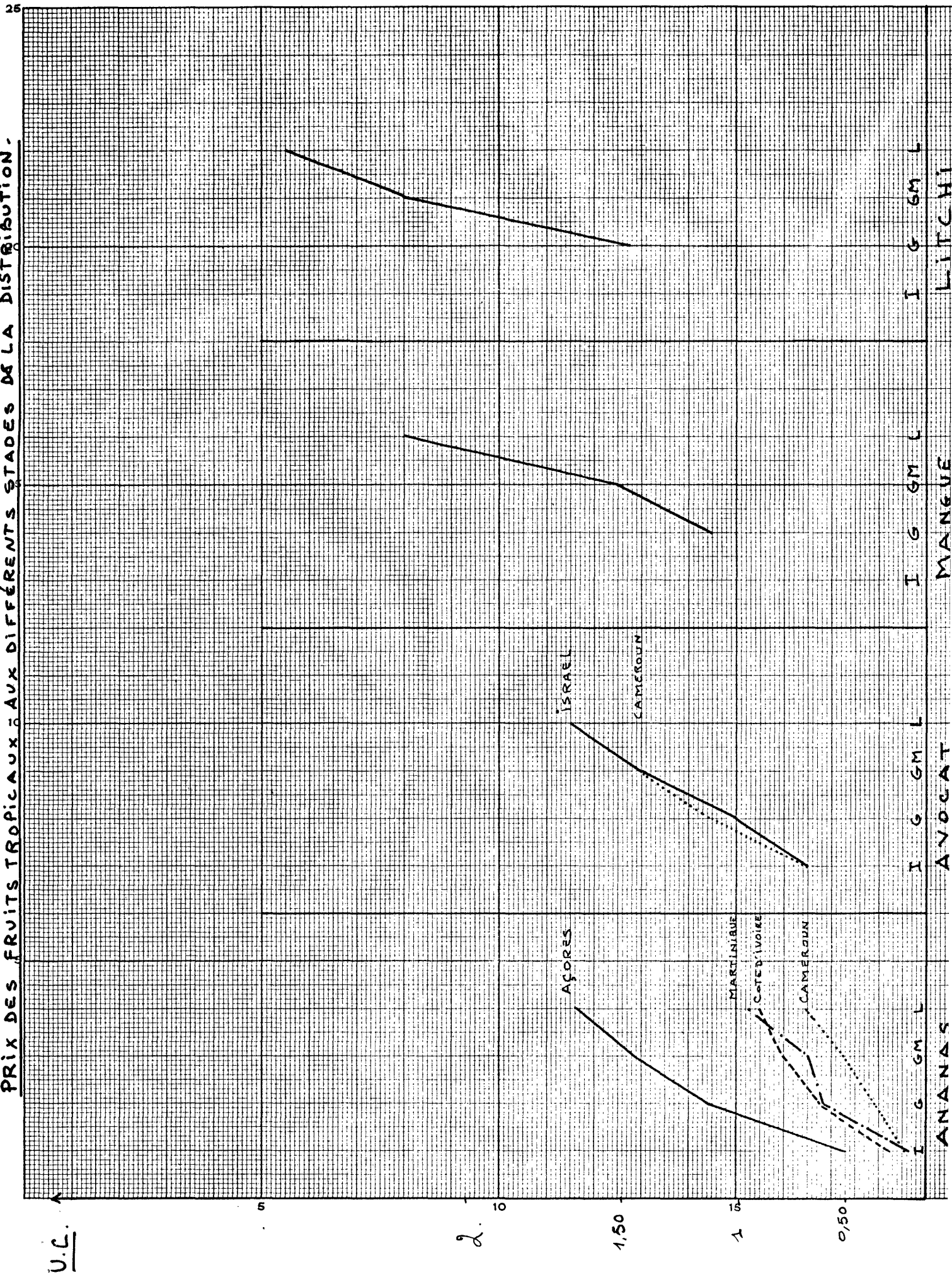


TABLEAU 2.3.1. (suite)

PRIX DES FRUITS TROPICAUX FRAIS AUX DIFFERENTS STADES DE LA DISTRIBUTION

(en dollars U.C.)

AVOCATS

ISRAEL

Prix moyen à l'importation .....	0,79
Prix de gros .....	0,92/0,99
Prix de détail : Grand Magasin .....	1,31/1,52
Détail de luxe .....	1,69/1,82

AFRIQUE DU SUD

Prix moyen à l'importation .....	0,92
Prix de gros .....	0,92/0,99
Prix de détail : Grand Magasin .....	1,31/1,52
Détail de luxe .....	1,69/1,82

MARTINIQUE

Prix moyen à l'importation .....	0,41
----------------------------------	------

MANGUES

Prix de gros .....	0,89/1,33
Prix de détail : Grand Magasin .....	1,31/1,72
Détail de luxe .....	2,23/2,63

LITCHIS

Prix de gros .....	1,33/1,56
Prix de détail : Grand Magasin .....	2,23/2,63
Détail de luxe .....	2,63/3,24

TABLEAU 2.3.1. Bis

PRIX DES FRUITS TROPICAUX CONSERVES ET SECS

(en dollars U.C.)

ANANAS - Conserves d'Hawaï

Prix moyen à l'importation .....	0,32
Prix de détail : Grand Magasin (boîte 450 grs) ..	0,70

LITCHIS

Prix de détail : Grand Magasin (boîte 450 grs) ..	1,338
---------------------------------------------------	-------

GOYAVES

Prix de détail : Grand Magasin (boîte 450 grs) ..	2,100
---------------------------------------------------	-------

NOIX DE CAJOU

Prix de détail : Grand Magasin .....	2,90
--------------------------------------	------

NOIX DE COCO (prix par pièce de 200 grs environ)

Prix de détail : Grand Magasin .....	0,30/0,45
--------------------------------------	-----------

DATTES

Prix moyen à l'importation .....	0,35
Prix de détail : Grand Magasin .....	1,00/1,10

### 2.3.1.2. Pour l'avocat

Bien que provenant de pays éloignés : Afrique du Sud, Cameroun et Israël, les prix moyens se tiennent (le prix moyen à l'importation a été calculé en divisant la valeur à l'importation par le tonnage importé). (1)

En effet :

- à l'importation, le prix est de l'ordre de 0,80 U.C.
- la marge grossiste (10%) donne un prix sur le marché de gros de l'ordre de 0,92 à 0,99 U.C. le Kg
- sur le marché de détail, l'avocat est vendu entre 1,30 et 1,50 U.C. le Kg dans les magasins habituels et entre 1,70 et 1,80 U.C. le Kg dans les magasins de luxe. En réalité, l'avocat est vendu dans le détail à la pièce et souvent le consommateur ne fait pas de relation avec le prix au Kg.

### 2.3.1.3. Pour les autres fruits tropicaux

#### 2.3.1.3.1. Mangue

Longtemps vendue seulement chez les détaillants de luxe, nous trouvons aussi maintenant des mangues dans les Cours des Halles et dans les rayons fruits tropicaux de certains magasins populaires. A l'importation, la mangue est achetée entre 0,80 et 1,20 U.C. le Kg. (résultat de l'enquête).

La marge de l'importateur la met sur le marché de gros entre 0,89 et 1,33 U.C.

Elle est vendue au détail entre 1,31 U.C. (peu à ce prix) et 1,72 U.C. le Kg et jusqu'à 2,63 U.C. dans les commerces de luxe.

Le prix moyen est proche de 2 U.C. le Kg.

#### 2.3.1.3.2. Litchi

Encore très peu courants sur le marché, on trouve des litchis parfois dans les rayons de commerces concentrés, rarement dans les commerces d'alimentation courants, et surtout, chez les fruitiers de luxe. A l'importation, le prix varie entre 1,35 et 1,60 U.C. Au marché de gros, le litchi vaut entre 1,50 et 1,70 U.C.

Le litchi est vendu au détail entre 2,60 et 3,20 U.C. le Kg. Il faut noter que ce prix, encore fort, a déjà baissé de moitié depuis un an environ.

---

(1) Les prix de la Martinique cependant sont inférieurs à la moyenne.

### 2.3.2. Evolution des prix à l'importation

Le tableau ci-après accuse peu de variations dans l'ensemble. Il faut néanmoins retenir la hausse importante des ananas frais de la Martinique : 42% en cinq ans. A l'inverse, les jus d'ananas de cette même origine ont baissé leur prix de 24%. Durant cette même période, les conserves d'ananas de la Martinique ont vu leurs prix s'accroître de 10% environ.

Les autres produits ont peu varié et on constate, dans l'ensemble, plutôt une tendance à la baisse qu'une tendance à la hausse, qui s'expliquerait par le fait que ces produits connaissent maintenant un début de commercialisation véritable et non plus des envois épisodiques.

TABLEAU 2.3.2.

ETUDE DES PRIX A L'IMPORTATION DEPUIS 5 ANS

	1961	1962	1963	1964	1965
	UC	UC	UC	UC	UC
<u>Ananas</u>					
Portugal (Açores)	0,544	0,570	0,554	0,545	0,554
Guinée	0,371	0,359	0,294	0,339	0,406
Côte d'Ivoire	0,373	0,351	0,341	0,321	0,369
Cameroun	0,294	0,296	0,302	0,296	0,294
Martinique	0,191	0,227	0,252	0,264	0,272
<u>Jus d'ananas</u>					
Côte d'Ivoire	0,312	0,351	0,282	0,268	0,253
U.S.A.	0,184	0,160	0,136	0,190	0,205
Martinique	0,247	0,252	0,252	0,180	0,199
Kenya	-	0,180	0,172	0,152	-
<u>Conserves d'ananas</u>					
Côte d'Ivoire	0,422	0,452	0,430	0,424	0,403
Afrique du Sud	0,304	0,310	0,258	0,276	0,272
U.S.A.	0,333	0,316	0,284	0,298	0,321
Martinique	0,367	0,399	0,444	0,416	0,402
<u>Noix de coco (pulpes)</u>					
Dahomey	0,318	0,266	0,260	-	0,276
Ceylan	0,263	0,278	0,316	0,302	0,379
Polynésie Fse	0,422	0,434	0,430	0,387	-
Côte d'Ivoire	0,438	0,261	0,128	0,101	-
<u>Noix de cajou et coco</u>					
Inde	1,112	0,972	0,862	1,062	0,456
Madagascar	0,479	0,507	0,603	0,930	-
Mozambique	-	-	0,600	0,698	0,824
<u>Dattes fraîches</u>					
Algérie	0,272	0,306	0,347	0,339	0,359
Tunisie	0,310	0,339	0,357	0,347	0,316
Cameroun	0,116	-	-	-	-

### 2.3.3. Saisons de vente

(1)

L'étude C.T.I.F.L. sur les Halles de Paris nous a permis de retenir les renseignements suivants (cf. tableaux et graphiques 2.3.3.1. et 2.3.3.2.).

#### 2.3.3.1. Ananas

- Janvier, Février, Mars, Avril ..... 50%
- Octobre, Novembre, Décembre ..... 38%
- Les périodes de pointes se situent à la fin de l'année (Décembre = 20% des ventes totales) et à Pâques.
- La vente de l'ananas est pratiquement nulle pendant la période où l'on trouve des fruits rouges sur le marché.

#### 2.3.3.2. Avocat

- Janvier, Février, Mars, Avril, Mai ..... 45%
- Octobre, Novembre, Décembre ..... 33%
- Les périodes de pointes sont en Mai (11%) et Décembre (14,5%).

Nous avons représenté sur les graphiques 2.3.3.1. et 2.3.3.2. en même temps l'évolution des quantités (en kilos) et des prix (en francs). La disposition des graphiques permet de faire des comparaisons d'une année à l'autre et même de voir éventuellement des relations prix-quantités selon les mois.

---

(1) C.T.I.F.L. : Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes

TABLEAU 2.3.3.1.

ARRIVAGES D'ANANAS AUX HALLES CENTRALES DE PARIS

MOIS	ANNEE 1963		ANNEE 1964		ANNEE 1965		MOYENNE TRIENNALE	En % du T.
	Kg	Prix	Kg	Prix	Kg	Prix		
Janvier	102.800	274	197.000	296	190.000	305	163.500	7,4
Février	155.500	270	174.100	301	225.700	301	185.100	8,4
Mars	360.300	253	273.000	294	254.100	288	296.100	13,4
Avril	189.200	279	313.600	291	283.500	297	262.100	11,9
Mai	137.900	294	192.500	300	202.800	270	177.700	8,1
Juin	66.700	269	81.800	296	143.400	270	97.300	4,4
Juillet	33.900	245	62.600	275	107.000	237	67.800	3,1
Août	22.900	245	43.800	248	19.400	247	28.700	1,3
Septembre	39.600	274	110.900	262	116.600	298	89.000	4
Octobre	119.000	284	203.000	276	166.300	232	163.000	7,4
Novembre	280.900	282	265.000	274	237.500	261	261.100	11,8
Décembre	383.300	287	457.800	269	401.400	307	414.200	18,8
TOTAL	1.892.000	270	2.376.500	278	2.348.400	275	2.205.600	100

Légende : Arrivages en Kg  
 Prix aux 100 Kg  
 Prix moyen annuel relevé sur l'Echo des Halles

Source : C.T.I.F.L.



TABLEAU 2.3.3.2.

ARRIVAGES D'AVOCATS AUX HALLES CENTRALES DE PARIS

MOIS	ANNEE 1963		ANNEE 1964		ANNEE 1965		MOYENNE TRIENNALE	En % du T.
	Kg	Prix	Kg	Prix	Kg	Prix		
Janvier	33.100	319	23.400	400	29.100	440	28.500	8,7
Février	18.800	340	37.600	380	31.800	472	29.400	8,9
Mars	45.800	394	24.300	451	34.200	482	34.800	10,6
Avril	38.100	438	25.200	498	19.800	489	27.700	8,4
Mai	21.500	426	23.000	512	26.200	463	23.600	7,2
Juin	7.300	520	7.300	462	20.700	450	11.800	3,6
Juillet	3.400	540	3.800	(462)	5.800	425	4.300	1,3
Août	5.400	(500)	7.100	(462)	2.800	580	5.100	1,5
Septembre	14.100	450	19.400	(388)	36.600	421	23.400	7,1
Octobre	46.600	440	62.800	388	64.600	456	58.000	17,6
Novembre	24.500	327	35.700	332	46.600	381	35.600	10,8
Décembre	38.300	420	40.700	416	62.400	383	47.100	14,3
TOTAL	296.900	435	310.300	439	380.600	442	329.300	100

Légende : Arrivages en Kg  
 Prix au 100 Kg  
 Prix moyen annuel relevé sur l'Echo des Halles

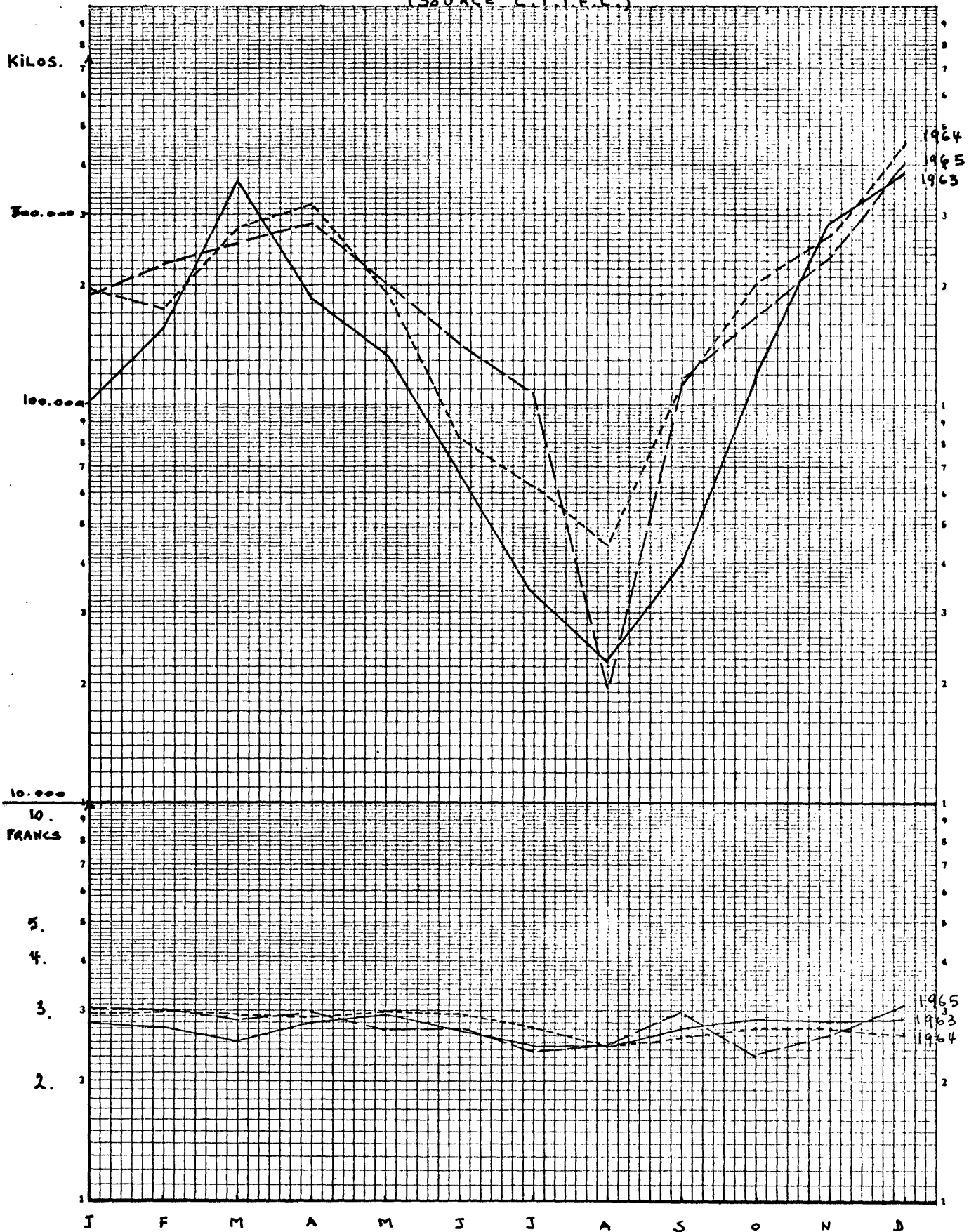
Source : C.T.I.F.L.

GRAPHIQUE 2.3.3.1.

ARRIVAGES MENSUELS D'ANANAS AUX HALLES CENTRALES DE PARIS.

PRIX MENSUELS MOYENS DU KILO D'ANANAS AUX HALLES DE PARIS.

(SOURCE C.T.I.F.L.)

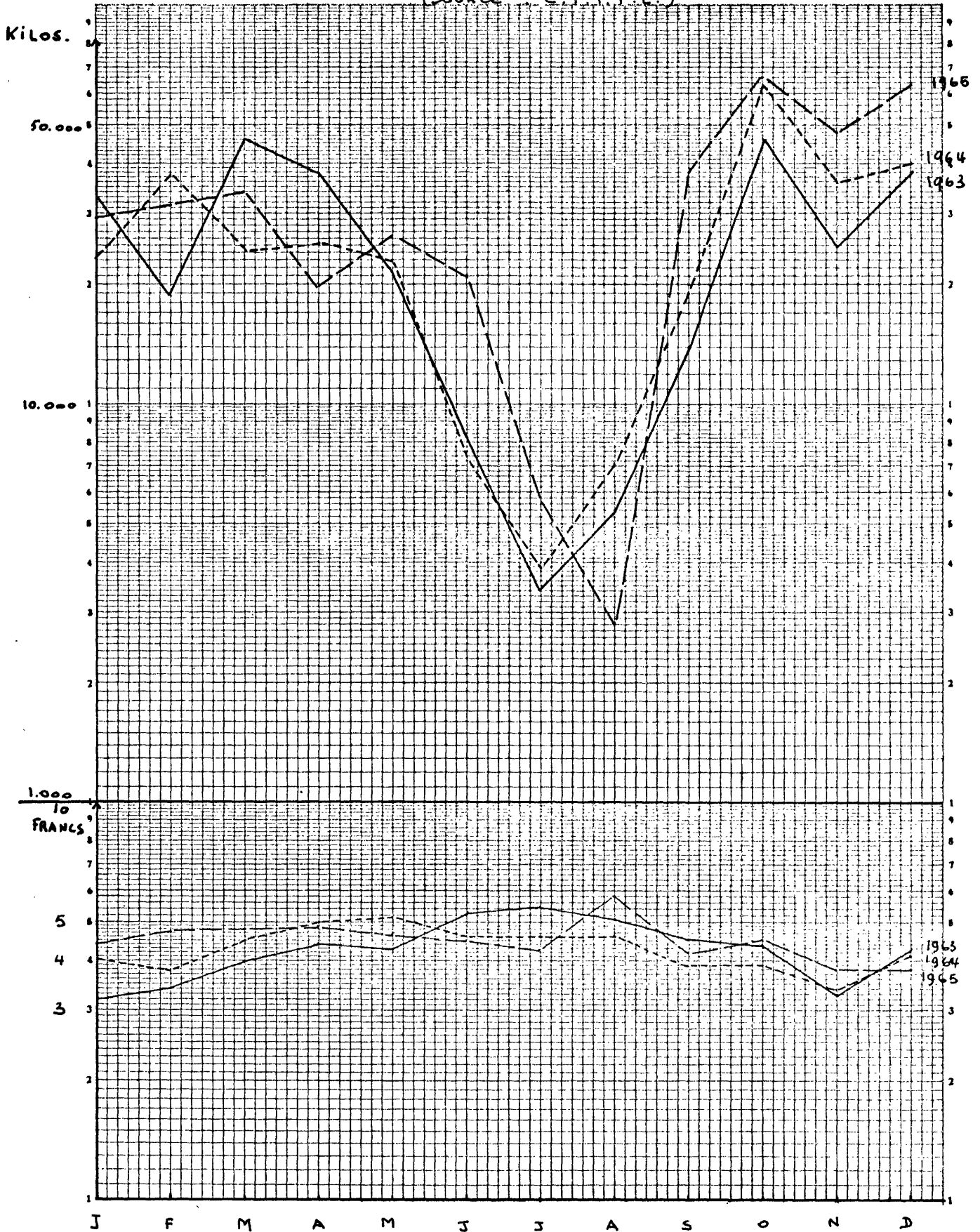


GRAPHIQUE 2.3.3.2.

ARRIVAGES MENSUELS D'AVOCATS AUX HALLES CENTRALES DE PARIS.

Prix mensuels moyens du kilo d'avocat aux halles de Paris.

(Source : C.T.I.F.L.)



## 2.4. LE MARCHÉ DE PARIS PAR RAPPORT AU MARCHÉ GÉNÉRAL

Nous avons estimé nécessaire de traiter le marché de Paris dans une rubrique spéciale.

### 2.4.1. Observations générales sur le marché de Paris par rapport au marché provincial

En effet, Paris, qui est le plus gros consommateur des produits qui nous intéressent (sauf en ce qui concerne l'ananas) apparaît comme le marché test qui, après avoir accepté le produit, l'introduit sur le marché de province. D'autre part, tant que les arrivages sont faibles et les quantités vendues presque négligeables, il est nécessaire d'avoir une consommation concentrée et c'est ce qui explique en partie la forte consommation parisienne.

Paris qui peut, dans une aire relativement étroite, proposer 8 millions de consommateurs dont le revenu est supérieur à celui de la moyenne française, est le débouché idéal des produits qui font l'objet de notre étude : c'est une raison de la place prépondérante de la capitale dans ce marché.

Toutefois, une étude du C.T.I.F.L. a permis de remarquer le développement du marché provincial. En effet, les arrivages sur les Halles Centrales de Paris des ananas et des avocats (cf. tableau ci-dessous) comparés aux consommations globales françaises de 1963 à 1965 nous permettent de faire certaines constatations sur les consommations provinciales.

### Place des Halles de Paris dans le marché total des ananas frais et des avocats frais

Produit	Consommation totale	Arrivages Halles de Paris	Place des Halles sur le marché total
<u>Ananas</u>			
1963	5.435 t	1.892 t	34%
1964	6.932 t	2.376 t	34%
1965	7.409 t	2.348 t	31%
<u>Avocats</u>			
1963	360 t	296 t	82%
1964	380 t	310 t	81%
1965	500 t	380 t	76%

Il est nécessaire, pour tirer des conclusions de ce tableau, de faire de sérieuses réserves.

En effet :

- Les Halles de Paris sont le marché central où viennent s'approvisionner tous les détaillants, Particulièrement pour les fruits tropicaux qui sont souvent transportés par avion, Paris constitue la base de départ et l'éclatement vers la province se fait par ces Halles.
- Le circuit court, c'est-à-dire les transactions directes importateurs-détaillants, n'est pas cerné par les chiffres donnés ci-dessus et l'on pourrait imaginer que la place de ce circuit évolue dans le sens d'une contraction de la part des Halles. En réalité, nous nous sommes assurés que la tendance ne va pas dans ce sens.

En tout état de cause et compte tenu des réserves exprimées, le tableau ci-dessus montrant une évolution différente pour l'avocat et l'ananas, nous pouvons en conclure :

- que l'ananas introduit depuis longtemps sur le marché français, connu et apprécié, n'est plus le monopole du marché test parisien. Celui-ci ne représente que 30% environ du marché général. Cela se traduit par une consommation par personne de l'ordre de 1,5 à Paris alors qu'elle serait de 1 en province. Cette situation étant stable depuis 3 ans, on peut imaginer que ce rapport ~~peut être considéré comme un rapport d'équilibre du moins dans les prochaines années.~~
- que l'avocat a d'abord été consommé presque totalement par Paris alors qu'à l'heure actuelle, il a tendance à apparaître sur les marchés de province. Le tableau ci-dessus donnerait une consommation parisienne de l'ordre de 76%. Si l'on tient compte des réexpéditions sur la province, on estime que le marché de Paris absorbe environ 60% du total (estimation du principal importateur qui connaît parfaitement bien le marché et qui le suit de très près), c'est-à-dire 50 g par parisien contre 3 g environ par provincial.

Enfin, pour la consommation des autres produits tropicaux, il est impossible d'avancer avec exactitude le moindre chiffre. Le marché global lui-même a été extrêmement difficile à saisir.

Nous avons bien noté, par enquête et par observation directe, que l'on trouvait parfois sur les marchés de province, c'est-à-dire notamment dans les ports, sur la Côte Normande et sur la Côte d'Azur et dans les grandes villes comme Marseille, Lyon, Bordeaux, Grenoble et Lille, des fruits tropicaux tels que mangue, litchi ou papaye. Nous avons toujours entendu la remarque suivante : ces produits ne sont sur le marché provincial que d'une manière aléatoire (encore plus qu'à Paris) quand le marché parisien est saturé.

Enfin, nous estimons que pour tous les produits tropicaux, en dehors de l'ananas et de l'avocat déjà vulgarisés, le marché de Paris doit représenter 90 à 95 % du marché total.

En résumé, le marché de Paris représente :

- 30 % du marché des ananas frais
- 60 % du marché des avocats frais
- 90 à 95 % du marché des autres fruits tropicaux.

#### 2.4.2. Le marché de province

Si l'on a pu parler de Paris et du désert français pour l'économie française en général, ce propos convient particulièrement bien à la distribution des fruits tropicaux.

En effet, non seulement nous avons noté, au cours de notre enquête, la place prépondérante prise par Paris dans la consommation totale des produits qui font l'objet de notre étude, mais aussi nous avons remarqué que les initiatives pour développer le marché de province viennent en majorité de la capitale.

Nous n'insisterons pas encore sur l'influence des importateurs, qui, par des campagnes nationales, ont conditionné et préparé l'ensemble du marché français aux produits tropicaux mais qui ont aussi suscité des actions de promotion en province. Nous noterons que, par l'intérêt qu'il porte aux fruits tropicaux, le commerce concentré a surtout favorisé le développement de ce marché de province. En effet, si à Paris les grands détaillants fruitiers de luxe ont contribué à faire connaître ces produits, en province, cette action a été faite par les rayons fruits tropicaux des Magasins Populaires (Nouvelles Galeries - Casino notamment) qui ont joué le rôle des détaillants de luxe qui n'existent presque pas.

Des actions de promotion dans des magasins de ce type, à Bordeaux, à Lyon, orchestrées par les centrales d'achat et les importateurs ont donné de très bons résultats. Aussi, nous pouvons avancer que si le marché de province est encore pratiquement inexploité, il représente cependant un marché potentiel intéressant. Peu de personnalités locales s'y sont vraiment intéressées (sauf à Dieppe et dans quelques villes) et quand une action, menée de Paris la plupart du temps, était entreprise - elle n'échouait jamais.

Nous avons, au cours de l'enquête en province, noté que certaines villes étaient plus consommatrices que d'autres en matière de fruits tropicaux.

Nous avons essayé d'en trouver les raisons. Ces explications sont partielles et ne donnent sans doute pas tous les éclaircissements sur la consommation :

- Ports

Consommation relativement importante de fruits tropicaux à Rouen, Le Havre, Dieppe, Marseille et Bordeaux.

Raisons

Les produits arrivent dans le port et une partie en est consommée sur place (surtout les qualités qui ne supporteront pas un autre transport vers un autre centre de consommation car on est arrivé au point optimum de maturation). Les prix sont moins forts que dans les autres centres.

Il existe une population consommatrice ; en effet, vivent dans les ports des gens ayant beaucoup voyagé.

- Grandes villes

Lyon, encore Marseille, Lille, Grenoble, Bordeaux - consommation importante.

Raisons

- . concentration de la consommation dans un centre important
- . pouvoir d'achat élevé
- . centre ferroviaire donc transport facile

- Régions riches

Côte Normande, Côte d'Azur, Côte Atlantique de Bordeaux à Bayonne

Raisons

- . snobisme et haut pouvoir d'achat
- . habitudes de consommations exotiques. En effet, beaucoup de gens ayant vécu outre-mer se sont installés au Sud de la France, notamment dans le Sud-Ouest et le Sud-Est

- Un cas particulier : Dieppe

Dieppe est un grand port bananier. Par ce fait, arrivent aussi d'autres fruits tropicaux. Cependant, la consommation semble beaucoup plus forte qu'ailleurs. Cela est dû à l'action d'un détaillant dynamique dont les ventes représentent déjà toute la consommation moyenne par habitant de la ville.

Troisième Partie

CONSOMMATION



Il n'a pas été fait d'enquêtes auprès des consommateurs. Ce chapitre comprend :

- d'une part, des renseignements statistiques sur les consommations de fruits en général en France et dans d'autres pays

Nos sources ont été principalement :

- les enquêtes du CREDOC (Centre de Recherches et de Documentation sur la Consommation)
- les statistiques de l'O.C.D.E.
- les statistiques du Ministère de l'Agriculture des Etats-Unis pour comparaison

Dans l'ensemble, les chiffres que nous avons recensés sont cohérents mais, comme il s'agit souvent de séries qui ne sont pas complètement homogènes (un fruit est parfois intégré dans un groupe dans une statistique alors qu'il est sorti de ce groupe dans une autre), il a été parfois difficile d'établir des comparaisons très significatives.

- d'autre part, des résultats, tirés de l'enquête, sur les habitudes de consommation en France des fruits tropicaux.

### 3.1. LA CONSOMMATION GENERALE DES FRUITS EN FRANCE

Les études du CREDOC sur la consommation nous ont permis de mieux connaître la structure de la consommation alimentaire en France.

Le tableau 3.1.1. donne la consommation totale alimentaire évaluée en franc constant de 1950 à 1963. La lecture de ce tableau nous permet de noter que :

- l'alimentation et les boissons sur la base 100 en 1950 est à l'indice 154,7 en 1963.

L'évolution de cette consommation semble relativement constante dans le temps. La courbe se rapproche d'une droite, indiquant que la croissance est relativement uniforme.

En effet, jusqu'en 1955, il y a augmentation de la consommation suivant un rythme qui s'accélère dès 1957, après une chute brutale en 1955 (due sans doute à des causes conjoncturelles).

Le tableau 3.1.2. donne l'évolution des coefficients budgétaires et confirme les résultats du tableau 3.1.1. En effet, la part du budget consacrée à l'alimentation décroît régulièrement depuis 1950, passant de 46,4 % en 1950 à 38 % en 1963. La part des fruits est en augmentation dans la part réservée à l'alimentation (5 % en 1950, plus de 6 % en 1963). Dans le total des dépenses, elle est pratiquement constante (2,5 % en 1950, 2,4 % en 1963). Nous pouvons avancer deux raisons à cette hausse de la part des fruits dans la part du budget réservée à l'alimentation

- augmentation de la consommation en quantités
- augmentation des prix due à une amélioration de la qualité et à des frais de conditionnement plus lourds

Le tableau 3.1.3. donne l'évolution en valeur et en volume pour l'ensemble des fruits en les décomposant en fruits frais et transformés. Nous en déduisons que les fruits frais représentent en 1963 80 % du total des dépenses fruits. Ils représentaient 82 % en 1962. Nous notons ainsi que la conserve est en train de conquérir une place meilleure dans l'alimentation (nous verrons, plus loin, que nous sommes encore loin des consommations américaines). Le taux d'accroissement annuel en volume, par tête, est en 1963 de 2,8 pour l'ensemble des fruits (3,3 de 1950 à 1962) et seulement de 2,3 % (3,2 % entre 1950 et 1962) pour les fruits frais.

D'autre part, de la même étude du CREDOC, nous avons pu déterminer qu'en 1963, les consommations de fruits frais représentaient 6,33 % des dépenses alimentaires.

Enfin, nous pouvons retenir que dans la dépense totale de fruits frais égale à 100 %, les pommes, les poires, les agrumes et les bananes, représentent 70 % des dépenses totales de consommation de fruits frais, et que les 30 % restants représentent les fruits de saison et les fruits tropicaux.

TABLEAU 3.1.1.

CONSOMMATION INTERIEURE TOTALE DES PARTICULIERS

Source CREDOC

Evaluation en francs constants (prix de 1956)

Indices base 100 en 1950

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
<b>1. ALIMENTATION ET BOISSONS</b>														
11. Produits à base de céréales	100,0	106,8	106,3	111,0	113,4	113,7	120,0	121,8	123,3	123,0	125,2	128,4	134,2	137,0
12. Légumes .....	100,0	97,0	100,2	104,4	109,3	114,0	113,8	122,8	126,9	123,5	128,1	129,9	135,0	137,9
13. Fruits .....	100,0	108,5	117,7	122,9	123,0	132,0	123,3	140,3	141,5	148,1	158,2	165,0	172,8	181,6
14. Viandes .....	100,0	99,8	110,3	121,1	129,2	134,1	143,0	145,8	143,0	151,6	158,8	164,7	174,0	177,9
15. Volailles, oeufs, poissons	100,0	105,0	106,6	110,1	110,5	115,6	119,0	120,7	125,3	130,3	133,6	139,1	144,0	148,0
16. Lait et fromages .....	100,0	101,6	100,3	108,4	116,3	113,8	122,4	126,9	134,1	129,7	133,8	138,8	144,7	149,5
17. Corps gras .....	100,0	106,8	99,2	115,8	117,4	117,9	125,6	128,7	135,3	135,0	140,2	143,4	147,8	152,0
18. Autres prod. alimentaires ..	100,0	101,2	100,9	107,8	113,7	117,3	133,4	139,4	135,1	136,1	142,8	153,0	163,6	172,4
19. Boissons .....	100,0	106,3	108,8	110,1	111,5	115,4	117,3	121,3	116,4	119,5	123,8	129,0	134,7	141,6
<b><u>ENSEMBLE ALIMENT. ET BOISSONS</u></b>	<b>100,0</b>	<b>103,5</b>	<b>106,5</b>	<b>113,0</b>	<b>116,9</b>	<b>120,3</b>	<b>125,4</b>	<b>129,9</b>	<b>130,3</b>	<b>133,0</b>	<b>138,1</b>	<b>143,2</b>	<b>149,8</b>	<b>154,7</b>

TABLEAU 3.1.2.

CONSOMMATION INTERIEURE TOTALE DES PARTICULIERS

Source CREDOC

Evaluation en francs constants (prix de 1956)

Coefficients budgétaires

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
1. ALIMENTATION ET BOISSONS														
11. Produits à base de céréales	5,8	5,8	5,6	5,6	5,4	5,2	5,1	4,9	4,9	4,8	4,7	4,5	4,4	4,2
12. Légumes .....	4,1	3,7	3,7	3,7	3,7	3,6	3,4	3,4	3,6	3,4	3,4	3,2	3,1	3,0
13. Fruits .....	2,5	2,5	2,6	2,6	2,5	2,6	2,2	2,4	2,4	2,5	2,4	2,5	2,4	2,4
14. Viandes .....	10,4	9,8	10,4	10,8	11,1	10,9	10,9	10,5	10,2	10,6	10,5	10,4	10,2	9,8
15. Volailles, oeufs, poissons	5,1	5,0	4,9	4,8	4,7	4,6	4,5	4,3	4,4	4,5	4,4	4,3	4,2	4,0
16. Lait et fromages .....	3,7	3,6	3,4	3,5	3,6	3,3	3,4	3,3	3,5	3,3	3,2	3,1	3,1	3,0
17. Corps gras .....	3,5	3,5	3,2	3,5	3,4	3,2	3,2	3,1	3,3	3,2	3,2	3,1	2,9	2,8
18. Autres prod. alimentaires	2,4	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,3	2,3	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,1
19. Boissons .....	8,9	8,9	8,8	8,4	8,2	8,0	7,7	7,4	7,1	7,2	7,1	7,0	6,8	6,7
	46,4	45,0	44,8	45,1	44,8	43,6	42,7	41,6	41,6	41,7	41,1	40,3	39,3	38,0

TABLEAU 3.1.3.

LA CONSOMMATION DE 1961 A 1963

Source CREDOC

	EVALUATIONS Millions de F.		INDICES Base 1950 = 100						TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL (%)								
			Valeur		Prix		Volume (1)		Valeur		Prix		Volume (1)				
	1962	1963	1962	1963	1962	1963	1962	1963	1961 à 1962	1962 à 1963	1961 à 1962	1962 à 1963	global		par tête		
													1961 à 1962	1962 à 1963	1950 à 1962	1962 à 1963	
<b>FRUITS</b>																	
Fruits frais :																	
Agrumes .....	1061	1224	282,3	325,7	177,0	206,0	159,5	158,1	+ 2,3	+15,4	+ 1,5	+16,4	+ 0,8	- 0,9	+ 2,2	- 3,0	
Bananes .....	571	587	296,0	304,6	164,1	177,7	180,4	171,4	+ 4,0	+ 2,9	+ 1,6	+ 8,3	+ 2,4	- 5,0	+ 3,6	- 7,0	
Autres fruits frais :																	
Achats .....	2204	2269	434,0	446,8	223,5	209,0	194,2	213,8	+16,7	+ 2,9	+ 9,0	- 6,5	+ 7,1	+10,1	+ 4,4	+ 7,7	
Autoconsommation ..	149	140	158,8	148,9	157,1	140,7	101,1	105,1	+ 1,0	- 6,2	+ 2,0	- 9,8	- 1,0	+ 4,0	- 2,2	+ 1,8	
Ensemble fruits frais	3985	4220	340,3	360,4	194,7	197,4	174,8	182,6	+10,0	+ 5,9	+ 5,6	+ 1,4	+ 4,2	+ 4,5	+ 3,2	+ 2,3	
Fruits secs et séchés	297	308	375,2	388,7	202,8	196,5	185,0	197,8	+18,7	+ 3,6	+ 3,2	- 3,1	+15,0	+ 6,9	+ 1,7	+ 4,6	
Conserves de fruits et confitures .....	606	714	280,4	330,3	181,0	195,1	154,9	169,3	+ 8,2	+17,8	+ 4,0	+ 7,8	+ 4,0	+ 9,3	+ 4,3	+ 6,9	
<b>TOTAL .....</b>	<b>4888</b>	<b>5242</b>	<b>333,4</b>	<b>357,6</b>	<b>192,9</b>	<b>196,9</b>	<b>172,8</b>	<b>181,6</b>	<b>+10,3</b>	<b>+ 7,2</b>	<b>+ 5,3</b>	<b>+ 2,1</b>	<b>+ 4,7</b>	<b>+ 5,1</b>	<b>+ 3,3</b>	<b>+ 2,8</b>	

(1) calculés à partir des dépenses à prix constant 1956

### 3.2. PLACE DES FRUITS TROPICAUX DANS LA CONSOMMATION TOTALE DES FRUITS

---

Le tableau 3.2.1. donne une consommation de fruits frais par personne de l'ordre de 49,7 Kg de fruits par an (non compris la banane).

Le tableau 3.2.2. donne la consommation de fruits tropicaux.

En comparant ces tableaux avec les précédents, nous notons que la consommation de fruits tropicaux représente une infime partie de la consommation générale des fruits.

Fruit par fruit, les consommations sont les suivantes :

#### 3.2.1. Fruits frais

##### 3.2.1.1. Ananas

C'est maintenant le fruit tropical le plus consommé en France. Il a connu un très grand développement ces dernières années. Certains distributeurs pensent même qu'il pourrait connaître la même expansion que celle des oranges et des pamplemousses. Nous pensons cependant que ce fruit qui n'est pas un fruit individuel, qui est relativement difficile à découper, ne se prête pas à la confection de jus frais et qui est assez sucré, a des handicaps plus grands que les oranges et les pamplemousses, même si les prix deviennent compétitifs. Si les consommations américaines devaient servir de modèle, nous pourrions même dire qu'on aura rapidement atteint le seuil de l'optimum de consommation, car les consommations françaises sont déjà assez proches des consommations américaines. Il semblerait cependant que tous les intéressés que nous avons vus au cours de notre enquête, qu'il s'agisse d'organismes techniques, professionnels, importateurs ou distributeurs, soient d'accord pour estimer que le marché devrait atteindre 13.000 t en 1970, c'est-à-dire que les consommations françaises dépasseront les consommations américaines.

Cela peut s'expliquer par le fait que les Américains consomment beaucoup plus de conserves d'ananas que les Français et que la tendance dans ce pays est plus au développement de la conserve que du fruit frais.

##### 3.2.1.2. Dattes

Comme partout dans le Marché Commun, la consommation de ce fruit baisse. Les raisons en sont nombreuses. Les principales sont :

- présence de nouveaux fruits exotiques sur le marché. La datte n'est plus vraiment considérée comme tel et donc a perdu en grande partie son caractère de fruit rare et inconnu.

- fruit trop nourrissant qui ne convient plus à l'alimentation moderne.
- qualité aléatoire.

Si la tendance est à la baisse de la consommation des dattes, il y aurait néanmoins des actions à entreprendre pour la stabiliser, en insistant sur l'effet bienfaisant de ce fruit dans certains régimes (affaiblis et vieillards) et en essayant de présenter des fruits de qualité constante.

#### 3.2.1.3. Noix de coco

Les consommations augmentent mais d'une manière assez faible. Il s'agit là surtout de la noix de coco utilisée en pâtisserie industrielle et en confiserie. La France fait partie du groupe de pays du Marché Commun qui ont pour ce fruit des consommations assez faibles et relativement stables.

#### 3.2.1.4. Noix de cajou

Encore inconnue il y a quelques années, l'amande de cajou a maintenant conquis le marché français. Elle est surtout consommée lors des cocktails et très appréciée. On s'attend, pour ce produit, à une forte expansion dans les prochaines années.

#### 3.2.1.5. Autres fruits tropicaux

Les consommations par personne ne sont pas révélatrices de l'expansion qu'ont connue les fruits tels que avocats, mangues, litchis, papayes, goyaves, etc .... car ils ne sont pas encore d'un rayonnement national. Cependant, dans les grandes villes, il y a eu ces dernières années une très importante expansion de la consommation. Ces fruits ont cessé d'être, du moins à Paris, des produits rares achetés seulement chez les fruitiers de luxe et connus seulement de quelques rares privilégiés. On les trouve maintenant dans de nombreux magasins. De nouvelles couches de consommateurs les ont goûtés et appréciés, notamment l'avocat qui est maintenant très connu. Il doit encore se développer beaucoup car il a été adopté.

Les autres fruits sont encore au stade de l'échantillon et un effort d'information encore plus important que pour l'avocat doit être fait pour les introduire sur le marché.

TABLEAU 3.2.1.

CONSOMMATION DE FRUITS PAR HABITANT (en Kg)

	1961	1962	1963
POPULATION (en millions)	45,7	46,6	47,6
Fruits frais métropolitains .....	33,4	34,8	34,3
Agrumes .....	15,8	15,9	15,4
Bananes .....	7,0	6,9	6,4
Fruits secs et séchés .....	1,3	1,6	1,8
Conserves de fruits et confitures .....	2,7	2,7	2,9

(Source : CREDOC)

TABLEAU 3.2.2.

CONSOMMATION DE FRUITS TROPICAUX EN FRANCE  
(Kg par personne)

Fruits	Moy. 51/56	Moy. 56/60	1961	1962	1963	1964	1965
Ananas frais .....	0,029	0,096	0,088	0,100	0,113	0,143	0,150
Ananas en conserve ..	0,085	0,208	0,300	0,281	0,334	0,390	0,417
Jus d'ananas .....	...	...	0,115	0,139	0,168	0,199	0,188
Dattes .....	...	...	0,295	0,236	0,188	0,237	0,117
Noix de cajou .....	...	...	0,004	0,014	0,009	0,012	0,017
Noix de coco .....	...	...	0,048	0,048	0,054	0,061	0,066
Autres fruits trop.	...	...	0,004	0,007	0,009	0,011	0,014

(Source : statistiques douanières)



### 3.2.2. Fruits en conserve

#### 3.2.2.1. Ananas en conserve

Par rapport à la consommation globale de conserves de fruits, les ananas en conserve sont en meilleure position que les fruits tropicaux frais eu égard à l'ensemble des fruits frais. En effet, sur 2,9 Kg de fruits en conserve, il y a plus de 400 grs d'ananas, soit environ 13 %.

Nous pouvons noter que le Français, même par rapport à d'autres consommateurs européens, sans compter évidemment les Etats Unis, n'est pas un très gros consommateur de conserves. Cela tient à des habitudes de consommations traditionnelles où l'idée des qualités meilleures du frais est encore très tenace.

Cependant, la tendance inéluctable est celle de l'augmentation de la consommation de conserves. Les ananas suivront sans doute cette tendance et devraient donc se développer encore beaucoup.

#### 3.2.2.2. Jus d'ananas

Cette sorte de jus a connu une grande expansion, ces dernières années. Ce développement est comparable à celui du jus d'orange. Cela tient surtout à l'initiative des conserveurs qui, tenant compte des habitudes françaises, ont (dans le cadre des campagnes pour la réduction de la consommation du vin) centré leurs efforts sur la conquête du circuit des débits de boissons. C'est par ce canal que les jus de fruits sont le plus consommés maintenant. Nous devons noter cependant une tendance au développement de la consommation des jus de fruits chez soi, notamment au petit déjeuner. Il devrait donc y avoir encore dans les prochaines années une grande expansion de la consommation de jus d'ananas.

### 3.3. LES HABITUDES DE CONSOMMATION DE FRUITS EN FRANCE

---

Nous rappelons encore que les résultats que nous donnons ici ne sont pas tirés d'une étude directe auprès des consommateurs. Ils proviennent, soit d'études antérieures sur les consommations, soit de l'enquête que nous avons faite auprès des circuits de distribution et reflètent l'opinion de ceux qui servent les consommateurs, c'est-à-dire importateurs, grossistes, détaillants et organismes professionnels tels que syndicats ou centres techniques.

Nous avons déjà noté :

- la tendance à un déplacement des consommations alimentaires vers une augmentation de la consommation des fruits en valeur et en quantité par rapport à l'ensemble de l'alimentation
- la tendance à une augmentation de la consommation des fruits en conserve par rapport aux fruits frais.

Si nous comparons ces habitudes de consommation avec les habitudes américaines, nous remarquons que la tendance est, aux Etats-Unis, à la baisse de la consommation de fruits frais et au développement de la consommation de fruits transformés (conserves et jus). Alors que le Français consomme 55,1 Kg de fruits frais, l'Américain n'en consomme que 45 Kg. Le Français consomme 2,9 Kg de conserve de jus et de confiture alors que l'Américain en absorbe 22,6 Kg.

D'autre part, chez les Américains, le poste Fruits et Jus de Fruits congelés occupe une place non négligeable (4,2 Kg par an et par personne). Il n'y a pas encore en France de poste semblable car les consommations de fruits congelés sont encore négligeables. Il nous semble qu'outre les raisons dues à l'insuffisance de la distribution (en effet, nous avons noté que la France avait très mal introduit sur le marché les produits surgelés : cela est dû à une insuffisance des implantations des bacs frigorifiques dans les points de vente), il en est certaines dues à des habitudes de consommation qui évoluent peu rapidement.

Nous avons retenu essentiellement sur les habitudes de consommation en France :

- une nette préférence pour le frais : il y a encore une certaine réticence à consommer des conserves et celles-ci sont considérées comme des succédanés du frais. L'explication de cette réserve devant la conserve serait peut-être due à un reste d'habitude de vie en économie fermée où l'autoconsommation est importante. La tendance à l'augmentation de la consommation de conserves montre un changement des habitudes. Ce phénomène joue surtout dans les grandes villes. La campagne est encore résolument hostile à consommer autre chose que des produits frais. Nous pouvons noter la différence avec les Etats-Unis où il n'y a pas de différence fondamentale entre le mode de vie en ville et à la campagne

- une habitude encore forte à considérer l'ananas comme un fruit de luxe plutôt que comme un fruit de consommation courante. Il semblerait que l'on mange des oranges et des pamplemousses parce qu'ils ont des vitamines, les ananas parce que c'est un fruit chic (la principale consommation de ce fruit se situe, nous l'avons vu plus haut, au moment des fêtes). Il y a lieu de noter que l'ananas a, lui aussi, des vertus diététiques (il contient les vitamines B1, B2, C et PP) et qu'il faudrait sans doute en informer plus le consommateur afin de bien l'amener à voir l'ananas comme un produit intéressant à consommer à toute époque dans une alimentation saine
  
- une certaine importance de la consommation de jus de fruits. La consommation de jus de fruits dans les débits de boisson prend une place non négligeable. Il faut noter ici la place de la propagande qui a sans doute orienté la consommation dans ce sens. En effet, dans le cadre de la lutte contre l'alcoolisme, on a beaucoup vanté les vertus du jus de fruits.

Cette consommation est encore loin des consommations américaines. Cela s'explique surtout parce que les Américains consomment chez eux beaucoup de jus de fruits, notamment au petit déjeuner. Cette habitude n'est pas encore très répandue en France ; elle est cependant en développement.

Quatrième Partie

ACTIONS de PROMOTION RECENSEES

C'est en France qu'il y a eu l'effort le plus important en matière de promotion des fruits tropicaux.

Cela tient essentiellement à la présence sur ce marché d'un importateur spécialisé dans ce domaine qui s'est donné pour tâche de développer les consommations des fruits tels qu'ananas et avocats. Il y avait sans doute aussi une meilleure connaissance de ces produits par les consommateurs français et cela a aidé certainement beaucoup à créer une situation de départ plus favorable que dans les autres pays de la C.E.E.

En outre, d'autres initiatives, notamment celles de fabricants de jus de fruits, ont très bien rendu.

#### 4.1. ACTIONS DES PRODUCTEURS

##### 4.1.1. Action de pays

###### 4.1.1.1. Israël

C'est pour ce pays qu'il y a la meilleure organisation mise en place. En effet, dans chacun des pays du Marché Commun un Organisme commercial : l'AGREXCO qui a pour mission de développer les ventes des fruits israéliens est implanté.

Cet Organisme recherche les clients et, en collaboration avec eux, lance des opérations de promotion.

Ces campagnes ont pris notamment la forme de :

- participation à des foires commerciales
- édition de prospectus recettes
- campagne <sup>de</sup> télévision (Raymond OLLIVER à la Télévision Française montrant comment préparer les avocats)
- participation à des actions de promotion sur les lieux de vente en fournissant les prospectus recettes et, éventuellement, les produits à des prix de conquête.

###### 4.1.1.2. Martinique

Il n'y a pas ~~comme~~ pour Israël un Organisme représentant le pays et chargé de l'action commerciale complète. La seule action recensée a été celle du groupement des planteurs martiniquais d'ananas qui a lancé, en 1964, une campagne radio avec le slogan suivant : "c'est l'année de l'ananas de la Martinique".

##### 4.1.2. Action de producteurs privés

Nous noterons là l'initiative des fabricants ivoiriens de jus d'ananas qui ont introduit la vente du jus d'ananas par le circuit des débits de boisson ce qui a contribué beaucoup au développement de la consommation.

## 4.2. ACTIONS DES DISTRIBUTEURS

### 4.2.1. Actions d'importateurs

Nous analyserons là les actions entreprises par l'importateur français déjà cité, car elles sont les plus complètes.

#### 4.2.1.1. Actions de propagande

Cet importateur a participé aux actions organisées par le Service Commercial d'Israël (édition de prospectus-rocettes, émissions de télévision).

Il a financé l'édition d'affichettes à apposer dans des lieux de vente et montrant le meilleur moyen de découper l'ananas (en tranches, comme un melon).

#### 4.2.1.2. Actions commerciales

Recherche de nouveaux clients susceptibles d'amener la masse des consommateurs à manger des fruits tropicaux. C'est ainsi que le commerce concentré qui possède de nombreux points de vente de type Grand Magasin ou Magasin Populaire a été amené à s'intéresser à ces produits et à ouvrir des stands fruits tropicaux. C'est à cette occasion qu'ont été organisées toutes les actions de promotion sur les lieux de vente que nous analysons au paragraphe suivant.

#### 4.2.1.3. Actions de promotion sur le lieu de vente

Elles se sont traduites par :

##### 4.2.1.3.1. Dégustations gratuites

C'est une mesure efficace ; elle a été expérimentée avec succès à Dieppe, à Bordeaux, à Lyon et aussi à Paris par certains Grands Magasins et par des détaillants spécialistes.

##### 4.2.1.3.2. Vente à prix de conquête

##### 4.2.1.3.3. Présentation folklorique

La vente des fruits exotiques par des Antillais permet, dans le cas de la banane, de doubler les ventes d'un rayon, estiment certains Grands Magasins. Ces résultats sont encore plus nets pour l'ananas.

##### 4.2.1.3.4. Stands spéciaux

Ceux-ci se sont révélés des moyens efficaces de vente, particulièrement dans les magasins populaires et super-marchés.

#### 4.2.1.3.5. Distribution de recettes et affiches

Soulignons les efforts du principal importateur français qui a le premier lancé des actions de promotion (à la télévision, par panneaux, dépliants recettes) et a contribué à faire connaître et développer la vente de l'ananas et de l'avocat.

#### 4.2.2. Action des autres distributeurs

Les initiatives privées sont rares en ce domaine.

##### 4.2.2.1. Grossistes

Ils ne font que suivre les importateurs et leur seule initiative est leur acceptation de distribuer ces produits.

##### 4.2.2.2. Détail

Il y a lieu de noter les attitudes différentes, selon qu'il s'agit :

###### 4.2.2.2.1. Détail traditionnel

Le moins dynamique et le moins ouvert à la distribution des fruits rares, fragiles, chers et de vente aléatoire. Cependant, dès qu'un produit commence à être connu, les magasins appartenant à cette catégorie acceptent de le distribuer. C'est ainsi que l'avocat, depuis quelque temps déjà, et les mangues et les litchis plus récemment, sont trouvés de plus en plus souvent dans cette sorte de magasins.

###### 4.2.2.2.2. Commerce concentré

Il y a eu, pour les magasins de cette catégorie, un engouement pour la distribution des produits tropicaux rares, et cela pour asseoir le prestige du point de vente plus que par souci de rentabilité pure du rayon. Nous pouvons donc compter sur des points de vente de ce type pour collaborer à une opération de promotion de produits nouveaux et peu connus car ils voient l'intérêt de tenir ces fruits afin de séduire et de vendre plus d'autres produits à une clientèle nouvelle pour eux.

###### 4.2.2.2.3. Détail de luxe

Il est en fait à l'origine du marché. C'est parce qu'il vend des produits rares et inconnus que le fruitier de luxe se justifie. Ces magasins sont donc à priori d'excellents supports pour présenter de nouveaux fruits et les faire connaître. **Leur marché est limité, mais leur action est efficace.**



En conclusion de ce chapitre, nous pouvons retenir que les initiatives pour promouvoir les fruits tropicaux en France ne sont pas nulles et qu'elles se sont traduites par un développement des ventes de ces produits.

Cinquième Partie

OBSTACLES au DEVELOPPEMENT du MARCHE

## 5.1. OBSTACLES GENERAUX

Ces obstacles ont été déterminés par les résultats de l'enquête auprès de la distribution. C'est donc l'opinion des différents importateurs, grossistes et détaillants que nous reproduisons ici.

5.1.1. Il est nécessaire de faire connaître le fruit, la façon de la consommer et les manières de l'accomoder.

5.1.2. Il faut pouvoir livrer : la distribution exige du fruit que l'on veut développer :

5.1.2.1. une qualité suivie, calibrage, mûrissage et goût régulier.  
Cela ne veut pas dire que différentes variétés du même produit soient incompatibles sur le marché.

5.1.2.2. une production suivie en quantité

5.1.2.3. des quantités suffisantes sur le marché donc une culture intensive et industrielle. Or, la culture industrielle est plus coûteuse que la cueillette et ne peut la concurrencer tant que le marché est réduit et irrégulier. Il y a là un problème difficile à résoudre.

A ce problème, s'ajoutent évidemment des problèmes purement techniques :

5.1.2.3.1. de techniques agricoles qui varient selon les fruits

5.1.2.3.2. de conditions climatiques

5.1.2.3.3. de transport : chaque fruit a une température de stockage idéale propre et il est nécessaire de prévoir dans les bateaux des cales à température adaptée

5.1.2.3.4. de commercialisation : contrôle de qualité, stockage, rotation.

Soulignons enfin le tort que font les magasins non spécialisés à la vente des fruits exotiques en vendant des produits chers, abimés ou non arrivés à maturité.

5.1.3. Le prix élevé des produits que nous avons étudiés est vu comme l'un des obstacles majeurs à leur développement. Le graphique 2.3.1. donne, pour les principaux fruits vendus en France, la décomposition des prix de vente. L'ananas n'est pas un fruit cher mais il est encore considéré comme tel. Il est de toute façon plus cher que les fruits français en saison. Les autres fruits, dépassant les 5 F par Kg, sont largement au-dessus des prix couramment pratiqués pour l'ensemble des fruits en France.

5.1.4. Un autre frein apparaît dans l'application de la législation française sur la vente à la pièce. En effet, il est interdit de vendre un produit à la pièce sans qu'il y ait de référence avec le prix au Kg. Le prix de la pièce doit correspondre parfaitement au prix au Kg.

En réalité, la plupart des détaillants sont en contravention car ils vendent les fruits (avocats toujours, mangues et ananas parfois) à la pièce sans référence au poids. D'autres, au contraire, s'abstiennent de vendre ces fruits pour ne pas être en infraction.

Il y aurait sans doute un moyen de résoudre ce problème en prévoyant des calibrages plus précis et en indiquant au moment de la vente le prix au Kg et le prix minimum et maximum pour les fruits présentés, selon leur grosseur.

## 5.2. OBSTACLES SPECIAUX

Pour chaque fruit ou pour <sup>chaque</sup> groupe de fruits, nous avons pu noter des obstacles spécifiques. Nous avons déjà noté, pour les fruits qui viennent en très faible quantité, les goulots d'étranglement: Ce sont tous les obstacles généraux.

Pour l'ananas et l'avocat distribués déjà sur le marché français des problèmes particuliers se posent.

### 5.2.1. L'ananas

#### 5.2.1.1. Obstacles dus aux fruits eux-mêmes

Il ne semble pas y avoir d'obstacles réels au marché de l'ananas. Toutefois, l'ananas des Açores bien que d'une qualité supérieure voit son marché limité par une production relativement restreinte (culture en serres), par son prix et par des contingents étroits.

Après viennent les ananas de la Martinique et de la Côte d'Ivoire qui se vendent plus ou moins au même prix et dont les qualités sont appréciées par les uns et par les autres à des degrés différents.

Quant aux ananas du Cameroun, d'un prix nettement inférieur, ils semblent être de médiocre apparence quoique le goût soit souvent excellent.

#### 5.2.1.2. Obstacles attribués aux consommateurs

Malgré les efforts des commerces intégrés - qui ont une politique d'information très dynamique - il semble que l'ananas frais ne soit pas connu de tous ou, en tous cas, que la préparation rebute encore la ménagère. Ce fruit reste un dessert de circonstance qui se consomme principalement aux époques de fêtes.

Il faut noter une action en cours montrant par des affichettes sur le lieu de vente la façon rationnelle de découper un ananas.

Signalons enfin que, dans l'esprit des consommateurs, un ananas de couleur verte n'a pas atteint son point de maturation alors qu'en réalité certaines variétés ont cette teinte à maturité. Une action d'information dans le public devrait donc aider à faire connaître le fruit sur le marché.

#### 5.2.1.3. Obstacles attribués à la distribution

Le marché est encore trop étroit et réuni dans un trop petit nombre de mains.

Le problème de stockage reste latent car si des chambres froides ne sont pas nécessaires, elles sont cependant utiles pour la conservation des fruits.

#### 5.2.1.4. Obstacles attribués aux producteurs

Il n'y a rien à reprocher aux producteurs des Açores, leurs fruits arrivent sur le marché et sont vendus dans les conditions les meilleures (point de maturation - coloration).

Concernant les ananas des autres provenances, il y a plus à dire : la qualité des fruits laisse souvent à désirer : mauvais point de coupe, maladie, fruits mal emballés, manque de soins de la part du personnel dans les pays producteurs.

Au sujet des emballages, les producteurs de la zone franc ont réalisé et adapté des cartons-présentoirs de 6 ou 8 fruits qui ont favorisé la vente. Il y aurait encore à améliorer la qualité du carton et à suggérer ce conditionnement à tous les producteurs de manière à éviter un gâchis lors du transfert vers les pays consommateurs. En outre, ce genre d'emballage fait bon effet dans les étalages des détaillants.

Enfin, un grand nombre de détaillants et grossistes réclament des ananas calibrés aux environs de 800 g - 1 Kg 200 car cela semble être la dimension appréciée par la ménagère française. Cette recommandation serait à adresser plus spécialement aux producteurs de la Martinique, de la Côte d'Ivoire et du Cameroun étant donné que l'ananas des Açores est réellement un produit de luxe réservé à une clientèle qui apprécie les ananas de 1,4 - 1,8 Kg.

### 5.2.2. L'avocat

#### 5.2.2.1. Obstacles dus aux fruits eux-mêmes

Ce fruit nouveau rencontre des succès divers mais tend à se développer. Certains importateurs et détaillants ont fait des tentatives de promotion dont le résultat est encourageant.

L'avocat est extrêmement fragile. D'où difficultés de transport et un coût de conditionnement et de fret élevé - et ce, d'autant plus que la main-d'oeuvre des ports, les dockers, est une main-d'oeuvre peu soigneuse bien que coûteuse.

#### 5.2.2.2. Obstacles attribués aux consommateurs

Une grande partie des français n'a jamais entendu parler de l'avocat. Ceux qui sont intéressés par la nouveauté du fruit sont bien souvent rebutés par la préparation inconnue. En outre, le prix est un obstacle fort difficile à surmonter pour le moment.

#### 5.2.2.3. Obstacles attribués à la distribution

La vente de l'avocat doit être confiée à des détaillants spécialisés, aptes à conseiller le consommateur quant à la façon de préparer le fruit.

De plus, il faut vendre le fruit mûr à point, ce qui implique une connaissance de la part du vendeur.

On nous a cité des commerces concentrés qui en vendant des fruits mûrs ou abîmés ont dégoûté des consommateurs potentiels. Il y a certainement un effort d'éducation des détaillants à faire.

#### 5.2.2.4. Obstacles attribués au producteur

L'avocat le plus apprécié du point de vue qualité et goût est l'avocat d'Israël.

Il y a un effort à faire chez les producteurs du Cameroun concernant le calibrage de leurs fruits. Il paraît que ceux-ci pèsent environ 800 g, ce qui est beaucoup trop. Le calibre apprécié en France tourne autour de 300 g.

En fait, l'avocat du Cameroun est trop gros pour les usages actuels (avocat utilisé en hors d'oeuvre, découpé en deux). Il peut cependant être accommodé d'autres manières et dans ces derniers cas, le gros avocat est plus avantageux.

Nous pouvons noter enfin qu'une production mieux standardisée permettrait sans doute d'abaisser les prix et, partant, d'augmenter la consommation.

### 5.2.3. Autres fruits tropicaux

Les principaux obstacles sont :

5.2.3.1. prix très hauts

5.2.3.2. arrivages aléatoires car il y a un manque d'organisation des producteurs

- 5.2.3.3. saison de vente trop courte, notamment pour le litchi qui n'est sur le marché qu'un mois par an environ
- 5.2.3.4. fragilité et difficulté de conservation de fruits dont on ignore souvent quelle est la meilleure manière de les traiter.



**LE MARCHE BELGO-LUXEMBOURGEOIS DES FRUITS TROPICAUX**

Première Partie

APPROVISIONNEMENT

En tonnage et valeur, les fruits tropicaux importés en U.E.B.L. en 1965 ont représenté :

Tonnages bruts.

	Quantité	Valeur
Ananas frais	245 t	125.080 UC
Dattes	1.350 t	521.860 UC
Noix de coco	2.055 t	701.400 UC
Noix de cajou	184 t	145.000 UC
Autres fruits tropicaux	20,8 t	15.060 UC
Conserves d'ananas	6.582 t	1.878.620 UC
Jus d'ananas	700 t (1)	...

(1) Estimation

## 1.1. LES FRUITS FRAIS

Les chiffres de l'I.N.S. (Institut National de la Statistique) indiquent les quantités des fruits exotiques importées en Belgique. Les tableaux des pages suivantes sont assez clairs à ce sujet. Nous en retiendrons les points suivants :

### 1.1.1. Ananas

Les ananas frais n'ont une rubrique douanière propre que depuis 1960 ; avant, ils étaient mélangés avec avocats, mangues, etc...

Le marché belgo-luxembourgeois des ananas frais est très lent à se développer. On constate, en effet, que de 1961 à 1965, les importations sont passées de 191,3 t à 254,4 t, soit une augmentation de 28,89 %. Dans le même temps, la consommation française s'est accrue de 82 %.

Un examen plus approfondi du tableau donne les augmentations des importations par origine. La France arrive au premier rang des exportateurs. En effet, les fruits de la Martinique et des pays africains de langue française arrivent directement en France d'où ils sont réexpédiés vers divers pays européens.

Il semble que le marché belge ait besoin d'un certain temps pour démarrer d'autant plus qu'aucune action de promotion n'a été mise en route pour appuyer un développement de la consommation.

D'après les chiffres obtenus auprès des importateurs, il apparaît que la saison 1965-1966 (du 15 Août 1965 au 31 Mai 1966) a été bonne puisque les importations se sont élevées à 353 t, cela malgré les arrivages nuls de la Côte d'Ivoire. En effet, les ananas de cette origine sont atteints, paraît-il, d'une maladie qui noircit les chairs et les rend impropres à la consommation.

On importe également des ananas d'Afrique du Sud (55 t soit 14 % du tonnage total) : variétés Queen et Cayenne Lisse.

TABLEAU 1.1.

CONSOMMATION DE FRUITS TROPICAUX DANS L'U.E.B.L.  
(en tonnes)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Ananas frais	44	79	52	59	72	108	115	118	201	192	225	191	135	101	157	245
Conserves d'ananas (1)	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	6704	7334	6915	10090	6582
Jus d'ananas (2)	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	700
Dattes	1684	1174	1320	1091	1483	1483	1344	1917	1469	1378	1286	1403	1348	1124	1236	1350 (4)
Autres fruits tropicaux (3)	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	12	5,2	8,2	20,5	20,5	20,8
Noix cajou	12	61	11	3	16	41	127	68	111	105	87	105	171	171	182	184
Noix coco	1009	1190	1309	1143	1459	1414	1529	1492	1407	1327	1658	1559	1717	1784	1923	2055

(1) Inexploitable jusqu'en 1960, mélangé avec autres conserves

(2) Inexploitable parce que mélangé avec jus d'agrumes et de légumes. Le chiffre de 1965 est une estimation

(3) Mélangés avec ananas jusqu'en 1959

(4) En 1965, il y a eu une réexportation de 34 tonnes. La consommation apparente est de 1.316 t.

TABLEAU 1.1.1.

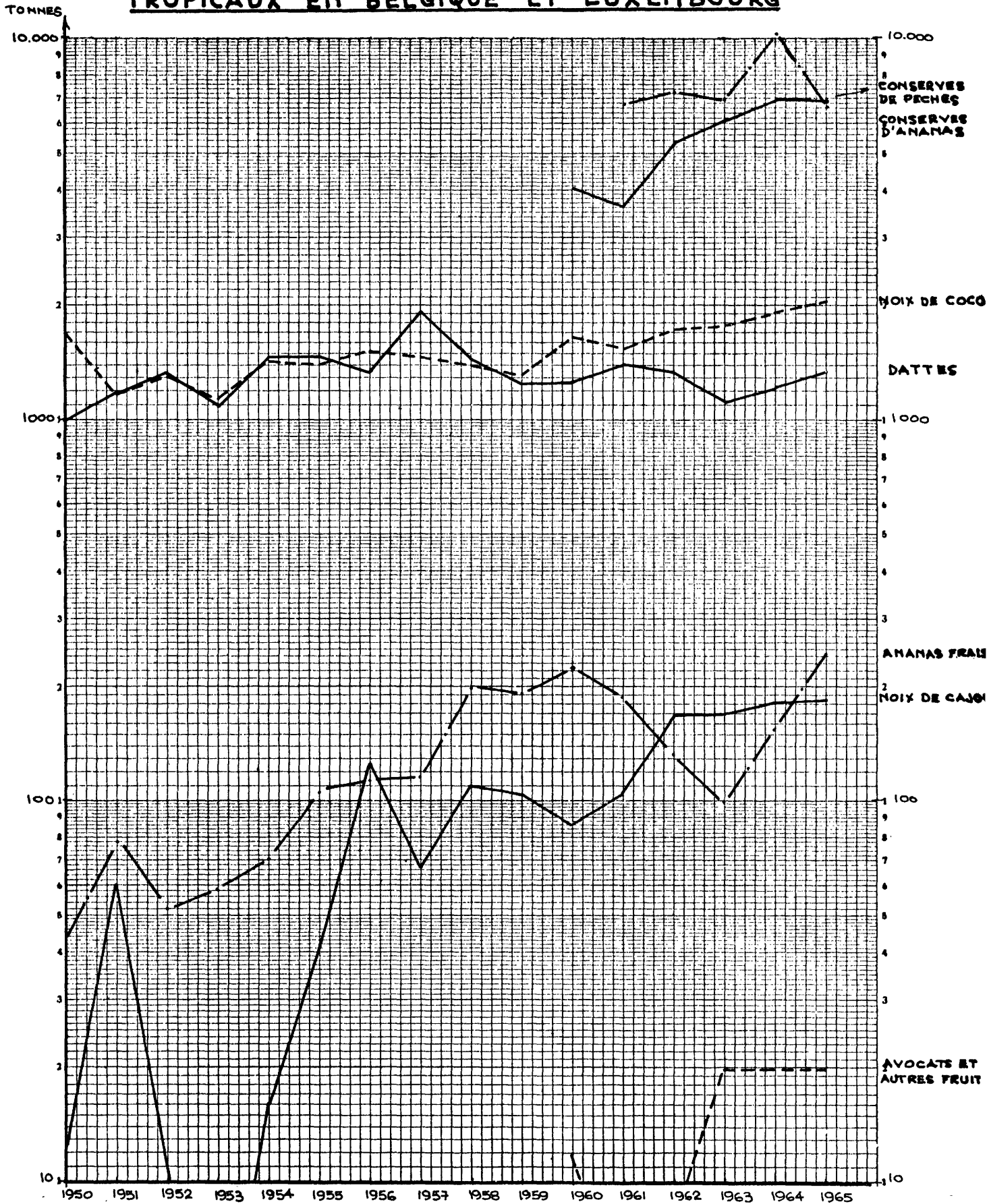
IMPORTATIONS D'ANANAS  
(en tonnes)

Provenance.	1961	1962	1963	1964	1965	Saison 65/66 9. mois.
France	7	10,2	19,8	44,3	140,1	214,7
Portugal	44	47,6	33,8	59,3	88,9	83,7
Afrique du Sud	75	59,7	26,2	37,1	...	55,0
Pays-Bas	...	...	0,7	0,4	2,7	...
Brésil	52	...	...	...	...	...
Angola	3	...	...	...	...	...
Autres pays	10	17,5	20,5	15,8	13,7	...
	191	135	101	156,9	245,4	353,4

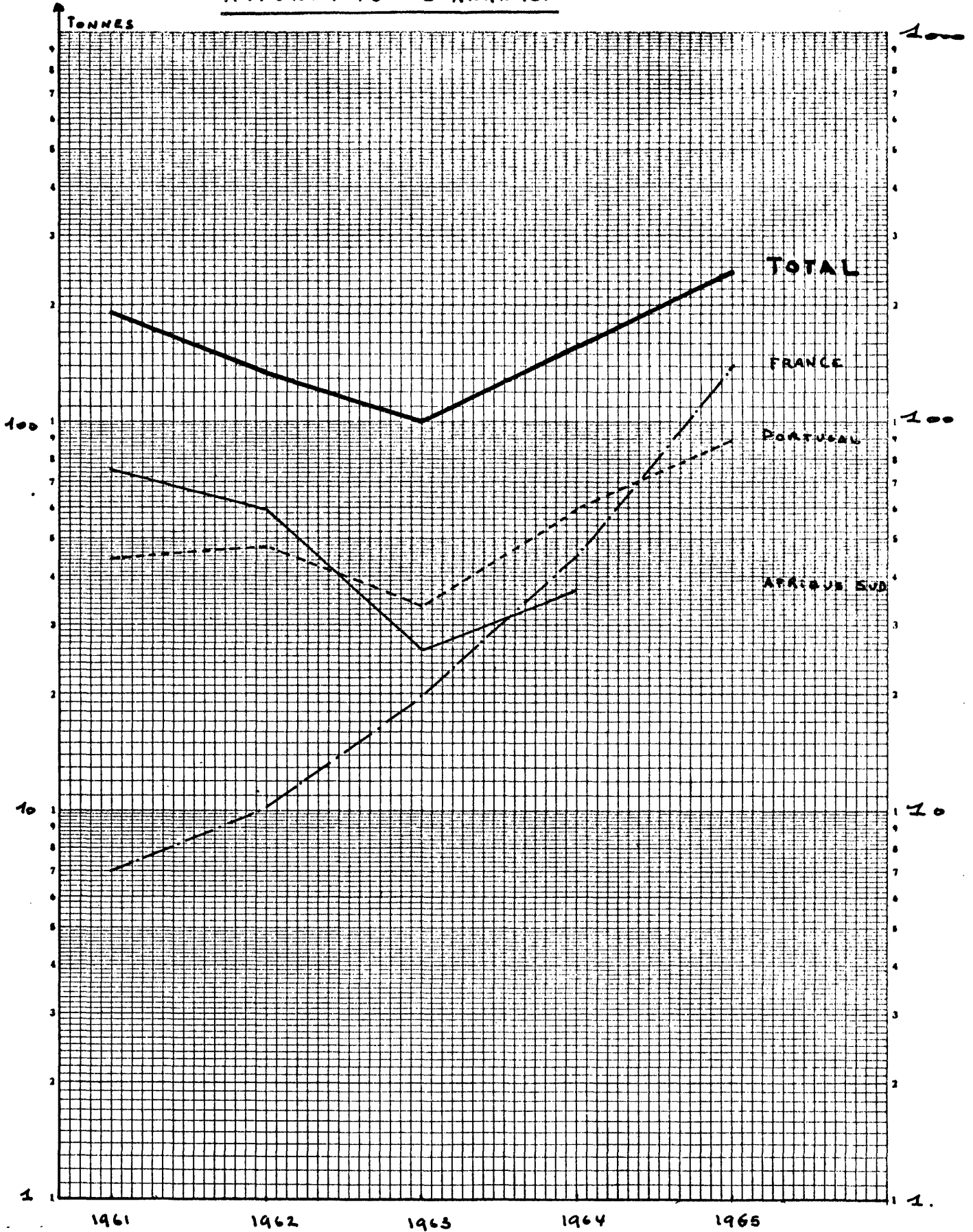
(Source : I.N.S.)

GRAPHIQUE 1.1.

# LA CONSOMMATION APPARENTE DES FRUITS TROPICAUX EN BELGIQUE ET LUXEMBOURG



IMPORTATION D'ANANAS.





### 1.1.2. Avocats, mangues, litchis

Les statistiques de l'I.N.S. groupent dans la même rubrique les importations de mangue, mangoustan, avocat, goyave et litchi. Or, au cours de nos enquêtes, nous nous sommes aperçus que le mangoustan et la goyave frais étaient à peu près inexistantes sur le marché belgo-luxembourgeois.

Par contre, les quantités d'avocats, de mangues et de litchisne sont pas négligeables.

Au cours de la saison 1965/1966, nous avons estimé les quantités à :

#### - Avocat

Israéli, environ	20 t (	
Afrique du Sud, environ	5 t )	26 t
Divers	1 t (	

#### - Mangue

France	2 t (	
Mali, Afrique du Sud	6 t )	8 t

#### - Litchi

Afrique du Sud et Madagascar	1,2 t
---------------------------------	-------

Ainsi, il y aurait environ 35 t de fruits exotiques divers consommés en frais sur le marché belgo-luxembourgeois.

A l'heure actuelle, cela semble être un maximum. En effet, la plupart des consommateurs ignorent l'existence de ces fruits. Seuls, les amateurs en consomment (voir chapitre de la consommation).

### 1.1.3. Noix

Par contre, les belgo-luxembourgeois semblent apprécier fortement les noix de coco, noix de cajou et noix du Brésil.

L'examen des tableaux nous indique que la noix de coco plus la noix du Brésil se développent lentement mais régulièrement. L'évolution de la noix de cajou est tout autre. On a observé une augmentation des importations de 75% (voir chapitre sur la consommation).

On trouve la noix de cajou sous trois formes : non grillée, grillée et mélangée avec des amandes, noisettes, etc ... (PEA.NUTS pour cocktails).

Chez certains détaillants, on la trouve conditionnée en sachets plastiques.

1.1.4. Dattes

Quant aux dattes, le marché belgo-luxembourgeois semble stabilisé aux environs de 1.350 - 1.400 t depuis 1961.

TABLEAU 1.1.2.

IMPORTATIONS DE DATTES  
(en tonnes)

Provenance	1961	1962	1963	1964	1965
Pays-Bas	31,2	93	4,7	...	17
France	604,2	404	436	516,8	460,3
Algérie	337,7	405,7	396,3	272,8	519,1
Tunisie	136,5	133	...	162,6	...
Irak	...	140,4	...	...	162,4
Autres pays	293,8	172,8	287	284,4	191,2
	1.403,4	1.348,9	1.124	1.236,6	1.350 (1)

(1) En 1965, l'U.E.B.L. a réexporté 34 tonnes de dattes. La consommation apparente est de 1.316 t.

(Source : I.N.S.)

TABLEAU 1.1.3.

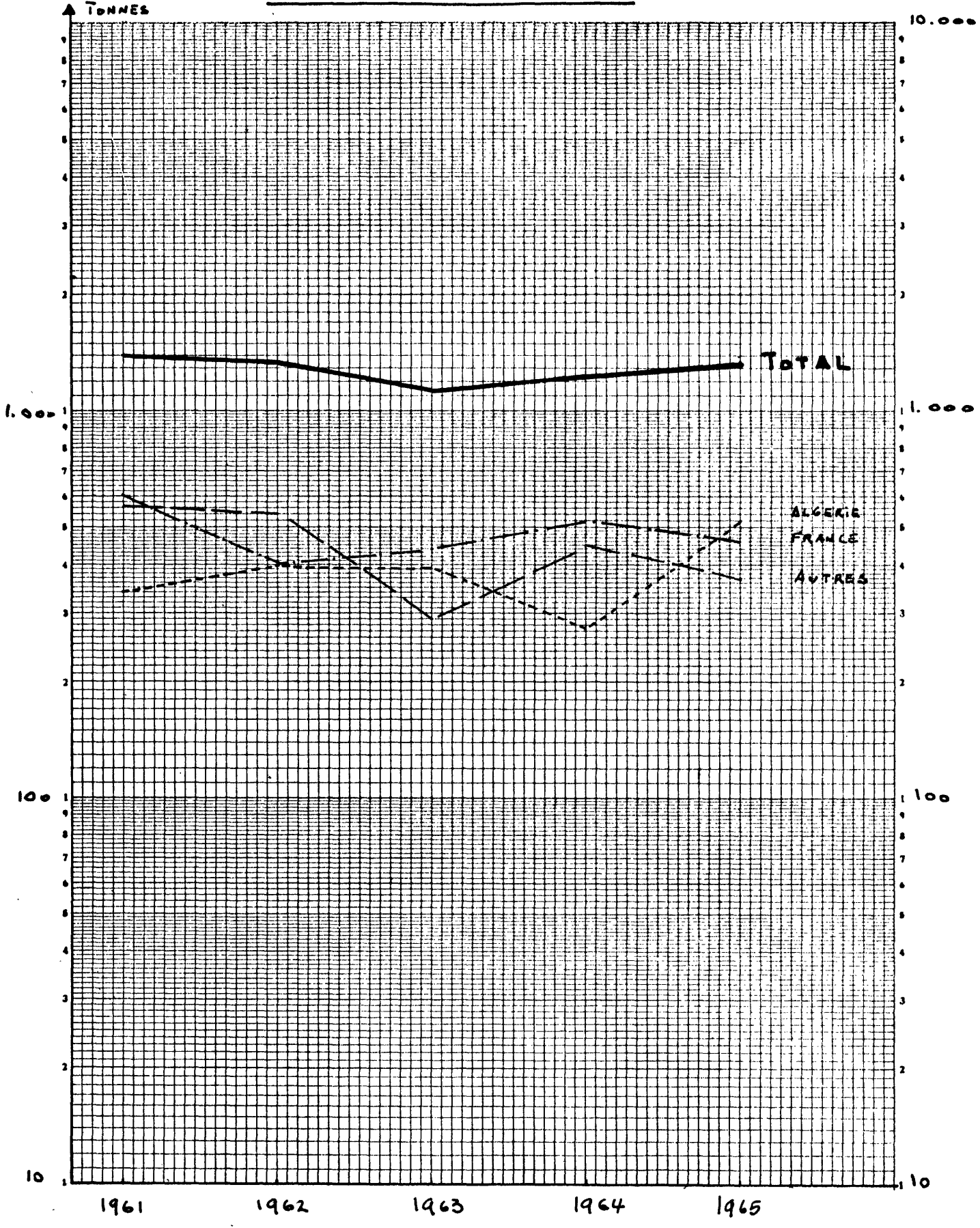
IMPORTATIONS DES AUTRES FRUITS TROPICAUX  
(en tonnes)

	1961	1962	1963	1964	1965
<u>Noix de coco (Ceylan)</u>					
râpée	1190,8	1404,2	1406,1	1549,2	1500,6 1671,2
<u>Noix Brésil + coco fraîche</u>					
République Domin.	.....	.....	.....	.....	156,9
Ceylan	.....	.....	.....	.....	119,0
Brésil	.....	.....	.....	.....	49,1
	367,9	312,7	377,6	373,5	384,1
<u>Noix de cajou</u>					
Inde	105,4	171,2	171,4	181,9	163
Total	105,4	171,2	171,4	181,9	183,9
<u>Mangue, mangoustan, avocat, goyave, ...</u>					
Total	5,2	8,2	20,5	20,5	20,8

(Source : I.N.S.)

GRAPHIQUE 1.1.2.

IMPORTATION DE DATTES.



## 1.2. LES FRUITS EN CONSERVE

Les seuls chiffres dont nous avons pu prendre connaissance sont ceux de l'ananas. Les autres fruits en conserve, importés en quantités peu importantes, sont en effet tous repris sous la rubrique "Autres Conservees".

### 1.2.1. Ananas

Il n'existe pas en Belgique de reconditionnement de fruits tropicaux. Les quantités consommées sont toutes importées soit des Etats-Unis, soit des Philippines, de Formose ou d'Afrique du Sud, déjà conditionnées.

On trouve les conservees d'ananas sous différents conditionnements :

- boîte	4 tranches	0,411 Kg
- boîte n° 2	10 tranches	0,580 Kg
- boîte n° 25	8 tranches	0,850 Kg
- boîte 6/10	54 tranches	-

Il existe également des boîtes de salade de fruits, des boîtes de "chunks" (petits dés) et des boîtes "crushed" (morceaux d'ananas).

### 1.2.2. Autres fruits tropicaux

On trouve sur le marché belgo-luxembourgeois d'autres conservees de fruits tropicaux dont il est malheureusement impossible de chiffrer les quantités. Il s'agit là véritablement d'un marché d'échantillons.

Ce sont :

- les litchis en conserve en provenance de Formose
- les mangues en provenance de Formose et du Mexique
- les goyaves en provenance de Chine
- les papayes en provenance du Mexique.

TABLEAU 1.2.1.

IMPORTATIONS D'ANANAS EN CONSERVE  
(en tonnes)

Provenance	1961	1962	1963	1964	1965
<u>ANANAS EN CONSERVE</u> : (1) Sans alcool, avec sucre					
Pays-Bas	12,6	9,2	13,6	42	22,1
U.S.A.	2586,3	3321,4	3274,7	6224,1	3136,6
Philippines	451,9	1303,6	858,7	743	397,9
Formose	1494,1	1588	1995,6	2218	1820,7
Autres pays	595,6	512,2	485,6	622,7	857,2
	5140,5	6734,4	6628,2	9849,8	6234,5
<u>ANANAS EN CONSERVE POUR CONFISERIE</u> : (2) Sans alcool, ni sucre					
Pays-Bas	11,7	1,3		21,5	0,4
Afrique du Sud	169,1	121,5	22,1	44,9	39,2
U.S.A.	805,9	173,1	89,4	32,6	161,6
Philippines	182,6	185,4	145,5	113,5	69,9
Formose	324,1	94,8			
Kenga-Ouganda				21,5	19,9
Autres pays	69,9	23,2	29,9	6,6	56,3
	1563,3	599,3	286,9	240,6	347,3
<u>TOTAL</u>	6.703,8	7333,7	6.915,1	10090,4	6581,8

(Source : I.N.S.)

### 1.3. LES JUS DE FRUITS

Il n'existe aucun chiffre détaillé donnant les importations de jus d'ananas dans l'U.E.B.L. avant 1966.

Nous avons, par enquête et après exploitation des statistiques d'exportations des pays réputés producteurs, estimé le marché de 1965 à 700 t environ.

Depuis le 1er Janvier 1966, il existe - pour les jus d'ananas - une rubrique douanière portant le numéro 200745. Les importations pour les six premiers mois de 1966 ont été les suivantes :

- France .....	5,7 t
- Pays-Bas .....	32,6 t
- Allemagne République Fédérale .....	0,6 t
- U.S.A. ....	301,7 t
- Côte d'Ivoire .....	63,9 t
- Kenya .....	57,8 t
- Philippines .....	7,7 t
- Afrique du Sud .....	16,0 t
	<hr/>
	486,0 t

On trouve sur le marché belge le jus d'ananas conditionné en boîte de 135 cl, 53 cl et 17 cl. On trouve également des boîtes de jus d'ananas et jus de pamplemousse mélangés.

Enfin, comme pour les fruits frais, il y a - à titre d'échantillons - dans certains magasins

- de l'HAWAIIAN PUNCH : ananas et orange concentrés, jus de passiflore, purée d'abricot, de papaye, de goyave
- du POLYNESIAN PUNCH : orange concentrée plus jus d'ananas, plus passiflore, jus de pêches, etc ....
- du POLYNESIAN PASSION FRUIT PUNCH : jus de passiflore, plus eau, plus sucre.



Deuxième Partie

LA STRUCTURE de la DISTRIBUTION

Le marché belgo-luxembourgeois se compose d'environ 10 millions de personnes. En outre, la superficie de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise est très peu étendue : 175 km du Nord au Sud, 330 km d'Ouest en Est.

Ces deux remarques sont très importantes. En effet, le marché belgo-luxembourgeois étant étroit, les habitudes de consommation sont semblables à l'Est et à l'Ouest, au Nord et au Sud - dans les villes et dans les campagnes.

Ce n'est cependant que dans les grands centres (Bruxelles, Anvers et Liège) que l'on trouve des fruits tropicaux.

## 2.1. REGLEMENTATION DES IMPORTATIONS

Les réglementations concernent les droits de douane et les différentes taxes cumulées aux droits de douane.

Pour les fruits tropicaux dont cette étude fait l'objet, il n'existe aucune réglementation phytosanitaire ou norme de qualité.

### 2.1.1. Les droits de douane

Le tableau 2.1.1.1. montre l'évolution des droits de douane depuis 1957. En dernière colonne, nous avons porté le taux du Tarif Douanier Communautaire qui entrera en vigueur normalement le 1er Juillet 1968.

Un rapide examen du tableau montre que le Tarif Douanier Communautaire sera aisément atteint pour les différents produits.

TABLEAU 2.1.1.1.

EVOLUTION DES DROITS DE DOUANE DANS LE BENELUX DEPUIS 1957

PRODUITS	Droit base 1957	1/1/59		1/1/61		1/1/62		1/7/62		1/7/63		1/1/65		1/1/66		1/7/68 CDC	
		CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS
<u>08.01</u> <u>Dattes</u>																	
Emballage - 1Kg	15	13,50	15	12	15	10,50	14,10	10,50	14,10	9	14,10	7,5	14,10	6	13,20	0	(
" 1 à 10 Kg	20	18	20	16	20	14	17,60	14	17,60	12	17,60	10	13,60	8	15,20	0	) 12
" autres	5	4,5	5	4	5	3,5	7,10	3,5	7,10	3	7,10	2,5	7,10	2	9,20	0	(
<u>Bananes</u>	15	13,5	15	12	15	10,50	16,50	10,50	16,50	9	16,50	7,50	16,50	6	18	0	12
<u>Ananas</u>	25	22,5	25	20	25	17,50	21,10	17,50	21,10	0	9	0	9	0	9	0	9
<u>Noix de coco</u>	10	9	10	8	10	7	8,50	7	8,50	6	8,50	5	8,50	4	7	0	4
<u>Noix de cajou</u>	10	9	10	8	10	7	5	3,50	5	0	2,50	0	2,50	0	2,50	0	5
<u>Autres fruits</u>	25	22,50	25	20	25	17,50	21,10	17,50	21,10	15	21,10	12,50	21,10	10	17,20	0	12
<u>20.06</u>																	
Ananas avec sucre+ 3Kg	13	11,70	13	10,40	13	9,10	23	9,10	23	7,80	23	6,50	23	5,20	23	0	23
" - 1Kg	25	22,50	25	20	25	17,50	25	17,50	25	15	25	12,50	25	10	25	0	25
" 1 à 3 Kg	15	13,50	15	12	15	10,50	23	10,50	23	9	23	7,50	23	6	23	0	23
Sans sucre +4,5	13	11,70	13	10,40	13	9,10	16	9,10	16	7,80	16	6,50	16	5,20	19	0	23
" - 1 Kg	25	22,50	25	20	25	17,50	23	17,50	23	15	23	12,50	23	10	23	0	23
" 1 à 4,5 Kg	13	11,70	13	10,40	13	9,10	16,60	9,10	16,60	7,80	16,60	6,50	16,60	5,20	19	0	23
<u>20.07</u>																	
<u>Jus d'ananas</u>																	
densité - 1,33	18	16,20	18	14,40	18	12,60	22	12,60	22	10,80	22	9	22	7,20	20	0	20
densité + 1,33	18	16,20	18	14,40	18	12,60	28,70	12,60	28,70	10,80	28,70	9	28,70	7,20	34,40	0	42

2.1.2. Les droits complémentaires

Le tableau 2.1.2.1. en donne l'énumération. Ils sont assez élevés ainsi que le montre le tableau ci-dessous dans lequel nous avons cumulé droits de douane et droits complémentaires pour quatre produits type :

TABLEAU 2.1.2.0. (en % du prix CAF)

	CEE - EAMA	Pays Tiers
Ananas	14	24,3
Avocat	10	17,2
Coco, d'ananas - 1 Kg, 30% de sucre	35,9	42,2
Jus d'ananas - 1 Kg, densité 1,33 30% de sucre	31,2	45,8

TABEAU 2.1.2.1.

LES DROITS COMPLEMENTAIRES PERCUS SUR LES FRUITS TROPICAUX

<u>BELGIQUE</u>	
1/ <u>Taxe de transmission</u>	
<u>Fruits frais - 08.01 :</u>	
- dattes	20%
- dattes broyées	7%
- bananes	14%
- ananas	14%
- noix en coque	20%
- noix sans coque	7%
- autres fruits	0
<u>Fruits en conserve - 20.06 :</u>	
sans alcool, avec sucre : 3 Kg et +	14%
1 Kg ou -	17%
autres	14%
<u>Jus de fruits - 20.07 :</u>	
- en emballage de 3 Kg ou -	14%
- autrement conditionnés	7%
2/ <u>Droits complémentaires pour produits contenant du sucre</u>	
20.06 et 20.07 : de 10 à 30% de sucre	36 FB/100 Kg net
de 30 à 50% de sucre	60 FB/100 Kg net
plus de 50% de sucre	120 FB/100 Kg net
3/ <u>Droit d'accise pour produits contenant du sucre</u>	
20.06 et 20.07 : de 10 à 50% de sucre	30 FB/100 Kg net
plus de 50% de sucre	60 FB/100 Kg net
<u>LUXEMBOURG</u>	
1/ <u>Taxe d'importation</u> : tous produits	3%
2/ <u>Droits supplémentaires pour produits contenant du sucre</u> (voir Belgique)	
3/ <u>Droit d'accise pour produits contenant du sucre</u> (voir Belgique)	

## 2.2. LES CIRCUITS DE DISTRIBUTION

### 2.2.1. Fruits frais

La structure de la distribution du frais dans le marché belgo-luxembourgeois est la suivante :

#### 2.2.1.1. Importateurs

Les importateurs de fruits et légumes ont tous pignon sur rue dans un quartier de Bruxelles comprenant le Boulevard de Dixmude et le Boulevard d'Ypres. Ce quartier se trouve à proximité de la Gare du Midi, en bordure d'un canal et à 15 km environ de l'aéroport national de Zaventem.

Cette situation est donc assez centrale et d'accès facile. La plus grande distance qui sépare Bruxelles des marchés de consommation est de 200 km, c'est-à-dire la distance Bruxelles-Luxembourg.

Les Halles de Bruxelles constituent donc le marché central des fruits en Belgique.

Il existe aussi des marchés de province : à Anvers, à Liège, à Gand, à Mons, à Luxembourg. Mais, pour les fruits tropicaux qui nous occupent, ils sont relativement peu importants à l'exception des marchés de Liège et Anvers.

Les importateurs de fruits tropicaux sont une demi-douzaine environ. Les plus dynamiques parmi ceux-ci sont : Lecocq, Mayol, Van Haecht (importateur de fruits du Cap), Unifruit (importateur exclusif des Açores), les Halles Motte (importateur de fruits d'Israël).

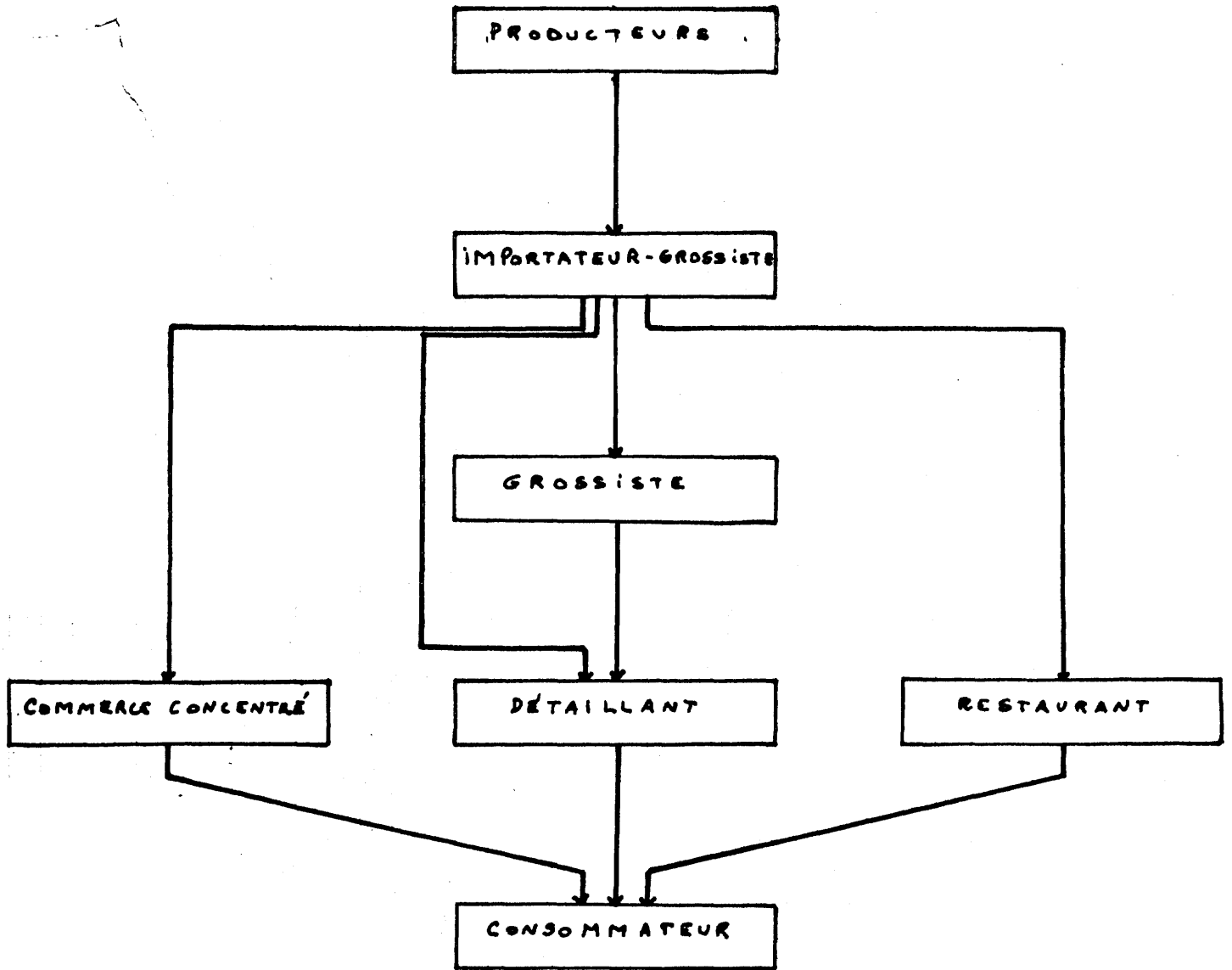
M. MAYOL a voulu, il y a 2 ou 3 ans, se spécialiser uniquement dans l'importation de fruits exotiques. Des arrivages mal soignés, des qualités variables et un manque total de collaboration de la part des producteurs l'ont forcé à renoncer à son projet. Il serait tout disposé à recommencer si on lui en donnait les moyens.

Un autre importateur admirablement bien assorti est M. LECOCQ. On trouve chez lui tous les fruits exotiques frais et en conserve. Il est en outre spécialiste des noix et fruits secs. M. LECOCQ est importateur et grossiste.

Concernant les dattes, on rencontre deux importateurs :

- M. DEMANNIERE s'occupe des dattes confectonnées : boîtes marseillaises et différents conditionnements

DISTRIBUTION DES FRUITS TROPICAUX FRAIS.





- UNIFRUIT importe les dattes en vrac (30 Kg et plus) et les revend à des confectionneurs, tels Munaer (Anvers), EK (Bruxelles) et Banania (Gand).

Enfin, la noix de coco arrive sur le marché belge grâce à John BROE KAERT et UNIFRUIT.

Il faut remarquer qu'aucun de ces importateurs n'est spécialisé dans l'importation des fruits tropicaux. Ils importent en outre, selon les saisons : des pommes, des oranges, des pêches, des abricots, des cerises, des prunes, etc ....

TABLEAU 2.2.1.1.

REPARTITION DU MARCHÉ DES FRUITS TROPICAUX FRAIS ENTRE LES DIFFÉRENTS IMPORTATEURS

Sept. 1965 - Juin 1966

FRUITS	ANANAS	AVOCAT	MANGUE	LITCHI	NOIX DE COCO ET DU BRÉSIL	DATTES
MARCHÉ EN 1965	245 t	20 t			384 t	1.350 t
<u>IMPORTATEURS</u>						
LECOCQ (Martinique + Cameroun + Côte d'Ivoire)	140 t	(SUD.AFR.) 2 t	-	0,100 t	...	...
UNIFRUIT (Açores)	84 t	-	-	-	...	...
VAN HAECHT (Cap)	55 t	(SUD.AFR.) (RHODESIE) 3,5 t	-	(SUDAF) 0,150 t	...	...
MAYOL (Martinique)	75 t	(SUD.AFR.) (GLAB. ISR.) 1,5 t	6 t	(MADAG.) 1 t (SUD. AFR.)	...	....
HALLES MOTTE	-	(ISRAEL) 19 t	-	-	...	...
MAISON DES PRIMEURS	-	-	1,5 t (PARIS)	-	...	...
DECANNIERE	-	-	-	-	...	200 t
	354 t	25 t	7,5 t	1,250 t	...	200 t
			33,750 t			

### 2.2.1.2. Grossistes

Etant donné l'étroitesse du marché, tous les importateurs sont en même temps grossistes ; ils approvisionnent aussi bien les détaillants bruxellois que les grossistes et les marchés de province.

### 2.2.1.3. Détail

#### 2.2.1.3.1. Commerces concentrés

Il nous est apparu que, à part quelques exceptions citées ci-dessous, les commerces concentrés font très peu d'efforts pour commercialiser les fruits tropicaux. Un grand nombre de succursales de province s'en désintéressent même tout à fait. Lorsqu'ils ont exposé des ananas frais, c'est bien souvent parce que cela leur fut imposé.

Par contre, à Bruxelles, Anvers et Liège, certains grands magasins font un réel effort d'assortiment.

Néanmoins, les magasins-pilotes sont :

- les chaînes de super-marchés du Grand Bazar d'Anvers
- le Grand Bazar St. Lambert de Liège
- les magasins Sarma-Nopri.

Ces magasins vendent à peu près exclusivement des ananas et des avocats. Cependant, durant les périodes de fêtes, on y trouve facilement des mangues et des litchis.

#### 2.2.1.3.2. Détaillants de luxe

Il y en a une dizaine à Bruxelles, une demi-douzaine à Anvers, trois ou quatre à Liège, qui fournissent - lorsqu'il y en a - des mangues, des litchis, des cumquats, des chirimoyas. En outre, ils sont approvisionnés toute l'année en ananas et avocats.

Le premier de ces magasins est Rob. Nous hésitons à le placer dans cette catégorie, car sa taille (250 employés) et son dynamisme le distinguent du magasin de luxe traditionnel.

Rob possède deux magasins admirablement situés : un dans le centre commercial de la Porte de Namur à Bruxelles, l'autre dans le quartier résidentiel d'Uccle-Bruxelles.

Installés en demi libre-service, ces magasins font un réel effort de présentation et, contrairement à ce que l'on pourrait croire, les fruits qui y sont présentés sont souvent vendus à un prix légèrement inférieur aux prix des commerces concentrés.

Quatre autres détaillants bruxellois sont situés dans le centre commercial de la Bourse. Ce sont : FRUCTUS, MAYOL, WYGAERTS et DESSY. Ces magasins ont une clientèle bien établie dont ils sont satisfaits. Ils ne font pas grand chose pour augmenter leurs ventes. Ils mettent un point d'honneur à donner pleine satisfaction à leurs clients en fournissant toujours des produits impeccables et à des prix abordables. Ils fournissent également les grands restaurants.

Avant de terminer ce chapitre, il faut signaler qu'il est très difficile, sinon impossible, de trouver des fruits exotiques autres que l'ananas dans un grand nombre de villes de province. On trouve presque partout l'ananas frais mais, excepté dans les trois villes citées plus haut (Bruxelles, Anvers et Liège), il n'y a que très rarement des avocats, des mangues et des litchis.

#### 2.2.1.3.3. Détail traditionnel

Nous signalons ce circuit pour mémoire car il est rare de trouver des ananas frais chez les détaillants traditionnels. Tous les autres fruits tropicaux - à l'exclusion des dattes - sont absolument inexistantes dans ce circuit.

#### 2.2.2. Les fruits en conserve

La distribution des fruits tropicaux en conserve et des jus de fruits s'effectue comme suit :

- Les importateurs (autres que ceux déjà cités) reçoivent des Etats-Unis, de Formose, des Philippines, d'Afrique du Sud et du Mexique les conserves qu'ils distribuent à leurs grossistes.
- La plupart des commerces concentrés commandent leurs marchandises directement aux pays producteurs et sont donc leurs propres importateurs.
- Certains producteurs, tel la Dole Corporation (USA), exportent leurs marchandises par le canal d'agents qui, à leur tour, approvisionnent les grossistes et, parfois, directement les détaillants.

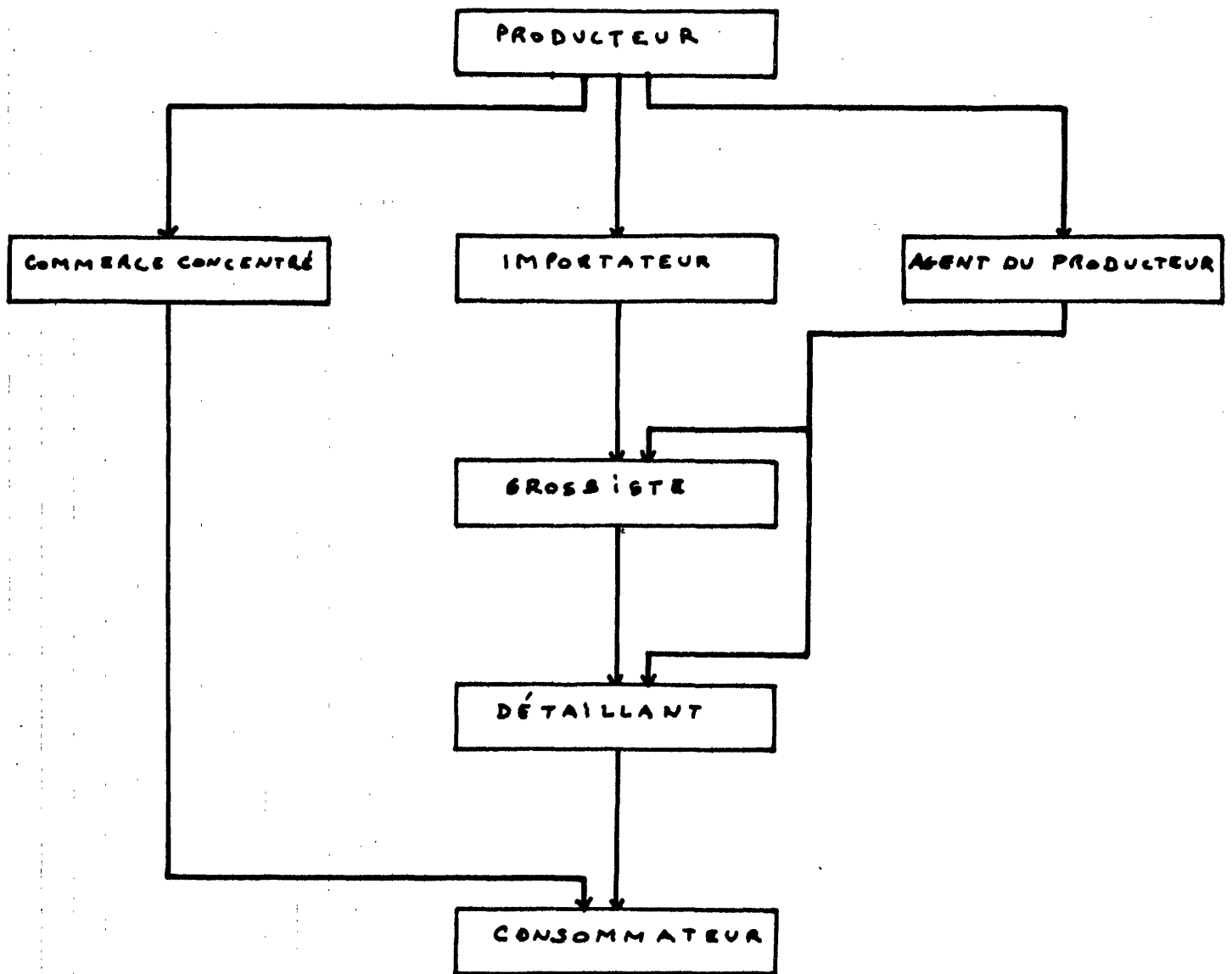
Nous constatons, en Belgique, que la plus grande part des jus de fruits purs (en bouteilles de verre) sont détaillés :

- à 75% par le canal des débits de boisson
- à 25% par les épiceries.

Le principal fabricant belge de jus de fruits pur conditionne 65 à 70% de sa production dans des petites bouteilles (12,5 cl) et 30 à 35% dans des grandes bouteilles (75 cl).

SCHEMA: 2.2.2.

DISTRIBUTION DES CONSERVES DE FRUITS TROPICAUX.



### 2.3. LES PRIX PRATIQUES

Nous avons rassemblé, dans les tableaux suivants, les prix d'achat aux importateurs et les prix de vente aux consommateurs, pratiqués dans les grands centres de consommation, pour les ananas et les avocats, selon les origines, et également pour les mangues et les litchis.

#### 2.3.1. Ananas

TABLEAU 2.3.1.

DECOMPOSITION DU PRIX DE VENTE DE L'ANANAS

PRIX AU KG EN U.C.

Origine	Prix moyen à l'import.	Prix grossiste	Prix détail Gd Magasin ou dét. de quartier	Prix détail Magasin de luxe
Açores	0,55	1,05	1,60	1,30 à 2,-
Martinique, Côte d'Ivoire	0,47	0,50 à 0,80	0,90 à 1,20	0,90 à 1,20
Kenya, Afrique du Sud	0,30	0,40 à 0,56	0,70 à 0,80	0,90 à 1,-

Les prix indiqués ci-dessus sont ceux qui avaient cours lors de nos enquêtes, en Juin 1966.

De ce tableau, on peut retenir :

- que l'ananas des Açores coûte à chaque stade de la distribution presque deux fois plus que l'ananas des autres origines
- que l'ananas des Açores double de prix entre le stade importation et le stade de gros. Ceci s'explique par le fait qu'en France et en U.E.B.L., on vend toujours, sur le marché de gros, l'ananas des Açores à 1,00/1,10 U.C.

L'ananas des Açores est le plus apprécié malgré son prix relativement élevé. Ses qualités gustatives et sa présentation en sont les raisons principales. Il est vendu la plupart du temps par les détaillants de luxe.

- que les ananas des autres origines, de prix moins élevé, sont destinés aux commerces concentrés et aux super-marchés. Leur prix les met à la portée d'un plus grand nombre de consommateurs qui ne fréquentent pas les détaillants de luxe.

### 2.3.2. Avocat

TABLEAU 2.3.2.

DECOMPOSITION DU PRIX DE VENTE DE L'AVOCAT  
PRIX AU KG EN U.C.

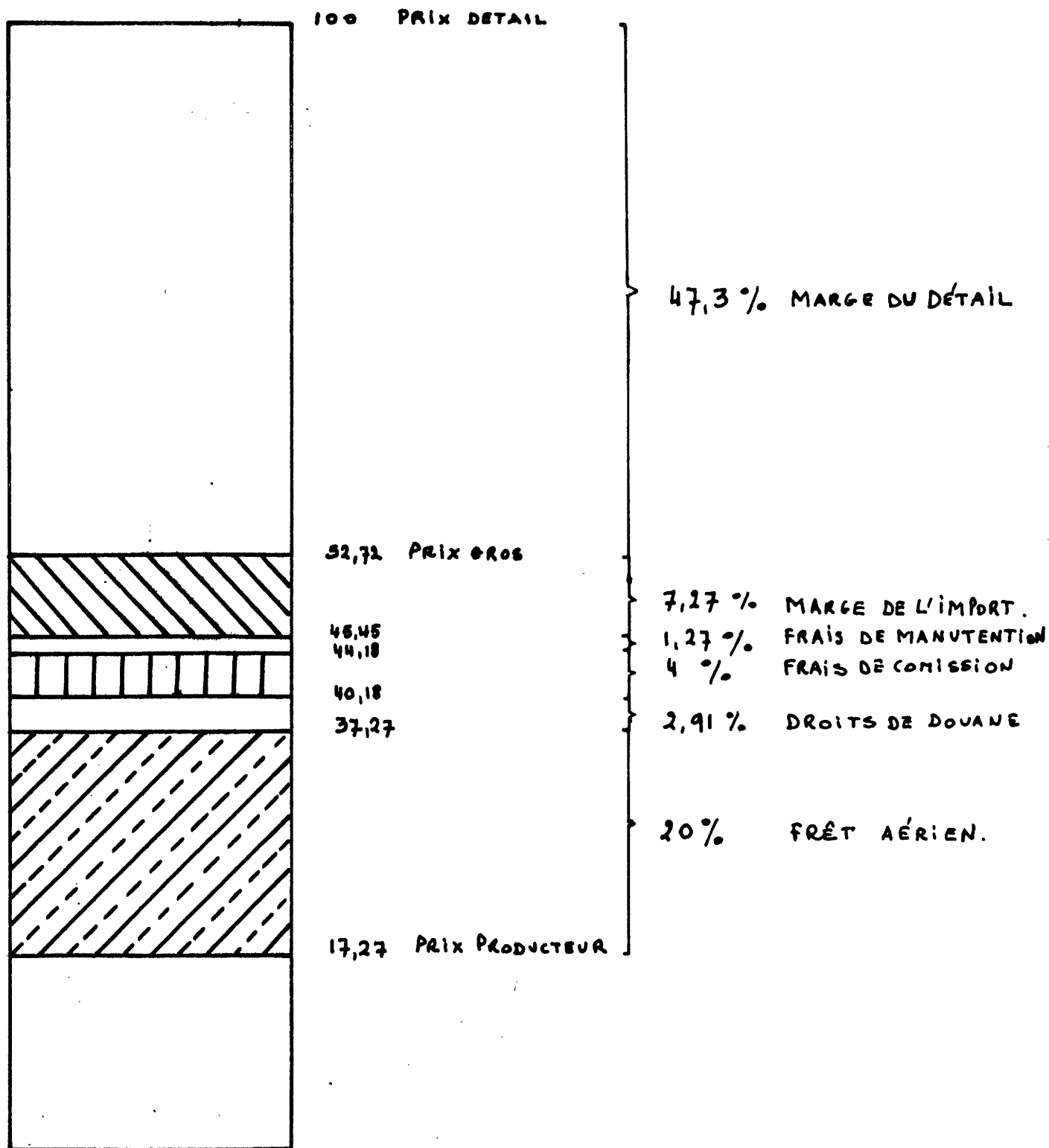
Origine	Prix moyen à l'import.	Prix grossiste	Prix détail Gd Magasin ou détaillant de quartier	Prix détail détaillant de luxe
Israël	...	1,20 à 1,60	1,50 à 2,00	2,-- à 3,--
Afrique du Sud	0,73	1,-- à 1,60	2,-- à 3,--	2,-- à 3,20

Le prix moyen à l'importation a été indiqué par l'importateur des fruits d'Afrique du Sud. Pour les prix aux différents stades de la distribution, on constate une similitude entre les deux origines. Cela s'explique comme suit : les avocats d'Afrique du Sud et ceux d'Israël ne se concurrencent pour ainsi dire pas, puisque les premiers sont produits de Mai à Septembre et les autres d'Octobre à Avril.

Dans le graphique 2.3.2., nous indiquons la décomposition du prix de vente d'un plateau (4,5 Kg) d'avocats en provenance d'Afrique du Sud ainsi que nous l'avons obtenue de l'importateur en Belgique (Mr VAN HAECHT).

GRAPHIQUE 2.3.2.

DECOMPOSITION DU PRIX DE VENTE D'UN  
PLATEAU (4,5 Kg) D'AVOCATS D'AFRIQUE DU SUD.





2.3.3. Dattes

Le prix moyen à l'importation est de 0,39 U.C.

Le prix de gros est d'environ 1,00 U.C.

Le prix de détail varie entre 1,20 et 1,60 U.C.

Le tableau ci-dessous 2.3.3. indique, pour les différents types de conditionnement, les prix moyens au stade de gros et au stade du détail.

TABIEAU 2.3.3.

LES PRIX DES DATTES  
(en U.C.)

	Poids	Prix grossiste	Prix Détail
Boîtes de luxe	400 g	0,60	0,84
	250 g	0,33	0,42
Boîtes marseillaises	250 g	0,26	0,34
Bouquet	500 g	0,50	0,64
Caisson	4.500 g	3,30 - 3,80	( ) 0,95 - 1,12 le Kg
Plateau	8.200 g	6,-- - 7,--	(

Il faut noter que, bien souvent, entre le stade d'importation et le stade de gros, les dattes sont transformées et/ou reconditionnées. En effet, nous avons vu, plus haut, que les dattes sont importées, soit en vrac, soit conditionnées. C'est ce qui explique le saut qu'il y a entre 0,38 et 1 U.C. étant entendu que les 0,62 U.C. représentent le coût de la transformation, les taxes de transmission et autres et les marges bénéficiaires.

#### 2.3.4. Autres fruits tropicaux

##### - Mangue

- . prix moyen de gros : 1,60 à 2,20 U.C.
- . prix moyen de détail : 2,- à 3,- U.C.

##### - Litchi

- . prix moyen de gros : 1,20 à 2,- U.C.
- . prix moyen de détail : 1,60 à 2,40 U.C.

Les prix, assez élevés, de ces deux fruits sont justifiés par leur rareté sur le marché et par les soins excessifs que demande leur transport (par avion toujours).

En conclusion, pour les fruits frais, on constate que les fruits tropicaux en Belgique sont vendus presque tous au-delà du seuil de 1 U.C. qui sépare les fruits de consommation courante des fruits de luxe.

#### 2.3.5. Noix

##### - Noix de cajou

- . prix moyen à l'importation : 0,78 U.C.
- . prix au détail variant de 1,80 à 2,20 U.C.

##### - Noix de coco fraîche

- . prix au détail par pièce : de 0,24 à 0,28 U.C.

Il s'agit - faut-il le répéter - de deux noix totalement différentes. En effet, la noix de cajou est un article consommé principalement en mélanges salés lors des cocktails, tandis que la noix de coco est un article de foire, d'un coût assez faible et qui n'a aucune image de luxe.

2.3.6. Conserve

Le tableau ci-dessous montre, selon le conditionnement, la décomposition du prix de vente des conserves de fruits tropicaux (en U.C.)

	Conditionnement	Px moy. à impr.	Prix de gros	Prix de dét.
<u>ANANAS</u>				
Hawaï	1 Kg	0,31	-	-
"	0,411 Kg	-	0,18	0,20
"	0,850 Kg	-	0,50	0,52
"	0,580 Kg	-	0,35	0,40
Formose	1 Kg	0,26	-	-
"	0,411 Kg	-	-	0,16
"	0,580 Kg	-	-	0,31
<u>JUS D'ANANAS</u>				
U.S.A.	1,36 l	0,31	-	-
"	0,50 l	-	0,46 à 0,50	0,54
"	0,15 l	-	-	0,25
				0,12 à 0,14
<u>PUNCHS</u>				
Hawaïen	1,36 l	-	-	0,95
"	0,35 l	-	-	0,31 à 0,32
Passiflore	1,36 l	-	-	0,86
<u>MANGUES</u>				
Mexique, Chine	0,450 Kg	-	0,50	1,18
<u>LITCHIS</u>				
Formose	0,500 Kg	-	0,50	0,80
<u>GOYAVES</u>				
Mexique	0,450 Kg	-	-	0,97
<u>PAPAYES</u>				
Mexique	0,435 Kg	-	-	0,84

Troisième Partie

CONSOMMATION

### 3.1. HABITUDES DE CONSOMMATION

#### 3.1.1. Consommation de fruits frais en général

D'après les statistiques de l'O.C.D.E., l'habitant de l'U.E.B.L. a consommé

- en 1962/1963 : 29,9 kg de fruits frais  
12,4 kg d'agrumes  
2,0 kg de fruits séchés  
0,5 kg de jus de fruits
- en 1963/1964 : 33,8 kg de fruits frais  
14,7 kg d'agrumes  
0,8 kg de fruits séchés  
0,6 kg de jus de fruits

Ces consommations sont assez voisines de celles de la France et du Royaume Uni.

On trouvera, dans le tableau 3.1.1., les importations brutes des bananes et agrumes comparées aux importations d'ananas.

Ce tableau fait ressortir l'importance minime des importations d'ananas par rapport à celles des bananes et des agrumes.

"Le Belge mange avec ses yeux" Cette phrase, nous l'avons entendue presque à chacune de nos interviews. Il s'agit là d'un trait spécifique du caractère belge, extrêmement important. En effet, que ce soit pour les fruits, les légumes ou tout autre produit de consommation frais, l'apparence est le premier critère sur lequel se base le consommateur. On vendra mal ou on ne vendra pas des bananes tachées. On ne vendra pas des avocats à maturité. Le consommateur préfère acheter un avocat vert, dur et sans tâche et le conserver chez lui pendant une semaine de jours, plutôt qu'un avocat mûr, quelque peu taché.

Il en est de même pour l'ananas, la mangue, les pommes, les poires, etc... C'est un frein énorme à la consommation et parfois l'occasion d'une lourde perte pour le détaillant ou l'importateur qui ne peut que jeter un colis d'avocats abîmés.

TABLEAU 3.1.1.

IMPORTATIONS DES BANANES ET AGRUMES

( en tonnes )

	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Bananes	57.091	61.149	61.230	66.186	67.639	67.871	64.967	67.912	79.682
Oranges	(			118.573	114.358	121.900	109.557	127.506	129.218
Mandarines	) 107.194	103.714	114.442	8.397	9.907	8.662	9.042	11.140	11.499
Citrons	(			12.845	12.935	13.738	13.702	14.603	16.211
Pamplemousses	12.547	12.397	13.056	5.879	5.758	6.592	6.686	8.730	9.531
	7.566	5.468	5.910						
Ananas	118	201	192	225	191	135	101	157	245

3.1.2. Consommation générale de conserves de fruits

On ne connaît pas les consommations de conserves en U.E.B.L. Les statistiques de l'O.C.D.E. , en effet, ne donnent aucun chiffre de consommation par habitant.

### 3.2. CONSOMMATION DE FRUITS TROPICAUX

Le tableau 3.2.0. donne l'évolution des consommations de fruits tropicaux depuis 1951.

#### 3.2.1. Consommation de fruits frais

Les fruits tropicaux ne sont pas connus en Belgique. L'exemple suivant est très caractéristique : tout dernièrement, un acheteur de fruits, travaillant pour un commerce concentré, a offert, lors d'un dîner, des ananas frais à des amis provinciaux. Ces derniers en mangeaient pour la première fois !

Il est navrant de constater une telle ignorance du public. Mais la faute en est aux producteurs et aux importateurs qui ne font rien ou presque pour promouvoir leurs produits. A notre connaissance, seul UNIFRUIT a fait quelque chose. Nous verrons, dans la quatrième Partie, sous quelle forme cette promotion a été faite.

##### 3.2.1.1. Ananas

Depuis 1951, les consommations d'ananas frais se sont développées comme suit :

- Moyenne 1951/1955	:	10 gr par personne et par an
- Moyenne 1956/1960	:	18 gr par personne et par an
- Moyenne 1961	:	22 gr par personne et par an
- Moyenne 1962	:	14 gr par personne et par an
- Moyenne 1963	:	10 gr par personne et par an
- Moyenne 1964	:	16 gr par personne et par an
- Moyenne 1965	:	25 gr par personne et par an.

Cette consommation, bien que très faible encore, a tendance à se développer.

##### 3.2.1.2. Dattes

L'U.E.B.L. est un des rares pays de la Communauté où la consommation des dattes reste plus ou moins constante depuis 1961.

Les consommations par personne ont évolué ainsi :



- 1961 : 147 gr par personne et par an
- 1962 : 142 gr par personne et par an
- 1963 : 117 gr par personne et par an
- 1964 : 128 gr par personne et par an
- 1965 : 139 gr par personne et par an.

TABLEAU 3.2.0.

CONSOMMATION DE FRUITS TROPICAUX

(grammes par personne et par an)

	Moyenne 1951/1955	Moyenne 1956/1960	1961	1962	1963	1964	1965
Ananas frais	10	18	22	14	10	16	25
Dattes	146	153	147	142	117	128	139
Noix de coco	165	160	165	181	180	195	210
Noix de cajou	3	11	11	18	18	19	20
Autres fruits	-	-	-	-	2	2	2
Ananas en conserve	-	-	708	772	722	1.045	628
Jus d'ananas	-	-	-	-	-	-	72 (1)

(1) estimation

### 3.2.1.3. Noix de coco

Par noix de coco, il faut entendre aussi bien les noix fraîches que les pulpes déshydratées. Ainsi, l'U.E.B.L. a consommé :

- en 1961 : 165 gr par personne et par an
- en 1962 : 181 gr par personne et par an
- en 1963 : 180 gr par personne et par an
- en 1964 : 195 gr par personne et par an
- en 1965 : 210 gr par personne et par an.

C'est, avec les Pays-Bas, le plus gros consommateur de noix de coco de la Communauté.

La noix de coco fraîche, qui est un article de foire, se vend surtout pendant la saison d'hiver, dans les nombreuses fêtes foraines qui ont lieu en Belgique et également dans les stands d'alimentation des foires commerciales.

La noix de coco râpée est, elle, surtout utilisée en confiserie et connaît un succès assez sensible.

### 3.2.1.4. Noix de cajou

La consommation, depuis 1961, est la suivante :

- 1961 : 11 gr par personne et par an
- 1962 : 18 gr par personne et par an
- 1963 : 18 gr par personne et par an
- 1964 : 19 gr par personne et par an.
- 1965 : 20 gr par personne et par an.

C'est encore fort peu mais compréhensible lorsqu'on sait que le noix de cajou est consommée par une petite partie de la population au moment de l'apéritif et aussi - paraît-il - en regardant la télévision.

### 3.2.1.5. Autres fruits tropicaux

Les consommations par personne de ces fruits tournent encore autour du gramme par an. Mais il faut tenir compte du fait qu'ils sont peu ou pas connus et que leur prix les limite à des consommateurs de revenus assez élevés. Une modification de ces deux contraintes amènerait sans doute la consommation à un niveau nettement plus élevé.

### 3.2.2. Consommation de fruits en conserves

L'U.E.B.L. est grand consommateur d'ananas en conserves. Les chiffres en témoignent :

- 1961 : 708 gr par personne et par an
- 1962 : 772 gr par personne et par an
- 1963 : 722 gr par personne et par an
- 1964 : 1.045 gr par personne et par an
- 1965 : 628 gr par personne et par an.

Ces chiffres placent l'U.E.B.L. au deuxième rang des consommateurs de conserves dans la Communauté, après les Allemands et au même rang que les Hollandais.

Le chiffre étonnant de 1964 (1.045 gr) est dû, pensons-nous, à des commandes importantes qui ont été livrées par exemple à la fin de l'année. Il serait certes plus exact de répartir les 10.090 t sur 1964 et 1965. Cela donnerait plus ou moins 8.250 t en 1964 et 8.250 t en 1965 soit une consommation par personne d'environ 850 gr, chiffre qui paraît plus proche de la réalité.

Le consommateur belge apprécie assez fort les conserves de fruits, particulièrement l'ananas qu'il consomme la plupart du temps en dessert mais parfois aussi, avec une viande ou un gibier.

Nous avons vu déjà que la quantité annuelle de conserves et de jus d'ananas importée vers l'U.E.B.L. est loin d'être négligeable.

Nous avons vu également (cf. Partie I) qu'on trouve en Belgique un certain nombre de fruits tropicaux en conserve : mangue, papaye, goyave, litchi et des jus de fruits polynésiens (punchs hawaïens, etc). Nous pouvons noter cependant que ces fruits sont consommés principalement par les anciens coloniaux et les personnes ayant voyagé.

Enfin, il semble que le Belge apprécie particulièrement le mélange jus d'ananas et jus de pamplemousse. La consommation de ce breuvage, fabriqué en Belgique, a même dépassé la consommation de jus d'ananas pur.

Quatrième Partie

LES ACTIONS de PROMOTION REGENSEES

#### 4.1. LES FRUITS FRAIS

Il y a eu très peu d'actions de promotion en Belgique pour les fruits tropicaux qui nous intéressent. Nous connaissons deux types d'actions de promotion :

##### 4.1.1. Les étalages

Seul UNIFRUIT a fait une promotion à l'échelon national pour l'ananas des Açores. Cette promotion-sur-lieu-de-vente se déroula pendant la saison 1965-1966, et prit la forme d'étalages particulièrement soignés.

La plupart des détaillants de luxe bruxellois ainsi que certains détaillants de province ont été approvisionnés en ananas des Açores par l'importateur. Les ananas occupaient une vitrine entière et, durant le temps de la promotion, étaient affichés à un prix inférieur de 20% au prix habituel.

Lorsque la promotion était terminée, l'importateur reprenait les fruits invendus. Ainsi donc le détaillant n'a fait que prêter son magasin à l'importateur. C'est bien là un trait significatif de la distribution en Belgique : les détaillants ne mettront pas un sou dans une action de promotion, à moins d'y trouver un profit immédiat.

##### 4.1.2. L'échange

Une autre forme de promotion appliquée à tous les stades de la distribution est celle de l'échange. Dès qu'un fruit est impropre à la consommation, il est échangé. Ce système est appliqué aussi bien par l'importateur vis-à-vis des grossistes que par le détaillant vis-à-vis de ses clients.

#### 4.2. LES FRUITS EN CONSERVES

Nous avons rencontré peu de promotion pour les conserves de fruits tropicaux. La plupart du temps, ces promotions ont lieu dans des Grands Magasins et consistent en dégustation et/ou prix barrés.

Pour les jus de fruits, on a beaucoup développé l'image de marque (Looza, Libbys, Pam-Pam), présente un peu partout dans le pays. Les actions de promotion dans les Grands Magasins n'ont guère donné de résultats.

Cinquième Partie

LES OBSTACLES AU DEVELOPPEMENT DU MARCHÉ

DES FRUITS TROPICAUX EN U.E.B.L.



## 5.1. OBSTACLES GENERAUX

### 5.1.1. Manque d'information

C'est la pierre d'achoppement du marché des fruits tropicaux dans l'U.E.B.L. Le drame est qu'on ne fait pratiquement rien pour y remédier.

### 5.1.2. Mauvaise présentation

Cet obstacle est lié au caractère particulier du consommateur. Celui-ci veut un fruit d'apparence impeccable. Peu importe qu'il ne soit pas mûr. Le Belge préfère acheter un avocat vert mais non taché et le laisser mûrir chez lui pendant huit jours.

### 5.1.3. Manque d'intérêt

Lié à ce qui précède, il y a un grand manque d'intérêt de la part des distributeurs autres que les détaillants de luxe. Certes, les commerces concentrés offrent des ananas et des avocats mais rien n'est organisé pour attirer la clientèle. De plus, les fruits vendus dans un libre-service sont souvent abîmés par les clients qui tâtent mais n'achètent pas.

En Province enfin, on nous a répété que les gérants des succursales de grands magasins bruxellois prenaient des ananas - le moins possible - "parce qu'il fallait bien". Evidemment, le jour où la demande d'ananas frais sera importante à Namur ou à Mons, on constatera un retournement de la situation. Mais actuellement, le développement de la demande n'est provoqué en aucune façon ni par qui que ce soit.

### 5.1.4. Irrégularité et mauvaise qualité des arrivages

Ces obstacles sont importants et difficiles à surmonter. Il faut que les producteurs soignent leurs expéditions tant au point de vue qualité qu'au point de vue délai et régularité des livraisons. C'est ainsi qu'un wagon d'ananas de la Côte d'Ivoire est arrivé à Bruxelles avec des fruits dont la chair était noire. Les mandataires du producteur refusèrent d'échanger la marchandise. Résultat : les importateurs belges ne veulent plus d'ananas de la Côte d'Ivoire.

En fait, la plus grosse part des ananas est expédiée de France. Il arrive souvent que la marchandise soit abîmée à l'arrivée. De telles situations détériorent les relations entre importateurs, expéditeurs et producteurs et nuisent à la consommation.

### 5.1.5. Prix

Les prix des fruits tropicaux dans l'U.E.B.L. nous semblent enfin être un obstacle à supprimer. Nos enquêtes nous ont appris qu'une diminution des prix de 25 à 30%, alliée à un effort d'information, provoquerait en Belgique une forte hausse de la demande.

#### Note :

Lié au prix, il y a le problème du transport. Le prix du transport des fruits tropicaux est parfois 100 à 110% du prix producteur (cf. Partie 2 : décomposition du prix de revient avocat).

La petitesse du volume de chaque envoi accroît le coût du transport. Le jour où on parviendra à remplir un avion de fruits tropicaux, il va de soi que le prix du transport sera moins élevé et grèvera moins lourdement le prix de revient sur le marché consommateur.

## 5.2. OBSTACLES SPECIAUX

### 5.2.1. Ananas

#### 5.2.1.1. Obstacles dus aux fruits eux-mêmes

Il ne semble pas y avoir d'obstacles au marché des ananas en Belgique. Les ananas des Açores (23% des importations 1965/1966) sont très appréciés sur le marché belgo-luxembourgeois. Les autres ananas proviennent pour la plus grande partie de la Martinique, de la Côte d'Ivoire et du Cameroun (61% des importations 1965/1966).

#### 5.2.1.2. Obstacles attribués aux consommateurs

Nous l'avons dit, un grand nombre de consommateurs belgo-luxembourgeois ne connaissent pas ou n'ont jamais mangé d'ananas frais.

A part cela, les consommateurs ne reculent pas trop devant les prix puisque des détaillants de luxe affichent 2,80 à 3 U.C. pour un ananas des Açores. En effet, contrairement aux Français, le consommateur belgo-luxembourgeois préfère des ananas des Açores calibrés aux environs de 1500-1750 gr.

Les consommateurs enfin apprécient également l'ananas du Cap, Variété Queen, dont le poids moyen inférieur aux autres variétés le met à la portée d'un plus grand nombre de consommateurs. Le poids moyen est d'environ 500 gr.

#### 5.2.1.3. Obstacles attribués à la distribution

Nous en avons déjà parlé : manque de dynamisme ou intérêt tout relatif pour ces fruits.

#### 5.2.1.4. Obstacles attribués aux producteurs

Le reproche principal qu'on puisse faire aux ananas expédiés de France - surtout ceux venant d'Afrique Noire - concerne l'emballage. Cela constitue un frein important car, bien souvent, les fruits arrivent sur les marchés suffisamment abîmés pour être impropres à la consommation.

La question du calibrage est moins importante. A l'exception des ananas des Açores, il semble que le poids apprécié tourne autour de 1 à 1,250 Kg.

## 5.2.2. Avocat

### 5.2.2.1. Obstacles dûs aux fruits eux-mêmes

Il n'y en a pas. L'avocat arrive sur le marché belgo-luxembourgeois en parfait état de consommation pour le Belge, c'est à dire vert et dur. Les producteurs les plus importants sont Israël (73 % en 1965-1966).

### 5.2.2.2. Obstacles attribués aux consommateurs

L'ignorance de ce fruit est actuellement un obstacle insurmontable. Le prix (0,60 à 0,80 U.C. la pièce) ne semble pas être un obstacle important pour le moment car la consommation est limitée aux amateurs. Il est évident qu'un effort d'information du public, joint à une diminution des prix (aux alentours de 0,40 à 0,50 U.C. la pièce), donnerait d'excellents résultats.

### 5.2.2.3. Obstacles attribués à la distribution

C'est là -à notre avis- que réside le problème. Nous l'avons déjà écrit mais nous le répétons : à part les détaillants dits de luxe, aucun distributeur ne fait d'effort pour promouvoir l'avocat. Au contraire, on sent même un total désintéressement à l'égard des fruits tropicaux. Il est frappant de constater que l'importateur des avocats d'Israël n'en a jamais goûtés (!).

### 5.2.2.4. Obstacles attribués aux producteurs

Le marché d'avocats est approvisionné pendant la saison de vente (Septembre à Juin) par Israël (Septembre à Mars) et l'Afrique du Sud (Avril à Juin). Ces deux producteurs donnent grande satisfaction aux consommateurs et, à part une baisse des prix, nous ne pouvons rien souhaiter d'autre.

L'ananas, quant à lui, est présent sur le marché tout au long de l'année.

## 5.2.3. Autres fruits tropicaux

Les mangues et les litchis se trouvent relativement facilement, mais sur le marché bruxellois uniquement.

La saison des mangues s'étend, grosso-modo, du mois d'Octobre au mois de Mai, soit pendant la saison où il n'y a pas de fruits métropolitains.

Quant aux litchis, on les trouve de fin Novembre à Janvier.

Les obstacles principaux à la consommation de ces deux fruits sont, bien entendu, l'ignorance des consommateurs mais également les prix de vente élevés. On nous a pourtant affirmé qu'un effort de promotion concernant la mangue donnerait d'excellents résultats car elle semble être un fruit qui doit beaucoup plaire aux européens.

**LE MARCHÉ DES FRUITS TROPICAUX EN ALLEMAGNE (R.F.)**

Première Partie

APPROVISIONNEMENT

En tonnage et valeur, les fruits tropicaux importés en Allemagne (R.F.), en 1965, ont représenté :

	Quantité	Valeur
Ananas frais	2.162 t	713.250 UC
Dattes	7.228 t	1.863.000 UC
Noix de cajou	1.073 t	... UC
Noix de coco	2.514 t	... UC
Autres fruits tropicaux	57 t	50.250 UC
Conserves d'ananas	72.378 t	18.644.250 UC
Jus d'ananas	1.400 t (1)	-

(1) Estimation



## 1.1. FRUITS FRAIS

Le tableau 1.1. donne l'évolution des consommations de fruits tropicaux depuis 1950.

Parmi les fruits tropicaux que l'on trouve sur le marché allemand, on peut citer par ordre d'importance :

- 1.1.1. Ananas
- 1.1.2. Dattes
- 1.1.3. Noix de coco, de cajou, de pécan
- 1.1.4. Avocats
- 1.1.5. Goyaves, mangues, mangoustans, papayes, litchis, passion fruit (passiflore).

### 1.1.1. Ananas

Les importations d'ananas en Allemagne sont relativement faibles lorsqu'on les compare à la France et surtout lorsqu'on considère les quantités de conserves importées (voir chapitre 1.2.).

L'examen du tableau 1.1.1. nous permet de lire les renseignements suivants : la consommation totale des ananas frais diminue depuis cinq ans. Cette situation fait suite à une forte hausse qui, commencée en 1956, a atteint son sommet en 1961. Pendant ces cinq ans, on a calculé un taux d'accroissement cumulé d'environ 14% par an. Depuis cette date, on a constaté une baisse totale des importations de 39%. Cette baisse inexplicable pourrait être remplacée par une nouvelle hausse, si on apprenait aux Allemands à apprécier les ananas.

On constate, en effet, qu'en 1965 54% des importations sont en provenance du Brésil qui produit des ananas, petits, de saveur peu comparable à ceux d'Afrique. Leur prix - nous le verrons plus loin - est également inférieur. Il n'y a que 18% des importations qui viennent des Açores et 20% des Antilles et du Kenya. Ces pays produisent des "Cayenne Lisse" de bien meilleur aspect et de goût beaucoup plus fin que les "Abacaxi" du Brésil.

On peut noter enfin la place récente prise par la Côte d'Ivoire et les Antilles qui remplacent apparemment la Guinée sur le marché allemand.

TABLEAU 1.1.

CONSOMMATION DE FRUITS TROPICAUX EN R.F. D'ALLEMAGNE  
(en tonnes)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Ananas frais	1489	1310	616	590	705	724	624	879	1387	1918	3290	3552	3441	2198	1996	2162
Réexpéditions												98	5	10	11	-
Import. nettes	1489	1310	616	590	705	724	624	879	1387	1918	3290	3454	3436	2188	1985	2162
Cons. d'ananas	...	...	...	...	...	...	30163	37057	50762	46514	53958	51325	71840	54521	62463	72378
Réexpéditions												20	31	15	90	68
Import. nettes	...	...	...	...	...	...	30163	37057	50762	46514	53958	51305	71809	54506	62373	72310
Jus d'ananas (1)...		...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1400
Dattes	2970	1690	5174	3512	6004	3724	9404	7673	9123	7364	13160	4968	7630	14049	4491	7228
Réexpéditions												13	34	8	20	1
Import. nettes	2970	1690	5174	3512	6004	3724	9404	7673	9123	7364	13160	4955	7596	14041	4471	7227
Avocats etc ..	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	5,5	6,6	11	29	57
Noix de coco	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2657	2509	2258	2361	2514
Noix de cajou	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	402	1068	1395	1295	1072

(1) Inexploitable car amalgamé avec le jus d'agrumes, etc .... Estimation

GRAPHIQUE 1.1.

LA CONSOMMATION APPARENTE DES FRUITS TROPICAUX  
EN R.F. D'ALLEMAGNE.

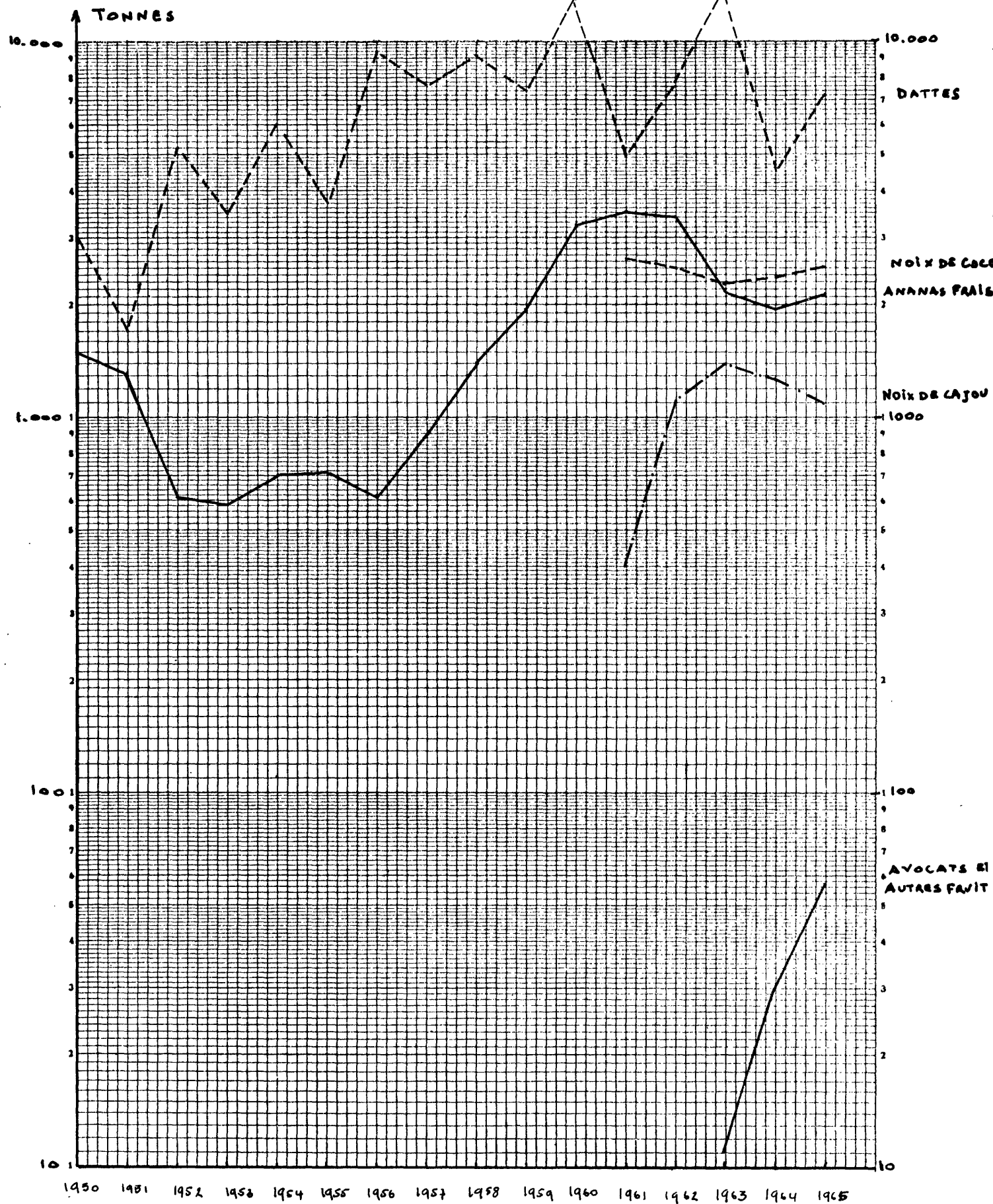


TABLEAU 1.1.1.

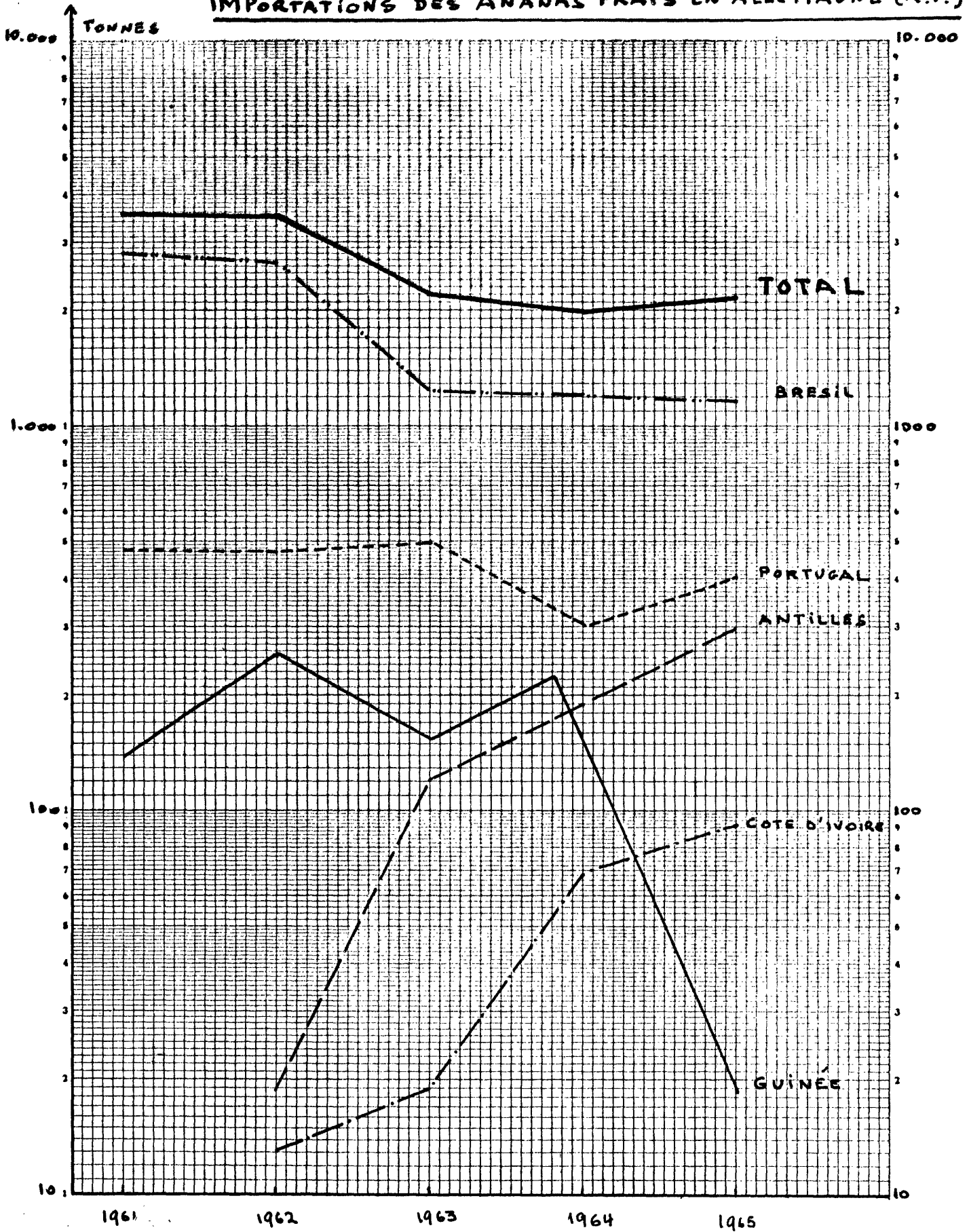
IMPORTATIONS DES ANANAS FRAIS PAR PAYS D'ORIGINE  
DE 1961 A 1965

(en tonnes)

Provenance	1961	1962	1963	1964	1965
Brésil	2794,8	2647,1	1248,8	1210,1	1173,2
Portugal	477,3	468,3	487,4	305,5	395,3
Antilles françaises	-	18,9	122,1	193,1	292,9
Kenya/Uganda	-	-	-	28,6	140,2
Côte d'Ivoire	8,9	13,2	18,9	67,2	89,7
Guinée	138,1	254,9	155,5	150,1	18,7
Algérie	-	-	-	-	17,4
Cameroun	-	-	81,9	-	9,1
Taiwan	-	-	8,7	17,6	5,5
Afrique du Sud	30,8	22,1	-	-	-
Mexique	82,5	-	-	-	-
Autres pays	19,9	16,2	75,0	23,6	19,8
TOTAL	3552,3	3440,7	2198,3	1995,8	2161,8

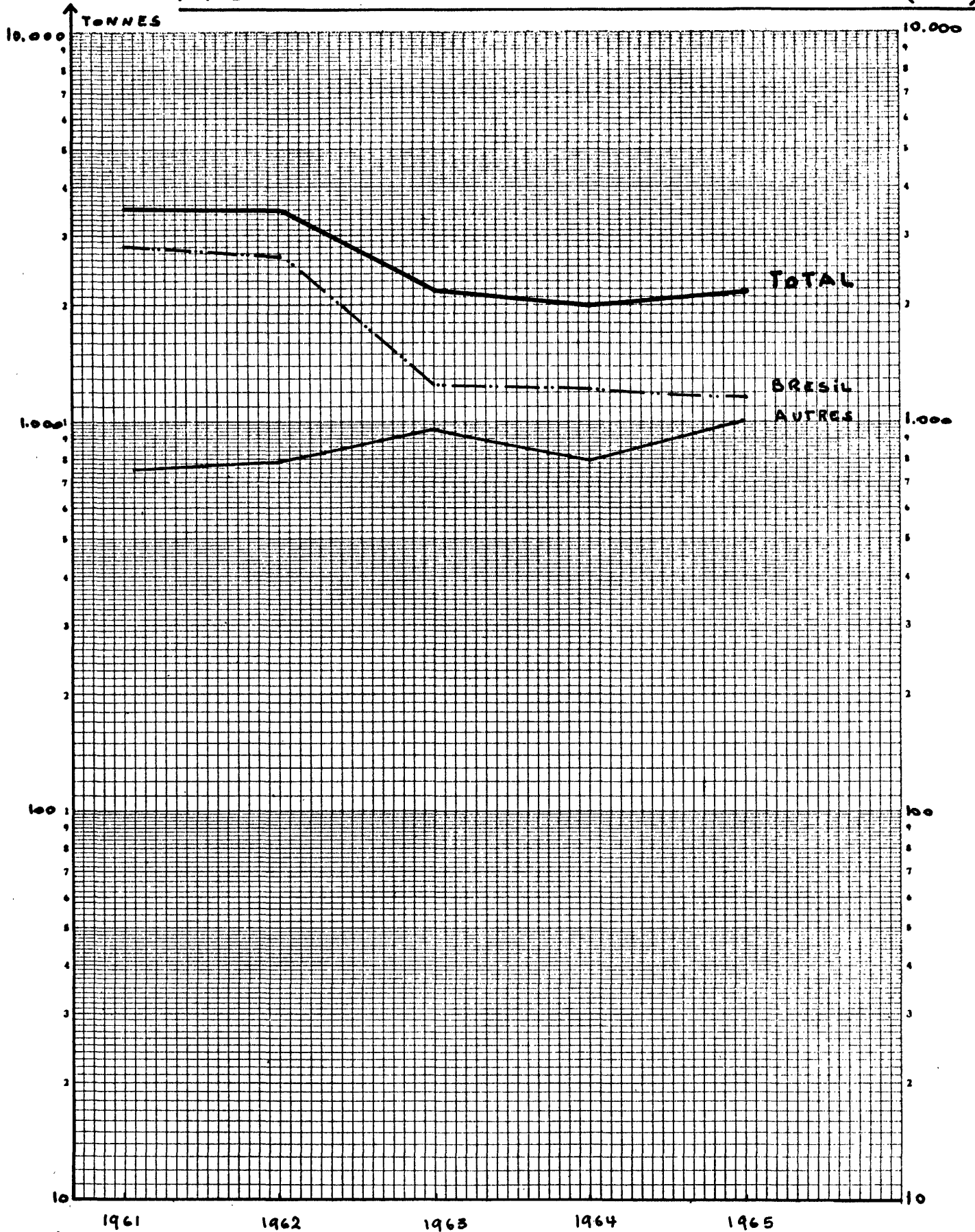
GRAPHIQUE 1.1.1.1

IMPORTATIONS DES ANANAS FRAIS EN ALLEMAGNE (R.F.)



GRAPHIQUE 1.1.1.2..

IMPORTATIONS DES ANANAS FRAIS EN ALLEMAGNE (R.F.)



1.1.2. Dattes

Le tableau 1.1.2. montre l'évolution des importations de dattes, depuis cinq ans. L'augmentation, pendant cette période, a été de 31% environ après une pointe à 14.000 t en 1963.

Ces chiffres ne sont pas très significatifs. En effet, l'Irak, entre autres, exporte outre les dattes destinées à la consommation humaine, des sous-produits de dattes intervenant dans la préparation d'aliments mélangés destinés à nourrir le bétail. Les statistiques douanières ne distinguant pas les deux, il est impossible de savoir quelle est la part de dattes destinée à la consommation et celle servant à préparer l'alimentation du bétail.

Quant aux autres origines, on constatera que les exportations de l'Algérie restent plus ou moins constantes aux alentours de 1.500 t. La Tunisie ne représentait, jusqu'en 1964, qu'une toute petite part du marché. Les exportations de ce pays ont été nulles en 1965.

TABLEAU 1.1.2.

IMPORTATIONS DES DATTES PAR PAYS D'ORIGINE  
DE 1961 A 1965

(en tonnes)

ORIGINE	1961	1962	1963	1964	1965
Irak	2388,6	4340,4	11339,2	1594,9	4416,9
Algérie	1746,3	2106,7	1467,4	1482,6	1497,7
Etats-Unis	360,1	289,9	712,9	937,0	955,3
Iran	428,6	846,7	514,7	427,5	357,3
Tunisie	34,0	20,5	7,1	48,0	-
Autres pays	10,4	16,2	8,0	0,5	0,8
TOTAL	4968,0	7620,4	14049,3	4490,5	7228,0



1.1.3. Noix de coco

La consommation totale des noix de coco a légèrement diminué en cinq ans. L'examen des statistiques douanières indique que la consommation est stabilisée aux environs de 2.500 t. On n'a pu malheureusement connaître les consommations de 1950 à 1960. La place de Ceylan dans les importations est de plus en plus importante. En 1961, elle représentait 50% des importations de noix de coco ; en 1965, la part de Ceylan est passée à 75%.

Les autres fournisseurs importants sont, en 1965, la République Dominicaine (14%) et le Kenya/Ouganda (5,5%).

TABLEAU 1.1.3.

IMPORTATIONS DES NOIX DE COCO PAR PAYS D'ORIGINE  
DE 1961 A 1965

(en tonnes)

Origine	1961	1962	1963	1964	1965
Ceylan	1322,1	1654,0	1428,3	1616,4	1883,9
Rép. Dominicaine	511,0	215,8	205,0	155,2	348,6
Kenya/Uganda	16,6	3,5	168,9	175,0	140,7
Etats-Unis	3,5	212,3	104,5	170,0	68,3
Nigéria	-	-	-	-	47,9
Tanganika	20,9	64,8	17,4	6,1	9,5
Honduras	-	11,5	116,9	129,7	6,9
Ghana	271,7	189,9	5,3	-	6,5
Côte d'Ivoire	-	-	2,7	-	1,8
Zanzibar	200,3	149,6	190,5	93,1	-
Brésil	12,6	-	-	15,4	-
Puerto Rico	283,5	-	-	-	-
Sénégal	-	-	1,6	-	-
Chypres	-	-	7,9	-	-
Autres pays	14,3	7,5	8,8	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2656,5</b>	<b>2508,9</b>	<b>2257,8</b>	<b>2360,9</b>	<b>2514,1</b>

1.1.4. Noix de cajou

Le tableau 1.1.4. montre que la consommation a augmenté, en cinq ans, de 160%. Néanmoins, ainsi qu'on le verra dans le chapitre 3, les chiffres individuels de consommation restent faibles, en comparaison des autres pays de la Communauté.

Il y a lieu de remarquer que le Mozambique est en train de devenir le premier des fournisseurs. En 1961, l'Inde représentait 100% des importations de noix de cajou en Allemagne. En 1965, l'Inde ne représente plus que 54% alors que le Mozambique exporte 44%. Cela est dû à ce que le Mozambique est un des rares pays à posséder une usine de décortiquage de noix de cajou. Cette opération étant encore effectuée à la main, en Inde, il est vraisemblable que cette dernière perdra sa suprématie dans ce domaine au profit des pays utilisant la mécanisation.

TABLEAU 1.1.4.

IMPORTATIONS DES NOIX DE CAJOU PAR PAYS D'ORIGINE  
DE 1961 A 1965 (1)

(en tonnes)

Origine	1961	1962	1963	1964	1965
Inde	401,9	1052,6	1306,5	869,9	555,5
Mozambique	-	15,0	88,1	423,3	471,6
Portugal	-	-	-	-	28,4
Kenya	-	-	-	-	8,7
Madagascar	-	-	-	1,7	7,3
TOTAL	401,9	1067,6	1394,6	1294,9	1071,5

(1) Chiffres estimés pour 1961 à 1964

1.1.5. Autres fruits tropicaux

Dans cette rubrique, on trouve des avocats, mangues, goyaves et mangoustans. Les quantités importées sont extrêmement faibles pour un marché de 54 millions d'habitants.

Cependant, on remarquera qu'en cinq ans, les importations ont été multipliées par 10.

Israël est le principal fournisseur de l'Allemagne pour ces fruits. En 1961, Israël représentait près de 30% des importations ; en 1965, 65%.

TABLEAU 1.1.5.

IMPORTATIONS DES AVOCATS, MANGUES, GOYAVES ET MANGOUSTANS  
PAR PAYS D'ORIGINE  
DE 1961 A 1965  
(en tonnes)

Origine	1961	1962	1963	1964	1965
Israël	1,6	5,1	7,8	25,8	37,6
Kenya/Uganda	-	-	-	0,1	3,2
France	1,1	1,0	1,1	1,2	2,8
Afrique du Sud	-	0,5	0,3	0,3	2,7
Columbia	-	-	-	-	2,6
Maroc	-	-	-	0,4	2,5
Inde	0,6	-	0,9	-	2,1
Iles Canaries	-	-	-	-	1,3
Antilles Néerland.	-	-	-	-	0,9
Algérie	-	-	-	-	0,5
Antilles Françaises	-	-	-	-	0,4
Espagne	-	-	-	0,3	0,3
Etats-Unis	0,2	-	0,9	0,4	0,3
Ecuador	2,0	-	-	-	-
Mozambique	-	-	-	0,4	-
Autres pays	-	-	-	0,2	-
<b>TOTAL</b>	<b>5,5</b>	<b>6,6</b>	<b>11,0</b>	<b>29,1</b>	<b>57,2</b>

1.2. FRUITS EN CONSERVE

1.2.1. Conserve d'ananas

Les importations de conserves, très importantes en Allemagne, se décomposent en 1965 comme suit :

- Etats-Unis	25% du total
- Formose	35% du total
- Malaisie	13,5% du total
- Côte d'Ivoire	2,6% du total

Les importations, en cinq ans, ont augmenté de 20% ce qui n'est pas négligeable lorsqu'on considère les tonnages.

TABLEAU 1.2.1.

IMPORTATIONS DES ANANAS EN CONSERVES PAR PAYS D'ORIGINE  
DE 1961 A 1965

(en tonnes)

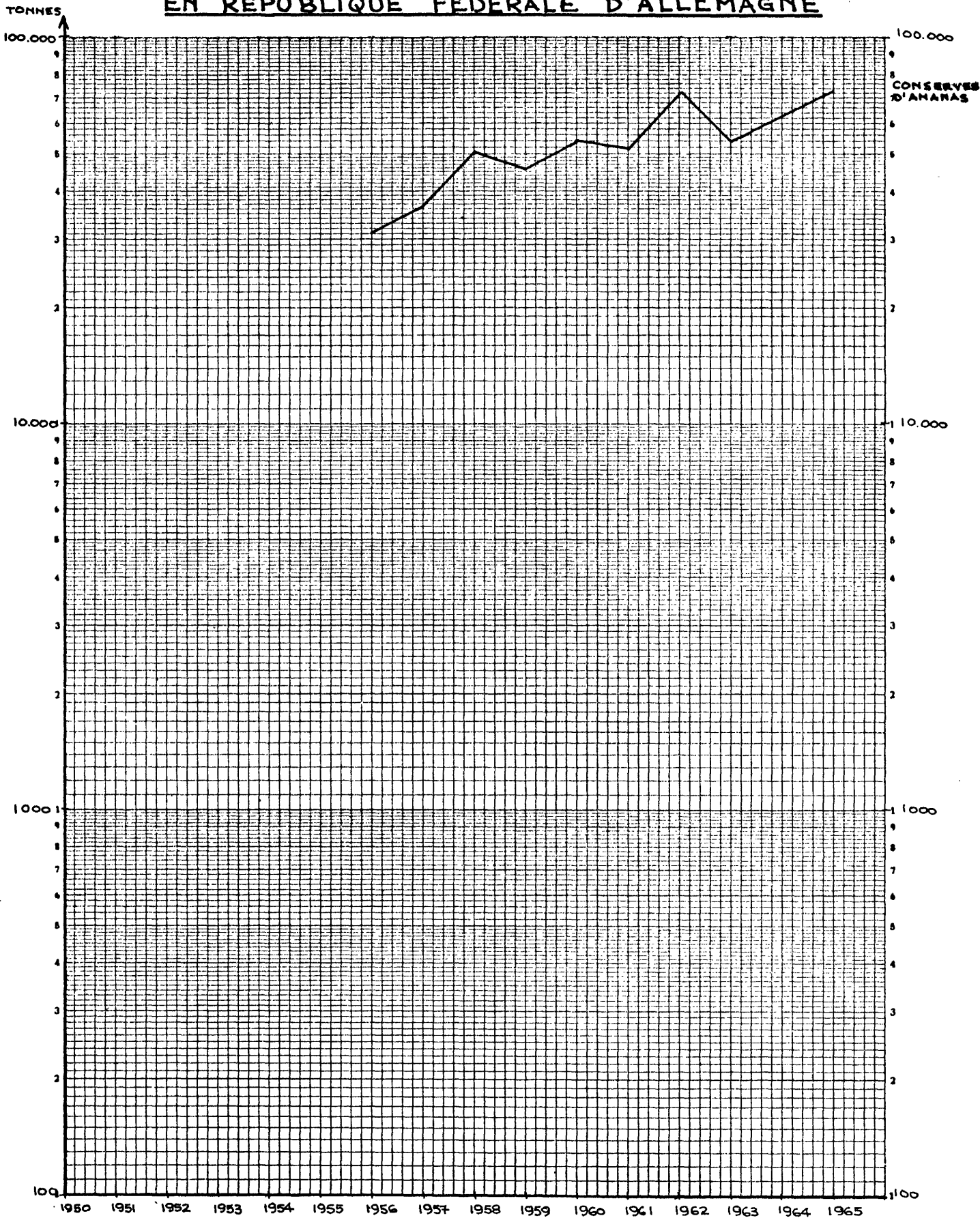
Origine	1961	1962	1963	1964	1965
Etats-Unis	13885,0	26215,7	17424,7	20987,0	18280,8
Formose	15662,9	14484,7	14057,4	14814,8	25114,2
Malaya	3561,6	4976,0	3214,6 (	6907,1 (1)	9747,1
Singapore	59,8	180,8	57,4 )	-	-
Afrique du Sud	10621,0	11186,9	6444,8 (	9046,4	7991,6
Philippines	3944,7	10188,6	9085,4	5811,0	4319,2
Chine Populaire	714,5	282,0	126,6	745,2	2115,3
Côte d'Ivoire	172,9	32,3	16,6	535,9	1912,4
Mexique	2530,3	2027,5	1114,4	2310,3	1865,1
Kenya/Uganda	440,8	1812,2	2261,8	1019,9	362,5
Japon	-	70,3	37,8	51,0	96,8
Cuba	-	367,6	173,1	129,5	28,3
Australie	44,2	-	490,2	68,0	12,8
Brésil	169,5	-	-	-	-
Autres pays	17,3	15,3	16,0	36,5	31,4
<b>TOTAL</b>	<b>51825,0</b>	<b>71839,9</b>	<b>54520,8</b>	<b>62462,6</b>	<b>72377,5</b>

(1) Malaysia



GRAPHIQUE 1.2.1.

# LA CONSOMMATION APPARENTE DES FRUITS TROPICAUX EN REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE



1.2.2. Jus d'ananas

En 1965, nous avons estimé la consommation de jus d'ananas à 1.400 t. Depuis le 1er Janvier 1966, les statistiques douanières reprennent, dans une rubrique propre, les chiffres de jus d'ananas. Les six premiers mois de 1966 totalisent 755 t.

TABLEAU 1.2.2.

IMPORTATIONS DE JUS D'ANANAS PAR PAYS D'ORIGINE DANS LA  
1<sup>o</sup> MOITIE DE 1966

(en tonnes)

Origine	tonnes
Etats-Unis	525,3
Côte d'Ivoire	103,0
Philippines	79,0
Afrique du Sud	42,3
Ghana	3,6
Brésil	1,1
Autres pays	0,3
<b>TOTAL</b>	<b>754,6</b>

Deuxième Partie

STRUCTURE de la DISTRIBUTION

Le marché allemand compte environ 54 millions de consommateurs.

De nombreuses villes sont des centres économiques non négligeables donc des consommateurs réels ou potentiels de fruits tropicaux.

Les réseaux de distribution sont différents suivant qu'il s'agit de fruits tropicaux importés en quantités très importantes ou bien qu'il s'agit de produits introduits presque à titre d'échantillon.

2.1. REGLEMENTATIONS DES IMPORTATIONS

Le tableau 2.1.1. donne les numéros des rubriques douanières relatives aux fruits que nous étudions.

Le tableau 2.1.2. donne l'évolution des droits de douane, depuis 1961.

Pour avoir une idée exacte des droits perçus pour les fruits tropicaux, il faut ajouter les droits complémentaires, à savoir :

- taxe de compensation sur le chiffre d'affaires pour les produits des rubriques :

(	08.01	2,5%
)		
(	20.06	6%
)		
(	20.07	6%

TABLEAU 2.1.1.

NOMENCLATURES DOUANIERES UTILISEES EN ALLEMAGNE FEDERALE

Ananas frais	08.01.61
Avocats (1)	08.01.81
Dattes	08.01.50
Noix de coco fraîche (1)	08.01.20
Pulpe déshydratée de noix de coco	08.01.30
Noix de cajou	08.01.45
Autres fruits tropicaux frais	08.01.85
Conserves d'ananas	
emballages de 1 Kg ou moins	20.06.45
emballages de 1 à 4 Kg	20.06.26
emballages de + 4 Kg	20.06.66
Jus d'ananas	
avec sucre	20.07.59
sans sucre	20.07.19

(1) depuis 1966

TABLEAU 2.1.2.

EVOLUTION DES DROITS DE DOUANE EN ALLEMAGNE R.F. DEPUIS 1957

Produits	Droit base 1957	1/1/59		1/7/60		1/1/61		1/1/62		1/7/63		1/1/65		1/1/66		1/7/68 T.D.C.	
		CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS
<u>03.01</u>																	
Dattes	0	0	0	0	0	0	0	0	3,60	0	3,60	0	3,60	0	7,20	0	12
Bananes	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0	6	0	6	0	12	0	12
Noix de coco	0	0	0	0	0	0	0	0	1,50	0	1,50	0	1,50	0	3	0	4
Ananas	0	0	0	0	0	0	0	0	3,60	0	3,60	0	9	0	9	0	9
Autres fruits	0	0	0	0	0	0	0	0	3,60	0	3,60	0	3,60	0	7,20	0	12
<u>20.06</u>																	
Ananas																	
avec sucre + 1 Kg	20	20	20	20	20	16	20	14	23	12	23	10	23	8	23	0	23
" " - 1 Kg	20	20	20	20	20	16	20	14	22,10	12	22	10	22	8	23	0	25
sans sucre + 5 Kg	35	31,50	35	28	31,50	26	31,50	24,50	31,50	21	31,40	17,50	31,40	14	27,80	0	23
" " - 5 Kg	35	31,50	35	28	31,50	26	31,50	24,50	31,50	21	31,50	17,50	31,50	14	27,80	0	23
<u>20.07</u>																	
Jus d'ananas dens. + 1,33																	
conservé chimiquement	10	9	10	8	10	8	10	7	19,6	7	19,6	7	19,6	4	29,2	0	42
non conservé	17	15	17	13,5	17	13,5	17	11,5	24,5	11,5	24,5	11,5	24,5	8	33,2	0	42
dens. 1,33																	
conservé chimiquement	10	9	10	8	10	8	10	7	13,6	7	13,6	7	13,6	8	33,20	0	20
non conservé	17	15	17	13,5	17	13,5	17	11,5	18,5	11,5	18,5	11,5	18,5	8	20	0	20

## 2.2. AGENTS DE LA DISTRIBUTION

Le schéma 2.2. donne l'organigramme de la distribution des fruits tropicaux en Allemagne.

L'importateur n'est pas à l'origine de toutes les opérations. Il semblerait que, pour les fruits rares tels que papayes, goyaves, litchis, etc ... pour lesquels il n'y a pas encore de circuit commercial organisé, les importations sont souvent dues à l'initiative personnelle, soit des centrales d'achat, soit de détaillants indépendants désireux de commercialiser des produits inconnus.

Au contraire pour les produits qui entrent sur le marché en quantités importantes (ananas frais, conserves, jus, dattes et noix), l'importateur retrouve sa place prépondérante et est à l'origine de la distribution métropolitaine.

### 2.2.1. Importateurs

Il n'y a pas d'importateur qui domine le marché mais un grand nombre de firmes d'importation qui importent des fruits tropicaux, en complément de leur activité.

On peut retenir une dizaine d'importateurs assez importants dans le domaine des fruits tropicaux, mais ils ne sont pas spécialisés exclusivement dans les fruits tropicaux qui ne représentent en moyenne que 2 à 3% de leur chiffre d'affaire total.

La spécialisation se situe au niveau du frais, de la conserve et des jus et, enfin, des fruits secs - y compris les noix.

Les importateurs vendent plus particulièrement aux grossistes (80% environ des ventes totales). Cependant, il y a des achats directs de détail, notamment du commerce concentré, sans intermédiaire de grossiste. Ces achats sans intermédiaire concernent surtout les conserves et les jus.

Plus de 75% des ananas frais et la grande majorité des autres fruits tropicaux frais et en conserve sont importés par le port de Hambourg. Brême vient en second. Il y a aussi des importations via Rotterdam et Anvers.

Les relations entre importateurs et producteurs sont rarement contractuelles. Le principe habituel est la commission.



### 2.2.2. Grossistes

Ils sont les principaux clients des importateurs et par leur intermédiaire, la quasi-totalité des fruits frais est distribuée.

Pour les conserves, leur place est aussi non négligeable mais les commerces concentrés, notamment, utilisent le circuit court en achetant directement à l'importateur - et même parfois - au producteur étranger directement.

### 2.2.3. Détail

D'après une étude publiée par le Centre National du Commerce Extérieur à Paris, le commerce de détail de l'alimentation est en Allemagne structuré ainsi :

- 40% des détaillants sont des indépendants de petite taille faisant environ 10% du chiffre d'affaires total
- 54% sont des détaillants de taille moyenne et font environ 50% du chiffre d'affaires global
- 6% sont des commerces concentrés : Etablissements de grande taille de type super-marchés et réalisant plus de 40% du chiffre d'affaires global. 0,2% d'entre eux couvrent un quart du marché.

Cette situation où le commerce concentré est extrêmement important joue favorablement et défavorablement sur la commercialisation des fruits tropicaux.

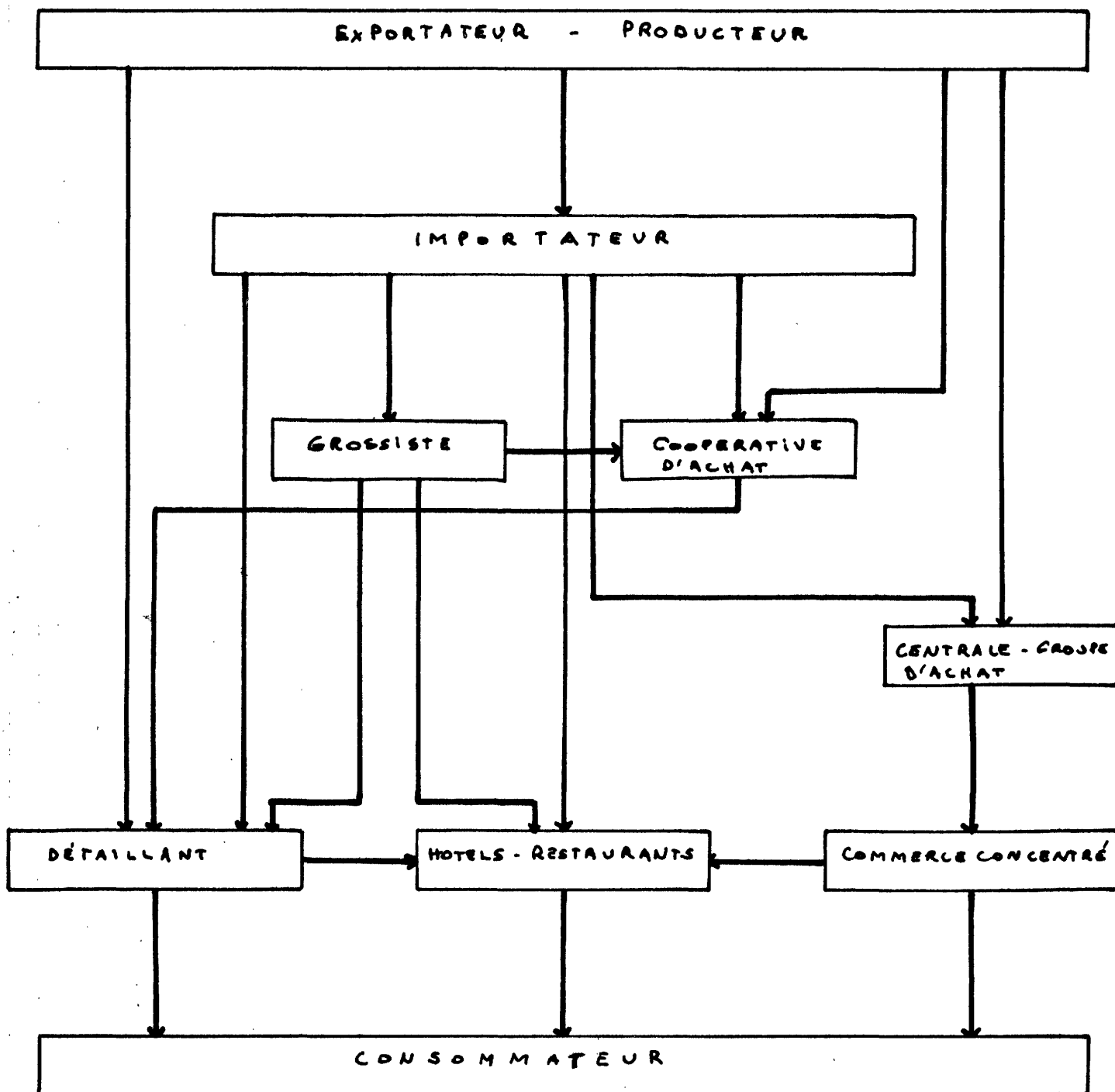
En effet, vendant à de très grosses unités, les importateurs et grossistes ne sont intéressés que par les fruits sans problème, c'est-à-dire calibrés, conditionnés et à débit important et, en conséquence, les fruits tropicaux qui ne répondent pas toujours à ces critères sont considérés comme inintéressants. Mais, en contrepartie, si le commerce concentré s'intéresse à ces fruits, par son importance et sa force de vente, il peut agir sur l'importateur, soit en le forçant à importer un produit qui l'intéresse même si ce dernier n'est pas très enthousiaste, soit en important lui-même les fruits qu'il considère comme intéressants.

Nous voyons donc qu'il y aura lieu de tenir compte de cette structure particulière du commerce de l'alimentation en Allemagne.

L'agent le plus important serait dans ce pays non plus l'importateur mais le chef d'Entreprise du commerce concentré.

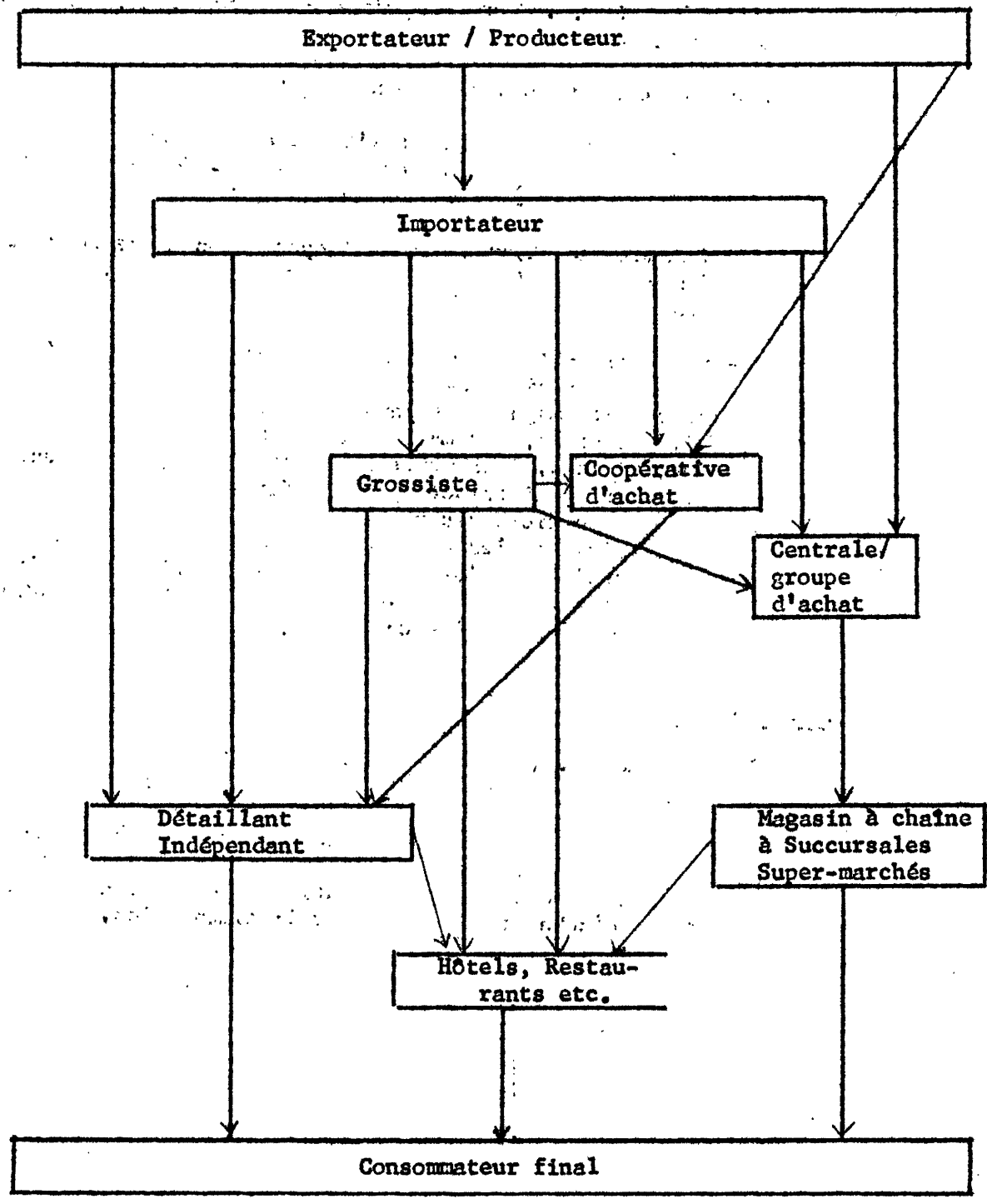
SCHEMA 2.2.

ORGANIGRAMME DE LA DISTRIBUTION  
DES FRUITS TROPICAUX.



SCHEMA 2.2.

ORGANIGRAMME DE LA DISTRIBUTION DES FRUITS TROPICAUX



### 2.3. PRIX PRATIQUES

Pour les principaux fruits tropicaux existant sur le marché allemand, nous avons rassemblé en tableaux les prix pratiqués à chaque stade de la distribution.

#### 2.3.1. Ananas

Le tableau 2.3.1. donne le prix des ananas sur le marché suivant les origines.

Nous retiendrons principalement que :

- l'ananas du Brésil est à l'importation presque trois fois moins cher que celui des autres provenances. Cependant, au stade du détail, la différence de prix n'est plus que de 30 % environ.
- l'ananas des Açores est à l'importation moins cher que celui du Kenya ou d'Afrique du Sud. Au stade du détail, il y a alignement des prix.
- Cette situation ne peut s'expliquer par des taxations différentes : le Brésil, les Açores, le Kenya et l'Afrique du Sud sont, pour l'Allemagne, des pays tiers et il y a égalité de la taxe d'importation. Les marges seraient donc fort différentes suivant les origines. Cela pourrait s'expliquer si c'étaient les ananas des Açores, distribués par des détaillants de luxe ayant des marges bénéficiaires plus élevées, qui avaient la marge la plus forte. Or, il n'en est rien. Au contraire, l'ananas du Brésil -en quantité le plus vendu, dont la qualité est moins bonne et qui est distribué par les points de vente de standing le moins élevé- a les meilleures marges.

#### 2.3.2. Dattes

Le tableau 2.3.2. donne le prix des dattes suivant les origines. Là encore, il est difficile de comprendre le marché allemand parce que :

- les chiffres d'importation qui comprennent à la fois des dattes pour l'alimentation humaine et des dattes pour nourrir le bétail ne donnent pas idée des quantités réelles consommées et des prix réels d'achat des dattes pour l'alimentation.

- Les prix au détail semblent incohérents. En tout état de cause, nous pouvons noter la présence, sur le marché allemand, de dattes de qualités fort différentes ; ainsi il existe sur ce marché, comme pour les ananas, deux produits complètement différents, bien qu'ayant la même appellation. Les dattes d'Irak qui constituent la plus grosse part des quantités consommées sont une variété spéciale (dattes dures) de qualité inférieure et valant à l'importation dix fois moins que les dattes en provenance d'autres origines (Iran exclu mais les quantités sont faibles pour les importations de ce pays).

### 2.3.3. Noix de coco

Le prix moyen à l'importation est de 0,14 U.C. le Kg.

Le prix moyen de gros varie entre 0,10 et 0,14 U.C. le Kg.

Le prix moyen de détail varie entre 0,15 et 0,25 U.C. le Kg.

C'est pour ce fruit que nous constatons la dispersion des prix la plus faible.

### 2.3.4. Noix de cajou

Le prix moyen à l'importation est de 1,10 U.C. le Kg.

Le prix moyen de gros est de 1,90 U.C. le Kg.

Le prix moyen de détail est de 2,30 U.C. le Kg.

Il s'agit toujours d'amandes décortiquées. Ces prix sont plus faibles que ceux des autres marchés de la Communauté.

### 2.3.5. Autres fruits tropicaux

Le tableau 2.3.5. donne les prix des fruits tropicaux secondaires.

Le prix moyen d'importation est valable seulement comme une moyenne sans rapport véritable avec un fruit spécial. Cependant, il représente en réalité le prix de l'avocat puisque ce fruit est le plus important des fruits secondaires. Cela est confirmé par les chiffres de 1966 car il y a, depuis le 1er Janvier, une rubrique douanière distincte pour les avocats. Le prix moyen d'importation de l'avocat est, pour 1966, exactement le même que celui de la moyenne des autres fruits tropicaux, en 1965.

2.3.6. Fruits en conserves

Le tableau 2.3.6. donne la décomposition des prix pour les conserves d'ananas, de goyave et de litchi.

Il y a peu de choses à dire de ce tableau, si ce n'est que les prix, selon les origines, sont extrêmement voisins et d'autre part, que les marges sont, à tous les niveaux de la distribution, beaucoup moins fortes que pour les fruits frais. Cela s'explique par le fait que ces produits sont d'une vente moins aléatoire et qu'ils ne risquent pas de s'abîmer.

TABLEAU 2.3.1.

PRIX DES ANANAS AUX DIFFERENTS STADES DE LA DISTRIBUTION

( en U.C.)

	Açores	Martinique	Côte d'Ivoire	Cameroun	Kénya/Afr. du Sud	Brésil
Prix moyen à l'importation	0,55	0,50	0,50	0,40	0,70	0,15
Prix de gros	0,80/1,15	-	-	-	0,50/0,90	0,30/0,60
Prix de détail :						
commerce concentré	0,90	-	-	-	0,75	0,60
luxe	1,50	-	-	-	1,50	1,00

( Source : Enquêtes)

TABLEAU 2.3.2.

PRIX DES DATTES AUX DIFFERENTS STADES DE LA DISTRIBUTION

(en U.C.)

	Prix moyen	Irak	Etats-Unis	Algérie	Iran
Prix importation	0,25	0,05	0,50	0,70	0,18
Prix de gros	-	-	-	0,60 à 1,-	-
Prix de détail :					
commerce concentré	-	-	- (	1,60 à 2,-	-
luxe	-	-	- )		-

(Source : Enquêtes)



TABEAU 2.3.3.

PRIX AUX DIFFERENTS STADES DE LA DISTRIBUTION DES AVOCATS & MANGUES

(en U.C.)

	AVOCAT		MANGUE
	Israël	Afrique du Sud	
Prix moyen à l'importation		0,81 (1)	
de gros	0,90	1,00	1,500
détail - concentré -	1,35	1,35	1,875/1,900
luxe	2,25	2,25	2,365

(Source : Enquêtes)

(1) Ce chiffre est la valeur moyenne d'importation des avocats pendant les 10 premiers mois de 1966 puisqu'il y a maintenant une rubrique douanière spéciale pour ce fruit.

TABLEAU 2.3.6.

PRIX DES FRUITS EN CONSERVE AUX DIFFERENTS STADES  
DE LA DISTRIBUTION EN 1965

(en U.C.)

	Côte d'Ivoire	Formose	Etats-Unis	Autres
<u>Ananas en conserve</u>				
Prix importation	0,25	0,25	0,30	-
- gros	...	0,30/0,35	0,35/0,40	-
- détail	...	0,40/0,45	0,45/0,50	-
<u>Jus d'ananas (1)</u>				
Prix importation	0,20	-	0,20	-
- gros	...	-	...	-
- détail	...	-	...	-
<u>Litchis</u>				
Prix importation	-	-	-	...
- gros	-	-	-	2,--
- détail	-	-	-	3,--
<u>Goyaves</u>				
Prix importation	-	-	-	...
- gros	-	-	-	0,75
- détail	-	-	-	1,--

(Source : Enquêtes)

(1) Prix 1966

Troisième Partie

CONSOMMATION

Le marché allemand des fruits tropicaux est particulièrement intéressant pour la conserve, il l'est moins pour le frais.

Nous rechercherons, à partir des habitudes générales de consommation, leur incidence sur celle des fruits tropicaux et s'il y a des comportements spéciaux en matière de fruits tropicaux.

### 3.1. HABITUDES DE CONSOMMATION

#### 3.1.1. Consommation de fruits frais en général

D'après les statistiques de l'O.C.D.E., l'Allemagne serait le plus gros consommateur de fruits frais de la C.E.E. (94,8 Kg par personne et par an en 1964). L'Italie vient ensuite avec des consommations de l'ordre de 90 Kg par an. Tous les autres pays du Marché Commun consommeraient entre 45 et 55 Kg par an.

#### 3.1.2. Consommation générale de jus de fruits et de conserves de fruits

Toujours d'après les statistiques de l'O.C.D.E., les Allemands ont consommé par personne, en 1964

Jus de fruits	1,7 Kg
Conserves de fruits	3,9 Kg

### 3.2. CONSOMMATION DE FRUITS TROPICAUX

#### 3.2.1. Fruits frais

La caractéristique essentielle de cette consommation est d'être vraiment très faible. Il est consommé moins de 40 grs d'ananas frais par personne, moins de 125 grs de dattes, moins de 45 grs de noix de coco, moins de 20 grs de noix de cajou et environ 1 gr d'autres fruits tropicaux. Rapportée à la consommation totale des fruits frais, nous voyons qu'il n'y a aucune corrélation possible et que les habitudes générales de consommation ne peuvent avoir la moindre influence. Ces fruits sont des fruits de luxe, vendus plus particulièrement en période de fête et en fin de semaine.

#### 3.2.1.1. Ananas

La consommation par personne et par an a varié ainsi :

- Moyenne 1951/1955 : 0,015 grs
- Moyenne 1956/1960 : 0,030 grs
- Moyenne 1961 : 0,063 grs
- Moyenne 1962 : 0,061 grs
- Moyenne 1963 : 0,038 grs
- Moyenne 1964 : 0,034 grs
- Moyenne 1965 : 0,039 grs

Ces chiffres montrent bien que l'ananas frais n'est pas vraiment en expansion en Allemagne. Cela est-il dû à la qualité des fruits importés (variété brésilienne différente de celles que l'on rencontre sur les autres marchés de la C.E.E.) ou bien, y a-t-il véritablement refus par les consommateurs allemands d'augmenter leur consommation pour un fruit trop cher, par exemple ? L'enquête a montré que c'est l'argument "mauvaise qualité du fruit" que les distributeurs citent en premier lieu.

#### 3.2.1.2. Dattes

Les consommations ont varié de la manière suivante :

- 1961 : 0,088 grs par personne
- 1962 : 0,134 grs par personne
- 1963 : 0,244 grs par personne
- 1964 : 0,077 grs par personne
- 1965 : 0,123 grs par personne

Certaines variations annuelles peuvent être dues à des variations dans les importations d'aliment pour le bétail à base de dattes que l'on regroupe avec les dattes pour l'alimentation humaine. En tout état de cause, on constate, en Allemagne comme partout ailleurs, dans le Marché Commun une tendance moins forte peut-être à la stagnation de ces consommations.

### 3.2.1.3. Noix de coco

Les consommations ont varié de la manière suivante :

- 1961 : 0,047 grs par personne
- 1962 : 0,044 grs par personne
- 1963 : 0,039 grs par personne
- 1964 : 0,041 grs par personne
- 1965 : 0,043 grs par personne

La consommation est stable. Ce phénomène est constaté dans tous les pays de la C.E.E. ayant une consommation moyenne de noix de coco (aux alentours de 50 grs par personne et par an, comme en France et en Italie). Au contraire, dans les pays gros consommateurs de noix de coco (Pays-Bas et U.E.B.L. où la consommation par personne dépasse 200 grs), il y a tendance à développer encore la consommation.

### 3.2.1.4. Noix de cajou

Les consommations ont été de :

- 1961 : 0,007 grs par personne
- 1962 : 0,019 grs par personne
- 1963 : 0,024 grs par personne
- 1964 : 0,022 grs par personne
- 1965 : 0,018 grs par personne

Pour ce fruit, il y a eu grand développement de la consommation entre 1961 et 1962, date à laquelle on a véritablement introduit la noix de cajou sur le marché. Depuis cette date, la consommation semble s'être fixée au niveau de 20 grs environ par an. Elle est légèrement inférieure à celle de l'U.E.B.L., beaucoup plus faible que celle des Pays-Bas et de la France. Il semble difficile de penser cependant qu'elle se soit définitivement stabilisée car ce produit est vu par tous les distributeurs nationaux comme ayant encore un grand avenir en Europe.

### 3.2.1.5. Autres fruits tropicaux

Il est difficile de parler ici d'augmentation des consommations par personne car celles-ci atteignent juste l'ordre du gramme. Cependant, ce langage statistique ne traduit pas le phénomène dans sa réalité car il s'agit là de produits rares, consommés par des groupes de population particuliers dans les grands centres urbains. Il est plus révélateur de noter qu'en 1961, il avait été acheté 5,5 tonnes de ces fruits contre 60 tonnes en 1965. Les chiffres de l'année 1966 (bien que les chiffres complets ne soient pas encore disponibles) donnent des éclaircissements sur la répartition des fruits. Ainsi, nous remarquons que les avocats représentent près de 70%, les mangues 30%, les autres fruits étant pratiquement négligeables.

La consommation des fruits tropicaux secondaires devrait continuer à se développer.

Ces fruits sont achetés par deux types de consommateurs différents : ceux qui veulent satisfaire une curiosité mais aussi les ouvriers étrangers pour qui ces fruits sont connus et appréciés. Ces derniers ne peuvent, à cause des prix pratiqués, satisfaire complètement leurs désirs d'achat.

L'enquête a révélé que, contrairement à ce qui se passe sur d'autres marchés, les Allemands ne sont pas friands d'exotisme et d'inconnu et qu'ainsi, même la clientèle potentielle disposant d'un haut pouvoir d'achat, n'estime pas justifiés les prix pratiqués pour ces fruits qu'elle n'éprouve aucune envie de consommer. Ainsi donc, une baisse de prix pourrait amener un développement non négligeable des ventes.

### 3.2.2. Fruits en conserve

Contrairement aux fruits frais, les fruits tropicaux en conserve, c'est-à-dire presque exclusivement l'ananas, représentent une certaine part de la consommation totale des conserves de fruits. Nous rechercherons s'il y a un lien entre ces consommations.

#### 3.2.2.1. Ananas en conserve

Les consommations ont évalué ainsi :

- Moyenne 1956/1960	:	0,800 grs par personne
- Moyenne 1961	:	0,922 grs par personne
- Moyenne 1962	:	1,262 grs par personne
- Moyenne 1963	:	0,946 grs par personne
- Moyenne 1964	:	1,075 grs par personne
- Moyenne 1965	:	1,238 grs par personne



Il s'agit là, évidemment, des consommations apparentes car il est impossible de contrôler les variations de stocks. Les consommations apparentes au cours de deux années consécutives pourraient n'être pas révélatrices de la vraie tendance. Il serait plus exact sans doute de cerner la tendance sur une longue période. Aussi, les consommations de ces dix dernières années montreraient une augmentation d'environ 50%. A l'heure actuelle, la consommation allemande est celle qui se rapproche le plus de celle des Etats-Unis (1 Kg 200 contre 1 Kg 500).

Par rapport à la consommation totale de conserves de fruits, l'ananas représente 30% en Allemagne alors qu'il ne représente que 14% aux Etats-Unis. Si nous considérons que les Etats-Unis représentent un modèle de la consommation européenne future, les Allemands seraient presque déjà à leur optimum de consommation d'ananas en conserve, alors qu'ils auraient à développer encore beaucoup leur consommation totale de conserves de fruits.

#### 3.2.2.2. Jus d'ananas

Il n'y avait pas jusqu'en 1966 de rubrique douanière spéciale pour le jus d'ananas. Nous avons cependant estimé, par enquête, que le marché aurait été de 1.400 tonnes en 1965, soit une consommation par tête de l'ordre de 25 grs. Cette consommation est l'une des plus faibles du Marché Commun, elle est très légèrement inférieure à la consommation italienne, trois fois moindre que les consommations belge ou néerlandaise, sept fois moins que la consommation française.

Comparée à la consommation totale allemande de jus de fruits, le jus d'ananas ne représente même pas 2% du total qui n'est pourtant pas très haut (15% de la consommation américaine).

Il y aurait donc là tout un marché à développer. La Côte d'Ivoire semble s'être rendu compte de l'intérêt du marché allemand des jus d'ananas et essaie de le promouvoir.

Quatrième Partie

ACTIONS de PROMOTION RECENSEES

A l'exception de l'action du Service Commercial d'Israël qui a eu une action commerciale cohérente, on ne peut faire qu'un constat de carence en ce domaine.

Il n'y a jamais eu, en Allemagne, de véritable action concertée de promotion des fruits tropicaux. Les seules initiatives connues sont de très faible envergure et individuelles.

#### 4.1. ACTION D'ISRAEL

Pour développer le marché allemand des avocats, Israël - suivant la politique générale adoptée dans tous les pays clients - y a installé un Service Commercial chargé de prendre des contacts avec des clients et d'organiser la propagande de ses produits. Les actions entreprises ont été :

- pendant deux ans, publicité dans la presse des grandes villes
- distribution aux détaillants de prospectus-recette
- utilisation de la radio et de la télévision
- lancement de "Semaines de l'avocat" dans les grandes villes :  
Hambourg, Francfort, Munich, Düsseldorf.

Les résultats de cette action ont été positifs car, maintenant, les consommateurs connaissent l'avocat et les importateurs, grossistes et détaillants veulent le distribuer.

4.2. AUTRES ACTIONS

- 4.2.1. Quelques actions individuelles d'importateurs ont été enregistrées telles que :
- 4.2.1.1. édition de placards, affiches et prospectus à l'initiative d'importateurs d'ananas, de noix de coco et de dattes
  - 4.2.1.2. publicité dans les journaux annonçant une vente spéciale (ananas surtout).
- 4.2.2. Mais les actions les plus intéressantes en ce domaine ont été celles de détaillants. Contrairement à ce que l'on a pu voir sur d'autres marchés où l'initiative est venue surtout des importateurs en France, notamment. Cela s'est donc traduit par des actions de promotion sur les lieux de vente telles que :
- 4.2.2.1. présentation de fruits en vitrines
  - 4.2.2.2. placards et affiches publicitaires en vitrines ou dans le lieu de vente
  - 4.2.2.3. stands spéciaux devant ou dans le lieu de vente
  - 4.2.2.4. vente en tranches d'ananas et de noix de coco pour "faire goûter"
  - 4.2.2.5. vente de fruits à prix réduits
  - 4.2.2.6. distribution de prospectus-recettes.

Cinquième Partie

PRINCIPAUX OBSTACLES AU DEVELOPPEMENT DU MARCHE

Les principaux obstacles au développement du marché allemand sont :

- en premier lieu, le désintéressement des importateurs et grossistes qui préfèrent distribuer des fruits qui connaissent une très forte consommation
- en second lieu, les prix pratiqués qui freinent beaucoup les achats des consommateurs potentiels.

Ces obstacles sont les plus importants mais ils ne sont pas les seuls. Il y a notamment :

- pour la promotion de l'ananas frais, la concurrence de la conserve
- pour les autres fruits tropicaux, leur fragilité, les qualités variables, un goût inhabituel, une vente restreinte dans l'année, le fait qu'ils sont pratiquement inconnus et distribués par des réseaux très limités.

### 5.1. DESINTERESSEMENT DES IMPORTATEURS & GROSSISTES

Un marché ne peut se développer si tous ceux qui sont à l'origine de la distribution s'en désintéressent et si, d'autre part, il n'y a pas de la part du consommateur un besoin qui constitue une pression. Or, c'est ainsi que se présente, en Allemagne, le marché des fruits tropicaux. Les seuls agents dynamiques sont les détaillants mais leurs actions ne constituent que quelques initiatives isolées qui ne peuvent avoir beaucoup d'envergure. En outre, les difficultés de l'importation ont parfois rebuté des détaillants qui ont stoppé la promotion de fruits tropicaux parce que l'importation en était trop compliquée.

A l'heure actuelle, les importateurs et grossistes ne s'intéressent pas aux fruits tropicaux secondaires et les quantités importées font de presque tous les fruits que nous avons étudiés (à l'exclusion des dattes peut-être) des fruits secondaires - car les tendances qui déterminent de plus en plus le commerce de gros des fruits ne favorisent en rien ces nouveaux produits dont l'introduction sur le marché demanderait des efforts particuliers. En Allemagne, le commerce de gros se dirige vers les produits importés en grande quantité qui réduisent le travail de l'importateur grossiste à un strict minimum car il s'agit de produits calibrés, sans défaut par suite d'un contrôle rigoureux dans les pays producteurs et présentés en emballages adéquats.

Cette évolution du marché de gros est conditionnée par l'évolution générale de la distribution et la formation de points de vente de grande capacité et sous forme de super-marchés et libres-services particulièrement.

Ainsi, la distribution des fruits tropicaux est vue comme une charge sans aucune mesure avec le supplément de revenu qu'elle pourrait apporter.

Cependant, il faut noter que réduire les aléas de ces produits notamment en matière de calibrage, contrôle de qualité et présentation en emballages adéquats pourrait amener les importateurs et les grossistes à s'y intéresser un peu plus.



## 5.2. PRIX PRATIQUES

Les prix sont vus comme un obstacle au développement de la vente de tous les fruits tropicaux frais, ananas compris, à l'exclusion de l'ananas en provenance du Brésil quoique la qualité de celui-ci ne satisfasse pas du tout le consommateur qui ne continue à l'acheter que parce qu'il est à un prix extrêmement bas. Mais cette situation ne favorise pas le développement de ce fruit, d'autant plus que l'ananas en conserve (cf. paragraphe 5.3.1.) offre de multiples avantages.

Le prix constitue un obstacle majeur au développement de la consommation chez une couche de consommateurs intéressants car connaissant les fruits et les aimant : les ouvriers étrangers. Cependant, ces derniers n'ont pas le pouvoir d'achat suffisant pour satisfaire complètement leurs désirs d'achat.

Enfin, pour l'ensemble de la population allemande, il semblerait que l'attrait de la consommation d'un fruit inconnu ne justifie absolument pas le prix à payer. La notion d'exotisme ou de snobisme ne semble pas, en Allemagne, pouvoir être utilisée pour développer les ventes de fruits tropicaux.

### 5.3. AUTRES OBSTACLES

#### 5.3.1. Concurrence de la conserve pour l'ananas frais

Les ananas vendus en Allemagne sont surtout des ananas en provenance du Brésil. Ils sont consommés parce qu'ils sont peu chers mais ne sont pas particulièrement appréciés. Les ananas des autres provenances sont appréciés mais considérés comme trop chers, d'autant plus que l'ananas en conserve offre de multiples avantages qui, outre le prix, sont :

- présence sur le marché toute l'année
- - aucune préparation
- qualité constante
- goût similaire

Si l'on ajoute à cela que les Allemands consomment beaucoup les ananas en cuisine, ce qui ne permet pas à l'aspect décoratif de l'ananas frais d'être pris en considération, nous pouvons considérer que le développement de l'ananas frais est très aléatoire et qu'à moins de transformation complète du marché par une baisse spectaculaire des prix, le fruit frais n'a pas beaucoup d'avenir.

#### 5.3.2. Obstacles dus à la nature même des fruits tropicaux

La fragilité des fruits, leur qualité variable, le fait qu'on les trouve seulement à certaines périodes de l'année, périodes généralement trop courtes, le défaut de calibrage et le manque de conditionnements et emballages appropriés, font apparaître ces fruits comme très différents des autres fruits d'importation qui sont distribués normalement. Comme, d'autre part, les quantités à distribuer sont très faibles, ils sont considérés comme inintéressants.

Ces obstacles sont-ils inhérents aux fruits tropicaux ou bien, un essai d'organisation les réduirait-ils ? Résoudre ces problèmes serait le seul moyen d'intéresser les distributeurs allemands.

**LE MARCHE DES FRUITS TROPICAUX AUX PAYS-BAS**

Première Partie

APPROVISIONNEMENT

En tonnage et valeur, les fruits tropicaux importés aux Pays-Bas, en 1965, ont représenté :

Tonnages bruts.

	Quantité	Valeur
Ananas frais	160 t	44.192 UC
Dattes	456 t	198.587 UC
Noix de coco	3.956 t	1.412.486 UC
Noix de cajou	463 t	479.759 UC
Autres fruits tropicaux	22 t	14.638 UC
Conserves d'ananas	8.065 t	2.200.720 UC
Jus d'ananas	850 t(1)	-

(1) Estimation

TABLEAU 1.1.

**CONSOMMATION DE FRUITS TROPICAUX**  
(en tonnes)

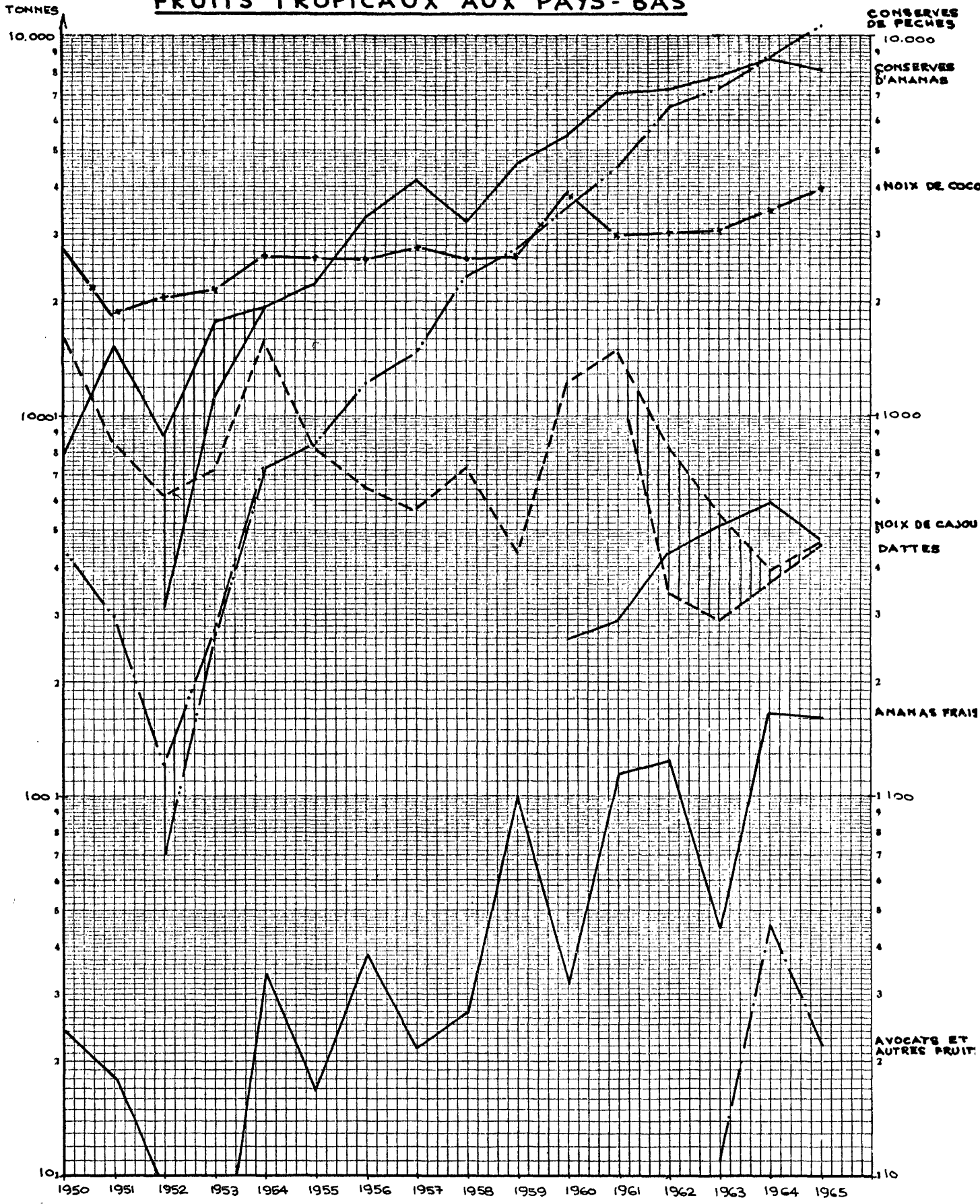
	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Importations brutes d'																
Ananas frais	24	18	9	5	34	17	38	22	27	99	33	115	124	44	165	160
Réexpéditions																4
Importations nettes	24	18	9	5	34	17	38	22	27	99	33	115	124	44	165	156
Conserves d'ananas	775	1531	884	1783	2947	2246	3325	4150	3222	4619	5433	7003	7220	7891	8667	8065
Réexpéditions			572	656	3											
Importations nettes	775	1531	312	1127	2944	2246	3325	4150	3222	4619	5433	7003	7220	7891	8667	8065
Jus d'ananas (1)	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Dattes	1628	853	623	720	1592	818	661	570	732	434	1232	1505	828	554	395	456
Réexpéditions												537	488	264	35	7
Importations nettes	1628	853	623	720	1592	818	661	570	732	434	1232	968	340	290	360	449
Autres fruits tropicaux (2)	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	3	5	7	11	46	22
Réexpéditions												4			4	
Importations nettes	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	3	5	3	11	46	18
Noix de cajou	37	2	13	1	7	5	...	2	...	...	260	289	430	509	582	463
Réexpéditions												6	1	2	17	5
Importations nettes	37	2	13	1	7	5	...	2	...	...	260	283	429	507	565	458
Noix de coco fraîche et râpée	2743	1870	2039	2173	2630	2631	2589	2760	2603	2628	3369	3008	3048	3042	3419	3956

(1) Mélangé avec jus d'agrumes

(2) Mélangés avec ananas jusqu'en 1959

GRAPHIQUE 1.1.

# LA CONSOMMATION APPARENTE DES FRUITS TROPICAUX AUX PAYS-BAS



## 1.1. FRUITS FRAIS

### 1.1.1. Ananas

En 1965, la Hollande a importé 160 tonnes d'ananas en provenance du Brésil principalement (75%) et de l'U.E.B.L. (9,4%). Pour un marché de 12 millions d'habitants, c'est relativement peu.

Les importations sur base 100 en 1950 sont à l'indice 666 en 1965. En fait, ce n'est que depuis 1961 que les Pays-Bas ont importé plus de 100 tonnes par an avec une forte chute (40 tonnes) en 1963.

Le tableau 1.1.1. montre l'évolution des importations par origines. On remarque que le Brésil est le plus important fournisseur. Les ananas (Abacaxi) étant de qualité et de prix nettement inférieurs au Cayenne Lisse par exemple ne peuvent pas donner une bonne image de ce que doit être le fruit. De là, peut-être, les faibles importations.



TABLEAU 1.1.1.

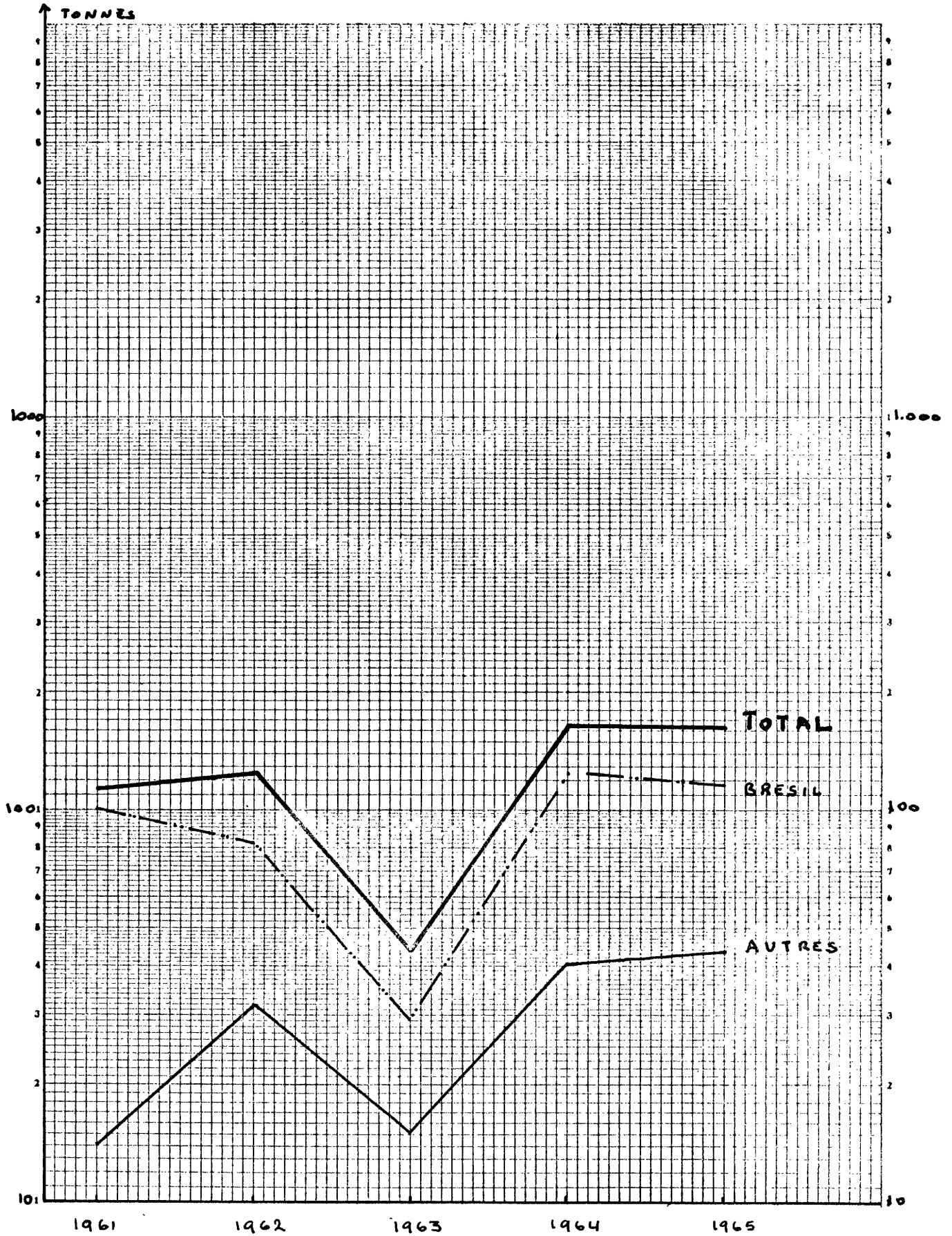
EVOLUTION DES IMPORTATIONS D'ANANAS

(en tonnes)

Provenances	1961	1962	1963	1964	1965
Brésil	101	82	29	125	117
U.E.B.L.	-	10	-	-	15
Portugal	-	-	-	-	9
Kenya	-	-	-	-	9
Autres pays	14	32	15	40	10
Importations brutes	115	124	44	165	160
Réexportations	-	-	-	-	4
Importations nettes	115	124	44	165	156

Source : C.B.S. (Central Bureau Voor Statistiek)

IMPORTATION D'ANANAS FRAIS AUX PAYS-BAS.



### 1.1.2. Dattes

Ainsi que le montre le tableau 1.1.2., les importations brutes ont fortement baissé depuis 1961. Pourtant, en examinant les chiffres, on se rend compte que, jusqu'en 1964, les Pays-Bas réexportaient entre 50 et 70% de leurs importations. Il reste donc bien peu comme consommation apparente.

De même, si la place des fournisseurs de dattes n'a pas changé, leur force a sensiblement diminué (pour l'Irak : 896 t en 1961 et 112 t en 1965 ; l'Iran : 194 t en 1961 et 104 t en 1965) ou au contraire, légèrement augmenté (France : 128 t en 1961, 192 t en 1962). Il faut préciser que les dattes en provenance de France sont en réalité des dattes d'Algérie et de Tunisie, conditionnées à Marseille et de qualité et goût différents des dattes d'Irak et d'Iran. Il est frappant de constater que les pays du Nord (Allemagne et Pays-Bas entre autres) consomment plus volontiers ces dernières.

TABLEAU 1.1.2.

EVOLUTION DES IMPORTATIONS DE DATES

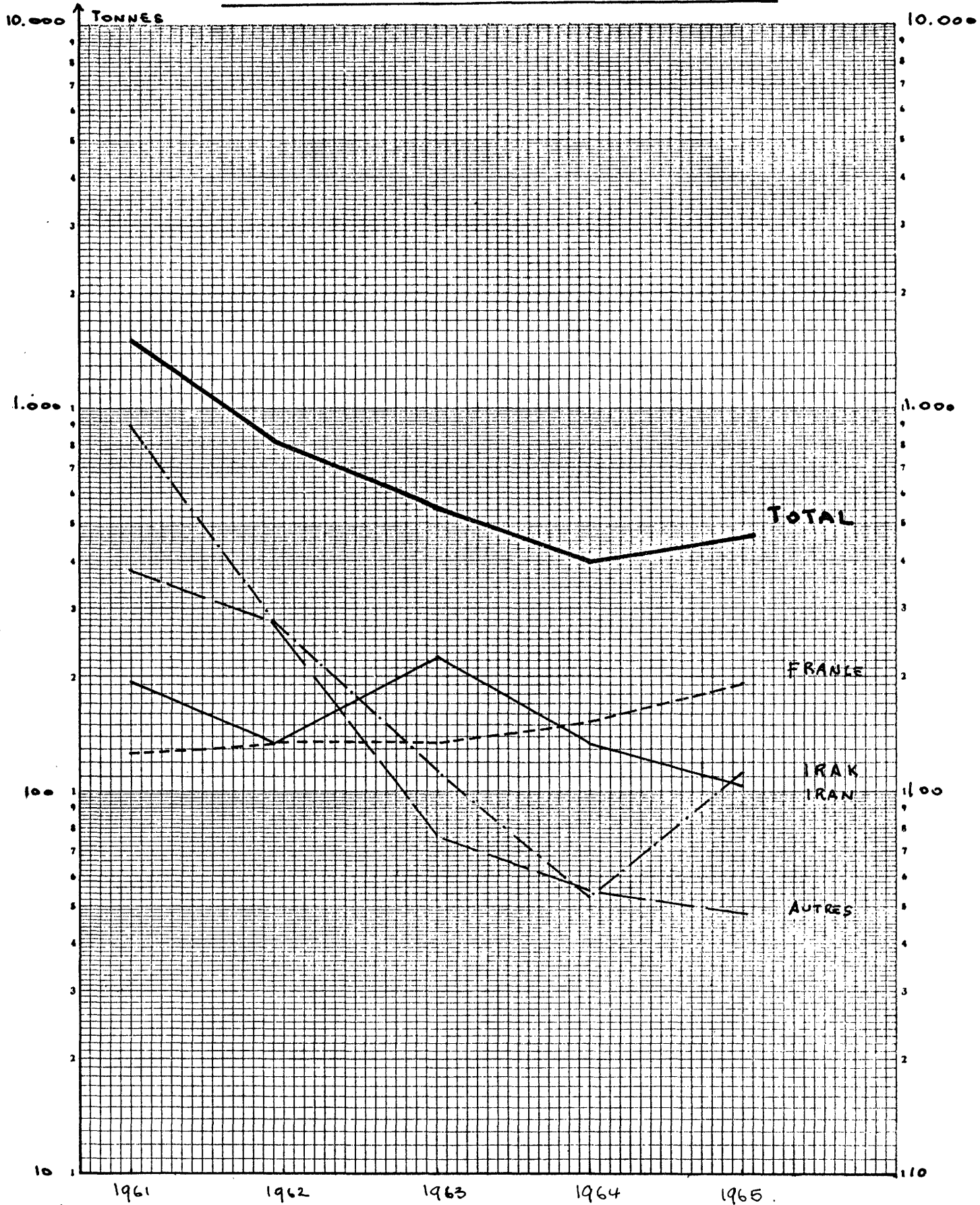
(en tonnes)

Origines	1961	1962	1963	1964	1965
U.E.B.L.	30	28	-	13	34
France	128	135	136	153	192
Allemagne	48	87	-	-	-
U.S.A.	64	-	19	-	-
Koweït	108	-	-	-	-
Irak	896	280	116	53	112
Iran	194	136	225	134	104
Grande-Bretagne	-	74	-	-	-
Autres pays	37	88	58	42	14
<b>TOTAL</b>	<b>1.505</b>	<b>828</b>	<b>554</b>	<b>395</b>	<b>456</b>
Réexportations	537	488	264	35	7
<b>Importations nettes</b>	<b>968</b>	<b>340</b>	<b>290</b>	<b>360</b>	<b>449</b>

Source : C.B.S.

GRAPHIQUE 1.1.2.

IMPORTATION DE DATTES AUX PAYS-BAS.



1.1.3. Noix de coco

Les importations de pulpes de noix de coco se sont accrues depuis cinq ans de 37%. Ainsi que nous le verrons dans le chapitre consommation, c'est aux Pays-Bas qu'on consomme le plus de pulpes déshydratées de noix de coco.

Quant aux noix de coco fraîches et autres noix, les quantités importées ont augmenté de 10% en cinq ans. L'examen des importations sur une plus longue période (graphique 1.1.) permet de voir que les quantités importées varient peu d'une année à l'autre.

TABLEAU 1.1.3.

EVOLUTION DES IMPORTATIONS DE NOIX DE COCO (PULPES DESHYDRATEES)  
(en tonnes)

1961	1962	1963	1964	1965
2.452	2.488	2.453	2.869	3.348

TABLEAU 1.1.3. BIS

EVOLUTION DES IMPORTATIONS DE NOIX DE COCO FRAICHES ET AUTRES NOIX  
(en tonnes)

1961	1962	1963	1964	1965
556	560	589	550	608

Source : C.B.S.

1.1.4. Noix de cajou

Les Pays-Bas sont les plus importants consommateurs de noix de cajou de la C.E.E. Depuis 1961 et malgré une baisse en 1965, la consommation a augmenté de 62%. Nous verrons plus loin que ces tonnages non négligeables sont dûs à des habitudes de consommation propres aux Néerlandais.

TABLEAU 1.1.4.

EVOLUTION DES IMPORTATIONS DE NOIX DE CAJOU  
(en tonnes)

Origines	1961	1962	1963	1964	1965
Inde	279	420	489	549	449
Grande-Bretagne	8	4	-	-	-
Autres pays	2	6	20	33	14
Importations brutes	289	430	509	582	463
Réexportations	6	1	2	17	5
Importations nettes	283	429	507	565	458

Source : C.B.S.

1.1.5. Autres fruits tropicaux

On trouve, sous cette rubrique, les avocats, mangues, mangoustans, goyaves, etc ....

Le tableau 1.1.5. montre l'évolution des importations depuis 1961. On remarque que les statistiques douanières indiquent pour 1961 :

- importations ..... 5 t
- réexportations ..... 11 t

Il semble qu'au lieu de 11 t, il faille lire vraisemblablement 1,1 t.

Néanmoins, il faut retenir que les chiffres d'importation sont extrêmement peu élevés en tenant compte du marché néerlandais qui recense plus de 12 millions d'habitants.

TABLEAU 1.1.5.

EVOLUTION DES IMPORTATIONS D'AUTRES FRUITS TROPICAUX  
(en tonnes)

Origines	1961	1962	1963	1964	1965
Importations brutes	5	7	11	46	22
Réexportations	11	4	-	-	4
Importations nettes	?	3	11	46	18



## 1.2. FRUITS EN CONSERVES

On trouve aux Pays-Bas un certain nombre de conserves de fruits tropicaux. Les principales sont les conserves d'ananas et les conserves de litchis.

### 1.2.1. Conserves d'ananas

L'examen du tableau 1.2.1. permet de voir que la rubrique douanière est divisée en deux sous-rubriques :

- avec sucre
- sans sucre

la deuxième sous-rubrique représentant, en quantités, moins de 5% de la première.

Il faut tout de suite préciser que les ananas sans alcool, sans sucre sont utilisés principalement en confiserie et représentent donc une très petite partie des consommations totales.

Les deux principaux fournisseurs des Pays-Bas sont les Etats-Unis et Formose qui, à eux seuls, représentent environ 80% du marché.

TABEAU 1.2.1.

EVOLUTION DES IMPORTATIONS DE CONSERVES D'ANANAS  
(en tonnes)

1/ sans alcool, avec sucre					
Origines	1961	1962	1963	1964	1965
Afrique du Sud	236	99	184	142	117
U.S.A.	2.670	3.381	3.523	3.902	3.313
Philippines	782	984	746	901	603
Formose	2.556	2.023	2.420	3.115	3.051
Mexico	144	116	132	152	43
Autres pays	323	384	567	455	594
	6.811	6.987	7.572	8.667	7.721
2/ sans alcool, sans sucre					
Afrique du Sud	27	14	-	-	33
U.S.A.	117	-	-	-	51
Philippines	42	181	291	-	217
Formose	-	19	-	-	26
Autres pays	6	19	28	-	17
	192	233	319	-	344
<b>TOTAL CONSERVES D'ANANAS</b>	<b>7.003</b>	<b>7.220</b>	<b>7.891</b>	<b>8.667</b>	<b>8.065</b>

#### 1.2.2. Conserve de litchis

Il n'est pas possible de connaître les quantités de conserve de litchis importées aux Pays-Bas, ni même de les estimer. En effet, la plus grande quantité destinée aux restaurants chinois et indonésiens entre en fraude et ne peut donc être estimée. Sachant cependant que ces restaurants indonésiens et chinois sont innombrables et que les repas servis y sont bon marché, on se rendra compte que les conserve de litchis ne sont pas à négliger aux Pays-Bas.

#### 1.2.3. Jus d'ananas

Il n'y a que depuis le 1er Janvier 1966 qu'existe une rubrique douanière propre au jus d'ananas. Néanmoins, pour 1965, nous avons estimé le marché néerlandais à environ 850 t.

#### 1.2.4. Autres fruits tropicaux

Il existe - mais à titre d'échantillon - des conserve de fruits tropicaux, notamment de mangues, goyaves, papayes.

Deuxième Partie

STRUCTURE de la DISTRIBUTION

Le marché néerlandais est composé d'environ 12 millions d'habitants. Le marché des fruits tropicaux est très centralisé dans le triangle

Rotterdam - La Haye - Amsterdam.

En dehors de ces trois villes, il est difficile de trouver des fruits tropicaux frais.

## 2.1. REGLEMENTATION DES IMPORTATIONS

Pour les fruits tropicaux dont cette étude fait l'objet, il n'existe aucune réglementation phytosanitaire ou normes de qualité.

### 2.1.1. Droits de douane

Le tableau 2.1.1. montre l'évolution des droits de douane depuis 1957. En dernière colonne, nous avons porté le taux du Tarif Douanier Commun qui entrera en vigueur normalement le 1er Juillet 1968. Un rapide examen montre que le Tarif Douanier Commun sera aisément atteint pour les différents produits.

**TABIEAU 2,1,1.**  
**EVOLUTION DES DROITS DE DOUANE DANS LE BENELUX DEPUIS 1957**

	Droit de base 1957	1/1/59		1/1/61		1/1/62		1/7/62		1/7/63		1/1/65		1/1/66		1/7/68 TDC	
		CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS
<b>08.01</b>																	
<b>Dattes</b>																	
Emballage - 1 Kg	15	13,5	15	12	15	10,5	14,10	10,5	14,10	9	14,10	7,5	14,10	6	13,20	0	12
" 1 à 10 Kg	20	18	20	16	20	14	17,60	14	17,60	12	17,60	10	13,60	8	15,20	0	12
" autres	5	4,5	5	4	5	3,5	7,10	3,5	7,10	3	7,10	2,5	7,10	2	9,20	0	12
<b>Bananes</b>	15	13,5	15	12	15	10,50	16,50	10,50	16,50	9	16,50	7,50	16,50	6	18	0	20
<b>Ananas</b>	25	22,5	25	20	25	17,50	21,10	17,50	21,10	0	9	0	9	0	9	0	9
<b>Noix de coco</b>	10	9	10	8	10	7	8,50	7	8,50	6	8,50	5	8,50	4	7	0	4
<b>Noix de cajou</b>	10	9	10	8	10	7	5	3,50	5	0	2,50	0	2,50	0	2,50	0	5
<b>Autres fruits</b>	25	22,50	25	20	25	17,50	21,10	17,50	21,10	15	21,10	12,50	21,10	10	17,20	0	12
<b>20.06</b>																	
Avec sucre + 3 Kg	13	11,70	13	10,40	13	9,10	23	9,10	23	7,80	23	6,50	23	5,20	23	0	23
" - 1 Kg	25	22,50	25	20	25	17,50	25	17,50	25	15	25	12,50	25	10	25	0	25
" 1 à 3 Kg	15	13,50	15	12	15	10,50	23	10,50	23	9	23	7,50	23	6	23	0	23
Sans sucre + 4,5 Kg	13	11,70	13	10,40	13	9,10	16	9,10	16	7,80	16	6,50	16	5,20	19	0	23
" - 1 Kg	25	22,50	25	20	25	17,50	23	17,50	23	15	23	12,50	23	10	23	0	23
" 1 à 4,5 Kg	13	11,70	13	10,40	13	9,10	16,60	9,10	16,50	7,80	16,60	6,50	16,60	5,20	19	0	23
<b>20.07</b>																	
<b>Jus d'ananas</b>																	
densité - 1,33	18	16,20	18	14,40	18	12,60	22	12,60	22	10,80	22	9	22	7,20	20	0	20
densité + 1,33	18	16,20	18	14,40	18	12,60	28,70	12,60	28,70	10,80	28,70	9	28,70	7,20	34,40	0	42

2.1.2. Droits complémentaires

Le tableau 2.1.2.1. en donne l'énumération.

Ils sont assez élevés, ainsi que le montre le tableau 2.1.2.2. dans lequel nous avons cumulé droits de douane et droits complémentaires pour quatre produits type.

TABLEAU 2.1.2.1.

LES DROITS COMPLEMENTAIRES

1/ <u>Taxe d'importation</u> :	<u>08,01</u>	5%
	<u>20,06</u>	5%
	<u>20,07</u>	10%
2/ <u>Droits de douane supplémentaires pour produits contenant du sucre</u>		
<u>20,06</u> : - de 10 à 30% de sucre		0,72 UC/100 Kg net
<u>20,07</u> : - de 10 à 30% de sucre		0,72 UC/100 Kg net
3/ <u>Droit d'accise pour produits contenant du sucre</u>		
- de 5 à 15% de sucre		0,52 UC/100 Kg
- de 15 à 25% de sucre		1,05 UC/100 Kg
- de 25 à 40% de sucre		1,71 UC/100 Kg

TABLEAU 2.1.2.2. (en % du prix CAF)

	CEE - EAMA	PAYS TIERS
Ananas	5	14,4
Avocats	15,5	23,1
Conserves d'ananas - 1 Kg, 30% de sucre	25,2	41
Jus d'ananas - 1 Kg, densité 1,33, 30% de sucre	30	44,1



## 2.2. LES CIRCUITS DE DISTRIBUTION

### 2.2.1. Les fruits frais

#### 2.2.1.1. Les importateurs

Ils sont groupés dans l'Association Néerlandaise du Commerce d'Importation en Fruits et Légumes. Leur nombre est de 25 environ.

Tous vendent des fruits tropicaux. En fait, quelques-uns seulement s'en occupent.

Pour les fruits frais, l'organisation du marché est la suivante :

- trois fois par semaine (lundi, mardi, mercredi) ont lieu à Rotterdam des grandes ventes dites "auction". Les grossistes viennent de tous les coins du pays s'y approvisionner.
- ensuite, l'éclatement se fait sur les grands marchés tels que Amsterdam, Utrecht, Groningue, etc ....
- en outre, un petit nombre de grossistes, d'Amsterdam surtout, va s'approvisionner au marché de Bruxelles qui est plus important et mieux fourni.

#### 2.2.1.2. Les grossistes

Ils sont souvent, en même temps, importateurs. Les grossistes en fruits et légumes frais sont rassemblés dans les marchés des différents grands centres de distribution. Le marché central d'Amsterdam est un modèle du genre. Desservi par route, rail et eau, il se compose d'une série de petits et grands entrepôts, ces derniers étant divisés entre plusieurs grossistes.

#### 2.2.1.3. Les détaillants

##### 2.2.1.3.1. Détaillants de luxe

A part "DIKKER en THYS" à Amsterdam, ils n'ont de luxe que le nom. Ce sont simplement des magasins de fruits et primeurs qui vendent des fruits tropicaux. Nous en avons recensé fort peu : 4 à La Haye, une demi-douzaine à Amsterdam, à peu près autant à Rotterdam. Il y en a également quelques-uns dans les autres grandes villes du pays.

#### 2.2.1.3.2. Commerces concentrés

Les seuls grands magasins où l'on trouve des fruits tropicaux sont "VROOM & DRESSMANN" et "DE BLJENKORF" à Amsterdam.

La clientèle de ces magasins se recrute dans la classe aisée, seule susceptible économiquement de pouvoir acheter des fruits exotiques.

#### 2.2.1.3.3. Détaillants traditionnels

Ce circuit est exceptionnellement utilisé pour les fruits tropicaux sauf pour les dattes qu'on trouve partout et qui n'ont pas d'ailleurs l'image de luxe appliquée aux autres fruits.

#### 2.2.2. Fruits en conserves

La distribution des fruits en conserves se fait comme suit :

- les importateurs reçoivent des Etats-Unis, de Formose, d'Afrique du Sud, des Philippines et de Mexico les conserves qu'ils distribuent à leurs grossistes
- les commerces concentrés s'approvisionnent directement dans les pays producteurs et sont donc leurs propres importateurs
- les agents des producteurs aux Pays-Bas jouent également un rôle très actif en approvisionnant directement les grossistes et les commerces concentrés.

Tous les importateurs sont regroupés dans une Fédération intitulée :

"NEDERLANDSE VEREENIGING VOOR DE HANDEL IN GEDROOGDE ZUIDVRUCHTEN, SPEERINGEN EN AANVERWANTEN ARTIKELEN".

Cette Fédération ainsi que l'Association Néerlandaise du Commerce d'Importation en Fruits et Légumes regroupant les importateurs de fruits frais (voir 2211), est coiffée par un service public appelé "PRODUKTSCHAP VOOR GROENTEN EN FRUIT" sis à La Haye et dont le rôle est de s'occuper de tout ce qui a trait aux fruits et légumes, tant exportation qu'importation.

Ensuite, les conserves sont distribuées par les types de commerces traditionnels : détaillants, Grands Magasins, super-marchés.

Les jus de fruits sont en plus distribués par le canal des débits de boissons.

En conclusion, nous ferons remarquer que :

- les fruits tropicaux frais ont une importance minime dans le chiffre d'affaires total, que ce soit de l'importateur, du grossiste ou du détaillant (5% environ)
- les fruits en conserves sont plus importants mais il est difficile d'évaluer leur poids comparativement au chiffre d'affaires total. En effet, il faut choisir soit le chiffre d'affaires "Alimentation", soit le chiffre d'affaires "Conserves", soit le chiffre d'affaires "Conserves et Fruits". Les personnes interrogées au cours de l'enquête n'ont pu donner de réponses satisfaisantes.

### 2.3. LES PRIX PRATIQUES

Nous avons rassemblé dans les tableaux suivants les prix d'achat aux importateurs et les prix de vente aux consommateurs, pratiqués dans les grands centres de consommation, pour les différents fruits frais.

#### 2.3.1. Ananas

TABLEAU 2.3.1.

DECOMPOSITION DU PRIX DE VENTE DE L'ANANAS  
(en U.C. pour 1 Kg)

Origine	Prix moyen à l'importat.	Prix grossis.	Prix détail Gd Magasin ou dét. de quartier	Prix détail magasin de luxe
Açores	0,50	0,95	...	1,10/1,25
Kenya - Afrique du Sud	0,80	...	1,10/1,25	1,10/1,25
Brésil	0,20	...	...	...

De ce tableau, on retiendra que les ananas des Açores et d'Afrique du Sud sont vendus au consommateur au même prix, bien que leur prix CAF soit 0,50 U.C. pour l'ananas des Açores et 0,80 U.C. pour l'ananas d'Afrique du Sud.

On remarque également que les ananas du Brésil qui représentent 73% des importations (en 1965) sont vendus aux importateurs à 0,20 U.C. Il n'a pas été possible de savoir exactement les prix au stade de gros et au stade de détail mais nous avons pu les estimer respectivement à environ 0,35 et 0,50 U.C.

On voit donc que les Néerlandais consomment surtout des ananas du genre Abacaxi qui sont très différents du Cayenne Lisse et de prix nettement moins élevé.

2.3.2. Avocat

TABLEAU 2.3.2.

DECOMPOSITION DU PRIX DE VENTE DE L'AVOCAT  
(en U.C. pour 1 Kg)

Origine	Prix moyen à l'importation	Prix grossis.	Prix détail Gd Magasin ou dét. du quartier	Prix détail détaillant de luxe
Israël	0,65	1,50	2,20/2,50	2,75/3,05
Afrique du Sud	0,65	1,55	2,20/2,50	2,75/3,05

On remarquera que les prix à tous les stades de la distribution sont similaires sinon égaux, quelle que soit l'origine. Cette situation est normale puisque les avocats d'Israël sont sur le marché néerlandais d'Octobre à Avril et ceux d'Afrique du Sud de Mai à Septembre. Ils ne se concurrencent donc pas.

Les marges des détaillants sont loin d'être négligeables : 45 à 65% par rapport au prix de gros pour les Grands Magasins et 80 à 100% pour les détaillants de luxe. On voit mal comment, avec des prix aussi élevés, les détaillants hollandais parviendront jamais à accroître leurs ventes d'une manière importante.

2.3.3. Autres fruits tropicaux

On ne trouve pour ainsi dire pas de litchis frais aux Pays-Bas, d'où l'impossibilité de donner des prix.

La mangue se trouve plus facilement. Le prix de gros est en moyenne de 1,38 U.C. Le prix moyen dans les Grands Magasins est de 2,49 U.C. Le prix moyen chez les détaillants de luxe est de 4,30 U.C.

Ces prix, extrêmement élevés lorsqu'on les compare aux prix pratiqués dans les autres pays de la Communauté, s'expliquent une fois encore par la rareté du produit.

Les détaillants parviennent à des prix de vente élevés en prenant des marges qui varient de 80 à 200% par rapport au prix de gros, respectivement pour les Grands Magasins et pour les détaillants de luxe.

2.3.4. Noix

. Noix de cajou

Prix à l'importation : 1 U.C. le Kg.

Prix de détail : 2,75/3,30 U.C. le Kg.

Malgré les prix - plus élevés que dans les autres pays et la C.E.E. - ce sont les Néerlandais qui consomment le plus de noix de cajou (voir 3ème Partie : consommation).

PRIX AU DETAIL DES NOIX DE CAJOU

	Florins	Equivalent U.C.
<u>Noix de cajou</u>		
salée en sac 70 gr .....	0,84	0,23
" en bte 200 gr ....	2,50	0,69
" en bte sous-vide 170 gr .....	3,15	0,87
<u>Mixed nuts</u>		
boîte 200 gr .....	( 1,85 ) 2,05	( 0,51 ) 0,57
<u>Cacahuètes</u>		
boîte sous-vide 200 gr	2,20	0,61
<u>Amandes</u>		
boîte 200 gr .....	3,10	0,86

(Source : Prijs Lijst - Août 1966)

. Noix de coco

Prix de détail : 0,30 U.C. la pièce de 200 gr environ.

Il s'agit là, comme en U.E.B.L., d'un article de foire dont les Néerlandais font une consommation importante lors de toute manifestation commerciale ou dans les fêtes foraines.

2.3.5. Fruits en conserves

2.3.5.1. Nous avons dressé les tableaux suivants reprenant les prix des diverses marques de conserves.

En effet, il y a, aux Pays-Bas, un Organisme parastatal qui se charge de publier des "listes de prix" à l'usage des commerçants. Ces listes sont plus indicatives qu'impératives. Néanmoins, la plupart des commerçants s'en tiennent aux prix indiqués.

Les conserves sont évidemment distribuées par les circuits habituels, détaillants, commerces concentrés, super-marchés et même détaillants de luxe pour les conserves de goyaves ou de cumquats par exemple.

Ainsi que le montrent les chiffres d'importation (voir tableau 1.2.1.), les importations de conserves d'ananas sont importantes. Les habitudes de consommation en donneront une explication (voir 3ème Partie).

TABLEAU 2.3.5.1.

TABLEAU INDICATIF DES PRIX DES CONSERVES AUX PAYS-BAS

Conditionnement	Marques de conserves	D E L M O N T E (USA)		R O Y A L M A I L (USA)		H E R O (Suisse)	
		Florins	Equival. UC	Florins	Equival. UC	Florins	Equival. UC
<u>Conserves d'ananas</u>							
4 tranches	(241 gr)	0,85	0,23	0,85	0,23	1,25	0,34
4 tranches	(411 gr)	1,30	0,36	1,25	0,34	1,55	0,43
8 tranches	(850 gr)	2,30	0,63	2,20	0,61	2,90	0,80
10 tranches	(581 gr)	1,75	0,48				
Petits dés	(383 gr)	1,20	0,33	0,98	0,27		
Crushed	(383 gr)	0,74	0,20				
<u>Jus d'ananas</u>							
Boîte	(350 cc)	0,62	0,17	0,70	0,19		
Boîte 3/4	(750 cc)	-	-	1,00	0,27	-	-
Bouteille	(12 cl)	-	-	-	-	0,40	0,11

(Source : Prijs Lijst, Août 1966)



TABLEAU 2.3.5.1. BIS

TABLEAU INDICATIF DES PRIX DES CONSERVES AUX PAYS-BAS

Conditionnement	A M O Y (Hong-Kong)		T U N G - S H U N (Chine)	
	Florins	Equival. UC	Florins	Equival. UC
<u>Litchis</u>				
Boite 1/3	2,20	0,61	1,85	0,51
Boite n° 2	2,85	0,79	2,30	0,64
	C O L D R E S (Afrique du Sud)		S I L (Importateur BOAS)	
<u>Goyaves</u>				
Boite 1/2	1,15	0,32	2,20	0,61
	A M O Y (Hong-Kong)		H I V E M A	
<u>Cumquats</u>				
Boite 450 gr	3,20	0,88		
Boite 250 gr			1,95	0,54

(Source : Prijs Lijst, Août 1966)

2.3.5.2. Etude des variations de prix des conserves de pêches et d'ananas aux Pays-Bas de 1961 à 1966.

Sur base des "OBJEKTIEVE PRIJSLIJST VOOR DE KWADIDENTIERSBRANCHE" édités aux Pays-Bas depuis le 1er Janvier 1961, nous avons étudié les variations des prix de détail des conserves d'ananas et de pêches qui, dans ce pays, sont très concurrentiels.

A l'examen du tableau des importations de ces deux fruits depuis 1950 (tableau 2.3.5.2.1.), on constate que la pêche - dont le tonnage représentait 57% de l'ananas en 1950 - en représentait, en 1965, près de 140%.

Cette évolution n'apparaît pas dans les prix de détail étudiés depuis 1961 (tableau 2.3.5.2.2. et graphique).

En effet, les prix varient par paliers et il semble que ce soit dû à la réglementation des prix aux Pays-Bas.

De toutes façons, à considérer le graphique, il apparaît que tous les prix ont baissé, en six ans, de 11 à 25% pour les conserves d'ananas et de 5 à 18% pour les conserves de pêches.

En étudiant plus à fond le tableau 2.3.5.2.2., et surtout le graphique correspondant, on constatera que les prix des deux produits sont très similaires tout au long de la période étudiée :

De Janvier 1961 à Janvier 1963, tous les produits voient leurs prix baisser. Suit une période plus ou moins stable jusqu'en Avril 1965, date à laquelle les prix des conserves d'ananas remontent tandis que ceux des conserves de pêches baissent pour remonter trois ou six mois après. Il en résulte qu'en Octobre 1966, les prix de ces produits concurrentiels sont égaux deux à deux selon le conditionnement : ananas et pêches de 240 gr et de 400/450 gr. La seule anomalie, c'est que les conserves de pêches de 812 gr ont aligné leur prix sur les conserves d'ananas de 580 gr et non sur les ananas de 850 gr.

TABLEAU 2.3.5.2.1.

IMPORTATIONS NETTES AUX PAYS-BAS DE CONSERVES DE PECHES ET D'ANANAS

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Ananas	775	1531	312	1127	1937	2246	3325	4156	3222	4619	5433	6811	6987	7572	8667	7721
Pêches	446	298	69	262	718	844	1214	1485	2325	2726	3547	4565	6550	7188	8629	10683

Source : C.B.S.

GRAPHIQUE 2.3.5.2.1.

CONSOMMATION APPARENTE DES CONSERVES  
DE PÊCHES ET D'ANANAS.

NL

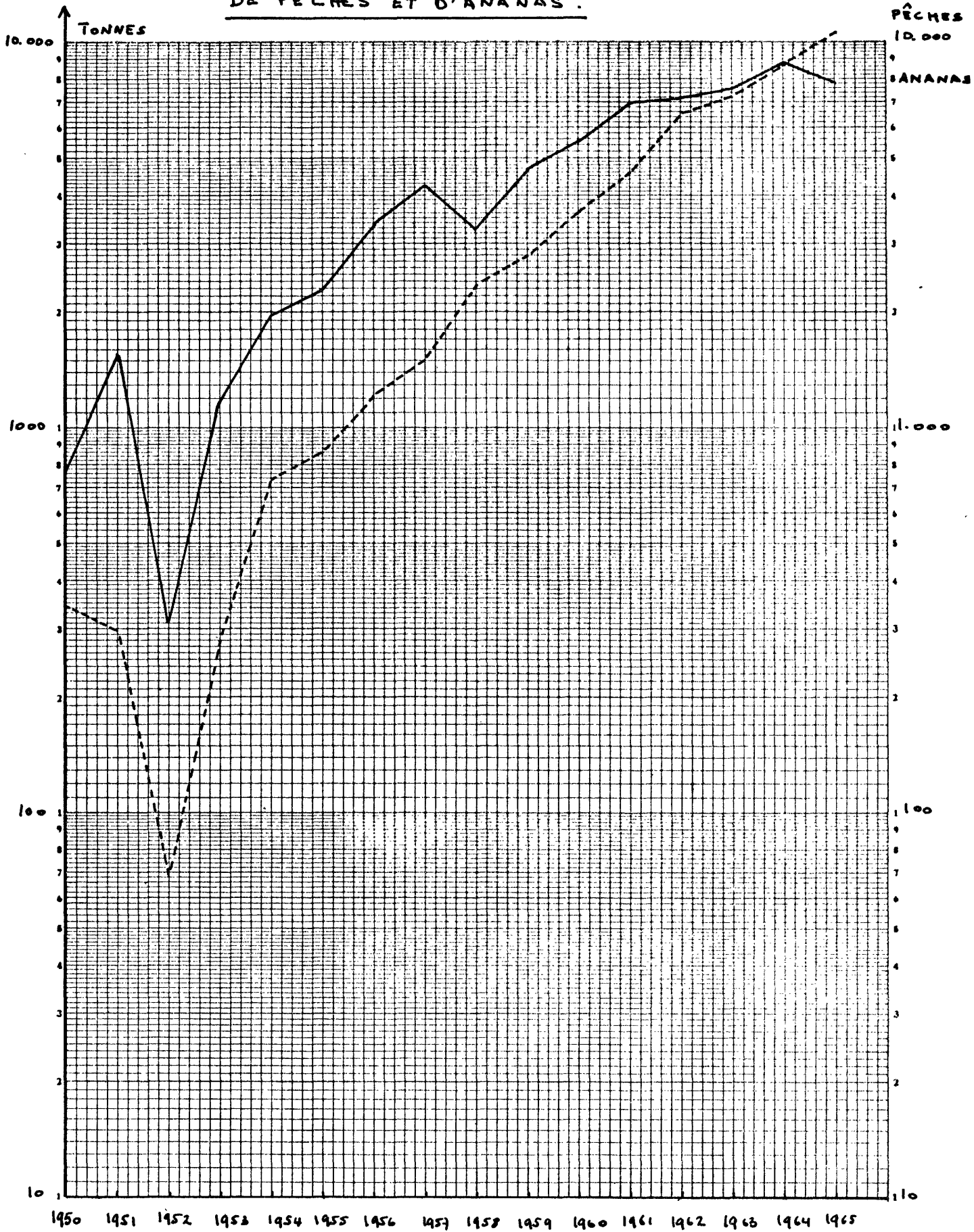


TABLEAU 2.3.5.2.2. - ETUDE DE LA VARIATION DES PRIX

(prix par liste en

	1961 JANV	AVR	JUIL	OCT	1962 JANV	AVR	JUIL	OCT	1963 JANV	AVR	JUIL
<u>Ananas</u>											
Bte 4 tranches 241 gr	1,10	1,00	0,98	0,95	0,95	0,98	0,98	0,95	0,75	0,75	0,75
Bte 4 tranches 411 gr	1,40	1,30	1,25	1,20	1,20	1,25	1,25	1,25	1,15	1,10	1,10
Bte 18 tranches 850 gr	2,65	2,45	2,35	2,30	2,30	2,35	2,35	2,20	2,05	2,05	2,05
Bte 10 tranches 581 gr	2,20	2,10	2,05	1,85	1,95	2,02	2,02	1,90	1,55	1,55	1,55
Bte dès 383 gr	1,35	1,25	1,20	1,20	1,20	1,22	1,22	1,22	1,22	1,22	1,22
<u>Pêches</u>											
Bte tranches 248 gr	0,92	0,98	0,86	0,78	0,78	0,84	0,84	0,78	0,78	0,84	0,84
Bte demies 454 gr	1,42	1,50	1,32	1,20	1,20	1,25	1,25	1,18	1,24	1,24	1,27
Bte demies 822 gr	2,15	2,85	1,95	1,85	1,85	1,90	1,90	1,75	1,80	1,80	1,88

## DES CONSERVES DE PECHES ET D'ANANAS AUX PAYS-BAS

(florins néerlandais)

	1964				1965				1966			
OCT	JANV	AVR	JUIL	OCT	JANV	AVR	JUIL	OCT	JANV	AVR	JUIL	OCT
0,75	0,75	0,80	0,75	-	0,75	0,82	0,82	0,82	0,82	0,85	0,85	0,85
1,10	1,20	1,20	1,15	-	1,15	1,15	1,15	1,30	1,30	1,30	1,30	1,30
2,05	2,10	2,15	2,05	-	2,05	2,15	2,15	2,15	2,15	2,30	2,30	2,30
1,55	1,55	1,60	1,45	-	1,45	1,68	1,68	1,68	1,68	1,75	1,75	1,75
1,22	1,22	1,20	1,20	-	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20
0,82	0,82	0,88	0,85	-	0,85	0,85	0,85	0,80	0,80	0,80	0,80	0,88
1,25	1,25	1,35	1,30	-	1,30	1,30	1,30	1,12	1,12	1,30	1,30	1,25
1,85	1,85	2,00	1,95	-	1,95	1,95	1,95	1,68	1,68	1,98	1,98	1,76



Troisième Partie

CONSOMMATION



### 3.1. HABITUDES DE CONSOMMATION

#### 3.1.1. Consommation de fruits frais en général

D'après les statistiques de l'O.C.D.E., le Néerlandais a consommé :

- en 1962/1963 : 30,4 Kg de fruits frais  
22,8 Kg d'agrumes  
4,1 Kg de fruits séchés
- en 1963/1964 : 30,8 Kg de fruits frais  
24,3 Kg d'agrumes  
3,9 Kg de fruits séchés
- en 1964/1965 : 39,7 Kg de fruits frais  
25 Kg d'agrumes  
4,5 Kg de fruits séchés.

Les consommations par habitant sont très proches des consommations françaises.

On trouvera, dans le tableau 3.1.1. les importations brutes de bananes et agrumes comparées aux importations d'ananas. On voit tout de suite que les importations d'ananas frais sont loin d'être semblables aux importations de ces fruits.

TABLEAU 3.1.1.

IMPORTATIONS BRUTES DE BANANES ET AGRUMES  
(en tonnes)

	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Bananes	46.597	51.704	56.976	59.627	68.214	70.501	71.733	68.101	81.315
Oranges	134.838	132.792	149.328	179.886	169.808	204.450	185.185	208.697	212.992
Mandarines et clémentines	5.970	5.006	6.961	5.950	8.457	9.509	8.594	12.453	12.947
Citrons	7.873	7.517	7.863	7.555	8.088	8.860	8.893	9.239	10.161
Panplemousses	5.047	4.329	5.051	6.419	7.090	9.411	9.337	11.184	12.244
Ananas	22	27	99	33	115	124	44	165	160

(Source C.B.S.)

Le Néerlandais est un consommateur un peu particulier. Son mode de vie, très simple, se traduit surtout par un régime alimentaire sain et économique qui comporte une absence totale d'aliments de luxe.

Le consommateur néerlandais peut être caractérisé par deux points :

- 1°/ - Aux Pays-Bas, on vend surtout des articles bon marché. La ménagère demande d'abord le prix et après, éventuellement, se renseigne sur la qualité. Il y a là, évidemment, une incompatibilité avec les fruits tropicaux qui pour être de bonne qualité sont malheureusement d'un prix élevé.
- 2°/ - Aux Pays-Bas, la concurrence des fruits locaux est très forte. En effet, pendant dix mois de l'année, les fruits et légumes néerlandais sont offerts en abondance sur les marchés et à des prix très abordables.

### 3.1.2. Consommation des fruits en conserves

Les chiffres de l'O.C.D.E. sont les suivants :

- en 1962/1963 : 7,7 Kg de fruits conservés par personne
- en 1963/1964 : 8,6 Kg de fruits conservés par personne
- en 1964/1965 : 8,6 Kg de fruits conservés par personne.

Lorsqu'on compare ces chiffres avec la France (2,9 Kg) et l'Allemagne (3,9 Kg), on se rend compte que les Néerlandais ont des habitudes de consommation beaucoup plus à base de conserves que les Français ou les Allemands. Cela tient au fait que dans la plupart des familles, et des restaurants des Pays-Bas, on accompagne les viandes de compotes ou de macédoines de fruits.

### 3.2. CONSOMMATION DE FRUITS TROPICAUX

#### 3.2.1. Fruits frais

##### 3.2.1.1. Ananas

Depuis 1950, les consommations d'ananas par personne se sont développées comme suit :

- moyenne 1951/1955 : 1 gr par personne et par an
- moyenne 1956/1960 : 5 gr par personne et par an
- moyenne 1961 : 10 gr par personne et par an
- moyenne 1962 : 11 gr par personne et par an
- moyenne 1963 : 4 gr par personne et par an
- moyenne 1964 : 15 gr par personne et par an
- moyenne 1965 : 13 gr par personne et par an.

Cette consommation, très faible, peut être expliquée par le fait que les Pays-Bas importent du Brésil 73% des ananas frais. Or, si ces ananas - de type Abacaxi - sont moins coûteux que les Cayenne Lisse, ils sont également moins savoureux. On pourrait voir là une des raisons du peu de goût que les Néerlandais portent à l'ananas.

##### 3.2.1.2. Dattes

La consommation de dattes a beaucoup diminué aux Pays-Bas, depuis cinq ans.

Depuis 1961, les consommations ont été les suivantes :

- 1961 : 81 gr par personne et par an
- 1962 : 29 gr par personne et par an
- 1963 : 24 gr par personne et par an
- 1964 : 30 gr par personne et par an
- 1965 : 37 gr par personne et par an.

On a vu, dans la lère partie, que près de 50% des importations proviennent d'Irak et d'Iran qui produisent des dattes dures qui ne sont en rien comparables aux dattes demi-molles d'Algérie et de Tunisie. Ces dattes arrivent aux Pays-Bas, via La France (192 t en 1965). Il semble donc qu'il y ait un déplacement dans le rang des fournisseurs depuis 1961. En effet, cette année-là, l'Irak, l'Iran et Koweït représentaient 80% des importations brutes dont 35% environ étaient réexportés. En 1965, les importations brutes ne représentent plus que le tiers de 1961 mais les réexportations sont insignifiantes.

Tous ces mouvements font que la consommation par personne, descendue à 24 gr en 1963, remonte vers 40 gr actuellement.

Il découle de cette consommation, variable d'une année à l'autre, qu'il est difficile de prévoir l'évolution future.

#### 3.2.1.3. Noix de coco

Les consommations, depuis 1961, ont évolué ainsi :

- 1961 : 260 gr par personne et par an
- 1962 : 252 gr par personne et par an
- 1963 : 256 gr par personne et par an
- 1964 : 284 gr par personne et par an
- 1965 : 324 gr par personne et par an.

Il faut préciser que la rubrique noix de coco comprend les noix fraîches et les pulpes déshydratées de noix de coco.

Les quantités consommées aux Pays-Bas sont nettement plus élevées que celles des autres pays de la Communauté et elles ont tendance à augmenter encore.

Cela tient aux habitudes de consommation suivantes :

- Râpée, la noix de coco est utilisée en boulangerie. On fabrique de petits gâteaux remplis de coco râpée appelés les "cocos makronen". On l'utilise également en confiserie pour la fabrication de "drops" (bonbons) et de chocolats fourrés. Enfin, la noix de coco est utilisée pour fabriquer de la margarine. Il faut noter que les Hollandais ne mangent pour ainsi dire pas de beurre mais de la margarine. Cela, ils le font par souci d'économie et par obéissance aux médecins qui déconseillent les matières grasses. D'ailleurs, le beurre hollandais constitue un excellent produit d'exportation.
- Fraîche, la noix de coco reste, comme dans les autres pays, un article de foire principalement destiné aux enfants.

#### 3.2.1.4. Noix de cajou

Les consommations sont les suivantes :

- 1961 : 25 gr par personne et par an
- 1962 : 37 gr par personne et par an
- 1963 : 43 gr par personne et par an
- 1964 : 47 gr par personne et par an
- 1965 : 38 gr par personne et par an.

On constate que la consommation de noix de cajou croît régulièrement aux Pays-Bas et est la plus élevée de la C.E.E.

Elle est utilisée tant dans les cocktails qu'en boulangerie pour agrémenter le goût de certains gâteaux.

### 3.2.1.5. Autres noix

#### 3.2.1.5.1. Noix de pécan

La production vient presque exclusivement d'Amérique du Nord et, plus précisément, de la Côte Est des Etats-Unis. Ces noix sont très appréciées aux Pays-Bas :

- comme noix à déguster après dîner, avec ou après les fruits. Les périodes de consommation sont surtout en hiver et pendant les fêtes
- décortiquées, elles servent en pâtisserie à orner les petits fours
- on les trouve également en mélanges.

En 1965, on aurait importé 40 à 50 tonnes de noix de pécan.

#### 3.2.1.5.2. Consommation de toutes noix aux Pays-Bas

A titre comparatif, nous donnons ci-dessous un tableau représentant, pour 1965, les quantités de noix importées aux Pays-Bas.

- Noix de cajou	463 t
- Noix de coco fraîches avec noix de Brésil	608 t
- Noix de coco râpées	3.348 t
- Noix de pécan	45 t
- Amandes décortiquées	3.404 t
- Noisettes	2.301 t
- Noyaux d'abricots	646 t
- Arachides	5.000 t

(Total = 15.815 t)

Cela revient à dire que le Néerlandais consomme en moyenne et par an 1,297 Kg de noix et fruits à coques.

### 3.2.1.6. Autres fruits tropicaux

Les consommations individuelles d'avocats, mangues, etc .... tournent autour du gramme par an. C'est donc moins que rien. Actuellement, les Néerlandais ne sont pas intéressés par ce genre de fruits. Leur caractère de luxe, leur goût inconnu, leur prix élevé les réservent à un très petit nombre de consommateurs et rien ne paraît vouloir modifier, dans un proche avenir, cette situation.

### 3.2.2. Fruits en conserves

Les consommations d'ananas, ces dernières années, ont évolué comme suit :

- Moyenne 1951/1955 : 150 gr par personne et par an
- Moyenne 1956/1960 : 370 gr par personne et par an
- Moyenne 1961 : 606 gr par personne et par an
- Moyenne 1962 : 616 gr par personne et par an
- Moyenne 1963 : 658 gr par personne et par an
- Moyenne 1964 : 720 gr par personne et par an
- Moyenne 1965 : 661 gr par personne et par an.

Les Pays-Bas, avec ces consommations, se situent sur le même plan que l'U.E.B.L. (628 gr en 1965) et loin derrière l'Allemagne (1.238 gr en 1965).

En effet, aux Pays-Bas, on utilise volontiers et régulièrement les fruits en conserves (ananas, pêches, poires, etc ....) pour accompagner les viandes. On les sert également en dessert. Les chiffres ci-dessus et nos enquêtes aux Pays-Bas ont montré que le marché néerlandais de la conserve se développait normalement bien.

Quatrième Partie

ACTIONS de PROMOTION RECENSEES



Les seules actions de promotion réalisées aux Pays-Bas ont consisté principalement en prix barrés sur les fruits frais lorsque les prix à l'importation étaient bas. Mais ces promotions n'ont jamais eu lieu à l'échelon national. Il s'agissait toujours de l'action de quelques grossistes et cela ne pouvait avoir le rayonnement voulu.

Toutefois, Israël s'appuyant sur un importateur a tenté de développer la consommation d'avocats. Cette action, limitée au début n'ayant pas donné de résultat, n'a pas été poursuivie.

Cette situation résulte de ce que les Néerlandais ne s'intéressent pas aux fruits tropicaux.

Cinquième Partie

OBSTACLES au DEVELOPPEMENT du MARCHE

Tout au long de notre étude, nous avons signalé que le principal obstacle à un développement du marché est le peu d'intérêt que les Néerlandais portent aux fruits tropicaux.

En outre, il existe trois obstacles propres au pays :

- 5.1. Aux Pays-Bas, la commercialisation de nouveaux produits est entravée par l'état d'extrême concurrence qui règne sur le marché. Nous l'avons dit dans un chapitre précédent, la Hollande est un pays qui regorge de fruits et légumes frais presque tout au long de l'année. Il va de soi que les prix de ces produits sont nettement inférieurs aux prix des fruits tropicaux et que ces derniers sont désavantagés.
- 5.2. L'habitude d'économie du Néerlandais est également un frein à la consommation de ces fruits de luxe. En effet, c'est un homme rude, habitué à travailler dur pour arracher des terres de cultures à la mer.

Il a gardé de ses ancêtres paysans des habitudes de vie simple et frugale. Lorsqu'on se promène à Amsterdam, par exemple, on est frappé par la simplicité des magasins : rien que du fonctionnel et très peu de magasins de luxe. Cela nous semble suffisamment caractéristique pour que nous songions à le souligner.

Il découle de tout cela que le Néerlandais n'est entraîné à consommer des fruits tropicaux, ni par les idées de luxe, ni par l'idée de snobisme, ni même par l'idée de dépaysement puisqu'aussi bien lorsque le Néerlandais moyen voyage dans sa caravane, il emporte avec lui suffisamment de conserves pour ne pas avoir à en acheter à l'étranger.

- 5.3. Enfin, on nous a assuré que les fruits tropicaux auraient un développement parallèle au niveau de vie et que, même avec le concours d'une campagne de publicité, il faudrait au moins cinq ans pour qu'on constate une évolution sensible.

Les experts nous l'ont affirmé : il faut beaucoup de temps pour promouvoir un nouveau produit en Hollande. Les habitudes d'économie y sont bien ancrées et seuls, le temps et la hausse du niveau de vie feront éventuellement du Hollandais un consommateur de fruits tropicaux.

**LE MARCHE DES FRUITS TROPICAUX EN ITALIE**

1ère Partie

APPROVISIONNEMENT

En tonnages et valeurs, les fruits tropicaux importés en Italie ont représenté, en 1965 :

Tonnages bruts.

Fruit	Quantité (en t)	Valeur (en UC)
Ananas frais	597,2	246.800
Dattes	5.380,1	1.647.500
Noix de coco	1.711,6	224.600
Noix de cajou	424,5	172.300
Autres fruits tropicaux	14	11.500
Conserves d'ananas(1)	3.557	...
Jus d'ananas (2)	1.000	...

(1) Estimation

(2) Les statistiques douanières étant visiblement erronées, ces chiffres sont une estimation du marché réel.

### 1.1. - Fruits frais

Les statistiques douanières italiennes comportent pour les produits qui nous intéressent les rubriques suivantes :

- dattes
- noix de coco
- noix de cajou
- ananas
- autres fruits tropicaux (mangues - mangoustans - avocats - goyaves).

Le graphique 1.1. donne l'évolution des consommations de fruits tropicaux depuis 10 ans.

#### 1-1.1- Ananas

Le tableau 1.110 donne l'évolution des importations, réexportations et de la consommation apparente d'ananas depuis 1956.

Le tableau 1.111 montre la répartition des importations par pays d'origine depuis 1961 (cf graphique 1.111).

De ces tableaux il ressort principalement :

- que les importations sur base 100 en 1956 sont à l'indice 972 en 1965 soit un taux d'accroissement annuel cumulé de l'ordre de 29% en moyenne.

En fait ce chiffre n'est pas significatif car cette expansion ne s'est pas faite d'une manière continue. En effet de 1956 à 1960 l'augmentation a été faible (+ 58% en 6 ans soit un taux d'expansion annuel cumulé de l'ordre de 4,5%), puis à partir de 1962 la consommation s'est beaucoup développée (+ 517% en 4 ans soit un taux annuel d'accroissement cumulé de 57% environ par an).

- que si l'on ne tient pas compte du chiffre de réexportations de 1961 qui est soit erroné, soit dû à une situation conjoncturelle spéciale, les réexpéditions d'ananas en provenance d'Italie augmentent régulièrement depuis 1961.
- que la part respective des différents pays fournisseurs a beaucoup évolué en 5 ans. En effet alors qu'en 1961 les Açores fournissaient la quasi totalité des ananas italiens, dans un marché en expansion, les tonnages des ananas des Açores sont restés stables jusqu'en 1963, et depuis cette date il n'y aurait plus aucune importation d'ananas de cette provenance. Il y a lieu cependant de remarquer que l'enquête auprès des circuits de distribution a montré que les ananas des Açores sont toujours présents sur le marché italien. Nous pensons qu'ils ont été, nous ne savons pour quelle raison intégrés dans la rubrique "autres pays".

LA CONSOMMATION APPARENTE DE FRUITS TROPICAUX EN ITALIE.





Au contraire, la Côte d'Ivoire qui n'apparaît sur le marché qu'en 1962 a fortement augmenté ses ventes et les ananas de ce pays représentent plus de 45% du marché. Le poste "autres provenances", très faible en 1956 est maintenant important (55%). Il regroupe en fait les réexpéditions d'ananas français donc des ananas en provenance surtout de la Martinique ou d'E.A.M.A. et aussi sans doute les ananas des Açores, comme nous l'avons noté plus haut.

TABEAU 1.110

EVOLUTION DES IMPORTATIONS ET REEXPEDITIONS D'ANANAS FRAIS EN ITALIE DEPUIS 1956

(quantités en tonnes)

	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Importations	61,4	79,8	72,1	77,8	91,5	96,9	191,9	294,4	520	597,2
Réexportations	-	-	-	-	53,6 <sup>(1)</sup>	0,5	-	0,7	2	4,1
Consommation apparente	61,4	79,8	72,1	77,8	37,9	96,4	191,9	293,7	518	593,1

(1)(Ces chiffres semblent incohérents)

TABLEAU 1.110

EVOLUTION DES IMPORTATIONS ET REEXPORTATIONS D'ANANAS FRAIS EN ITALIE DEPUIS 1956

(Valeurs en millier UC)

	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Importations	32,4	40,8	33,7	32,9	38,8	51,4	81,4	119,8	213,4	246,8
Réexportations	-	-	-	-	7,5	0,03	-	0,09	1,9	3,2
Consommation apparente	32,4	40,8	33,7	32,9	31,3	51,37	81,4	119,71	211,5	243,6

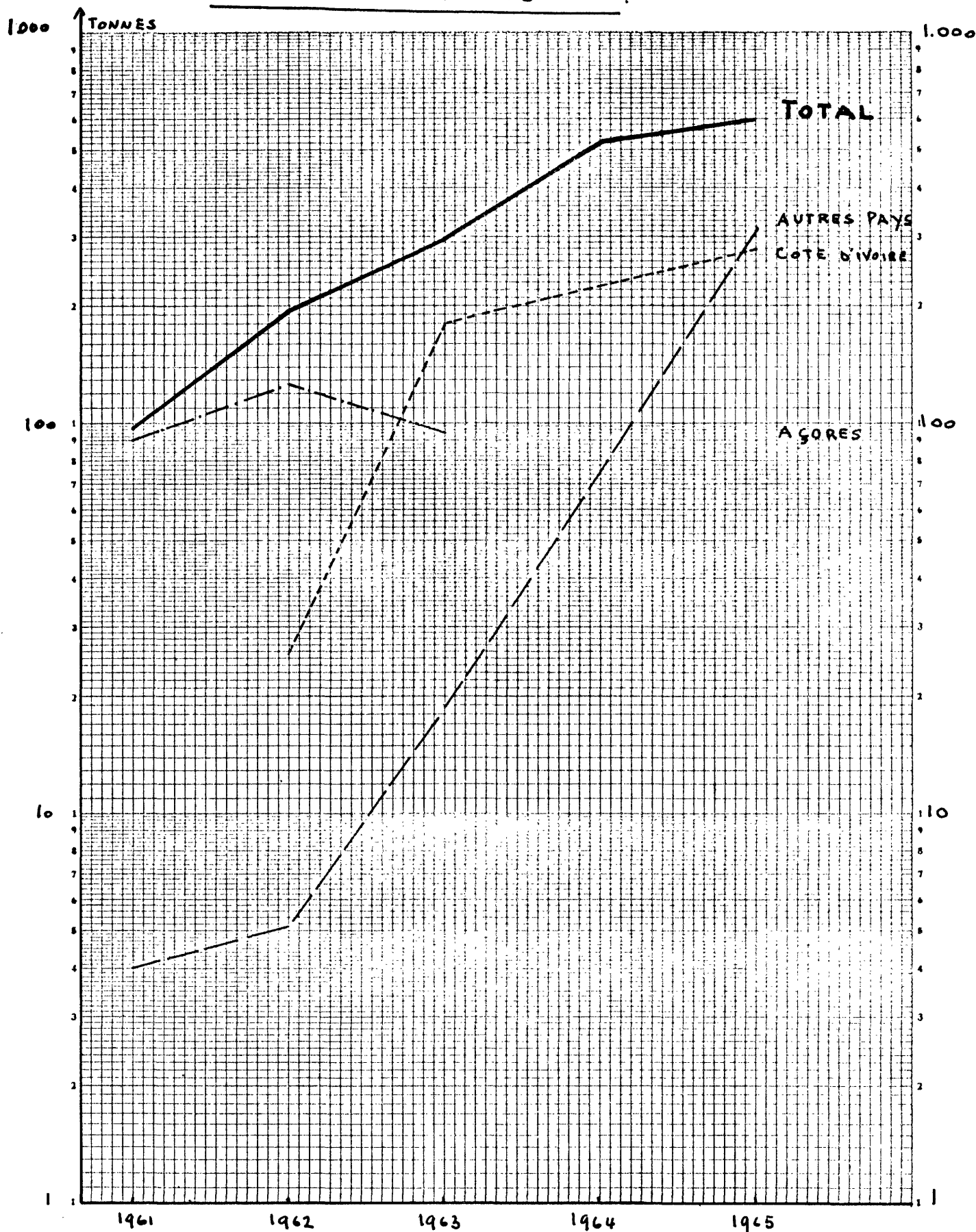
T A B L E A U 1.111

-----

EVOLUTION DES IMPORTATIONS D'ANANAS FRAIS PAR PAYS D'ORIGINE

	1961		1962		1963		1964		1965	
	tonnes	millier UC	tonnes	millier UC	tonnes	millier UC	tonnes	millier UC	tonnes	millier UC
Açores	90,1	46,9	128,3	59,4	94,5	52,6	...	...	...	...
Union Sud Africaine	...	...	32,9	11,	-	-	...	...	...	...
Côte d'Ivoire	...	...	25,6	7,8	179,3	55,	...	...	278,4	97,8
Australie	2,8	4,4	-	-	1,8	2,4	...	...	...	...
Autres	4,0	0,1	5,1	3,2	18,8	9,8	...	...	318,8	194
<b>Total</b>	<b>96,9</b>	<b>51,41</b>	<b>191,9</b>	<b>81,4</b>	<b>294,4</b>	<b>119,8</b>	<b>520,0</b>	<b>213,4</b>	<b>597,2</b>	<b>246,8</b>

IMPORTATIONS D'ANANAS FRAIS.



## 1-1.2- Dattes

C'est de loin le fruit tropical le plus connu et le plus consommé en Italie.

Le tableau 1.120 donne l'évolution des importations, des réexpéditions et de la consommation apparente de ce fruit depuis 1956. Le tableau 1.121 donne la répartition des pays exportateurs (cf graphique 1.121).

De ces tableaux il ressort :

- que les importations sont en baisse. Sur base 100 en 1956 elles ne sont plus qu'à l'indice 86 en 1965. En fait il s'agit plutôt d'arrivages très irréguliers pouvant varier du simple au double d'une année sur l'autre.
- que les réexpéditions sont en hausse continue et se sont beaucoup développées ces deux dernières années. Il semblerait donc que l'Italie développe sa vocation de centre de reconditionnement de dattes. Elle importe des dattes en vrac et réexporte des dattes reconditionnées.
- que la consommation apparente est, elle aussi, sujette à de grandes variations. Si l'on prend 1956 comme base de référence, nous pourrions noter une forte baisse des consommations, brutalement, à partir de 1957 (réduction de près de 50%). Depuis cette date, les consommations réduites par rapport à 1956, sont très fluctuantes d'une année sur l'autre. En tout état de cause nous pouvons dire cependant que la consommation de dattes n'est pas en expansion en Italie.
- que la part des différents pays exportateurs a évolué depuis 5 ans. Jusqu'en 1964, la Tunisie était le principal fournisseur de dattes de l'Italie, suivie par l'Irak.

En 1963, l'Irak cesse d'être fournisseur, et en 1965, la Tunisie cesse aussi ses exportations (1), le Honduras semble avoir pris la place de ces deux pays défaillants. En outre les réexpéditions à partir de la France ont augmenté. Cette situation étant encore nouvelle, il est difficile de dire si elle est conjoncturelle ou bien si il y a vraiment un déplacement important de l'origine des importations. Il sera sans doute intéressant de contrôler cette situation car si les pays traditionnellement fournisseurs, pour des raisons particulières d'ordre politique ou autres, se retireraient du marché il y aurait peut-être, pour les dattes des E.A.M.A., une place à conquérir si elles correspondent aux qualités appréciées par le marché européen.

(1) En fait nous ne sommes pas sûrs que ces deux pays aient complètement cessé leurs exportations vers l'Italie. Peut-être celles-ci ont elles été regroupées dans "autres pays". En tout état de cause les importations en provenance de Tunisie et d'Irak ont beaucoup baissées.

TABLEAU 1.120

EVOLUTION DES IMPORTATIONS ET DES REEXPORTATIONS DE DATTES DEPUIS 1956

(quantités en tonnes)

	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Importations	7103,5	3552,6	4476,2	3046,3	3885,8	2967,6	3274,9	3693	3531	5380,1
Réexpéditions	13,8	78,9	74,4	48,5	99,6	75,3	223,7	49	223,4	902,9
Consommation apparente	7089,7	3473,7	4401,8	2997,8	3786,2	2892,3	3051,2	3644	3307,6	4477,2
Evolution de la consommation apparente (1956 = 100)	100	49	62	42	53	41	43	51	47	63

TABLEAU 1.120

EVOLUTION DES IMPORTATIONS ET DES REEXPORTATIONS DE DATTES DEPUIS 1956

(Valeurs en milliers UC)

	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Importations	957,2	721,2	678,8	753,9	1015,5	847,7	1029,7	1303,8	1228,6	1647,5
Réexpéditions	5,6	16,9	14,8	16,3	18,8	15,2	79,3	23,3	40,9	218,8
Consommation apparente	951,6	704,3	664,0	737,6	996,7	830,5	950,4	1280,5	1179,7	1428,7

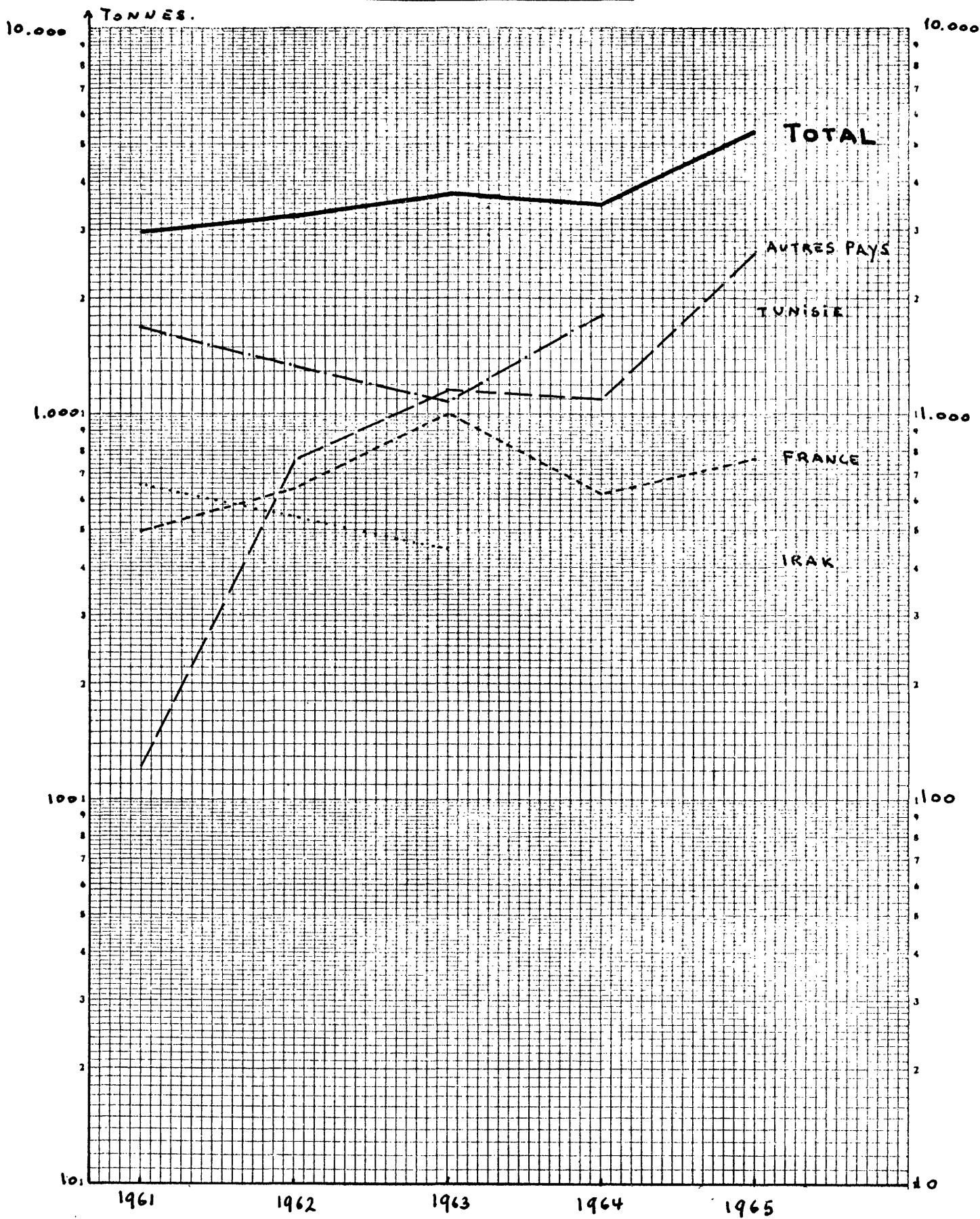


T A B L E A U 1.121

EVOLUTION DES IMPORTATIONS DE DATTES PAR PAYS D'ORIGINE

Année Pays	1961		1962		1963		1964		1965	
	tonnes	milliers UC	tonnes	milliers UC	tonnes	milliers UC	tonnes	milliers UC	tonnes	milliers UC
HONDURAS	...	...	...	...	...	...	...	...	1959,9	412,9
TUNISIE	1694,4	454,0	1346,9	376,5	1096,8	333,9	1807,7	560,	...	...
IRAK	655,2	51,2	536,0	38,4	452,3	32,9	...	...	...	...
FRANCE	494,7	309,2	642,8	402,8	988,0	603,	623,0	446,8	772,5	558,2
ALGERIE	57,0	19,5	-	-	611,0	205,8	...	...	...	...
ESPAGNE	-	-	-	-	447,5	65,9	...	...	...	...
AUTRES PAYS	66,3	11,8	749,2	212	97,4	57,3	1100,3	221,8	2647,7	676,4
TOTAL	2967,6	845,7	3274,9	1029,7	3693,0	1303,8	3531,0	1228,6	5380,1	1647,5

IMPORTATIONS DE DATTES.



### 1-1.3- Noix de coco

Jusqu'en 1961 sont comprises dans la même rubrique douanière toutes les sortes de noix. A partir de 1962, les noix de coco font l'objet d'une rubrique douanière spéciale comprenant les noix de coco fraîches et les noix de coco râpées.

Le tableau 1.131 donne l'évolution des importations de noix de coco depuis 1962.

Le tableau 1.132 donne la répartition des pays fournisseurs.

De ces tableaux nous pouvons retenir principalement :

- que les importations de noix de coco sont stables.
- que le principal pays exportateur est Ceylan et qu'il n'est concurrencé véritablement par aucun autres pays bien que le poste "autres provenances" augmente assez sensiblement.

### 1-1.4- Noix de cajou

Jusqu'en 1961, les statistiques douanières groupaient sous la même rubrique toutes les sortes de noix. Depuis 1962, une rubrique distincte est prévue.

Cependant dans les statistiques italiennes, nous trouvons à la fois les noix de cajou décortiquées et les noix non décortiquées car il y a à Bologne une usine de décortiquage de noix de cajou.

Le tableau 1.141 donne l'évolution des importations et des réexportations de noix de cajou depuis 1962. Ce tableau est à lire avec toutes les réserves possibles compte tenu de l'observation énoncée plus haut. Les importations de 1961 concernant seulement les amandes, les importations ultérieures comprenant aussi des noix en quantité importante, ce qui rend l'interprétation des chiffres impossible. En tout état de cause nous pouvons dire cependant que les réexpéditions (amandes) sont en nette augmentation.

### 1-1.5- Autres fruits tropicaux

Sont regroupées dans cette rubrique les avocats, les mangues, les mangoustans, les papayes, etc...

Le tableau 1.150 donne l'évolution des importations depuis 1950.

De ce tableau il ressort :

- qu'il y a une augmentation de la consommation des produits tropicaux, mais les quantités importées sont variables
- qu'à partir du tableau donnant la valeur des produits nous pouvons en déduire qu'il n'y a pas d'homogénéité dans les produits car il n'y a pas de lien entre les quantités et les prix.

T A B L E A U 1.131

EVOLUTION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS DE NOIX DE COCO

	1962		1963		1964		1965	
	tonnes	millier UC	tonnes	millier UC	tonnes	millier UC	tonnes	millier UC
Importations	1658,4	206	1861,7	226,2	1885,2	245,2	1711,6	224,6
Réexpéditions	1,7	0,8	0,2	0,3	40,2	8,	29,7	4,9
Consommation apparente	1656,7	205,2	1861,5	225,9	1845	237,2	1681,9	219,7

TABLEAU 1.132

EVOLUTION DES IMPORTATIONS DE NOIX DE COCO PAR PAYS D'ORIGINE

Pays	Années		1962		1963		1964		1965	
	tonnes	millier. UC	tonnes	millier. UC	tonnes	millier. UC	tonnes	millier. UC		
CEYLAN	1419,0	180,3	1533,4	192,0	1459,7	180,	1436,2	190,		
ZANZIBAR	-	-	190,9	19,8	-	-	-	-		
MOZAMBIQUE	-	-	-	-	-	-	-	-		
BRESIL	-	-	-	-	-	-	-	-		
TANGANYIKA	197,5	20,6	-	-	-	-	-	-		
INDE	-	-	-	-	-	-	-	-		
AUTRES	41,9	5,1	137,4	14,4	425,5	475,2	275,4	34,6		
TOTAL	1658,4	206,	1861,7	226,2	1885,2	245,2	1711,6	224,6		

T A B L E A U 1.141

EVOLUTION DES IMPORTATIONS ET DES REEXPEDITIONS DE NOIX DE CAJOU

DEPUIS 1962

	1962		1963		1964		1965	
	tonnes	millier UC	tonnes	millier UC	tonnes	millier UC	tonnes	millier UC
	Importations	185,1	141,2	822	219,6	572,8	184,1	424,5
Réexpéditions	-	-	0,2	0,3	0,1	0,2	4,9	1,6
Consommation apparente	185,1	141,2	821,8	219,3	572,7	183,9	419,6	170,7

TABLEAU 1.150

EVOLUTION DES IMPORTATIONS D'AUTRES FRUITS TROPICAUX EN ITALIE

	1960		1961		1962		1963		1964		1965	
	tonnes	millier UC	tonnes	millier UC	tonnes	millier UC	tonnes	millier UC	tonnes	millier UC	tonnes	millier UC
Importations	7,5	...	4,7	3,6	20,4	7,4	16,5	13	10,2	8,3	14,0	11,5
Réexpéditions	...		-	-	7,2	2,9	2	1,3	1,5	0,9	0,4	0,1
Consommation apparente	7,5		4,7	3,6	13,2	4,5	14,5	11,7	8,7	7,4	13,6	11,4

TABLEAU 1.151

EXPORTATIONS D'ISRAEL ET D'AFRIQUE DU SUD

VERS L'ITALIE (dattes - ananas - mangues et autres fruits frais)

	1960		1961		1962		1963		1964		1965	
	tonnes	millier UC	tonnes	millier UC	tonnes	millier UC	tonnes	millier UC	tonnes	millier UC	tonnes	millier UC
	Afrique du Sud	négl.	négl.	négl.	négl.	33	11	négl.	négl.	négl.	négl.	négl.
Israël	3	2	2	1	7	5	10	9	11	8	10	8



Pour préciser l'importance des fruits tropicaux sur le marché italien et savoir notamment l'importance qu'avait l'avocat nous avons fait des recherches dans les statistiques d'exportations d'Israël et de l'Afrique du Sud, pays qui exportent presque exclusivement des avocats vers l'Italie. Le tableau 1.151 donne les exportations de ces pays vers l'Italie.

Ce tableau comparé au précédent nous permet de dire :

- que les importations d'avocats ont beaucoup augmenté depuis 1960. Sur la base de 100 en 1960 elles sont à 330 en 1965. Cependant depuis 1963 il y aurait stabilisation des quantités importées.
- que, comparés aux importations totales de fruits tropicaux, les avocats représentent 75% du total. Nous voyons donc que les autres importations sont véritablement négligeables (4 tonnes en 1965).

#### 1.2. - Les fruits en conserve

On ne trouve, en Italie, pratiquement que des conserves d'ananas.

Sont appelés conserves :

- les conserves d'ananas - en tranches (entières ou brisées)  
- en marmelade ou confiture
- les jus d'ananas.

#### 1-2.1- Conserves d'ananas

Les statistiques douanières italiennes ne permettent pas de trouver un poste spécial pour les conserves d'ananas qui sont mélangées avec toutes les autres conserves dans le poste "fruits conservés avec adjonction de sucre".

Pour évaluer le marché nous avons donc été amenés à procéder d'une autre manière en consultant les statistiques d'exportations des pays réputés exportateurs.

Nous avons ainsi obtenu pour l'année 1965 une estimation des importations italiennes de conserves d'ananas. Elles proviennent principalement :

Hawai	1.142 t
Formose	2.236 t
Côte d'Ivoire	179 t
Total	<u>3.557 t</u>

1-2.2- Jus d'ananas

Les statistiques douanières donnent les chiffres suivants :

Importations	1962	1963	1964	1965
en tonnes	309,1	293,6	190,0	255,2

Ces chiffres sont à examiner avec la plus grande réserve. En effet l'enquête auprès des principaux fournisseurs de jus d'ananas à l'Italie, c'est à dire la Côte d'Ivoire (Salci) et les Etats-Unis (Libby's), font apparaitre des chiffres tout à fait différents :

- exportations de la Côte d'Ivoire en 1965 : 80 tonnes
  - exportations de la Libby's en 1965 : 632 tonnes
- 712 tonnes

La Libby's estimant faire environ 70% du marché des jus d'ananas il semblerait plus exact de retenir le chiffre de 1.000 tonnes plutôt que le chiffre officiel de 225 tonnes qui est sans doute erroné.

2<sup>ème</sup> Partie

STRUCTURE DE LA DISTRIBUTION

Le marché italien compte en 1965 près de 53 millions de personnes. Il n'y a pas, comme en France, une véritable Capitale et des villes de moindre importance. En effet, si Rome est la Capitale administrative, Milan est sans conteste la capitale économique et ces deux villes sont les plus importantes comme marchés consommateurs. Mais il y a lieu de ne pas négliger non plus des villes telles que Gênes, Naples et Palerme dont la population est importante, qui sont des ports d'arrivée de ces produits et donc des consommateurs par excellence, des villes telles que Turin et Bologne qui sont des capitales économiques secondaires mais avec une population à pouvoir d'achat élevé et enfin, des villes telles que Venise, Florence... qui sont extrêmement intéressantes car elles reçoivent beaucoup de touristes, notamment des Américains qui connaissent et aiment ces produits.

En résumé, nous pouvons retenir que le marché italien se présente, d'une manière particulière : de nombreuses villes, d'inégale importance, mais toutes susceptibles d'être un marché consommateur (par rapport à la population globale, les villes de 100.000 habitants regroupent 13 millions de personnes, soit 25% environ du total), éloignées les unes des autres. Si l'on ajoute à cette situation géographique, la petite taille du marché des fruits tropicaux en général, et particulièrement en Italie, où en dehors de toute autre considération il y a une forte concurrence exercée par les nombreux fruits métropolitains, nous voyons déjà la difficulté qu'il y a à distribuer les fruits tropicaux.

## 2.1. - Réglementation des importations

Les réglementations concernent :

- les droits de douane
- les licences d'importations
- les différentes restrictions sanitaires.

### 2-1.1- Droits de douane

Le tableau 2.1.1.1. donne les numéros de nomenclature douanière.

Le tableau 2.1.1.2. donne l'évolution des droits de douane depuis 1957.

Le tableau 2.1.1.3. donne les droits complémentaires perçus pour ces fruits.

TABLEAU 2.1.1.1.

NOMENCLATURES DOUANIERES

Ananas frais	08.01.14
Dattes	08.01.01
Noix de coco fraîche	08.01.16
Pulpe déshydratée de noix de coco	08.01.15
Noix de cajou	08.01.18
Autres fruits tropicaux frais	08.01.22
Autres fruits tropicaux non dénommés frais	08.01.23
Conserves d'ananas (1)	
1 Kg ou moins	20.06.29
plus de 1 Kg	20.06.26
Jus d'ananas	
emballages de 1 l ou moins	20.07.73
emballages de + de 1 l	20.07.36

(1) depuis le 1er Janvier 1966

EVOLUTION DES DROITS DE DOUANE EN ITALIE DEPUIS 1957

	Droit base 1957	1/1/59		1/1/61		1/1/62		1/7/62		1/7/63		1/1/65		1/1/66		1/7/68	
		CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE EAMA	TIERS
<b>08.01</b>																	
<b>Dattes</b>																	
15 Kg	13	11,70	13	3,50	7,10	3,50	7,10	3,10	12	2,50	12	2,50	12	2	12	0	12
0,5 Kg	13	11,70	13	10,40	13	9,10	12	8,60	12	7,80	12	6,50	12	5,20	12	0	12
0,5 Kg	13	11,70	13	9,80	13	8,40	12	7,50	12	7,10	12	5,80	12	4,50	12	0	12
<b>Bananes</b>	36	32,40	36	25,20	36	25,20	31,20	22,60	28	0	20	0	20	0	20	0	12
<b>Ananas</b>	16	14,40	16	12,80	16	11,20	14,80	10	13,30	0	9	0	9	0	9	0	9
<b>Noix de coco</b>	12	10,80	12	9,60	12	8,40	9,90	8,40	9,90	7,50	8,90	6	8,90	4,80	7,80	0	4
<b>Noix de cajou</b>	9	8,10	9	7,20	9	6,30	7,80	5,60	7	5,40	7	4,50	7	3,60	6,60	0	5
<b>Autres fruits</b>	16	14,40	16	12,80	16	11,20	14,80	10	13,30	9,60	13,30	8	13,30	6,40	13,30	0	12
<b>20.06</b>																	
<b>Ananas</b>																	
sans alcool > 1 K	16	14,40	16	12,80	16	11,20	18,10	10	18,10	9,60	18,10	8	18,10	6,40	20,20	0	23
avec sucre > 1 K	16	14,40	16	12,80	16	11,20	19,30	10	18,70	9,30	18,70	8	18,70	6,40	21,40	0	25
sans alcool > 4,5	22	19,80	22	17,60	22	15,40	23	13,80	23	13,20	23	11	23	8,80	23	0	23
sans sucre < 4,5	22	19,80	22	17,60	22	15,40	23	13,80	23	13,20	23	11	23	8,80	23	0	23
<b>20.07</b>																	
<b>Jus d'ananas</b>																	
dens. > 1,33 0 à 15% sucre	16	14,40	16	12,80	16	11,20	23,80	10	23,80	9,60	23,80	8	23,80	6,40	31,60	0	42
dens. > 1,33 > 15% sucre	18	16,20	18	14,40	18	12,60	25,20	11,30	25,20	10,80	25,10	9	25,20	7,20	32,40	0	42
dens. ≤ 1,33 à 15% sucre	16	14,40	16	12,80	16	11,20	17,80	10	17,20	9,60	17,20	8	17,20	6,40	18,40	0	20
dens. ≤ 1,33 > 15% sucre	18	16,20	18	14,40	18	12,60	19,20	11,30	19,20	10,80	19,20	9	19,20	7,20	20	0	20

TABLEAU 2.1.1.3.

DROITS COMPLEMENTAIRES AUX DROITS DE DOUANE  
PERCUS SUR LES FRUITS TROPICAUX

<p>1°/ - <u>Taxes et droits</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Impôt formalité douanière</li><li>- Droit statistique</li><li>- Impôt général d'entrée pour 20,06 et 20,07 seulement</li></ul>	<p>0,50% sur prix CAF 0,016 UC/100 Kg 4% sur prix CAF</p>
<p>2°/ - <u>Taxe de compensation</u></p> <p>pour 20,06 et 20,07 seulement</p>	<p>4% sur prix CAF</p>
<p>3°/ - <u>Taxe de consommation sur le sucre</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <u>20,06</u> : conserves avec sucre</li><li>- <u>20,07</u> : de 1 à 15% de sucre plus de 15% de sucre</li></ul>	<p>0,022 UC/1 Kg net 0,005 UC/1 Kg net 0,032 UC/1 Kg net</p>

## 2-1.2- Licences d'importations

2.121 - Ananas : en principe il n'y a aucune restriction et il n'est demandé aucune licence d'importation pour les produits originaires du Portugal, de la Côte d'Ivoire et de l'Afrique du Sud, mais les importations sont réglementées pendant les différents mois de l'année.

2.122 - Dattes : une licence d'importation est nécessaire pour importer les dattes en provenance de Tunisie, Algérie, France. Les importations sont libres toute l'année.

2.123 - Noix de coco : peuvent entrer librement à n'importe quel moment de l'année sans licence d'importation les noix de Ceylan, du Brésil et du Mozambique.

2.124 - Fruits en conserve : aucune restriction.

## 2-1.3- Prescription phyto-sanitaires

### 2.131 - Ananas

En vertu de la circulaire n° 20.552 du 1.2.1966 du Ministère de l'Agriculture, l'importation des ananas en provenance des pays indiqués ci-dessous est autorisée du 1er novembre au 30 juin.

Pays concernés : Indes - Açores - Madagascar - Réunion - Côte d'Ivoire - Guinée - Vénézuéla - Cameroun - Gadeloupe - Martinique

Il faut bien noter que cette réglementation est en fait une sorte de contingentement car, surtout pour les fruits frais où le stockage est impossible, la restriction une partie de l'année conduit à réduire les quantités importées.

C'est pour cela que les importateurs italiens ont déjà essayé d'obtenir un adoucissement de ces mesures phyto-sanitaires. Ils ont, semble-t-il, déjà obtenu certains résultats puisqu'en 1963 l'autorisation d'importer couvrait la période du 1er décembre au 1er février ; de 1963 à 1965, cette période allait du 1er décembre au 30 juin.

Depuis 1966, cette autorisation couvre la période du 1er novembre au 30 juin.

### 2.132 - Avocats - Mangues

Par circulaire n° 20.602 du 15.2.1964 le Ministère de l'Agriculture a autorisé l'importation d'avocats en provenance du Vénézuéla du 1er décembre au 28 février.

La circulaire n° 20.293 du 19.1.1965 permet l'importation d'avocats en provenance d'Afrique du Sud du 1er juillet au 30 avril, et les importations en provenance du Bassin Méditerranéen sont libérées.



L'importation de mangues (circulaire n° 20.293 du 19.1.1965) est autorisée seulement en faveur de l'Inde pour la période du 1er décembre au 28 février de chaque année.

## 2.2. - Circuits de distribution

### 2-2.1. - Les fruits frais

Les fruits frais sont distribués par le circuit classique :

- importateur
- grossiste
- demi-grossiste
- détaillant.

### 2-2.2. - Importateurs

#### 2.211.1 - Nombre d'importateurs

Il y aurait en Italie une trentaine d'importateurs qui feraient le commerce des fruits tropicaux.

L'importation des ananas est fortement concentrée entre trois importateurs qui représentent la plus grande part du marché. Le principal d'entre eux est fortement spécialisé et ne s'occupe que d'ananas à l'exclusion des autres fruits tropicaux, mais il est aussi importateur de bananes. Cet importateur ferait 70 à 80% du marché.

Les autres fruits tropicaux d'importance non négligeable : dattes et noix de coco ainsi que les ananas (mais en très faible quantité) sont commercialisés par tous les importateurs de fruits tropicaux.

Les fruits tropicaux rares et sur le marché encore à titre d'échantillon (avocats - mangues - papayes - etc...) n'intéressent que cinq importateurs italiens au maximum.

#### 2.211.2 - Attributions des importateurs

La plupart des importateurs achètent ferme les fruits tropicaux et jouent eux-mêmes le rôle de grossiste. Mais il y a aussi le cas où l'importateur n'est que commissionnaire et où le grossiste traditionnel entre dans le circuit.

En fait il s'agit presque toujours de ce que l'on peut appeler un circuit long car même quand l'importateur est aussi grossiste, il distingue sa fonction grossiste de sa fonction importateur.

### 2.211.3 - Relations des importateurs avec leurs fournisseurs

Dans ce domaine les achats sont faits selon les besoins. La pratique des contrats est peu diffusée dans ce secteur. Ce fait est attribué au caractère contraignant d'un contrat de cette sorte qui obligerait notamment l'importateur à :

- acheter des quantités stables
- accepter le prix

Les importateurs ont des quantités de cocontractants dans les divers pays fournisseurs qui peuvent être soit des exportateurs, soit des producteurs, soit des organismes gouvernementaux, etc... La seule exception est la COPAM qui a, en Italie, l'exclusivité de vente des fruits d'Israël.

### 2.211.4 - Importance des fruits tropicaux dans le chiffre d'affaires total des importations

Pour l'ensemble des importateurs, les fruits tropicaux ne représentent qu'une part faible de leur chiffre d'affaires total. Pour sept d'entre eux, le chiffre d'affaires "fruits tropicaux" représenterait entre 11 et 20 % de leur chiffre d'affaires total ; pour les autres, il est au-dessous de 10%. Il faut noter qu'en Italie, les pomelos sont compris dans les fruits tropicaux et qu'il faut donc les inclure dans ce pourcentage.

### 2.211.5. - Action des importateurs

Le rôle traditionnel de l'importateur est de rechercher les produits étrangers susceptibles d'être vendus, d'entrer en contact avec les producteurs et de trouver les clients. L'importateur peut en outre avoir une action plus complète en orientant les producteurs, en reconditionnant la marchandise après réception pour la vente au détail et enfin en organisant la promotion des ventes.

Les importateurs italiens ne sont pas encore véritablement préoccupés de lancer les fruits tropicaux, aussi se bornent-ils seulement à servir d'intermédiaires sans susciter précisément une demande. Etant eux-mêmes grossistes ou ayant des liens étroits avec les grossistes en alimentation qui sont déjà leurs clients ils ne se préoccupent pas de rechercher des clients nouveaux.

Nous avons recensé peu d'actions de promotion suscitées par des importateurs exception faite de l'Office Commercial d'Israël qui s'appuie toujours sur des importateurs du pays.

En matière de présentation des produits leur action est nulle, sauf pour les dattes où il y a achat en vrac et reconditionnement en petites boîtes (le coût de ce reconditionnement est de 20% environ du prix de vente) ; les importateurs italiens vendent les fruits en l'état, tels qu'ils arrivent sur les quais sans présentation particulière.

Etant pour la plupart importateurs de bananes, ils utilisent leurs installations habituelles pour entreposer les fruits tropicaux. Nous n'avons relevé aucune installation spéciale pour ces produits.

2.211.6. - Clientèle des importateurs

Elle est surtout composée de grossistes qui, à leur tour, vendront soit à des demi-grossistes, soit à des chaînes de magasins, soit au détail indépendant.

Nous avons noté que le principal importateur de fruits tropicaux n'avait qu'un seul client : il s'agit d'un des plus importants grossistes italiens qui achète toute la marchandise proposée par l'importateur et la distribue comme il l'entend.

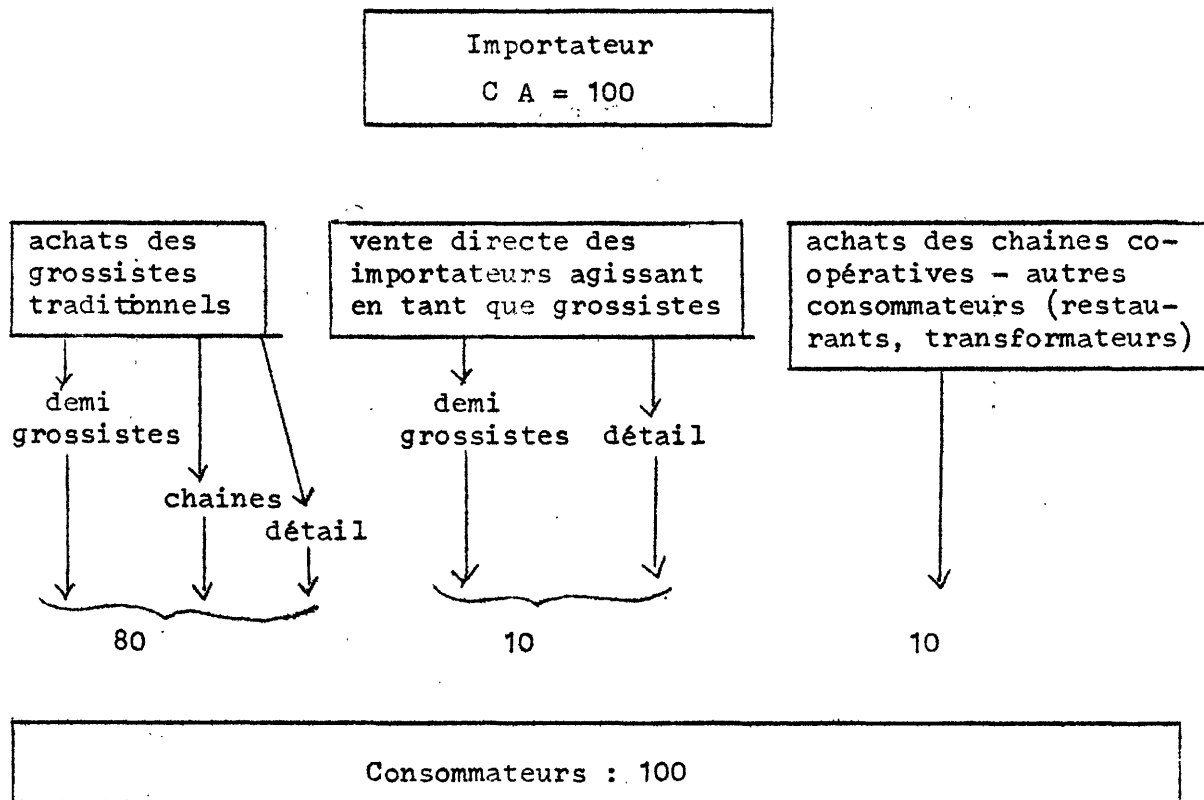
Les importateurs vendent aussi directement à des détaillants quand ils sont aussi grossistes pour une région.

Ils vendent aussi :

- à des chaînes de magasins
- à des coopératives.

Si l'on devait estimer très approximativement la part du chiffre d'affaires des fruits qui utilise le circuit court (c'est à dire sans passer par le grossiste), elle serait évaluée à 10% seulement du marché.

Cela donnerait l'organigramme suivant :



Cet organigramme représente des flux en chiffre d'affaires. En nombre d'entreprises il serait très différent car le plus gros chiffre d'affaires est fait par un seul grossiste qui achète la totalité des produits d'un seul importateur qui fait lui-même 70 à 80% des importations de fruits tropicaux.

### 2.211.7 - Marges

Les marges des importateurs sont estimées à 8-10% du prix de vente au grossiste.

## 2.212 - Grossistes

### 2.212.1 - Nombre

Il s'agit là des grossistes traditionnels et ils sont extrêmement nombreux (de l'ordre du millier). L'éloignement des différents centres de consommation rend nécessaire, plus que partout ailleurs dans le Marché Commun, la fonction de répartition ; aussi le grossiste en Italie a-t-il une place non négligeable dans le marché. On distingue deux sortes de grossistes :

- les grossistes proprement dits à influence nationale
- les demi-grossistes à influence plus régionale et qui s'approvisionnent chez les grossistes.

### 2.212.2 - Attributions

Compte tenu de la remarque faite plus haut, c'est le grossiste qui a la fonction commerciale la plus importante. C'est lui qui distribue les produits sur le marché. Si certains circuits de distribution lui échappent et si ces derniers n'ont pas la possibilité de se fournir chez l'importateur, ils sont perdus comme points de vente.

### 2.212.3 - Importance des fruits tropicaux dans le chiffre d'affaires

Nous avons vu qu'il n'y a pas de grossistes spécialisés dans la distribution des fruits tropicaux. Les fruits tropicaux ne dépassent jamais 20% au maximum du chiffre d'affaires grossistes (y compris le pomelo).

### 2.212.4 - Action

Le grossiste se charge de rechercher les clients, de leur proposer des produits et de les approvisionner pour des produits qui sont en très faibles quantités sur un marché qui possède des centres de consommation très dispersés ; il semble que le grossiste puisse seul jouer un rôle intéressant, car il possède déjà une structure permettant de livrer des produits en quantité négligeable dans le cadre de livraisons plus importantes. Il est donc bon que les importateurs italiens soient si étroitement liés avec les grossistes.

### 2.212.5 - Clientèle

La clientèle du grossiste ou du demi-grossiste est le détail traditionnel. Nous avons vu plus haut l'intérêt qu'il y a pour le marché italien à ce que les grossistes collaborent avec les importateurs. Nous ne devons pas oublier cependant qu'il y a un commerce moderne qui se développe et que l'expansion des supermarchés, magasins populaires,

est non négligeable notamment parce que ce type de magasins attire des consommateurs jeunes, curieux et qui sont susceptibles d'être intéressés par des produits nouveaux. Or les relations entre importateurs et grossistes sont souvent contractuelles et il pourrait y avoir refus de vente de l'importateur si l'on ne passe pas par le grossiste habituel. Cette situation peut gêner le développement des ventes dans des circuits que l'étude effectuée dans les autres pays a montré comme particulièrement favorables à la promotion des fruits tropicaux.

#### 2.212.6 - Marges

La marge brute des grossistes pour ces produits serait de l'ordre de 12 à 15% du prix de vente.

#### 2.213- Détaillants

Il y a lieu de distinguer d'une part l'ananas qui est distribué par un nombre déjà appréciable de détaillants et les autres fruits tropicaux qui ne sont encore sur le marché qu'à titre d'échantillon.

##### 2.213.1. - Les points de vente

###### 2.123.11 - Ananas

C'est un fruit connu et distribué par la plupart des détaillants en fruits dans les grandes villes. Vendu il y a quelques années encore exclusivement par les détaillants de luxe, on trouve aujourd'hui des ananas dans presque toutes les villes de plus de 100.000 habitants (soit 25% de la population totale) et dans tous les types de magasins et même sur les marchés.

###### 2.213.12 - Autres fruits tropicaux

Les avocats et les mangues se trouvent chez tous les détaillants de luxe en particulier dans les très grandes villes, Rome et Milan notamment. Ils n'apparaissent que rarement dans les autres types de magasins.

Les autres fruits sont pratiquement inconnus et n'apparaissent chez les détaillants que très occasionnellement.

##### 2.213.2 - Attribution et action

Les détaillants achètent soit aux importateurs, (quand il s'agit de chaînes notamment), soit aux grossistes, les quantités qu'ils estiment nécessaires. Ils sont en contact avec le consommateur et peuvent donc susciter le désir d'acheter un produit inconnu. L'enquête en Italie a révélé qu'un cinquième environ des détaillants interrogés aurait essayé de mettre en vente dans leur boutique des fruits exotiques tels que mangues - avocats ou papayes. Il a été difficile, surtout une première fois de vendre ces produits. Cependant quand le détaillant a fait un effort de promotion les fruits tels qu'ananas et avocats ont pu se vendre davantage.

### 2.213.3 - Importance des fruits tropicaux dans le chiffre d'affaires total

Les fruits tropicaux représentent toujours une part très modeste du chiffre d'affaires des détaillants, même quand il s'agit de spécialistes en produits exotiques. Il est apparu au cours de l'enquête que, pour la majeure partie des détaillants interrogés, les fruits tropicaux représentent environ 10 à 20% du chiffre d'affaires total (1). Il y a lieu de noter que ce chiffre n'est pas représentatif de l'ensemble du circuit des commerçants en alimentation ou en primeurs mais plutôt du groupe particulier des fruitiers de luxe. Pour les autres, plus nombreux et ayant un chiffre d'affaires plus important, les fruits tropicaux ne représentent qu'une part nulle ou quasi négligeable.

### 2.213.4 - Clientèle

La clientèle du détaillant est le consommateur final. Les restaurants et les collectivités sont l'exception.

### 2-22- Fruits en conserve

Il n'y a pas véritablement, comme en France par exemple un circuit spécial pour les fruits en conserve. Du fait qu'il n'y a pas de licence d'importation, les mêmes importateurs de fruits tropicaux importent à la fois des fruits frais et des fruits en conserve.

Il faut cependant noter que les principales conserves de fruits tropicaux -c'est à dire surtout l'ananas- proviennent des Etats-Unis et que la Libby's (70% environ du marché total des ananas en conserve) comme la Delmonte ont des agents en Italie et jouent eux-mêmes le rôle d'importateurs.

En résumé, 10 à 15 % des fruits tropicaux en conserve consommés sur le marché seraient seulement commercialisés par les importateurs italiens. Les grossistes et les détaillants sont souvent les mêmes pour les fruits frais et les conserves sauf en cas de vente sur les marchés de quartier où il n'y a alors que des ventes de produits frais.

### 2.3. - Les prix pratiqués

Nous avons rassemblé dans les tableaux suivants les prix d'achats aux importateurs et les prix de ventes aux consommateurs pratiqués dans les grandes villes italiennes pour les fruits tropicaux existants sur le marché italien.

(1) Les pamplemousses sont compris dans ce pourcentage.

Pour un certain nombre de produits il n'a pas été possible de déterminer les prix à l'importation car ceux-ci ont été regroupés dans une rubrique générale.

2-31- Ananas

Le tableau 2.130 donne le prix de vente des ananas aux différents stades de la distribution, suivant leur origine.

TABLEAU 2.130

DECOMPOSITION DES PRIX DE VENTE DES ANANAS EN ITALIE

(en UC)

	Prix moyen importation	Prix de gros	Prix de détail grand magasin ou détaillant de quartier	Prix détail magasin de luxe
Côte d'Ivoire	0,330	0,360	0,650	0,800
Autres origines	0,610	0,670/0,720	0,800/0,960	1,600/1,920

Le tableau ci-dessus est valable pour l'année 1965 car les statistiques douanières ne donnent de prix à l'importation que pour les ananas de Côte d'Ivoire, les ananas d'autres origines étant tous regroupés dans la même rubrique.

Pour avoir une idée plus précise des prix à l'importation des ananas de différentes origines il est nécessaire de remonter à 1963. Pour cette date les prix moyens à l'importation sont :

Ananas des Açores	0,55 UC le kg
Ananas de Côte d'Ivoire	0,30 UC le kg
Ananas d'Australie	1,50 UC le kg
Ananas d'autres origines	0,52 UC le kg

Le prix de l'ananas d'Australie mérite un commentaire. En premier lieu il faut dire qu'il s'agit d'une importation très faible (1 tonne 8) et de variétés différentes de celles que l'on rencontre habituellement en Europe (Cayenne lisse). On peut donc considérer qu'il s'agit d'un autre produit.

L'Ananas des Açores est le plus cher, 80% plus élevé que celui de la Côte d'Ivoire. Les ananas en provenance d'autres origines sont importés à des prix relativement élevés puisqu'ils se rapprochent des prix de l'ananas des Açores qui offrent la meilleure qualité de fruit.

Si l'on compare les chiffres de 1963 et de 1965 nous pouvons dire :

- que les prix à l'importation n'ont pas beaucoup varié depuis 1963 pour les ananas de Côte d'Ivoire (0,30 UC en 1963 et 0,33 en 1965)
- que les prix des ananas d'autres origines ont plus augmenté (0,52 contre 0,61)
- si l'on retient le prix moyen de 1963 pour l'ananas des Açores, c'est à dire 0,55 UC, nous pouvons estimer qu'il est vendu au détail de 1,6 à 1,9 UC, soit trois fois environ son coût à l'importation. Cela s'explique par le fait que les ananas des Açores sont distribués par les détaillants fruitiers de luxe qui ont des marges très fortes.

Entout état de cause, nous pouvons retenir de cette étude sur les prix que si les ventes des ananas de Côte d'Ivoire se développent en Italie il y aura une baisse importante des prix des ananas sur le marché.

Cette constatation est intéressante car le prix moyen de vente des ananas est parmi les plus élevés du Marché Commun.

#### 2-32- Avocat

L'avocat étant regroupé avec les autres fruits tropicaux, il n'a pas été possible de trouver le prix à l'importation. Les prix pratiqués par le marché sont les suivants :

	Prix de gros	Prix de détail magasin de quartier ou magasin de luxe	Prix détail de luxe
Avocat d'Israël (le plus répan- du)	1,120/1,600 UC	-	1,600/2,400 UC
Avocat d'Afrique du Sud	1,120/1,600 UC	-	1,600/2,400 UC

Cependant, comme l'avocat représente près de 75% des fruits tropicaux, nous pouvons estimer que le prix moyen à l'importation donne une idée du prix d'achat de l'importateur d'avocat, soit 0,83 UC. Ce prix serait à prendre seulement comme une estimation.

Nous voyons que les avocats d'Israël comme ceux d'Afrique du Sud sont vendus sur le marché au même prix. Il est rare d'ailleurs que le consommateur sache même qu'il s'agit de produits d'origines différentes qui apparaissent sur le marché à des périodes distinctes.



Là encore et plus encore que pour l'ananas, nous pouvons noter l'importance du prix de ce fruit pour le marché italien. Nous voyons d'ailleurs que les avocats ne sont vendus en Italie que par les détaillants de luxe. Les détaillants de quartier et même les grands magasins ne se sont encore intéressés que très peu à ce produit d'un prix de vente très élevé.

Par rapport aux pays du Marché Commun, les avocats sont vendus en Italie à des prix comparables à ceux pratiqués par les Pays-Bas ou l'U.E.B.L. mais presque deux fois plus cher qu'en Allemagne et surtout en France où ce fruit est déjà mieux implanté, plus connu et consommé en plus grande quantité.

### 2-33- Dattes

Le prix moyen à l'importation est de	0,306 UC
Le prix de gros est variable entre	0,560 et 0,800 UC
Le prix de détail varie entre	0,800 et 1,120 UC

Il y a lieu de noter que la différence importante que l'on constate entre les prix à l'importation et les prix au stade du gros s'explique par le fait qu'il intervient une transformation importante qui est le reconditionnement de dattes importées en vrac et revendues ensuite en petites boîtes. Nous avons noté plus haut que le coût de conditionnement représentait environ 20% du prix de vente en gros soit entre 0,112 et 0,160 UC qu'il faut donc déduire du prix d'achat du grossiste pour obtenir la marge de l'importateur.

On peut remarquer que les prix des dattes sur le marché italien sont beaucoup moins forts que sur les autres marchés de la Communauté. Cela s'explique par le fait que l'Italie est traditionnellement importateur et réexporte vers le reste de l'Europe les dattes reconditionnées. Nous avons même vu plus haut dans le chapitre consacré au marché en général (1ère partie) que l'Italie a eu tendance dans les dernières années à développer cette fonction de réexportateur.

### 2-34- Autres fruits tropicaux

Nous avons vu qu'il n'était pas possible pour ces produits de déterminer les prix à l'importation.

Nous avons essayé de déterminer les prix du marché pour les produits recensés chez les détaillants italiens.

Nous avons aussi pu repérer les prix suivants :

#### - Mangues :

Prix moyen de gros	2,400 à 2,880 UC le kg
Prix moyen de détail	3,200 à 3,520 UC le kg

#### - Litchis :

Prix moyen de gros	2,400 UC le kg
Prix moyen de détail	4,000 UC le kg

La cherté de ces fruits ne les rend disponibles que chez les fruitiers de luxe. Nous pouvons noter que, là encore, les prix sont environ le double des prix français.

En conclusion de ce chapitre, conclusion que nous reprendrons dans le chapitre sur les obstacles au développement du marché, nous pouvons noter que tous les produits que nous avons à étudier, y compris l'ananas sont des fruits vendus en Italie à des prix élevés ; ils sont dans la tranche la plus haute des prix pratiqués par le Marché Commun et incomparablement plus hauts que les fruits métropolitains qui sont sur le marché et représentent une concurrence encore plus redoutable que dans les autres pays de la Communauté parce qu'il y a de nombreuses variétés inconnues ailleurs et que l'on trouve en Italie.

3ème Partie

CONSOMMATION

La consommation des fruits tropicaux est très restreinte en Italie. Cette consommation, la plus faible du Marché Commun, concerne aussi bien les fruits frais que les fruits en conserve.

Nous avons déjà noté que la structure même du marché italien rendrait, par la dispersion de ses centres de consommation potentiels, la situation difficile pour un produit distribué en quantité limitée.

Nous traiterons ici des habitudes de consommation et nous rechercherons l'incidence des comportements en matière de consommation de fruits tropicaux.

### 3.1. - Habitudes de consommation

#### 3.11- Consommation des fruits frais en général

D'après les statistiques de l'O.C.D.E., l'Italie serait avec l'Allemagne le plus gros consommateur de fruits frais du Marché Commun.

La consommation par personne de fruits frais, pour 1963-1964, était en Italie de 93,3 kgs par an, en Allemagne de 94,8 kg, en U.E.B.L. de 48,5 kgs, en France de 56,1 kgs et aux Pays-Bas de 55,1 kgs.

L'Italie pays producteur de fruits peut proposer sur son marché des produits métropolitains variés à des prix défiant la concurrence des produits étrangers et en quantité importante.

Le tableau 3.110 donne les productions italiennes d'agrumes et autres fruits frais.

TABLEAU 3.110

#### LES PRODUCTIONS ITALIENNES DE FRUITS

(en tonnes)

	1961	1962	1963	1964
Agrumes (oranges, mandarines, citrons)	1.477.100	1.238.000	1.617.500	1.818.300
Autres fruits frais (pêches, abricots, poires, cerises, pommes, figues, etc)	4.687.300	4.760.900	5.268.700	5.475.200

3-12- Consommation de conserves en général

Le tableau 3.120 donne d'une part la production italienne de fruits en conserve et d'autre part les échanges, ce qui nous permet d'estimer les consommations apparentes.

Il est difficile d'estimer à partir de ce tableau les consommations de fruits en conserves et de jus de fruits. Mais, pour l'ensemble, nous obtenons une consommation apparente en 1964 de 126.000 tonnes soit une consommation par personne de l'ordre de 2,4 kgs par an.

TABLEAU 3.120

EVOLUTION DE LA PRODUCTION, DES IMPORTATIONS  
EXPORTATIONS DE FRUITS EN CONSERVE EN ITALIE  
(en tonnes)

	1962	1963	1964
<u>Production</u>			
- Fruits en conserve	58.500	60.000	65.000
- Marmelades et confiture	53.000	55.000	55.000
- Jus de fruits	40.000	40.000	40.000
Importation de conserves et jus de fruits			
Exportation de conserves et de jus	38.159	29.508	37.512

Si l'on compare ces consommations avec les autres consommations du Marché Commun, nous pouvons remarquer qu'elles sont les plus faibles : Allemagne 5,6 kgs par an - France 4,7 kgs par an - Pays-Bas 8,6 kgs de fruits en conserves par an (sans compter les jus de fruits pour ce dernier pays).

### 3.2. - Consommations de fruits tropicaux

Nous avons noté plus haut des habitudes de consommations caractéristiques de l'Italie : d'une part, une forte consommation de fruits frais, due sans doute en grande partie au fait que l'Italie est producteur de fruits, d'autre part, une consommation encore très faible de conserves.

Ces habitudes ont-elles une incidence sur la consommation des fruits tropicaux ?

#### 3.21- Fruits frais

##### 3.21.1 - Ananas

Depuis 1961, les consommations d'ananas frais par personne se sont développées ainsi :

- 1961	2 grs par personne et par an
- 1962	4 grs par personne et par an
- 1963	6 grs par personne et par an
- 1964	10 grs par personne et par an
- 1965	11 grs par personne et par an

Bien que très faible encore, cette consommation a tendance à se développer ; le développement de la consommation depuis 1963 pourrait être dû à un adoucissement des réglementations phyto-sanitaires. La consommation d'ananas représente 1/10.000 de la consommation totale des fruits frais. Il semble difficile d'établir un rapport entre cette consommation et la consommation générale des fruits. Il y aurait plutôt lieu de considérer qu'il s'agit de produits particuliers pour lesquels il y a des habitudes de consommation spéciales qui peuvent être modifiées sans influencer les habitudes profondes.

##### 3.21.2. - Dattes

Comme dans tous les autres pays du Marché Commun, la consommation des dattes est en baisse depuis 10 ans. Les consommations par personne ont évolué ainsi :

- 1956	165 grs
- 1957	70 grs
- 1958	125 grs
- 1959	84 grs
- 1960	106 grs
- 1961	38 grs
- 1962	61 grs
- 1963	72 grs
- 1964	24 grs
- 1965	82 grs

Cette baisse n'est pas continue et la consommation est très variable d'une année à l'autre.

Cette situation résulte du fait que dans les importations brutes sont comprises des dattes destinées à l'alimentation du bétail. Dès lors, comme c'est le cas en Allemagne, il est difficile d'évaluer la consommation humaine de dattes.

On ne peut, sans trop s'avancer, affirmer que les Italiens n'apprécient plus les dattes. La diététique moderne les conseille dans tous les régimes hypercaloriques ; leur forte teneur en glucose en fait l'aliment rêvé pour les convalescents, les travailleurs de force et les adolescents (cf. tome I, chapitre 1.3.).

Il semble néanmoins que, comme dans les autres pays de la Communauté, la consommation de dattes soit arrivée à un niveau optimum.

Enfin, il ne faut pas négliger que, depuis quelques années, les distributeurs se sont souvent plaints de la mauvaise qualité des produits exposés sur le marché. Ce dernier point n'est certes pas une bonne manière de promouvoir les dattes.

#### 3.21.3. - Noix de coco

C'est le seul des fruits tropicaux à ne pas posséder ce caractère de fruit de luxe. Les quantités importées sont loin d'être négligeables. En effet, si les quantités de noix de coco utilisées telles quelles comme fruits sont relativement peu importantes, il ne faut pas négliger la part prise par la noix de coco râpée, utilisée comme matière première pour faire de la pâtisserie et de la confiserie.

Les quantités importées semblent stables (aux alentours de 30 grs par personne et par an).

#### 3.21.4. - Noix de cajou

Ce poste est difficile à interpréter et la comparaison avec les autres consommations européennes est impossible.

En effet, on importe sans distinction des amandes cajou destinées à être consommées en l'état et des noix de cajou destinées à alimenter une usine de décortiquage des noix. Ces deux produits sont regroupés sous la même rubrique douanière.

Les quantités sont, d'autre part, variables suivant les années ; il est impossible, dès lors, d'estimer la consommation.

Nous pouvons cependant rapporter ici les résultats de l'enquête : les distributeurs pensent que, ces dernières années, la consommation d'amandes de cajou utilisées à l'apéritif, a augmenté ; on a ainsi utilisé les amandes de cajou comme succédané des amandes en pâtisserie parce qu'elles sont aussi bonnes mais moins chères.

#### 3.21.5. - Autres fruits tropicaux

Encore moins connus que les ananas qui sont pourtant peu implantés sur le marché italien, les autres fruits tropicaux sont presque inexistantes.

Il est possible de trouver dans certaines villes, telles Milan et Rome, chez des spécialistes de luxe, des avocats et des mangues mais les autres fruits sont véritablement des curiosités que l'on ne rencontre que par hasard.

Il y a de nombreuses variétés de fruits qui poussent en Italie (Kaki, pastèques, figues de barbarie, etc...) et qui diversifient l'offre; Les produits tropicaux, vendus à des prix très hauts, ont forcément un handicap sérieux quelle que soit leur adaptabilité au goût italien.

Il y a lieu de noter que des essais ont été tentés pour faire pousser des avocats en Sicile. Si ce fruit peut pousser en Italie et devenir un fruit métropolitain, il y a des chances de voir se développer ses ventes car les prix de vente pourront être sérieusement réduits.

### 3.22- Fruits en conserves

Il s'agit exclusivement des conserves d'ananas.

Nous avons (cf. Partie 1) estimé le marché en 1965 à :

- conserves d'ananas	3.557 tonnes
- jus d'ananas	1.000 tonnes

Si l'on rapporte ces consommations à la consommation totale apparente de conserves et de jus de fruits, nous remarquerons que sur une consommation totale de conserves de fruits de l'ordre de 2,4 kgs par an, il y aurait 85 grs de conserves d'ananas. Les conserves d'ananas représenteraient donc 3,5% environ des consommations totales de conserves de fruits. Ce chiffre est faible, certes, mais non négligeable et l'on peut penser que l'évolution des habitudes de consommation en faveur d'une plus grande utilisation des conserves jouera dans le sens de l'expansion des conserves d'ananas. Or, nous notons déjà une tendance au développement de la consommation de conserves. En ce qui concerne le jus d'ananas, il faut cependant tenir compte de produits concurrents, car l'Italie offre à ses consommateurs plus de variétés de produits que les autres pays du Marché Commun et ces jus sont des productions locales offertes à des prix moindres (jus d'abricots - orange - pamplemousse - poire - pomme - raisin - pêche, etc...).

### 3.3. - Evolution probable de la consommation des fruits tropicaux

Compte tenu de ce qui a été dit précédemment, nous pouvons retenir que le marché italien se présente comme un marché difficile. Cependant, il y a une situation tout à fait différente pour les fruits frais et pour la conserve.



Le marché semble apparemment limité pour les fruits frais car il y a abondance de produits et de nombreuses variétés. Si l'on ajoute à cela un développement intéressant des produits surgelés qui permettent d'offrir aux consommateurs, hors saison, des fruits qui, nous l'avons noté lors des enquêtes dans d'autres pays, sont les concurrents des fruits tropicaux, à savoir : fraises, cerises, prunes..., nous voyons les difficultés du marché italien en matière d'expansion de fruits tropicaux.

Cependant, il s'agit de fruits rares, encore inconnus, et c'est peut-être pour cela qu'ils sont malgré tout une chance de voir leur vente se développer car il existe de plus en plus un marché de consommateurs à la recherche de produits présentant de telles caractéristiques.

Au contraire, pour les fruits en conserve, il y a sans doute à prévoir une très forte augmentation de la consommation dans les prochaines années et cette expansion concernera certainement aussi la consommation des conserves d'ananas, et plus particulièrement, les ananas en tranches, car nous avons noté la concurrence de jus nombreux.

**4ème Partie**

**LES ACTIONS DE PROMOTION RECENTES**

L'étroitesse du marché italien n'a pas suscité chez les importateurs comme chez les distributeurs de désirs d'effectuer de véritables actions de promotion.

La seule initiative véritable est venue de l'Office Commercial d'Israël qui a, sur le marché italien comme sur les autres marchés européens, lancé des campagnes de propagande avec distribution de prospectus-recette notamment.

La seule initiative dont nous ayons eu connaissance et qui a été faite par un important importateur Génois a été la distribution de caisses d'avocats et d'autres fruits tropicaux aux grands hôtels de la Côte Ligure. Cette initiative ne serait, semble-t-il, soldée par un échec complet, l'importateur n'ayant reçu aucune commande ultérieure.

L'action des grossistes est individuelle et elle consiste surtout à essayer de vendre à leurs clients des produits qu'ils ne connaissent pas. Les détaillants italiens n'ont pas été hostiles à ces essais de vente et il y aurait déjà eu des ébauches d'introduction des fruits tropicaux auprès des consommateurs italiens qui ne connaissent absolument pas ces produits. Il semblerait qu'en dehors de l'ananas et de l'avocat pour lesquels on aurait remarqué des répétitions d'achats, les autres fruits présentés n'ont rencontré qu'un succès très relatif. Aussi les détaillants ne sont pas très optimistes et ne pensent pas vraiment que dans l'état actuel (cf. chapitre suivant : "les obstacles") il y ait beaucoup d'avenir pour les fruits tropicaux en Italie.

Nous n'avons recensé aucune action de promotion pour les fruits en conserves, si ce n'est l'étalage ; pour les ananas hawaïens notamment, ce procédé est utilisé couramment. Nous avons d'autre part eu connaissance de l'action de la Côte d'Ivoire qui souhaite prendre une place sur le marché, et notamment vendre plus de jus d'ananas, et qui essaierait, comme cela a été fait pour la France, de faire développer la vente des jus d'ananas par le circuit des débits de boisson.

5<sup>ème</sup> Partie

LES OBSTACLES AU DEVELOPPEMENT DU MARCHÉ DES  
FRUITS TROPICAUX EN ITALIE

Nous avons déjà noté plus haut qu'il y avait trois obstacles majeurs au développement du marché des fruits tropicaux en Italie. Ces obstacles sont :

- la dispersion des points de consommation
- la structure des circuits de distribution
- la concurrence des produits métropolitains
- les prix.

Il existe d'autres obstacles non négligeables tels que :

- méconnaissance absolue des produits par les consommateurs
- manque d'information
- fragilité des produits
- étroitesse du marché due à des périodes de vente trop courtes.

#### 5.1. - Dispersion des points de consommation

Nous avons remarqué plus haut que le marché italien se caractérisait par un nombre important de centres, éloignés les uns des autres, qui seraient susceptibles d'être des consommateurs de fruits tropicaux. Pour des produits fragiles, demandant à voyager dans des conditions de température spéciale, exigeant des soins dans la manutention afin de garder une présentation impeccable et ne pouvant être vendus qu'en faible quantité, nous voyons qu'il y a de grandes raisons pour que la commercialisation apparaisse comme difficile, aléatoire et peu intéressante actuellement.

#### 5.2. - Structure des circuits de distribution

Nous avons vu que la structure du marché italien, liant les importateurs aux grossistes en alimentation générale, pouvait aider à résoudre le problème de distribution car les fruits tropicaux, à l'occasion d'autres échanges, utiliseraient le circuit habituel. Il ne faut pas cependant négliger le problème de fragilité des fruits et il faut, plus que partout ailleurs, trouver des conditionnements permettant aux fruits tropicaux de voyager sans risquer de s'abîmer, non seulement du pays producteur au port d'arrivée mais sur tout le territoire du pays consommateur afin que le fruit arrive présentable chez le détaillant et qu'il suscite chez le consommateur un désir d'achat.

Cependant, si nous avons noté que la liaison importateur grossiste devrait permettre de résoudre en partie les difficultés nées d'un marché dispersé, il faut tenir compte aussi du fait qu'il y a de plus en plus tendance dans la distribution moderne à utiliser des circuits courts et que l'Italie n'échappe pas à cette évolution.

Or, les centrales d'achats des commerces concentrés utilisent ces circuits courts et s'adressent directement aux producteurs ou aux importateurs. Dans l'hypothèse de relations contractuelles étroites entre un importateur et un grossiste seul client de l'importateur - et nous avons vu que cela se faisait- il y aurait refus de vendre de la part de l'importateur à tout autre circuit ce qui pourrait conduire à ignorer des points de vente non négligeables.

Ainsi la situation particulière de la distribution italienne joue à la fois favorablement et défavorablement et il y aurait lieu de trouver des solutions permettant de faire collaborer étroitement importateurs-grossistes et chaînes d'achats dans une politique de promotion.

### 5.3. - Concurrence des fruits métropolitains

L'Italie est le plus gros producteur de fruits du Marché Commun. L'italien est aussi, avec l'allemand, le plus gros consommateur de fruits.

Le fait qu'il y ait en Italie de nombreuses variétés de fruits et que ces fruits peuvent être toute l'année sur le marché (développement de la surgélation) à des prix très bas joue défavorablement pour le marché des fruits tropicaux.

Le fait que les italiens soient de gros consommateurs de fruits n'aide pas à développer la vente des fruits tropicaux qui est pour le moment une consommation de luxe qui n'a rien à voir avec les habitudes de consommation traditionnelles.

Est-il possible d'imaginer de remplacer la consommation d'un fruit métropolitain par un fruit tropical ? Le développement des ventes de pamplemousses en a montré la possibilité. Nous n'avons pas noté, dans l'enquête que nous avons menée, que cela était possible pour l'un des fruits que nous avons à étudier. L'ananas, parce qu'il est trop sucré, parce qu'il a un goût plus prononcé que l'orange et le pamplemousse, semble difficilement substituable à un fruit métropolitain, même dans l'hypothèse d'un alignement des prix. Pour les autres fruits, l'avenir en tant que produit de substitution d'un produit existant sur le marché semble encore plus limité. Cependant, l'avocat, qui peut être consommé à la fois comme fruit et comme légume, pourrait peut-être se développer plus car il n'y a pas plus de variétés de légumes en Italie que dans le reste de la C.E.E.

#### 5.4. - Prix

C'est sans doute l'un des obstacles les plus importants. Nous avons vu que les obstacles dus à la structure de la distribution pouvaient être résolus ; les obstacles dus aux habitudes de consommation, et notamment la concurrence de nombreux fruits métropolitains ne sont certes pas négligeables ; mais le prix des fruits tropicaux est en Italie l'un des goulots d'étranglement majeur. En effet l'Italie, qui propose des produits similaires à des prix très bas, vend ces fruits tropicaux à des prix qui se situent parmi les plus élevés de tous ceux pratiqués dans les pays de la C.E.E. Sans entrer dans des comparaisons de revenu par personne qui ne voudraient rien dire car les consommateurs de fruits tropicaux ne représentent pas la moyenne des habitants, nous pouvons cependant noter que l'Italie est le moins riche des pays de la Communauté et que les prix constatés sont donc relativement plus hauts en Italie que dans les autres pays. Les prix français de ces produits sont très nettement inférieurs aux prix italiens sauf en ce qui concerne le prix des dattes. L'enquête a montré que les importateurs comme les grossistes et les détaillants estiment qu'une baisse des prix devrait amener un développement des ventes quelle que soit l'importance des autres obstacles. Nous avons vu que, pour l'ananas, il semblerait que la baisse des prix soit amorcée par le développement des importations de Côte d'Ivoire.

#### 5.5. - Autres obstacles

##### 5-51- Méconnaissance des produits

Le marché italien plus que les autres est peu ouvert aux produits tropicaux. Il n'y a pas comme en France, en Belgique et en Hollande, toute une couche de la population qui, ayant vécu en Extrême-Orient, en est revenue avec des habitudes de consommations nouvelles qu'elle aurait pu faire connaître à ses proches. Il n'existe pas ou peu de restaurants exotiques où l'on pourrait faire connaissance avec de tels produits. Il y a donc a priori une plus grande difficulté à faire pénétrer ces fruits sur le marché italien que dans les pays voisins.

##### 5-52- Manque d'information

Parce que distribués seulement dans certains points de vente très spécialisés, il y aurait moins en Italie qu'ailleurs de faute d'appréciation des fruits due à une mauvaise connaissance du produit par le consommateur, le détaillant, le grossiste ou même l'importateur.

Cependant le manque général d'information sur le produit est total ; mais il n'a pas, semble-t-il, suscité de mauvaises réactions chez des consommateurs qui auraient été rebutés par des fruits qu'ils auraient mal préparés et qui, de ce fait, leur auraient déplus. Sur ce plan le marché semble ouvert car il n'a pas été véritablement constaté de réactions négatives bien que nous ayons eu parfois à noter certaines remarques à propos des variations dans les qualités des produits proposés.

### 5-53- Fragilité

Nous avons vu plus haut que la fragilité des produits liée à la dispersion des points de vente constituait un obstacle au développement du marché des fruits. La fragilité des fruits est aussi un obstacle dans la mesure où les détaillants répugnent à détenir des produits chers, rapidement périssables, surtout quand ils ne sont pas équipés ou qu'ils ne savent comment traiter ces fruits pour leur assurer la meilleure conservation.

Une étude du conditionnement le meilleur pour chaque fruit et une meilleure information sur les exigences en matière de température pourrait résoudre une partie de ces inconvénients.

### 5-54- Périodes de vente trop courtes

Il y a lieu de distinguer ici deux choses :

- d'une part, les réglementations phyto-sanitaires qui interdisent l'importation pendant une période de l'année
- d'autre part, la présence limitée dans le temps du fruit sur le marché parce que la saison où ce fruit est mangeable est elle-même très limitée. Cette situation se rencontre surtout pour les litchis qui ne peuvent être envoyés en Europe qu'un mois ou deux par an.

Les règlements phyto-sanitaires peuvent être aménagés. C'est d'ailleurs ce qui s'est déjà produit pour les ananas et l'assouplissement de ces réglementations a prodigieusement développé les ventes. Il est plus difficile d'allonger la saison de vente d'un produit, à moins de trouver des pays producteurs pour lesquels il y a maturité de la production à une autre saison.

En fait, c'est parce que l'avocat du Cap apparaît sur le marché européen à une période de l'année où il n'y a plus d'avocats en provenance d'Israël que les ventes de ces deux pays ont beaucoup augmenté sans se faire concurrence et peut-être à la grande satisfaction des consommateurs qui peuvent trouver des avocats une grande partie de l'année.

En conclusion, nous voyons que les obstacles au développement du marché des fruits tropicaux en Italie sont nombreux et plus graves que dans les autres pays du Marché Commun. Cependant, comme il s'agit de quantités faibles et parce que la consommation s'est développée dans les années précédentes, presque sans actions de promotion, il n'y a pas lieu de négliger ce marché qui doit quand même se développer, surtout si des actions de promotion sont envisagées.



**ANNEXES**

ANNEXE I

ANNUAIRE

ANNUAIRE FRUCTIDOR INTERNATIONAL

Edition 1966 - 1, rue Bourdaloue à PARIS IX<sup>e</sup>

Note - Cet annuaire comprend six parties :

- 1° - Répertoire téléx
- 2° - Dictionnaire des principales communes centres de production ou d'expédition
- 3° - Nomenclature des produits
- 4° - Transport et entrepôts frigorifiques (listes d'adresses)
- 5° - Répertoire commercial et industriel (listes des fournisseurs de produits et listes des fournisseurs de matériels et fournitures)
- 6° - Nomenclature géographique (listes d'adresses d'acheteurs et vendeurs de fruits, légumes et pommes de terre)

INSTITUTS

Liste des Instituts de la C.E.E. ayant des "activités fruitières tropicales". Le nom propre entre parenthèses correspond au spécialiste des fruits tropicaux faisant l'objet de l'étude.

FRANCE

INSTITUT FRANÇAIS de RECHERCHES FRUITIÈRES  
OUTRE-MER (I.F.A.C.) - Mr Cadillat  
16, rue du Général Clergerie à PARIS XVI°

U.E.B.L.

INSTITUT NATIONAL pour l'ETUDE AGRONOMIQUE du  
CONGO (I.N.E.A.C.)  
1, rue Defacqz à BRUXELLES 5

ALLEMAGNE

STAAT INSTITUT für ANGEWANDETE BATANIK (Prof. DUEVEL)  
Bei den Kirchhoefen 14 à HAMBURG 36

PAYS-BAS

UNIVERSITE d'AGRICULTURE - INSTITUT TROPICAL (Prof. FERWERDA  
Laboratoire de Phytotechnie tropicale)  
Ritzema Bosweg 32 à WAGENINGEN

ITALIE

ISTITUTO AGRONOMICO per l'OLTREMARE (Prof. BIGGI)  
Via Cocchi 4 à FIRENZE

GRANDE-BRETAGNE

TROPICAL INSTITUTE (Mrs DAISY KAY)  
LONDON

Tous ces Instituts sont en relations plus ou moins suivies, les uns avec les autres.

FRANCE

1 - LES IMPORTATEURS

- 11 - AZOULAY  
47, rue de l'Arbre-Sec à PARIS tél. 488.89.24
- 12 - O.C.P. (Côte d'Ivoire) Mr AZAMA  
3, rue Rossini à PARIS tél. 824.93.60
- 13 - OMER DECUJIS  
7, rue Pierre Lescot à PARIS tél. 488.20.60
- 14 - LES FILS CASANOVA (litchi)  
MARSEILLE
- 15 - BOURDILLON (litchi)  
MARSEILLE
- 16 - CONTACO (Mr Hubert DUGRIP)  
38, rue Manin à PARIS XIX° tél. 208.73.82

2 - LES GROSSISTES

- 21 - POMONA (Mr ROULON)  
21, rue du Pont-Neuf à PARIS tél. 488.65.93
- 22 - AMOROS  
24, rue Montail à NANTES
- 23 - SICA  
4, rue Saverne à NANTES
- 24 - AUTIN  
29, Place de la Pucelle à ROUEN
- 25 - COLLET TAVERNE  
10, Place de la Pucelle à ROUEN
- 26 - BAUZA et RIPOLL  
9, rue Lemaistre - LE HAVRE
- 27 - Raymond BROUSSE  
17, rue des Stations à LILLE
- 28 - DEROUBAIX  
142, rue Solférino à LILLE
- 29 - TEDESCO  
LYON
- 30 - SICA  
Marché - Gare à STRASBOURG
- 31 - DREYFUS & CIE  
Grand<sup>e</sup>Rue à COLMAR
- 32 - COLMAR-FRUITES  
Grand<sup>e</sup>Rue à COLMAR

3 - LES DETAILLIANTS

30 - De luxe

- 301 - Paul CORCELLET  
46, rue des Petits-Champs à PARIS tél. 073.93.50
- 302 - FAUCHON  
26, Place de la Madeleine à PARIS tél. 073.11.90
- 303 - Michel OLIVER  
27, Avenue Marceau à PARIS tél. 727.21.22
- 304 - HEDIARD  
21, rue Danièle Casanova à PARIS tél. 073.72.72
- 305 - FRUIT ROYAL  
NICE
- 306 - VALLES  
86, rue Maréchal Joffre - LE HAVRE
- 307 - P. RULAN  
118, rue Nationale à LILLE
- 308 - DURANT  
45, rue de la Charité à LYON
- 309 - ESCULAS  
6, rue des Boulangers à COLMAR

4 - GRANDS MAGASINS & MAGASINS A SUCCURSALES

- 41 - MONOPRIX - UNIPRIX S.C.A.  
144, rue Bercy à PARIS tél. 343.77.10  
(Lyon, Grenoble, Nantes, etc ...)
- 42 - SAPAC  
102, rue de Provence à PARIS tél. 744.83.84
- 43 - NOUVELLES GALERIES Mr DURKELL  
66, rue des Archives à PARIS  
(et province)
- 44 - INNO-FRANCE  
PARIS
- 45 - PARIDOC  
52, rue de Clichy à PARIS tél. 874.99.90
- 46 - COOPERATIVES DE CONSOMMATION  
61, rue Boissière à PARIS tél. 553.88.22
- 47 - CASINO  
MARSEILLE - ST. ETIENNE (450 points de vente)
- 48 - SUPER-MARCHE CARREFOUR  
SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

5.- JUS DE FRUITS

- 51 - SYNDICAT des CONSERVES de la COTE d'IVOIRE  
282, Boulevard Saint-Germain à PARIS
- 52 - SALCI - Conserverie Ivoirienne d'Ananas  
282, Boulevard Saint-Germain à PARIS



6 - SYNDICATS et GROUPEMENTS

- 61 - C.T.I.F.L. (Centre Technique et Interprofessionnel)  
des Fruits et Légumes) Mme SANTERRE  
22, rue Bergère à PARIS tél. 770.16.93

U.E.B.L.

1 - LES IMPORTATEURS

- 11 - MAYOL Tous les fruits exotiques  
13, Boulevard de Dixmude à BRUXELLES  
Tél. 17.12.61
- 12 - UNIFRUIT Ananas des Açores, avocats, dattes, noix  
27, Boulevard d'Ypres à BRUXELLES  
Tél. 18.41.05
- 13 - LECOCO Tous les fruits exotiques, les conserves  
et les noix  
19, Boulevard d'Ypres à BRUXELLES
- 14 - HALLES MOTTE Avocats d'Israël  
43, Boulevard de Dixmude à BRUXELLES  
Tél. 17.60.30
- 15 - MAISON des PRIMEURS Fruits exotiques  
3, Boulevard d'Ypres à BRUXELLES  
Tél. 17.20.25
- 16 - DECANNIERE & FORTON Dattes et noix surtout  
49/51, Boulevard de Dixmude à BRUXELLES  
Tél. 18.26.22
- 17 - JOHN VAN HAECHT Ananas et avocats du Cap  
11, rue Lauwers Hocilaart à BRUXELLES  
Tél. 57.02.33

Pour tous contacts préliminaires :

Fédération Nationale des Importateurs, Exportateurs et Grossistes en fruits, légumes et primeurs  
68, Boulevard d'Ypres à BRUXELLES  
Tél. 18.18.22

( Monsieur Jean DEVRIEZE      Secrétaire  
) Monsieur DECANNIERE      Président

2 - LES COMMERCEs CONCENTREs

A. Les Grands Magasins à Rayons Multiples

- 21 - S.A. SUPER-MARCHES G.B.  
Terborchtlaan 4 - EDEGEM-LEZ-ANVERS  
Tél. 03/49.58.80  
Capital 1965 : 425.000.000 FB  
C.A. alimentation (1963-1964) : 800.000.000 FB  
25 super-marchés en 1965
- 22 - LE GRAND BAZAR de la PLACE SAINT-LAMBERT  
9/17, Place St. Lambert - LIEGE  
Tél. 04/23.79.90  
Capital : 308.000.000 FB  
C.A. total (1963-1964) : 1.439.000.000 FB  
4 magasins
- 23 - S.A. des GRANDS MAGASINS "AU BON MARCHÉ"  
Ets VAXELAIRE - CLAES  
123, rue Neuve - BRUXELLES I  
Tél. 17.00.00  
Capital : 500.000.000 FB  
C.A. total (1963-1964) : 2.573.000.000 FB  
C.A. alimentation : 500.000.000 FB  
9 sièges de vente
- 24 - S.A. BELGE des MAGASINS PRISUNIC - UNIPRIX - PRIBA  
119/121, rue Neuve - BRUXELLES I  
Capital : 450.000.000 FB  
C.A. total (1963-1964) : 4.230.000.000 FB  
C.A. alimentation : 1.700.000.000 FB  
28 sièges de vente
- 25 - S.A. SARMA - NOPRI  
13/15, rue Neuve - BRUXELLES I  
Tél. 17.17.40  
Capital : 228.000.000 FB  
C.A. total du groupe : + 10.000.000.000 FB  
97 sièges de vente

B. Les Entreprises à Succursales Multiples

26 - ETS DELHAIZE FRERES & CIE "LE LION"  
53, rue Ossaghém - BRICKELLES 8  
C.A. 1964 : 2.781.000.000 FB  
300 succursales  
768 concessionnaires  
23 super-marchés

3. LES DETAILLANTS DE LUXE

A BRUXELLES

- 31 - ROB 7/9, Chaussée d'Ixelles à BRUXELLES  
Tél. 13.39.10 et  
13/31, Chaussée de Waterloo - UCELE BRUXELLES
- 32 - MAYOL 42, Boulevard Anspach à BRUXELLES  
Tél. 18.04.75
- 33 - WYGAERTS 41, Boulevard Anspach à BRUXELLES  
Tél. 18.17.36
- 34 - FRUCTUS 28, Boulevard A. Max à BRUXELLES  
Tél. 17.28.56
- 35 - BERNARD 93, rue de Namur à BRUXELLES  
Tél. 12.88.21

A ANVERS

- 36 - CLAPDORP Lange Leemstraat 138 - ANTIWERPEN  
Tél. 39.44.19
- 37 - VAN DE WOESTIJNE 7, Place de Malines - ANTIWERPEN
- 38 - VAN LINT 52, rue des Tanneurs - ANTIWERPEN

ALLEMAGNE R.F.

1 - ORGANISMES PROFESSIONNELS

1. Grossistes/Importateurs

Zentralverband des Deutschen Früchte-Import  
und Großhandels e.v.

5000 Köln-Marienburg  
Von Groote Str. 7

Verband des Deutschen Nahrungsmittelgroßhandels

5300 Bonn  
Koblenzer Str. 45

Bundesarbeitsgemeinschaft der Fruchtimportmärkte  
Berlin - Hansestädte - München

1000 Berlin 21  
Fruchthof

Arbeitsgemeinschaft der Obst - Gemüse und Südfrucht - Importeure

5000 Köln-Lindenthal  
Bachemesstr. 91

2. Détaillants

Hauptverband des Deutschen Lebensmittel-Einzelhandels e.v.

6200 Wiesbaden  
Kronprinzenstr. 28

Arbeitsgemeinschaft der Lebensmittel-Filialbetriebe e.v.

5300 Bonn  
Humboldtstr. 1

Arbeitsgemeinschaft Freiwilliger Gruppen des Lebensmittelhandels

6000 Frankfurt/Main  
Kennedy-Allee 34

Bundesarbeitsgemeinschaft der Mittel und Großbetriebe des Einzel-  
handels e.v.

5000 Köln-Bayenthal  
Oberländer Ufer 90

2 - GROSSISTES (G) IMPORTATEURS (I) COMMISSIONNAIRES (C)

1. 2800 Bremen

Harder, Meiser & Co  
Breitenweg 29 (G/I)

Friedrich Bornemann  
Taubenstr. 2-3 (G)

Richard Frères  
Schulstr. 8 a (G/I)

Dietr. Kieselhorst  
Zum Huchtlinger Behnhof 27 (I)

Alois Dallmeyer  
Große Weserbrücke 1 (I)

2. 1000 Berlin

Otto Gähring  
Fruchthof, Beusselstr. (G/I)

Adolf Grändorff & Sohn  
Fruchthof, Beusselstr. (G/I)

"Großmarkt" Obst-, Gemüse und  
Südfrüchte-Import  
Johann Köpke & Co (I)

Richard Poesche  
Fruchthof, Beusselstr. 44 n-q (G/I)

Max Sagasser oHG  
Fruchthof, Beusselstr. (G/I)

Erich Schenk  
Fruchthof, Beusselstr. (G/I)

Bruno Bilan KG  
Fruchthof, Beusselstr. (G/I)

Carl Georg Müller  
Fruchthof, Beusselstr. (G)

3. 4000 Düsseldorf

Adolf Heinecke Großmarkt	(G/I)
Mollenhauer & Söhne Burggrafenstr. 1	(G/I/C)
Theodor Schreurs Düsseldorferstr. 41	(I)
Fruchtimport P. Van Wylick GmbH Grafenberger Allee 32	(G/I)
Plaumann & Co GmbH Großmarkt	(C)
Johann Warbach Großmarkt	(I)

4. 4300 Essen

Waldemar Deutschmann Großmarkt	(G/I/C)
Johann Göddert & Co Inhaber M. Grass Großmarkt	(G/I)

5. 6000 Frankfurt/Main

Fink-Frucht GmbH Großmarkthalle	(G/I)
Paul Rehschuh Frucht-Import-Agentur	(I)
RMF Rhein-Main-Frucht-Importgesellschaft mbH Großmarkthalle	(G/I)
Ferdinand K.W. Stumpe jun. Großmarkthalle	(I)
Hans Pfeiffer Großmarkthalle	(G/I)
Olf Köpke & Co Oskar-von-Miller-Str.	(I)
Theodor Bender oHG Großmarkthalle	(C)
Heinrich Knopp KG Großmarkthalle	(I/C)



6. 2000 Hamburg

T. Port Fruchthof	(G/I)
Wilhelm van der Schalk Klostertor 2	(I)
Hinrich Heiy Klostertor 4	(I)
J.A. Kahl Fruchthof	(G/I)
Willy Bruns Fruchthof	(I)
Timm & Gerstenkorn Fruchthof	(I)
D. Lehmann Söhne Fruchthof	(G/I)
Früchtenhandelscompagnie Hegewisch & Co Großmarkt	(G/I/C)
Aug. Stier Fruchthof	(I)
Gustav Bey Fruchthof	(I/C)
Ph. Astheimer & Sohn Fruchthof	(G)
Internationale Fruchtimport-Gesellschaft Weichert & Co Oberhafenstr.	(I)

7. 3000 Hannover

Christoph Windolph GmbH Großmarkt	(G/I)
Gustav Ebeler Großmarkt	(G/I)

8. 5000 Köln

"Obstwolf" Margarethe Wolf Großmarkthalle	(G/I)
----------------------------------------------	-------

Robert Gitsels Inh. R. Döring Großmarkthalle	(G/I)
J. Darfeld & Co Urfelder Str. 1	(I)
Heinrich Holbeck KG Großmarkthalle	(I/C)
Johannes Matthies Großmarkthalle	(G/C)
Albrecht Hahn Import Agenturen Großmarkt	(I)
Hermanek & Rademacher GmbH Großmarkthalle	(G/I)
Joseph Montag KG Großmarkthalle	(G/I)

9. 8000 München

Karl Bawiedemann oHG Großmarkthalle	(G/I)
Franz Baier KG Großmarkthalle	(G/I)
Luigi de Leonardo Großmarkthalle	(G/I)
Helmut Sticken Großmarkthalle	(G/I)
Oettle & Griessmeyer oHG Großmarkthalle	(G/I)
Xaver F. Sämmer Großmarkthalle	(G/I)
Karl Reichl oHG Großmarkthalle	(G/I)

10. 8500 Nürnberg

Andreas Kupfer & Sohn Großmarkt, Halle 3	(G/I)
Martin Lenz Großmarkt, Halle 2	(G)

Hans Kern  
Großmarkt, Halle 1 (G)

Hans Tremml & Co KG  
Großmarkt (G/I/C)

11. 7000 Stuttgart

Fritz van der Hamm GmbH  
Großmarkt (I)

Ludwig Steiger & Co  
Ludwig - Blum - Str. 2 (G)

Koch & Dautel  
Großmarkt (G)

August Berner oHG  
Großmarkt, Halle 3 (G)

Karl Hellmann & Co  
Großmarkt (G/I)

3 - DETAILLANTS, GRANDS MAGASINS, SUCCURSALES, CHAINES DE DISTRIBUTION

(D)

(M)

(S)

(C)

Karstadt AG, Zentraleinkauf

4300 Essen

Berliner Platz 1 (D/M)

C.A. 1962 : 2,280 millions D.M.

Points de vente : 50 magasins KARSTADT

50 magasins KEPA

Kaufhof AG, Hauptverwaltung

5000 Köln

Sternengasse 35 (D/M)

C.A. 1963 : 1,590 millions D.M.

45 points de vente

Helmut Horten GmbH Hauptverwaltung

4000 Düsseldorf

Am Seestern 1 (D/M)

C.A. 1962 : 1,200 millions D.M.

29 points de vente

Hertie Waren und Kaufhaus GmbH

5000 Köln

Neumarkt 4 (D/M)

C.A. 1961 : 950 millions D.M.

40 points de vente

Rewe-Zentrale

Deutscher Lebensmittel-Großhandels-

Genossenschaften eGmbH

5000 Köln

Jakordenstr. 3-11 (D/C)

C.A. 1962 : 2,850 millions D.M.

13,500 détaillants affiliés à la chaîne

Edeka Fruchtkontor GmbH

2800 Bremen  
Pillauer Str. 16 (D/C)

C.A. 1963 : 7,5 milliards D.M.  
43,200 points de vente  
42.300 détaillants affiliés

GroBeinkaufs-Gesellschaft Deutscher  
Konsumgenossenschaften eGmbH

2800 Bremen  
Am Güterschuppen 8 (D/S)

Kaisers Kaffeegeschäft AG

6000 Frankfurt/Main  
Großmarkthalle (D/S)

C.A. 1963 : 535 millions D.M.  
880 points de vente

J. Latscha

6000 Frankfurt/Main  
Großmarkthalle (D/S)

C.A. + 100 millions D.M.  
127 magasins dont 51 super-marchés

Spar-Zentrale Hamburg-Nord

2000 Schenefeld Bez. Hamburg  
Osterbrooksweg 35 (D/C)

C.A. : 3,4 milliards D.M.  
55 grossistes  
12.000 détaillants affiliés

Afu Freiwillige Handelskette GmbH

6800 Mannheim  
Kaiserring 38 (D/C)

A & O Zentralkontor GmbH

7600 Offenburg  
Englerstr. 1 (D/C)

C.A. 1962 : 2,8 milliards D.M.  
55 grossistes  
12.000 détaillants

Centra  
Bezirksgroßhandel für das Ruhrgebiet  
Max Flake GmbH & Co KG  
4630 Bochum  
Speicherstr. 4 (D/C)

44 grossistes  
6.000 détaillants

Heimerdinger  
2000 Hamburg 36  
Neuer Wall 34 (D)

Tengelmann  
5100 Aachen  
Aretzstr. 8 (D)

StüBgen AG Lebensmittel Import  
5020 Frechen  
Hauptstr. 71 (D)

Neckermann Versand KG aA  
6000 Frankfurt/Main  
Mainzer Landstr. 372 (D/M)

C.A. 1962 : 720 millions D.M.  
Vente par correspondance  
24 Grands Magasins  
59 points de vente à étalage plus limité

Deutscher Supermarkt Handels-GmbH  
4006 Erkrath-Unterbach  
Gerresheimerstr. 73-87 (D/C)

C.A. : 300 millions D.M.  
100 magasins libre-service

PAYS-BAS

1 - LES IMPORTATEURS

FRUITS FRAIS

- 11 - Jan de GEUS et ZONEN  
Centrale Markt Hal 9 t/m 13  
AMSTERDAM-WEST  
Tél. 84370  
Mr H. de GEUS, Directeur
- 12 - A.V.I.M.  
(Algemene Vruchten Import Mij. N.V.)  
Walenburgerweg 53  
ROTTERDAM  
Tél. 287187  
Mr H. MEERLOO, Directeur

FRUITS EN CONSERVE

- 13 - BOAS N.V.  
Kloveniersburgwal 61  
AMSTERDAM  
Tél. 223222  
Mr KONINCKX, Directeur
- 14 - Félix COHEN N.V.  
Mauritsweg 36  
ROTTERDAM  
Tél. 11.5880  
Mr VIEYRA
- 15 - NEDERLANDSE VEREENIGING VOOR DE HANDEL IN GEDROOGDE  
ZVIDVRUCHTEN, SPEERINGEN & AANVERWANDE ARTIKELEN  
Mathenesserlaan 259  
ROTTERDAM 250  
Tél. 251225  
Mr SCHNEIDER, représentant en Europe de la DRIED FRUIT  
ASS. of CALIFORNIA

2 - GROUPEMENTS

- 21 - ASSOCIATION NEERLANDAISE du COMMERCE d'IMPORTATION  
en FRUITS et LEGUMES  
Bezuiden Houtseweg 32  
LA HAYE  
Tél. 850100  
Mr de VOS VAN STEENWIJK
- 22 - PRODUKTSCHAP VOOR GROENTEN EN FRUIT  
Bezuiden Houtseweg 53  
LA HAYE  
Tél. 814631  
Mr DEVRIES  
Mr VAN ARCKEN
- 23 - HOOFD BEDRIJFSCHAP VOOR DETAILHANDEL  
Nieuweparklaan 74  
LA HAYE  
Tél. 556.800  
Mr SCHALTEMA
- 24 - INSTITUUT VOOR DE TROPEN  
Mauritskade 57  
AMSTERDAM  
Prof. OOMEN



3 - DETAILLANTS DE LUXE

31 - DIKKER & TELJS  
AMSTERDAM  
Tél. 677.21

4 - COMMERCE CONCENTRES

- 41 - VROOM & DRESSMAN  
Prinsengracht 303  
AMSTERDAM  
Tél. 63322  
Capital social : 600.000 florins  
Points de vente : 50
- 42 - DE BIJENKORF  
Damrak 90  
AMSTERDAM  
Capital social : 30.250.000 florins  
Points de vente : 3
- 43 - N.V. GALERIES MODERNES NEDERLAND  
Oudegracht 35  
UTRECHT  
Capital social : 20.000.000 florins  
Points de vente : 6

ITALIE

1 - LES IMPORTATEURS

- 11 - COMAFRICA  
Piazza Nunziata 5  
GENOVA
- Via Velletri 49  
ROMA
- 12 - NOPARESCO BENEDETTO & CO  
Via San Pier d'Arena 24  
GENES
- 13 - COPEAM  
Via Lario 20. C.  
ROMA
- 14 - FARINA  
Darsena  
GENOVA
- 15 - LANZA ANNIBALE  
Via Canevari 2. R.  
GENOVA
- 16 - POLIDORI Francesco  
Mercato Orto Grutticolo (Posto 115)  
GENOVA
- 17 - ROSSI Giovani  
Via Perrugino 4  
MILANO
- 18 - S.A.P.E.  
Cesare Girotti & Co  
Vico della Pace 29 r  
GENOVA
- 19 - VENTURA ATTILIO & CO  
p. S. Sebolcro 2  
GENOVA
- 191 - VERNAZZA Aldo  
Via Sottoripa 1  
GENOVA

2 - LES GROSSISTES

- 21 - ABC  
Azienda Banane e coloniali  
Circonvallazione Nomentana 488  
ROME
- 22 - CONSORRIO ALIMENTARE  
Via Centurione Braccelli 111 R  
GENES
- 23 - FERRINI Stanislao  
Mercati generali  
Via Ostiense  
ROME
- 24 - DITTA PARIS  
Mercati generali  
Via Ostiense  
ROME
- 25 - CRAVIOTTO  
Via G. Bruno 131  
TURIN
- 26 - SMALZI & MARZI  
Mercati generali  
Via Ostiense  
ROME
- 27 - PAOLO-PAOLI  
Mercato Orso Frutticale  
BOLOGNE
- 28 - DITTA Diego SARTORI  
Mercato Orso Frutticale  
PADOUE
- 29 - DITTA MAZZONETTO  
Mercato Orso Frutticale  
PADOUE

- 291 -       TORNINI Angelo  
          Piazza Garibaldi 117  
          NAPLES
- 292 -       SOCIETA A.M.F.  
          Via Costantino Grimaldi 74  
          NAPLES
- 293 -       DITTA YSZZINO LENONE  
          Via Provinciale Graguano  
          NAPLES
- 294 -       DITTA ACERBI  
          Riva del Vin 730  
          VENISE

3 - LES DETAILLANTS

- 31 - ARMANINO Edilio  
C/so Buenos Ayres  
GENES
- 32 - DE MARIA  
Via Orefici 6  
BOLOGNE
- 33 - RUGGIERO Salvatore (luxe)  
Via Lagrange 14  
TURIN
- 34 - DITTA ANGELINO (luxe)  
Via Viotti 1  
TURIN
- 35 - PASERO Maria (luxe)  
Via Mazzini  
TURIN
- 36 - GIANVENUTTI GRULLO  
Piazza del Colosseo  
ROME
- 37 - DITTA ESPOSITO CIRO  
Via Antignano 16  
NAPLES
- 38 - SUPERMARKET "TABBY"  
Celli Aurinei  
Viale dei Pini  
NAPLES
- 39 - ESPOSITO PASQUALE  
Via a Scarlatti 94  
NAPLES
- 391 - DITTA ESKERINA  
Piazza Giulio Rodino 15  
NAPLES

- 392 - Salvatore MONACO  
Via Maurizio Capuano 5  
NAPLES
- 393 - AUTRERO Carlo  
Via 7. Galiani  
NAPLES
- 394 - MENICLUELLO MASTROGIOVANI Mario  
Via Santa Lucia 71  
NAPLES
- 395 - FERRANSE Carlo  
Via Gambolatta 1  
MILAN
- 396 - PORCELLI  
Cesare Correnti 3  
MILAN
- 397 - RATTI Luigi  
Corso Venerta 11  
MILAN
- 398 - SUPERMARCHE ITALOAMERICANO  
Viale regina giovanna 34  
MILAN
- 399 - POLLI  
Piazza Tricolore  
MILAN
- 3991 - INVERNIZZI Carlo  
Corso Venerta 31  
MILAN
- 3992 - LAZZERI Vittorio (luxe)  
Via P6 170  
ROME
- 3993 - GAUDENZI (luxe)  
Via Due Macelli 111  
ROME
- 3994 - BASILI  
Via dell'Umilta 38  
ROME

- 3995 - RISSO  
Spianata Castelletto  
GENES
  
- 3996 - GAGGIOLO LIBERA  
G/so Buenos Ayres  
GENES
  
- 3997 - BARGI Francesco (luxe)  
Via Reneassa 158 R  
GENES



4 - PRINCIPAUX COMMERCE CONCENTRES

- 41 - S.M.A.  
La plus importante liée à la UPIM RINASCENSE
  
- 42 - S.I.A.S.  
Chaîne MOTTA
  
- 43 - STANDA
  
- 44 - COHEN
  
- 45 -

ANNEXE II

GUIDE D'ENTRETIEN FRUITS TROPICAUX DÉTAILLANTS

Nom :

Adresse :

Typologie :

Détaillant

Indépendant

Intégré-associé

Autres

I - FRUITS EXOTIQUES VENDUS

1 -

2 -

3 -

4 -

5 -

6 -

II - LES ACHATS

1- A qui achetez-vous ?

2- Les marges moyennes (décomposition du prix de revient)

III - LES VENTES

1 - Niveau constant toute l'année ?

2 - Saisonnières ?

- les périodes de pointe selon les produits ?

- les jours d'achats ?

- existe-t-il, des possibilités de stockage ?

- variation des cours - leur importance en % -  
conséquences

3 - Unité de vente : pièce ou poids.

IV - LA CLIENTELE

1 - Définition - Type

- consommateur final
- restaurant
- autres

2 - Motivations d'achats

- goût
- nouveauté (curiosité)
- impulsion
- snobisme
- achat de circonstance

3 - Les fruits les plus demandés :

4 - Certains fruits mis en vente ont-ils été refusés par les consommateurs ?

Lesquels ?

Pourquoi selon vous ?

5 - Vous est-il arrivé de vendre un fruit à un non-consommateur habituel et de le voir renouveler son achat ?

V - EVOLUTION DU MARCHÉ

- 1 - Tendances actuelles
- 2 - Quel rôle avez-vous joué dans cette évolution ?
  - achat de fruits demandés par les consommateurs ?
  - vente de produits proposés par les consommateurs ?
  - actions de promotion employées ?
  - existe-t-il des substitutions possibles entre fruits tropicaux ? Lesquelles ?
- 3 - Les obstacles à un développement du marché :
  - a) dûs aux fruits eux-mêmes :
    - fragilité (transport)
    - saison courte
    - prix
  - b) attribués aux consommateurs :
    - manque d'information
    - goût
    - préparation inhabituelle
    - prix
  - c) attribués à la distribution
    - marché étroit
    - installations de conservation spéciales
    - point de maturation (mûrisserie)
    - manque de grossistes
    - action déficiente des différents agents
  - d) attribués aux producteurs :
    - production variable en qualité et quantité
    - problèmes de livraison
    - transport

4 - Les actions de promotion possibles

- en cours

- à réaliser :

. information du public

. P.L.V.

. prospectus-recette

. campagne de publicité financée par un groupement

. etc...

- êtes-vous favorable à une action de promotion.

VI - QUELQUES RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

1 - Que représente en pourcentage les achats ou ventes de fruits exotiques par rapport à votre chiffre d'affaires ou achats total FRUITS ?

Evolution

2 - Quel est le pourcentage des ventes de fruits exotiques frais par rapport aux ventes de fruits exotiques en conserves (fruits au sirop - compote - confiture)

(ne pas inclure les jus de fruits que l'on compte seuls)

3 - Ventes de fruits exotiques en 1965

FRUITS	P. V. moyen		Quantités vendues	Evolu- tion de- puis 1960	Origine	Import.	Grossiste
	kg	unité					



GUIDE D'ENTRETIEN FRUITS TROPICAUX

GROSSISTES - IMPORTATEURS

---

Nom :

Adresse :

Typologie :

Commissionnaire importateur

Grossiste

Demi-grossiste

I - LISTE DES FRUITS VENDUS

- fruits européens
- fruits exotiques

II - LES ACHATS

- 1 - A qui achetez-vous ?
- 2 - Avez-vous un contrat ?
- 3 - Qualité du contrat ?
  - quantités fixes ou
  - selon besoins
- 4 - Déroulement de l'achat (comment ?)
- 5 - Quand (saison ?)
- 6 - A quels prix (cours de référence - variabilité ?)
- 7 - Réception (conditionnement-transport)?
- 8 - Réalisez-vous des conditionnements spéciaux de vente ?
  - Si oui, place de ce coût dans prix de revient ?
- 9 - Marges moyennes (décomposition prix revient) ?

III - LES VENTES

- 1) Niveau constant toute l'année ? ou
- 2) Saisonnières ?  
Si oui :
  - période de pointe ?
- 3) Variation des cours -
  - importance en %
  - conséquences
- 4) Avez-vous des possibilités de stockage ?  
Lesquelles ?

IV - LES CLIENTS

QUI ?

(liste des principaux clients)

V - EVOLUTION DU MARCHÉ

1) Avez-vous déjà noté des fruits tropicaux qui ont parfaitement bien pris sur le marché ?

Lesquels ?

2) Tendances actuelles du marché ?

3) Avez-vous joué un rôle dans cette évolution ?

De quelle manière ?

- achat de fruits demandés par le consommateur ?

- vente de produits proposés sans demande du consommateur ?

- les actions de promotion employées

- à votre avis, y a-t-il substitutions possibles entre les différents fruits tropicaux ?

Oui

Non

4) Les obstacles à un développement du marché quels sont-ils ?

a) obstacles dus au fruit lui-même ?

fragilité (transport)

saison courte

prix

b) obstacles dus aux consommateurs ?

manque d'information ?

goût ?

préparation compliquée ou inhabituelle ?

prix

c) obstacles dûs à la distribution ?

- marché étroit
- installation de conservation spéciales
- point de maturation

d) obstacles dûs aux producteurs ?

- production variable en qualité et quantité
- problèmes de livraison
- transport

VI - LES ACTIONS DE PROMOTION POSSIBLE

- en cours
- à réaliser selon vous
  - information du public - Comment ?
  - P.L.V. ?
  - prospectus - recettes ?
  - campagne de publicité - financée par un groupement ?
  - etc...

ERRATUM : TOME IIFRANCE

page 18 : 2.1.1. - Droits de douane

lire comme suit le second alinéa :

Les fruits tropicaux frais sont exempts de la T.V.A. (bananes, ananas, dattes, avocats, ...). Les fruits tropicaux secs, les noix en coques acquittent la taxe au taux de 10 %.

page 19 : Tableau 2.1.1.

ajouter sous le titre du tableau :

Les E.A.M.A. appartenant à la zone franc bénéficient de l'exemption des droits.

page 20 : remplacée par le tableau 2.1.2. ci-après.

page 21 : 2.1.2. - Licences d'importation

lire comme suit le premier alinéa :

Les bananes et les ananas frais ne bénéficient pas encore des mesures de libération des échanges.

x  
x     x

U.E.B.L.

page 74 : remplacée par le tableau 2.1.1.1. ci-après.

page 76 : Tableau 2.1.2.1.

le titre à lire est :

Taxes principales et droits complémentaires perçus en sus des droits de douane.

x  
x     x

ALLEMAGNE (R.F.)

page 120 : remplacée par le tableau 2.1.2. ci-après.

x  
x     x



PAYS-BAS

page 158 : remplacée par le tableau 2.1.1. ci-après.

x            x  
x            x

ITALIE

page 201 : remplacée par le tableau 2.1.1.2. ci-après.

page 202 : Tableau 2.1.1.3.

supprimer :

Impôt formalité douanière et droit statistique

et remplacer par :

Impôt général sur les recettes : 08.01 (sauf bananes) : 2,3 %.

---

TABLEAU 2.1.2. Evolution des droits de douane en France depuis 1957. (1)

Désignation des produits	Droits au 1.1.57	1.1.59		1.7.60		1.1.61		1.1.62		1.7.63		1.1.65		1.1.66	
		CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS
<u>08.01</u>															
DATTES	20	18	18	16	18	15	18	13	17,6	11	17,6	9	17,6	7	15,2
NOIX DE COCO															
- pulpes déshydratées :															
° coupées en lamelles, en emb.de 60 K.ou -	2	1,8	2	1,6	2	1,5	2	1,3	2,9	1,1	2,9	0	4	0	4
° autres	6	5,4	5,4	4,8	5,4	4,5	5,4	3,9	5,4	3,3	5,4	0	4	0	4
- autres noix de Coco	0	0	0	0	0	0	0	0	1,5	0	1,5	0	1,5	0	3
ANANAS	5	4,5	5	4	5	3,75	5	3,25	7,1	2,75	7,1	0	9	0	9
NOIX DE CAJOU	0	0	0	0	0	0	0	0	1,5	0	1,5	0	1,5	0	2,5
NOIX DU BRESIL	0	0	0	0	0	0	0	0	1,5	0	1,5	0	1,5	0	3
AVOCATS	5	4,5	5	4	5	3,75	5	3,25	7,1	3	7,1	2,5	6,8	2	6,8
Autres fruits Tropicaux ( sauf bananes )	5	4,5	5	4	5	3,75	5	3,25	7,1	3	7,1	2	7,1	2	9,2
<u>20.06</u>															
CONSERVES D'ANANAS															
sans alcool, avec sucre,															
- en emball.de + d'un K.	35	31,5	31,5	28	31,5	26,25	31,5	22,75	31,4	19,25	31,4	15,75	31,4	12,25	27,8
- en emball.d'un K. ou -	35	31,5	31,5	28	31,5	26,25	31,5	22,75	31,5	19,25	31,5	15,75	31,5	12,25	29
<u>20.07</u>															
JUS D'ANANAS															
A.d'une densité sup.à 1,33	100	90	99	80	99	75	99	65	85	55	85	45	85	35	70
B. autres	30	27	27	24	27	22,5	27	19,5	27	18	27	15	27	12	24
MELANGES															
- jus d'agrumes & ananas	30	27	27	24	27	22,5	27	19	27	16,5	27	13,5	27	10,5	24
- autres	30	27	27	24	27	22,5	27	19	27	16,5	27	13,5	27	10,5	25,2

(1) Les droits inscrits dans la colonne C.E.E. ne s'appliquent pas aux E A M A appartenant à la zone franc qui bénéficient de l'exemption des droits.

TABLEAU 2.1.1.1. Evolution des droits de douane dans le Benelux depuis 1957. (1)

Désignation des produits	Droits au 1.1.57	1.1.59		1.7.60		1.1.61		1.1.62		1.7.63		1.1.65		1.1.66	
		CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS
<u>08.01</u>															
DATTES															
I. logées en emballage de 1 K. ou moins	15	13,5	15	12	15	12	15	10,5	14,1	9	14,1	7,5	14,1	6	13,2
II. en emball. de + d'un K. et moins de 10 K.	20	18	20	16	20	16	20	14	17,6	12	17,6	10	17,6	8	15,2
III. Autres	5	4,5	5	4	5	4	5	3,5	7,1	3	7,1	2,5	7,1	2	9,2
Noix de Coco, noix du Brésil, noix de cajou.															
I. Noix de cajou	5	4,5	5	4	5	4	5	3,5	5	3	5	0	2,5	0	2,5
II. Noix du Brésil	10	9	10	8	10	8	10	7	8,5	6	7,9	5	7,9	4	5,8
III. Autres :															
a) Noix de coco râpées (pulpe déshydratée)	10	9	10	8	10	8	10	7	8,5	6	8,5	0	4	0	4
b) non dénommées	10	9	10	8	10	8	10	7	8,5	6	8,5	5	8,5	4	7
ANANAS	25	22,5	25	20	25	20	25	17,5	21,1	15	21,1	0	9	0	9
Autres Fruits Tropicaux															
AVOCATS	25	22,5	25	20	25	20	25	17,5	21,1	15	21,1	8	8	8	8
- autres (non compris les bananes)	25	22,5	25	20	25	20	25	17,5	21,1	15	21,1	12,5	21	10	17,2
<u>20.06</u>															
CONSERVES D'ANANAS sans alcool, avec sucre,															
- en emball. de 3 K. ou +	13	11,7	13	10,4	23	10,4	23	9,1	23	7,8	23	6,5	23	5,2	23
- " " de 1 à 3 K.	15	13,5	15	12	15	12	15	10,5	23	7,8	23	6,5	23	5,2	23
- " " de 1 K. ou -	25	22,5	25	20	25	20	25	17,5	25	15	25	12,5	25	10	25
<u>20.07</u>															
JUS D'ANANAS															
A. de densité sup. à 1,33	18	16,2	18	14,4	18	14,4	18	12,6	28,7	10,8	28,7	9	28,7	7,2	34,4
B. Autres	18	16,2	18	14,4	18	14,4	18	12,6	22	10,8	20	9	20	7,2	20
MELANGES															
- jus d'agrumes & ananas	18	16,2	18	14,4	18	14,4	18	12,6	22	10,8	20	9	20	7,2	20
- autres	18	16,2	18	14,4	18	14,4	18	12,6	24	10,8	22	9	22	7,2	20

(1) Les ananas originaires du Congo (Kinshasa), du Rwanda, du Burundi, du Surinam et des Antilles Néerlandaises bénéficiaient d'un régime spécial.  
Il en est encore de même pour les noix de coco.

TABLEAU 2.1.2.

Evolution des droits de douane en Allemagne (R.F.) depuis 1957.

Désignation des produits	Droit de base	1.1.59		1.7.60		1.1.61		1.1.62		1.7.63		1.1.65		1.1.66	
		CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS
<u>08.01</u>															
DATTES	0	0	0	0	0	0	0	0	3,6	0	3,6	0	3,6	0	7,2
NOIX DE COCO															
- pulpes déshydratées	0	0	0	0	0	0	0	0	1,5	0	1,5	0	4	0	4
- autres	0	0	0	0	0	0	0	0	1,5	0	1,5	0	1,5	0	3
NOIX DU BRESIL	0	0	0	0	0	0	0	0	1,5	0	1,5	0	1,5	0	3
NOIX DE CAJOU	0	0	0	0	0	0	0	0	1,5	0	1,5	0	1,5	0	1,5
ANANAS	0	0	0	0	0	0	0	0	3,6	0	3,6	0	9	0	9
AVOCATS	0	0	0	0	0	0	0	0	3,6	0	3,6	0	3,6	0	4,8
Autres Fruits Tropicaux (sauf bananes)	0	0	0	0	0	0	0	0	3,6	0	3,6	0	3,6	0	7,2
<u>20.06</u>															
CONSERVES D'ANANAS sans alcool, avec sucre															
- en emball. de + de 1 K.	20	18	20	16	20	16	20	14	23	12	23	10	23	8	23
- en emball. de 1 K. ou -	20	18	20	16	20	16	20	14	22,1	12	22,1	10	22,1	8	23
<u>20.07</u>															
JUS D'ANANAS															
- d'une densité sup. à 1,33															
- sans addition de sucre :															
o conservés chimiquement	10	9	10	8	10	7,5	10	7	19,6	6	19,6	5	19,6	4	29,2
o autres	17	15	17	13,5	17	13,5	17	11,5	24,5	10,2	24,5	8,5	24,5	6,8	32
- avec addition de sucre :															
o avec 30% ou moins	20	18	20	16	20	16	20	14	26,6	12	26,6	10	26,6	8	33,2
o avec plus de 30%	20	18	20	16	20	16	20	14	26,6	12	26,6	10	26,6	8	33,2
- d'une densité de 1,33 ou															
- sans addition de sucre :															
o conservés chimiquement	10	9	10	8	10	8	10	7	13,6	6	13,6	5	13,6	4	16
o autres	17	15	17	13,5	17	13,5	17	11,5	18,5	10,2	18,5	8,5	18,5	6,8	18,8
- avec addition de sucre :															
o avec 30% ou moins	20	18	20	16	20	16	20	14	22	12	20	10	20	8	20
o avec plus de 30%	20	18	20	16	20	16	20	14	22	12	20	10	20	8	20

( voir Suite )

( Suite )

TABLEAU 2.1.2.

Evolution des droits de douane en Allemagne (R.F.) depuis 1957.

Désignation des produits	Droit de base	1.1.59		1.7.60		1.1.61		1.1.62		1.7.63		1.1.65		1.1.66	
		CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS
MELANGES															
- d'une densité sup. à 1,33															
- sans addition de sucre :															
o jus d'agrumes & ananas	17	15	17	13,5	17	13,5	17	11,5	24,5	10,2	24,5	8,5	24,5	6,8	32
o autres	30	27	30	24	30	24	30	21	33,6	18	33,6	15	33,6	12	37,2
- avec addition de sucre :															
o avec 30% ou moins															
- jus d'agrumes & ananas	20	18	20	16	20	16	20	14	26,6	12	26,6	10	26,6	8	33,2
- autres	30	27	30	24	30	24	30	21	33,6	18	33,6	15	33,6	12	37,2
o avec plus de 30%															
- jus d'agrumes & ananas	20	18	20	16	20	16	20	14	26,6	12	26,6	10	26,6	8	33,2
- autres	35	31,5	35	28	35	28	35	24,5	37,1	21	37,1	17,5	37,1	14	39,2
- d'une dens. de 1,33 ou -															
- sans addition de sucre :															
o conservés chimiquement															
- jus d'agrumes & ananas	10	9	10	8	10	8	10	7	13,5	6	13	5	13	4	16
- autres	10	9	10	8	10	8	10	7	14,2	6	13,6	5	13,6	4	17,2
o autrement conservés															
- jus d'agrumes & ananas	17	15	17	13,5	17	13,5	17	11,5	18,5	10,2	18,5	8,5	18,5	6,8	18,8
- autres	30	27	30	24	30	24	30	21	28	18	25	15	25	12	25
- avec addition de sucre :															
o avec 30% ou moins															
- jus d'agrumes & ananas	20	18	20	16	20	16	20	14	22	12	20	10	20	8	20
- autres	30	27	30	24	30	24	30	21	28,2	18	25	15	25	12	25
o avec plus de 30%															
- jus d'agrumes & ananas	20	18	20	16	20	16	20	14	22	12	20	10	20	8	20
- autres	35	31,5	35	28	35	28	35	24,5	31,7	21	28,1	17,5	28,1	14	27,2

TABLEAU 2.1.1. Evolution des droits de douane dans le Benelux depuis 1957. (1)

Désignation des produits	Droits au 1.1.57	1.1.59		1.7.60		1.1.61		1.1.62		1.7.63		1.1.65		1.1.66	
		CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS
<u>08.01</u>															
DATTES															
I. Logées en emballage de 1 K. ou moins	15	13,5	15	12	15	12	15	10,5	14,1	9	14,1	7,5	14,1	6	13,2
II. en emball.de + d'un K. et moins de 10 K.	20	18	20	16	20	16	20	14	17,6	12	17,6	10	17,6	8	15,2
III. Autres	5	4,5	5	4	5	4	5	3,5	7,1	3	7,1	2,5	7,1	2	9,2
Noix de Coco, noix du Brésil, noix de cajou.															
I. Noix de cajou	5	4,5	5	4	5	4	5	3,5	5	3	5	0	2,5	0	2,5
II. Noix du Brésil	10	9	10	8	10	8	10	7	8,5	6	7,9	5	7,9	4	5,8
III. Autres :															
a) Noix de coco râpées (pulpe déshydratée)	10	9	10	8	10	8	10	7	8,5	6	8,5	0	4	0	4
b) non dénommées	10	9	10	8	10	8	10	7	8,5	6	8,5	5	8,5	4	7
ANANAS	25	22,5	25	20	25	20	25	17,5	21,1	15	21,1	0	9	0	9
Autres Fruits Tropicaux															
AVOCATS	25	22,5	25	20	25	20	25	17,5	21,1	15	21,1	8	8	8	8
- autres (non compris les bananes )	25	22,5	25	20	25	20	25	17,5	21,1	15	21,1	12,5	21	10	17,2
<u>20.06</u>															
CONSERVES D'ANANAS sans alcool, avec sucre,															
- en emball.de 3 K. ou +	13	11,7	13	10,4	23	10,4	23	9,1	23	7,8	23	6,5	23	5,2	23
- " " de 1 à 3 K.	15	13,5	15	12	15	12	15	10,5	23	7,8	23	6,5	23	5,2	23
- " " de 1 K. ou -	25	22,5	25	20	25	20	25	17,5	25	15	25	12,5	25	10	25
<u>20.07</u>															
JUS D'ANANAS															
A. de densité sup.à 1,33	18	16,2	18	14,4	18	14,4	18	12,6	28,7	10,8	28,7	9	28,7	7,2	34,4
B. Autres	18	16,2	18	14,4	18	14,4	18	12,6	22	10,8	20	9	20	7,2	20
MELANGES															
- jus d'agrumes & ananas	18	16,2	18	14,4	18	14,4	18	12,6	22	10,8	20	9	20	7,2	20
- autres	18	16,2	18	14,4	18	14,4	18	12,6	24	10,8	22	9	22	7,2	20

(1) Les ananas originaires du Congo (Kinshasa), du Rwanda, du Burundi, du Surinam et des Antilles Néerlandaises bénéficiaient d'un régime spécial.  
Il en est encore de même pour les noix de coco.

TABLEAU 2.1.1.2. Evolution des droits de douane en Italie depuis 1957.

Désignation des produits	Droits au 1.1.57	1.1.59		1.7.60		1.1.61		1.1.62		1.7.63		1.1.65		1.1.66	
		CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS	CEE	TIERS
<b>08.01</b>															
DATTES :															
- destinés à l'alimentation															
° en emball. de + de 15 K.	13	11,7	13	10,4	13	10,4	13	3,5	7,1	3	12	3,5	12	2	12
° autres: en emballage de 500 Gr.ou -	13	11,7	13	10,4	13	10,4	13	9,1	12	7,8	12	6,5	12	5,2	12
- autres	13	11,7	13	10,4	13	10,4	13	8,4	12	7,1	12	5,8	12	4,5	12
NOIX DE COCO															
- pulpe déshydratée	10	9	10	8	10	8	10	7	8,5	6	7,6	0	4	0	4
- autre	12	10,8	12	9,6	12	9,6	12	8,4	9,9	7,2	8,9	6	8,9	4,8	7,8
NOIX DU BRESIL	12	10,8	12	9,6	12	9,6	12	8,4	9,9	7,2	8,9	6	8,9	4,8	6,6
NOIX DE CAJOU	9	8,1	9	7,2	9	7,2	9	6,3	7,8	5,4	7	0	2,5	0	2,5
ANANAS	16	14,4	16	12,8	16	12,8	16	11,2	14,8	9,6	13,3	0	9	0	9
AVOCATS	16	14,4	16	12,8	16	12,8	16	11,2	14,8	9,6	13,3	6,4	8	6,4	8
Autres fruits tropicaux (non compris la banane)	16	14,4	16	12,8	16	12,8	16	11,2	14,8	9,6	13,3	8	13,3	6,4	13,3
<b>20.06</b>															
CONSERVES D'ANANAS															
Sans alcool, avec sucre :															
- en emball. de + de 1 K.	16	14,4	16	12,8	16	12,8	16	11,2	18,1	9,6	18,1	8	18,1	6,4	20,2
- " " de 1 K.ou -	16	14,4	16	12,8	16	12,8	16	11,2	19,3	9,6	18,7	8	18,7	6,4	21,4
<b>20.07</b>															
JUS D'ANANAS															
- d'une densité sup. à 1,33															
° sans add. de sucre	16	14,4	16	12,8	16	12,8	16	11,2	23,8	9,6	23,8	8	23,8	6,4	31,6
° avec add. de sucre :															
- de 15% ou moins	16	14,4	16	12,8	16	12,8	16	11,2	23,8	9,6	23,8	8	23,8	6,4	31,6
- plus de 15%	18	16,2	18	14,4	18	14,4	18	12,6	25,2	10,8	25,2	9	25,2	7,2	32,4
- autres															
° sans add. de sucre ou avec add. de 15% ou -	16	14,4	16	12,8	16	12,8	16	11,2	17,8	9,6	17,2	8	17,2	6,4	18,4
° avec add. de + de 15%	18	16,2	18	14,4	18	14,4	18	12,6	19,2	10,8	19,2	9	19,2	7,2	20
MELANGES															
-de jus d'ananas & d'agrumes															
° sans sucre	16	14,4	16	12,8	16	12,8	16	11,2	17,8	9,6	17,2	8	17,2	6,4	18,4
° avec sucre: 15% ou - : + de 15%	16	14,4	16	12,8	16	12,8	16	11,2	17,8	9,6	17,2	8	17,2	6,4	18,4
° avec sucre: 15% ou - : + de 15%	18	16,2	18	14,4	18	14,4	18	12,6	19,2	10,8	19,2	9	19,2	7,2	20
-de jus d'ananas & d'autres															
° sans sucre	16	14,4	16	12,8	16	12,8	16	11,2	18,4	9,6	17,8	8	17,8	6,4	19,6
° avec sucre: 15% ou - : + de 15%	16	14,4	16	12,8	16	12,8	16	11,2	18,4	9,6	17,8	8	17,8	6,4	19,6
° avec sucre: 15% ou - : + de 15%	18	16,2	18	14,4	18	14,4	18	12,6	19,8	10,8	19,2	9	19,2	7,2	20,4